STUDI E TESTI

145

LES
HOMÉLIES CATÉCHÉTIQUES
DE
THÉODORE DE MOPSUESTE

REPRODUCTION PHOTOTYPIQUE DU MS. MINGANA SYR. 561

(SELLY OAK COLLEGES' LIBRARY, BIRMINGHAM)

TRADUCTION, INTRODUCTION, INDEX

PAR

RAYMOND TONNEAU, O. P.

EN COLLABORATION AVEC

ROBERT DEVREESSE

CITTÀ DEL VATICANO

BIBLIOTECA APOSTOLICA VATICANA

MDCCCCXLIX

STUDI E TESTI

145

LES HOMÉLIES CATÉCHÉTIQUES DE THÉODORE DE MOPSUESTE

REPRODUCTION PHOTOTYPIQUE DU MS. MINGANA SYR. 561

(SELLY OAK COLLEGES' LIBRARY, BIRMINGHAM)

TRADUCTION, INTRODUCTION, INDEX

PAR

RAYMOND TONNEAU, O. P.

EN COLLABORATION AVEC

ROBERT DEVREESSE

CITTÀ DEL VATICANO

BIBLIOTECA APOSTOLICA VATICANA

MDCCCCXLIX

EDI POTEST:

Datum in Civ. Vat., Die 1ª Septembris 1949.

† Fr. ALFONSUS C. DE ROMANIS, Ep. Porphyreonen.,
Vic. Gen. Civitatis Vaticanae.

Ristampa anastatica - Dini - Modena 1981

A SON ÉMINENCE
LE CARDINAL TISSERANT

AVANT-PROPOS

Pourquoi une nouvelle édition des Catéchèses de Théodore de Mopsueste, après celle qu'en fit rapidement, dans la joie de la découverte, Alphonse Mingana [1]?

La critique a généralement, loué la clarté, l'élégance même, de sa traduction. Cependant, pour le théologien et l'historien des dogmes, qui veulent atteindre jusque dans ses nuances, et de manière aussi sûre qu'il est possible, la pensée de Théodore, il faut autre chose: arriver à se mettre, autant qu'on le peut, dans les conditions où se trouvaient les auditeurs de ces homélies ou, à tout le moins, les premiers lecteurs de leur version syriaque à l'École d'Édesse.

Tel fut notre propos: retrouver la pensée de Théodore de Mopsueste dans les termes mêmes où elle s'est exprimée, la succession logique de ses arguments et de ses conclusions, pour entendre exactement son témoignage sur la théologie d'Antioche, y discerner ensuite son apport personnel d'avec ce qui est le commun dépôt de la foi traditionnelle. Il fallait donc, d'une part, autant que faire se pouvait,

---

[1] *Woodbrooke Studies* by A. Mingana, Vol. V: *Commentary of Theodore of Mopsuestia on the Nicene Creed,* W. Heffer and Sons, Cambridge, 1932. Id. Vol. VI: *Commentary ... on the Lord's Prayer and on the Sacraments of Baptism and the Eucharist,* 1933.

Il est possible, grâce à son catalogue, de savoir approximativement d'où et à quelle date Alphonse Mingana a reçu chacun des manuscrits de sa collection: ils y sont en effet classés selon leur ordre d'entrée. Le Ms. *561* n'a donc pu arriver en Angleterre que vers le milieu de 1931 au plus tôt. Le ms. *557* en effet ne fut achevé à Alcoche, au Nord de Mossoul (Iraq), que le 31 Janvier 1931. Le Ms. *559* était révisé en mars 1931, à Homs (Syrie), par le savant Mgr Barsaum, actuellement patriarche des Syriens orthodoxes. Le Ms. *561* fait partie d'un lot de manuscrits classés de *558* à *562*, provenant de l'entourage de ce docte prélat. C'est également de Syrie que vient le ms. *Berolinensis 5,* notre second témoin.

garder sa phrase même, avec toutes ses liaisons, ses incidences, son appareil grammatical et logique; d'autre part, il importait de retrouver et de fixer son vocabulaire théologique. Le mot, en effet, n'est pas seulement le vêtement de la pensée: celle-ci, bien souvent, l'a comme principe de son développement et en tous cas, elle lui doit toujours une certaine part de son action extérieure.

Tel a été notre dessein dans cette traduction des Catéchèses, qui nous avaient attiré par l'ampleur de leur programme: exposé du *Credo* tout entier, de la morale du *Pater* et de la doctrine sacramentelle, comme préparation au baptême et à la communion. Ce n'est qu'un premier enseignement à des catéchumènes, mais du moins est-il complet. D'autres écrits de Théodore développeront sa pensée sur certains points, mais c'est ici que ces écrits eux-mêmes trouveront leur authentique signification.

Ces catéchèses ne nous sont arrivées que par une version syriaque, qui d'ailleurs semble bien avoir été faite à l'âge d'or de cette littérature. Le traducteur ne craint pas le style grec et il en embrasse la période dans toute son ampleur: son propos, croyons-nous, devait singulièrement ressembler au nôtre. Dans le vocabulaire de cette version, on rencontre bien des mots grecs simplement transcrits, — on les trouvera tous réunis dans un Index particulier, — mais ce ne sont, semble-t-il, que les termes communément reçus dans la langue de l'École. Plus généralement son procédé de traduction consiste soit à prendre à part chacun des éléments d'un terme technique composé, soit à traduire une fois pour toutes un mot grec par un mot syriaque auquel est dès lors attribué toute la gamme des sens qu'a le terme original, dont la traduction n'est plus qu'un décalque.

Ce procédé a pu, à l'origine, être un écueil pour des lecteurs étrangers au vocabulaire de l'École, mais il devient pour nous, si le texte est traité avec prudence, un moyen de retrouver avec quelque probabilité le vocabulaire origi-

nal et d'entrer avec plus d'exactitude dans la pensée de l'auteur [2].

Afin de trouver quelque garantie dans la détermination du mot grec correspondant aux expressions techniques, nous avons utilisé, à défaut de tout texte grec des catéchèses, le long texte parallèle syriaque du commentaire sur saint Jean [3], avec les 140 fragments grecs qu'en a édités Mgr R. Devreesse [4]. Cette version syriaque présente les mêmes caractères que celle des catéchèses. Nous y avons noté, en grec et en syriaque, tous les termes techniques, les mots composés, les particules et conjonctions, bref, tout ce qui nuance l'allure et précise le sens d'un texte grec. Il ressort de là un petit lexique, dont on retrouvera beaucoup d'éléments dans l'index des pages 609-613. Sans prétendre à la certitude, mais cependant avec la probabilité possible en ce domaine, on a pensé que, dans bon nombre de cas, une traduction d'un même auteur, faite dans le même milieu, à la même époque, dans le même but d'introduire les lecteurs dans la pensée de Théodore, tout cela avait chance d'amener généralement l'emploi des mêmes termes techniques pour rendre les mêmes expressions grecques. Cependant notre version syriaque n'étant pas un décalque du texte

---

[2] Est-ce le même traducteur qui fit la version des catéchèses sur le *Credo* et de celle sur le *Pater* et les Sacrements? Mingana le nie: « On linguistic grounds we may also state with confidence that the first part and the second part of the work were not translated by the same man, and that the translator of the second part must have lived some years after the translator of the first part » (Vol. VI, Prefatory note, p. x). Le vocabulaire en effet diffère un peu des unes aux autres. Davantage, pour la tradition syriaque ces homélies forment bien deux ouvrages distincts. Mais par ailleurs, le caractère intelligemment fidèle à la lettre et à la pensée du texte traduit, ne se remarque pas moins net dans la première partie que dans la seconde, Mais aussi bien, est-ce là le caractère général des traductions faites en cet admirable cinquième siècle, à l'École d'Édesse.

[3] *Theodori Mopsuesteni Commentarius in Evangelium Iohannis Apostoli* edidit I. M. Vosté, O. P. dans *Corpus Script. Christ. Orient.*, series IV, t. III, Parisiis, 1940.

[4] Robert Devreesse, *Essai sur Théodore de Mopsueste* (dans *Studi e Testi*, 141), Città del Vaticano, 1948.

original, la correspondance verbale n'a rien d'absolu; d'autre part, le vocabulaire de Théodore, comme celui de ses traducteurs, peut avoir été moins ferme que la pensée qu'il exprime.

Notre version syriaque prend donc ainsi valeur d'un témoin fort ancien du texte original des catéchèses. Mais elle en est l'unique témoin. Pire encore: pour y atteindre, nous n'avons qu'un seul manuscrit complet. Ce n'est que pour 11 folios sur 151, qu'il a été possible, après maintes recherches, d'en trouver un second témoin, dont il sera question dans un instant.

Le ms. MINGANA 561 (M), — dont on a ici la reproduction photographique à peu près au format de l'original, — est ainsi décrit [5] par son heureux inventeur: « 243×163 mm., 156 leaves. Twenty-six lines to the page ». Après avoir indiqué le contenu du manuscrit, avec le titre et la conclusion de chaque partie en syriaque et traduction anglaise [6], Mingana poursuit: « The Ms. has no date and is written in a clear, uniform, old East Syrian hand about 1340 ». C'est par l'écriture que Mingana fixe la date de son manuscrit « about 1340 ». Les derniers feuillets étant perdus, et avec eux le colophon, s'il y en avait un, il est impossible d'en fixer l'antiquité. Si l'on compare cette écriture avec celle du ms. *Br. Mus. Or. 8731*, daté de l'an 734 [7], on verra quelques ressemblances entre elles, mais sans qu'on puisse attribuer à ce fait plus qu'une faible valeur probante.

---

[5] A. MINGANA, *Catalogue of the Mingana Collection of Manuscripts*, Vol. I, W. Heffer and Sons, Cambridge, 1933, col. 1041.

[6] Cf. ff. 1^v, 71^r, 152^r; à cet endroit le ms. donne le texte d'un traité d'Yšoʿyahb d'Arzōn, qui est incomplet ici et a d'ailleurs été publié déjà par G. FURLANI, *Il Trattato di Yešoʿyabh d'Arzōn sul ΤΡΙΣΑΓΙΟΝ* (*Rivista degli Studi Orientali*, VII, 1917, p. 687-715) d'après le manuscrit *Syr. 9* de la Bibliothèque de l'India Office à Londres. A la suite de l'édition, on trouvera, à défaut de traduction, un résumé assez complet de ce traité, des notes et la comparaison avec les traités analogues d'auteurs monophysites sur le même sujet.

[7] *Monumenta Paleographica Vetera*, Second Series: *An Album of dated Syriac Manuscripts*, by W. H. P. HATCH, Boston, U. S. A., 1946, The American Academy of Arts and Sciences; cf. Plate LI.

Maintes pages de ce manuscrit ont leurs marges souillées par les essais calligraphiques de jeunes élèves qui y étudiaient leur langue liturgique; à un endroit cependant, dans les marges des ff. 43r-44r, on se trouve devant une chronique inattendue — la succession des rois mongols — que nous publierons ailleurs afin de l'accompagner du commentaire et des précisions qui conviennent. Dans la marge droite du f. 129r, on lira un encouragement aux jeunes savants: « la science sans l'enseignement ressemble à une veuve qui, bien que fort riche, a cependant besoin d'avoir un chef... ». En marge du f. 145v-146r, — en renversant le manuscrit, — on pourra voir le plus pompeux des « incipits » pour n'importe quel livre, sorte de modèle passe-partout pour copiste.

Le BEROLINENSIS SIMUL. ORIENT. 5 (B) est la photographie du manuscrit jadis conservé dans la Kubbet de la mosquée des Ommayades à Damas (Syrie), et signalé par E. von Soden[8]; ce manuscrit fut heureusement sauvé d'une ruine totale par la photographie qu'en prit l'Académie de Berlin, et celle-ci nous en a généreusement communiqué une copie. Ce manuscrit était, à en juger par la photographie, sur beau parchemin bien préparé, — du moins n'y voit-on nul défaut de fabrication, — mais il a beaucoup souffert, et le bord en est largement usé. L'écriture indiquerait qu'il peut remonter au VIe ou VIIe siècle. Selon la remarque de Hatch, « in the VIth century, a minuscule hand, more rapidly and less carefully written, was used in letters, etc[9] »: c'est celle de ce manuscrit. Les lettres ont encore la forme antique, mais sont mal formées parce que rapidement écrites. Elles ont quelque ressemblance avec celles des planches de Hatch, nº 160 (ms. daté de 599) et nº 161 (ms. daté de 614). Il n'en reste malheureusement

---

[8] *Sitzungsberichte der preussischen Akademie der Wissenschaften in Berlin,* 1903, p. 825-830.

[9] *An Album* ... Introduction, p. 26.

que 47 folios, dont 11 seulement se rapportent au Commentaire sur le Credo de Nicée. A la suite vient le Commentaire de Théodore de Mopsueste sur Qohelet, dont nous préparons l'édition.

Si l'écriture est assez négligée, le texte par contre est bien meilleur que celui du ms. M. En ses 22 pages, il apporte d'utiles corrections à de mauvaises lectures, à des phrases tronquées ou à des fautes d'orthographe qui nuisent au sens [10].

Ne disposant que de ces deux témoins, il importait d'en tirer le meilleur profit.

Le texte, on a voulu le soumettre à l'examen direct, de la manière la plus objective et la plus accessible: la photographie permet, en effet, à chaque instant de voir exactement tout ce qui nous reste de la version syriaque. Là où nous avons l'appui de B, les variantes en sont notées à la page même et suivent M ligne par ligne. Quand ces variantes influent sur le sens, elles sont encore signalées dans la traduction.

La traduction elle-même est aussi littérale que le permet l'intelligence du texte. C'est pourquoi, ainsi que le réclame si justement L. Havet, nous avons essayé de respecter « le mouvement de la phrase, le caractère du style, le ton..., conservé l'ordre des mots sauf à modifier la construction [11]... »

---

[10] A la suite de nos Homélies sur le Credo, on lit (f. 12ʳ) le colophon suivant: « Est achevée l'(explication) du Credo faite par le saint Mar Théodore, évêque de la ville de Mopsueste et interprète des divines Écritures, en lesquelles lui seul reçut de l'Esprit sagesse et foi. Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit dans les siècles »:

ܐܫܬܠܡܬ ܕܝܢ ܒ ... ܐ ܕܗܝܡܢܘܬܐ
ܦܘܫܩܐ ܕܥܒܝܕܐ ܠܩܕܝܫܐ ܡܪܝ ܬܐܕܘܪܘܣ
ܐܦܝܣܩܘܦܐ ܕܡܦܣܘܣܛܝܐ ܡܕܝܢܬܐ
ܘܡܦܫܩܢܐ ܕܟܬܒܐ ܐܠܗܝܐ. ܕܒܗܘܢ ܠܒܠܚܘܕ
ܣܡ ܪܘܚܐ ܘܗܝܡܢܘܬܗ ܚܠܠ ܗܘܝܢ. ܫܘܒܚܐ
ܠܐ[ܒܐ ܘܠܒ]ܪܐ [ܘܠܪܘܚܐ ܕܩܘܕ]ܫܐ ܠܥܠܡܝܢ

Suivent deux lignes illisibles.

[11] L. Havet, *Règles pour éditions critiques* (Guillaume Budé), p. 12.

tout cela devant aider à serrer au plus près le texte syriaque, notre guide unique vers la pensée de Théodore. Autant que possible, ce sont les mêmes mots français qui rendent les mêmes mots syriaques, ou bien ceux-ci sont signalés en note.

Quatre index suivent la traduction: index des citations de l'Écriture (I); index des mots syriaques (II) qui ont paru dignes de remarque, soit à cause de la rareté de leur emploi, soit parce qu'ils recouvrent un mot grec qu'on lit dans l'Écriture ou dans les fragments de Théodore sur le IVe évangile [12]; index des mots grecs (III) répartis en deux groupes: mots insérés par le traducteur syriaque, mots dont la traduction syriaque est attestée par des références précises; index des noms propres (IV).

Au terme de ces longues recherches, ce nous est un devoir bien agréable de remercier tous ceux qui ont bien voulu nous aider ou nous encourager dans ces travaux. Les plus sincères remerciements vont d'abord aux Trustees et au savant Librarian, Mr. Leonard Jolley, de Selly Oak Colleges' Library, qui ont bien voulu, gracieusement et sans délai, accorder la permission de publier la photographie de leur précieux manuscrit. Leur générosité est bien digne de celle que montra l'illustre mécène qu'est Mr. Edward Cadbury, qui en quelques années permit de réunir une collection si remarquable de manuscrits syriaques et tant d'autres trésors que l'on trouve en cette Bibliothèque.

Notre hommage va maintenant à Son Éminence le Cardinal G. Mercati, qui voulut bien s'intéresser à notre travail et à sa publication dans la collection des *Studi e Testi*; au Révérend Père Albareda, Préfet de la Bibliothèque Vaticane. Mgr R. Devreesse, Vice-Préfet de la Bibliothèque, a bien droit, lui aussi, à toute notre reconnaissance

---

[12] Cf. ci-dessus, p. IX n. 4.

pour son travail de révision, ainsi que pour l'Introduction qu'il a bien voulu écrire à notre demande.

Il faut remercier bien vivement de sa générosité l'Académie des Sciences de Berlin et tout spécialement le Docteur Iohannes Stroux, président de la Commission chargée d'éditer les Pères de l'Église Grecque. Ayant eu la prudence de prendre jadis la photographie d'un précieux manuscrit, elle a bien voulu en communiquer une copie.

Notre souvenir ému va enfin à tous les Anciens du Séminaire Syro-Chaldéen de Mossoul, à son Directeur le Père Marie-Joseph Omez et à tous nos frères, les compagnons des belles années de travail. Ces cours de théologie et d'histoire de la littérature syriaque nous ont unis d'un lien toujours solide, entre nous et tous au service de l'Église d'Orient. *Ut sint unum!*

Rome, 4 avril 1949

fr. R. M. Tonneau, O. P.

INTRODUCTION

Le titre d'*Homélies catéchétiques* ici donné à l'ouvrage de Théodore de Mopsueste n'a été choisi que pour sa convenance à l'ensemble et au genre de présentation adopté par l'auteur. A la vérité, dans les seize instructions qu'on va lire, le manuscrit distingue deux séries d'entretiens, puisqu'on lit à la fin de l'homélie X: « Sont finies d'écrire les dix homélies: *Explication du Credo* », et que l'hom. XI est précédée d'un titre apparent « ... nous commençons à écrire l'*explication des Sacrements* »[1] confirmé par le colophon (p. 605): « Sont achevées les six homélies: *Explication des mystères de la Sainte Église* ». D'ailleurs, les témoignages anciens, en nous apportant quelques extraits de l'une ou de l'autre homélie, garantissent cette division bipartite. C'est par leur énumération qu'il nous faut débuter.

Faisons-les précéder de la sèche nomenclature des catalogues de la chronique de Séert et d'Ebedjésu: « Il nous laissa également une explication du symbole des CCCXVIII (Pères) et de la Messe », lisons-nous dans le premier; « il y a encore un livre de lui sur les Sacrements et un autre sur la foi », indique le second[2].

Le premier à citer l'ouvrage est Cyrille d'Alexandrie, et l'extrait qu'il en tire se retrouve dans le *Philalethes* de Sévère d'Antioche[3]; le second est l'auteur de la *Collection Palatine*[4]. Le troisième est Facundus d'Hermiane, qui traduit deux courts fragments[5]. Viennent, en quatrième lieu, le *Constitutum* du pape Vigile et le Ve concile de Constantinople[6]. Nommons enfin un auteur nestorien du

---

[1] Ci-dessous p. 281 (cf. Avant-propos, p. XII). Notons cependant que la liaison entre X et XI est nettement marquée dès le début de celle-ci: « Puisque, avec la grâce de Dieu, on a achevé hier de vous dire ce qui a trait au Credo ».

[2] Cf. *Essai sur Théodore de Mopsueste*, p. 42, où l'on trouvera quelques renseignements bibliographiques.

[3] Hom. III § 6; cf. *Essai*, p. 174; ci-dessous, p. 61.

[4] Hom. VIII § 14-16; cf. *Essai*, p. 197; ci-dessous, p. 207-211.

[5] Hom. VIII § 14; ci-dessous, p. 207 (in libro ad baptizatos locutus est); Hom. XIII § 8; ci-dessous, p. 381 (tertio decimo libro codicis quem Mysticum appellavit); ces mots s'accordent tant avec le colophon qu'avec la distribution en seize entretiens.

[6] Hom. V § 6; ci-dessous, p. 107; V § 19, p. 127; V § 21, p. 129; VI § 4, p. 137; VIII § 9, p. 199; VIII § 16, p. 209; XIV § 25, p. 455 (cf. *Essai*, p. 250-252). Deux autres fragments, que le *Constitutum* et les Actes du concile (37. 39) déclarent empruntés aux Homélies, ne s'y trouvent pas.

IX[e] siècle, Théodore bar Koni, qui donne trois extraits de nos Homélies [1].

Quelle date leur assigner dans la longue carrière de Théodore? A coup sûr, elles sont postérieures au concile de 381 [2]; et l'on serait tenté de préciser davantage, si la lecture d'un passage de la *Controverse avec les Macédoniens* était bien assurée [3]; il s'ensuivrait, en effet, que Théodore les aurait prononcées avant son élévation à l'épiscopat (392, vraisemblablement), et, peut-on ajouter, à Antioche même; au fait, certains détails de la cérémonie du baptême supposent un cadre et des ressources de personnel que de grandes cités seules pouvaient offrir.

Il est tout à fait vraisemblable que nos Homélies furent prononcées devant des catéchumènes se disposant à recevoir le baptême dans la nuit de Pâques [4]. Cette circonstance définit leur matière et fixe leur enchaînement: expliquer, en une suite de discours tenus à brefs intervalles [5], les différents articles du symbole de la foi; préparer les auditeurs à accorder la richesse des mystères chrétiens au renouveau pascal que l'Église va bientôt célébrer, à regarder leur initiation à la foi et aux sacrements comme la première étape de l'itinéraire spirituel vers l'état futur où ils sont appelés.

Analyser ici, l'une après l'autre, chacune des seize homélies ferait

---

[1] Hom. III § 10, p. 65; VI § 3, p. 135; VIII § 10, p. 201. Sur le témoignage de Dadisho, cf. *Essai*, p. 43.

[2] Le concile est cité à plusieurs reprises au cours de l'hom. IX. Ce qui est dit au § 1 de cette même homélie (p. 215) sur le concile d'Occident et les souscriptions adressées par les Orientaux à ses décrets me paraît viser la lettre 2 de Damase, dont il ne nous reste que trois fragments, le troisième portant cette note finale « *Explicit haec epistola, vel expositio synodi Romae habitae sub Damaso papa, et transmissa ad Orientem, in qua omnis Orientalis ecclesia...* ». Suivent quelques noms d'évêques, dont le premier est Mélèce (... *similiter et alii CXLVI Orientales episcopi...*); *P. L.*, XIII, 350-353; COUSTANT (*Epistolae Romanorum Pontificum*, p. 495-500) datait justement cette lettre des derniers mois de l'année 378; cf. R. DEVREESSE, *Le patriarcat d'Antioche*, 1945, p. 34.

[3] *Patrologia Orientalis*, IX, 5 [1913], p. 642. Théodore renvoie ses contradicteurs à une « étude portant sur les paroles déterminées pour toutes choses (rituels?), (paroles) qui furent dites par moi avec grand soin. Je pense avoir montré par tout cela que le Saint-Esprit est de la nature divine ». Cf. ci-dessous, p. XX-XXI.

[4] On peut croire que les deux dernières (sur la Messe) ont été au moins remaniées pour s'adapter à d'autres circonstances; le cérémonial qu'elles expliquent et le long commentaire qui les accompagne semblent dépasser la mesure qui convenait à des personnes n'ayant pas encore fait leur première communion.

[5] « Hier »: II § 1, IV § 1, XI § 1; « voici trois jours »: VII § 1; quelques jours probablement entre XIV et XV (cf. XV § 1).

double emploi avec la table des matières qui achève ce volume: on y trouvera, suffisamment jalonnée, la marche des explications sur le *Credo* (I-X), sur le *Pater* (XI), sur l'ordre du rituel baptismal (XII-XIV) et le cérémonial de la Messe (XV et XVI) [1]. Reprendre méthodiquement chacune des divisions traditionnelles de la théologie, d'autre part, exposerait à répéter, et nécessairement sous une forme à peu près identique, des pages vieilles de moins d'une année, où l'on reconstituait, d'après l'ensemble de l'œuvre de Théodore, les thèses principales de sa doctrine [2]. J'ai fait choix d'un autre plan.

Les Homélies valent qu'on les lise et qu'on les envisage à part de tout le reste de l'œuvre théodorienne. Ressaisir le choc qu'éprouvait l'intelligence de leur auteur au contact de la vérité proposée par l'Écriture et définie par les Pères de Nicée, recréer la contemplation de son esprit et l'essor de son génie propre en face du don de Dieu qui s'y manifestait: de la rencontre et du jeu de ces deux mouvements résulte la conception originale de son système de théologie et de son explication des sacrements, et c'est d'où dérive tout l'ordre de cette Introduction.

Dès le début de la première Homélie, Théodore emporte ses auditeurs vers le monde invisible préparé par Dieu à ceux qu'il aime, vers ce que l'œil n'a pas vu ni l'oreille entendu, terme suprême de la vocation chrétienne, objet essentiel du « discours religieux » [3]; le fondement de ce « discours religieux », c'est la foi, telle que saint Paul l'a définie dans l'épître aux Hébreux: conviction de ce qui ne paraît pas [4], — de tout ce qui était déjà dans l'Ancien Testament, de tout ce qu'a révélé le Christ, de tout ce que les Pères nous ont enseigné, de tout ce que l'Église conserve et nous propose [5], — et soutien des choses à espérer [6].

Le premier article de cette foi, c'est Dieu. Dieu, comme nous l'a appris l'Ancien Testament, est « celui qui est », tant par le nom que par l'entière signification du nom [7]. La plénitude de l'être divin se renferme et s'exprime dans son « ousie » [8]; ce mot, à lui seul,

---

[1] C'est à cette présentation par analyse que nous avions eu recours naguère, Mgr É. Amann (*La doctrine christologique de Théodore de Mopsueste*, dans *Revue des sciences religieuses*, 1934, p. 160-190; *Dict. de Théol. cath.* « Théodore de Mopsueste » col. 258-270) et moi-même (même *Revue*, 1933, p. 425-436).

[2] *Essai*, p. 103-124.

[3] I § 9. Cf. Const. Apost. VII, 39, 2: *ὁ μέλλων τοίνυν κατηχεῖσθαι τὸν λόγον τῆς εὐσεβείας.*

[4] I § 3-4, 8, 9; VII § 9, IX § 3, X § 22, XIII § 14. [5] I § 10, 12.

[6] I § 4, 9; VII § 9, XIV § 2; XV § 18, 20, 24. [7] II § 8, 9; IX § 10.

[8] II § 12, III § 14, XII § 26, XIII § 15; XIV § 20, 21.

marque les prérogatives et l'extension de la divinité, — unique [1], éternelle, increéée et cause de tout [2], Seigneur et Dieu [3], sainte et cause de sainteté [4], à qui seule appartient toute gloire et tout honneur [5], — constitue proprement ce que nous appelons la nature divine [6].

Le Christ, tant par son enseignement que par l'ordre qu'il a donné à ses disciples de conférer le baptême au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, nous a appris que cette nature divine, qui est Dieu même, répondait et s'accordait à trois dénominations particulières, soutenait les propriétés de chacune. Un mot spécial, d'usage courant chez les Orientaux à l'époque où nous sommes, l'hypostase, désigne le caractère propre de chacun des Trois au sein de la nature commune.

Ce mot d'hypostase, proche de « nature » comme il l'est de « personne », nous devons en relever quelques emplois avant d'aller plus loin, rassembler quelques textes tirés des Homélies et d'autres ouvrages de Théodore. Procédons par élimination, ainsi que lui-même nous y invite. On conviendra donc que l'âme des animaux n'a pas d'hypostase; bien moins encore, elle est tout entière dans le flux vital qui anime leur sang: l'animal mort, tout est mort [7]. Le siècle (*αἰών*), lui non plus, n'a pas d'hypostase [8]; pas davantage n'a d'hypostase le verbe de l'âme [9]. De ces exemples on pourra déjà induire que le

---

[1] I § 14-16, II § 3, VIII § 17, IX § 14; X § 13, 14, 22; XIV § 16.
[2] IX § 3, 16. [3] III § 2, 3; IX § 16, 18; XIV § 16.
[4] IX § 13, 16. [5] IX § 3.
[6] Ce mot de « nature » et ses dérivés méritent une attention particulière; j'ai relevé (*Essai*, p. 432) son emploi dans le Commentaire de s. Jean, mais quelques exemples tirés des Homélies aideront à le confirmer. Il faut donc le prendre tel qu'il sonne à nos oreilles; la nature, c'est l'être particulièrement désigné, essentiellement, par sa condition et ses attributs, sans addition ni diminution: ainsi parlera-t-on de la nature de l'ousie (III § 14), de la nature de la divinité du Monogène (VI § 4), de la nature du pain et du vin avant l'action eucharistique qui les transforme (XV § 10). Ainsi dira-t-on de Dieu qu'il est « naturellement » Père, parce qu'il l'est par essence et définition (II § 8, 18); que le Verbe est « naturellement » Dieu (III § 6; IV § 10, 11, 12); que l'homme est « naturellement » mortel (IV § 10); que celui qui fut assumé était ceci « naturellement » (VIII § 1), qui « naturellement » pouvait être détruit (VIII § 6).
[7] V § 15 « ce n'est pas de son existence isolément qu'elle subsiste, et après la mort de l'animal on croit qu'elle n'existe plus ».
[8] Sur Hebr. I, 2 (K. Staab, *Pauluskommentare aus der griechischen Kirche*, p. 201): *Ὁ αἰὼν φύσις μέν ἐστιν οὐδεμία ἐν ὑποστάσει τὸ εἶναι ἔχουσα, διάστημα δέ τι νοεῖται εἶναι.* De même sur Gal. I, 5 (Swete, *Theodore of Mopsuestia on the Epistles of S. Paul*, I, p. 5). [9] Hom. III § 4 « il est l'hypostase de l'âme, car il n'a pas d'hypostase; c'est en l'âme qu'il se voit ».

mouvant, le discontinu, qui ne se soutiennent que par intermittences et par emprunt à une nature permanente, n'ont pas d'hypostase.

Au contraire, ce qui se conçoit et se nomme, parce que maintenu par une réalité qui ne s'évanouit pas, l'expression de sa propriété fondamentale et de son caractère singulier, constitue l'hypostase. Déjà, commentant Ps. XXXVIII, 7 *Et substantia mea* (ὑπόστασις) *tamquam nihil ante te* [1], Théodore avait défini l'hypostase de l'homme par les éléments constitutifs de l'individu, le fonds ordonné de son état, – on pourrait dire sa désignation possessive, son « soi-même ». C'est en restant, croirais-je, à ce même point de vue, qu'il parle dans les Homélies de la nature divine dans son hypostase, de l'hypostase de la nature du corps et de la nature de l'âme. Nous retrouverons, d'ici à quelques lignes ou à quelques pages, l'usage particulier de ce mot d'hypostase dans la théologie de la Trinité et de l'Incarnation. Qu'il nous suffise pour l'instant de noter et de retenir que, corrélative à une nature, l'hypostase résume les propriétés de cette nature, qu'on la considère isolée ou unie à une autre pour ne former qu'un seul et même individu.

Reprenons notre exposé. *Le Seigneur Dieu est seul Seigneur*: l'Ancien Testament, en nous apprenant quel nom lui convient, nous a pareillement dévoilé quelques attributs de l'unique nature divine [2]. Le Christ, – on l'a déjà vu, mais il est utile de le répéter avec Théodore, – a complété cette révélation dans son ordre d'évangéliser les nations et de les baptiser sous une triple invocation: Père, Fils et Esprit-Saint [3]. D'autre part, nous lisons dans le Nouveau Testament, à plusieurs reprises, que Dieu envoya son Fils [4]; enfin, le Christ, lui encore, promit de nous envoyer l'Esprit [5].

Une seule nature, trois noms [6], trois hypostases [7], trois personnes [8]. Dieu le Père, première personne de la Trinité [9]. Père, il l'est essentiellement du Fils qu'il engendre de son éternelle fécondité, selon

---

[1] R. Devreesse, *Le Commentaire de Théodore de M. sur les Psaumes*, p. 239: *ὥστε τὴν ἐμὴν ὕπαρξιν καὶ σύστασιν μηδὲν λελογίσθαι.*

[2] II § 2.

[3] Cf. II § 2-4; VIII § 17-18; c'est l'un des thèmes le plus fréquemment rappelés et développés.

[4] Cf. Galat. IV, 4-5: Hom. VI § 9.

[5] X § 7. [6] XIV § 16, 17, 19-21.

[7] II § 3-5, III § 2.

[8] Sur Aggée II, 15 (*P. G.*, LXVI, 484D-485). Théodore rappelle le texte de Matthieu, *Allez, enseignez*: *ἀφ' ὧν δὴ μανθάνομεν Πατρός τε πρόσωπον ἴδιον, καὶ Υἱοῦ πρόσωπον ἴδιον, καὶ Πνεύματος ἁγίου πρόσωπον ἴδιον, τῆς θείας καὶ ἀϊδίου οὐσίας ἕκαστον τούτων εἶναι νομίζοντες ὁμοίως, ἅτε μιᾶς μὲν τῆς μαθητείας οὔσης.*

[9] III § 2, IV § 14.

le mode qui convient à la nature divine [1]; mais il est « auteur » de toutes les créatures visibles et invisibles, de tout ce qui est devenu dans la suite des temps [2]. A coup sûr, Dieu est appelé, et mérite de l'être, père des hommes; cependant, nous ne sommes fils que par adoption, plus précisément des gens de la maison divine, des familiers [3].

La prophétie contenait déjà sous son voile quelque chose de ce que nous savons du Fils; ni les Juifs, ni les Apôtres [4] n'étaient en mesure de dégager la portée de cet enseignement, encore moins de le comprendre. Divers traits esquissés par l'évangile de s. Jean [5], d'autres indiqués par s. Matthieu [6] ou s. Paul [7], indiquaient ce qu'il nous faut croire au sujet du Fils. Le symbole de Nicée, au nom de l'Église, a précisé, en quelques formules qui s'imposent à la croyance des fidèles, le contenu de ces données éparses dans l'Écriture: nous professons donc que le Fils unique de Dieu, le Monogène, est « connaturel à son Père » [8], c'est-à-dire inséparable de lui [9], éternel comme lui, puisqu'il est comme lui de la nature même de l'ousie; il est son Verbe [10], le fut toujours, et ne l'est point devenu; il est avec son Père une seule puissance, comme il est une seule nature [11]; naturellement donc (φυσικῶς) « vrai Dieu de vrai Dieu » [12], « par qui les mondes furent constitués » [13].

Le troisième nom, marqué par le Christ à côté du Père et du Fils, est l'Esprit-Saint, la troisième personne, la troisième hypostase de l'ousie [14]. Nombreux sont les « esprits » comme nombreux sont les êtres [15]; cependant, comme il y a un Être, il y a un Esprit, qui possède toute la plénitude des attributs correspondant à son nom [16].

---

[1] II § 5-9, 18. Théodore refuse de voir dans l'*hodie* de Ps. II, 7 une allusion à la génération éternelle du Fils (cf. *Essai*, p. 110 n. 7). Un texte attribué à Cyrille d'Alexandrie, récemment publié par le cardinal Mercati (*Osservazioni a proemî del Salterio* [= *Studi e Testi*, 142], 1948, p. 144), marque la même réserve.

[2] II § 10-12, 14, 18. L'homme, image de Dieu, est lui aussi auteur (II § 16-17; cf. *Essai*, p. 13 n. 4).

[3] II § 13; III § 11, 13; IV § 1, V § 1. [4] I § 14; cf. *Essai*, p. 108.

[5] *Au commencement il était, ... moi et mon Père* (Hom. IV § 14); *qui me voit, voit mon Père* (Hom. IV § 16); *si vous me connaissiez* (Hom. VIII § 3).

[6] *Nul ne connaît le Fils* (Hom. IV § 16).

[7] *Par lui Dieu fit les mondes* (Hom. IV § 19).

[8] *Ὁμοούσιος*: II § 12, 14, 15; III § 2, IV § 13-14. [9] III § 8.

[10] III § 13-15. [11] IV § 14-15. [12] IV § 10-14.

[13] III § 15, IV § 18-19.

[14] Cf. sur Matth. I, 18 (*Essai*, p. 107 n. 2): *Πνεῦμα τὸ ἅγιον οὐ Πατήρ, οὐχ Υἱός, ἀλλὰ τρίτη τις παρὰ ταῦτα ὑπόστασις* (cf. p. 108 n. 5).

[15] IX § 8. [16] IX § 10.

Dieu est esprit, répond le Christ à la Samaritaine [1]; or certains n'ont pu se résigner à dire que l'Esprit est Dieu, mais ont soutenu qu'il était serviteur et créature [2]. Nom propre, l'Esprit signifie nature divine [3]. Seigneur et Dieu, il procède du Père comme d'une source sans cesse jaillissante [4]. Il est esprit de vérité [5], « esprit vivificateur » [6], qui crée, libère et renouvelle [7].

Telle est donc la Trinité, elle ne se divise pas [8]: une est sa volonté, une son activité et opération vis-à-vis des créatures [9], parce que unique est sa nature.

* * *

« Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, fils de Dieu Monogène, premier-né de toute création... par qui tout fut fait, qui à cause de nous ... ». A-t-on observé cette singulière construction du symbole? Il vient de nommer Dieu le Père tout-puissant et directement, sur la même ligne, il introduit le Seigneur Jésus-Christ, dont il énumère les propriétés éternelles, attribuant d'emblée à celui que virent les hommes ce qui appartient par nature à une personne de la Trinité. La relation est marquée aussi étroitement que faire se pouvait par la seule juxtaposition de « Monogène » et de « premier-né de toute créature »: Jésus-Christ est, en effet, l'un et l'autre.

Quelques textes de s. Paul permettront à Théodore d'asseoir les bases de son explication du dogme; voyons comme il les choisit et les dispose [10]. Contre le polythéisme, l'Apôtre proclame qu'*il n'y a pas de Dieu sinon l'unique, de qui est toute chose* (I Cor. VIII, 4, 6), et aussitôt il ajoute: *Unique est le Seigneur Jésus-Christ, auteur de toute chose*. Voilà, en une phrase, tout l'ordre – éternel et humain – de l'Incarnation, que l'Apôtre indiquera ailleurs en écrivant que *Dieu a été vu dans la chair* (II Tim. III, 6): Dieu dans la chair, c'est celui dont l'ange avait dit qu'il s'appellerait Jésus. Et le même parallélisme, dont s. Paul avait fait usage en affirmant de Jésus-Christ qu'il est l'auteur de toute chose, il le retrouve quand il écrit que des Juifs est né le *Christ selon la chair, Dieu au-dessus de tout* (Rom. IX, 5); ailleurs il a dit qu'il est *le premier-né entre beaucoup de frères* (Rom. VIII, 29), *premier-né de toutes les créatures* (Col. I, 15), que, *forme de Dieu, il a pris la forme d'esclave* (Phil. II, 6).

---

[1] IX § 9. [2] IX § 14-15; cf. *Controverse avec les Macédoniens*, p. 639.
[3] IX § 9-12. [4] IX § 16, X § 7-10; cf. *Essai*, p. 107 n. 7, 14 n. 4.
[5] X § 4-6. [6] Addition au symbole: X § 11-12.
[7] Ces trois points seront repris dans la suite (cf. p. XXVII, XXX, XXXI, XXXIII).
[8] VIII § 17-18. [9] XIV § 20-21. [10] I § 3-10.

Cette première esquisse de l'Incarnation, Théodore l'a tracée dès le début de ses catéchèses, afin d'imprimer nettement, et au plus vite, dans l'esprit de ses auditeurs, l'union qui s'est faite entre ce qui était de toute éternité et ce qui est devenu dans le temps. Ce qui était, c'est la nature divine; ce qui est devenu, c'est la manifestation de sa bienveillance: *Dieu a tant aimé le monde, qu'il a livré son fils unique pour lui* (Ioh. III, 16)[1].

Comprenons donc que c'est la nature divine qui s'est abaissée pour nous[2], et que par la nature humaine elle nous fut révélée[3]. Le fils de Dieu est descendu des cieux; n'allons point, en entendant ces mots, nous laisser aller à quelque songe d'anthropomorphisme, imaginer une descente matérielle: la divinité ne se déplace pas[4] et l'évangéliste nous en avertit suffisamment quand il nous apprend que le Verbe était dans un monde fait par lui. A quoi il ajoute aussitôt qu'*Il vint chez les siens*; c'est-à-dire que le Verbe, Fils unique de Dieu, forme de Dieu, s'unit, « assuma »[5] la forme d'esclave, et que, la Trinité ni se divisant ni se séparant, « en cette forme d'esclave qui fut assumée, le Fils était, et le Père avec le Fils et l'Esprit-Saint »[6]; « par l'Incarnation, la nature divine nous devint sauveur »[7], l'ordre éternel demeurant immuable.

Cette forme d'esclave ou forme humaine[8], ressemblance de la chair de péché[9] ou temple, un seul des Trois l'a unie à soi, le Fils, et dès lors ne s'en est plus séparé[10]; il n'a pas pris un des anges, s. Paul nous l'avait enseigné, mais s'est uni à la descendance d'Abraham[11]. D'un mot, le Christ Notre-Seigneur est Dieu et homme. « Et tout ce qui (appartient) à la nature de l'homme, il (le Verbe) le prit sur soi ... il le perfectionna de sa puissance; même, quand il reçut la mort, il ne s'en éloigna pas. Il l'arracha à la mort ... il le ressuscita d'entre les morts ... le fit immortel ... le fit monter au ciel »[12]. Toute la carrière de l'Homme-Dieu, envisagée du point de vue de l'union de ses deux natures, est renfermée dans cette phrase. Mais il nous faut, l'affirmation clairement posée, revenir aux détails qui l'appuient.

Jésus, annoncé par l'ange, naît de Marie; par sa mère, il est fils de David[13]; on pense bien que celui qui est fils de David et de la descendance des Juifs n'est pas naturellement (φυσικῶς) Dieu: ni David, ni Marie, dont il emprunte la chair, n'ont pu engendrer une nature

---

[1] Ioh. III, 16: Hom. XVI § 2. [2] III § 10, VI § 7.
[3] III § 2, 4-5; VIII § 17-18. [4] V § 4; VII § 1, 14-15.
[5] VI § 4-5, VIII § 1. [6] VIII § 18. [7] III § 2. [8] III § 4.
[9] V § 7. [10] VI § 6, VII § 13, VIII § 5-7. [11] VI § 12-13.
[12] V § 5-6. [13] VI § 3; VIII § 2-4.

divine. Mais — et c'est ici que se manifeste l'économie du décret éternel — celui qui naît dans le temps, ce Jésus-Christ, est à la fois homme et *Dieu au-dessus de tout* [1].

Il est homme parfait. Théodore rejette d'emblée tout ce qui pouvait encore subsister de docétisme dans la pensée de certains de ses auditeurs ou de ses contemporains, en condamnant en bloc Marcionites, Manichéens, Valentiniens, tous ces « anges de Satan », ainsi qu'il les nomme [2]. Mais d'autres « anges de Satan » continuaient à égarer les esprits dans le moment où il exerçait son ministère: disciples attardés d'Arius et sectateurs d'Eunome qui corrompent le dogme en soutenant que la divinité du Fils est inférieure à celle du Père, puisqu'elle n'est pas éternelle [3]; partisans d'Apollinaire, qui l'amoindrissent de leur côté, en prétendant que, dans le Christ, elle tenait lieu et place de l'âme [4].

Contre ces hérétiques remuants, Théodore prend position aussi nettement que possible; il va les confondre en montrant que la mission de rachat et le plan du salut des hommes exigeaient que le Rédempteur fût doué d'une âme intelligente. Ce qui importait, en effet, c'était de relever l'homme déchu par le péché [5], lequel *était entré par un seul homme, et par le péché la mort* (Rom. v, 12). Or, le péché est proprement une défaillance de l'âme: tel il fut chez Adam [6], tel il se continue dans sa postérité [7]. C'est donc l'âme humaine totale qui devait être assumée et, logiquement, le corps après elle [8]; la restitution de l'âme à son état originel, c'est le retour à l'immutabilité première et la condition, dans le futur, de l'immutabilité du corps [9].

Qui dit âme humaine dit nécessairement âme intelligente, connaissante et raisonnable; on parle bien, il est vrai, de l'âme des bêtes, mais c'est plutôt par analogie, fort imparfaite d'ailleurs [10]. L'âme humaine est d'un autre ordre: elle a sa nature propre, existe dans son hypostase et y demeure même séparée du corps; c'est elle qui donne la vie au corps et elle survit à la dissolution de ce corps [11]. Et telle est l'âme du corps humain habité par le Verbe, qui de notre nature a tout pris sauf le péché, parce que c'est tout l'homme qui devait être racheté.

---

[1] III § 6, VI § 3.

[2] XIII § 8. Au même endroit, il donne la même qualification à Paul de Samosate; plus haut (VIII § 4) il avait noté que « ce n'est pas une science parfaite du Christ que l'on possède aussi longtemps qu'on le croit être seulement homme ».

[3] V § 9, XIII § 8. [4] XIII § 9. [5] V § 10. [6] V § 10-11.

[7] V § 12-13. [8] V § 11, 14. [9] V § 11, 14, 20.

[10] Cf. ci-dessus, p. XVIII. [11] V § 15-16.

Dieu d'une part, Homme d'autre part, Monogène et premier-né, le Christ est non pas « de deux », mais « en les deux » [1]. Deux natures [2], distinctes [3], conjointes [4] et inséparables dans leur union [5] en une seule personne (*πρόσωπον*) [6]. De cette union parfaite des deux natures, opérée par la volonté divine, il résulte que le Fils est unique [7], que ce qui se dit de l'un des deux termes, Dieu et homme, vaut pour les deux [8], parce qu'il y a entre eux communication de propriétés [9]. De cette union viendra la gloire transférée à l'assumé [10], car non seulement il sera élevé aux cieux, mais encore c'est lui, le temple de

---

[1] VIII § 1. [2] III § 6, 7, 10; VIII § 1, 14.

[3] III § 6, VI § 3-7; VIII § 10, 13-14.

[4] III § 3, 4, 6, 7, 10; cf. index des mots syriaques: naqīpūtā (p. 612).

[5] VIII § 13-14.

[6] III § 6, 7, 10; VI § 3, VIII § 10. Dans un passage du *de Incarnatione*, Théodore, comme pour préciser davantage ce qu'il vient de dire des deux natures considérées dans l'union, a écrit qu'elles étaient « une seule personne et une hypostase » (cf. M. Richard, *L'introduction du mot « hypostase » dans la théologie de l'Incarnation = Mélanges de Science religieuse*, Lille, 1945, p. 24-29). Theodore bar Koni reproduit quelques lignes de ce même extrait (*Liber Scholiorum*, p. 190; cf. *Essai*, p. 46) à la suite de six autres fragments comportant l'emploi du même mot « hypostase » (cf. *Essai*, p. 276 n. 6); trois d'entre eux sont empruntés à nos Homélies (ci-dessus, p. xvi); mais là où elles ont *πρόσωπον* (III § 10, VI § 3), *καθ' ἓν* (VIII § 10), il a mis *qnōmā*; il l'a encore écrit pour traduire l'*ἐν ἑαυτῷ* de Jean v, 26. De même il a glosé par « hypostase » le *τῷ ῥήματι τῆς δυνάμεως αὐτοῦ* d'Hebr. i, 3.

Pour essayer de fixer le sens du mot chez Théodore, ajoutons quelques autres citations. Dans Hom. XIII § 8, il reproche à Paul de Samosate de méconnaître « l'hypostase de la divinité de l'Unique » (Facundus a traduit par *existentiam*); X § 19, il parle de « l'hypostase ou nature de l'Esprit-Saint »; commentant Rom. ii, 20, il écrit: *Μόρφωσιν λέγει... αὐτὴν τὴν ὑπόστασιν καὶ τὴν γνῶσιν καὶ τὴν ἀλήθειαν* (Staab, *op. cit.*, p. 116). Il explique Hebr. i, 3 *χαρακτὴρ τῆς ὑποστάσεως αὐτοῦ* par empreinte de sa nature: *ὥστε ὅπερ ἂν ἐκείνην νοήσῃς τὴν ὑπόστασιν, τοῦτο νόει καὶ ταύτην εἶναι, ἀκριβεῖς φέρουσαν ἐκείνης τοὺς χαρακτῆρας τῷ κατὰ μηδὲν διαλλάττειν αὐτὴν ἐκείνης* (Staab, p. 201, 33-36). Notons enfin l'explication d'Hebr. iii, 14: *μέτοχοι τῆς ὑποστάσεως τοῦ Χριστοῦ γεγόναμεν ὥσπερ τινὰ φυσικὴν τὴν πρὸς αὐτὸν κοινωνίαν δεξάμενοι* (Staab, p. 205, 7-9; cf. Th. b. Koni, p. 189). Tous ces textes, qui viennent rejoindre ceux qu'on a signalés plus haut (p. xviii-xix), me paraissent s'accorder à définir l'hypostase une sorte de complément ou de faîte, achèvement particulier tant de la nature que de la personne envisagées l'une comme l'autre dans leur constitution propre et dans leur résultat: l'hypostase est leur expression dernière, n'existant donc que par elles et grâce à elles. Est-il hors de propos d'observer que, selon le décret de Chalcédoine, chaque nature gardant ses propriétés distinctives, concourt en même temps à l'achèvement d'une seule personne et d'une hypostase (*καὶ εἰς ἓν πρόσωπον καὶ μίαν ὑπόστασιν*) ?

[7] III § 10, VI § 3, VIII § 14. [8] *Καθ' ἕν*: cf. VI § 3, 4, 7; VIII § 10-13.

[9] VI § 4-7. [10] VI § 4, 7; VII § 10, XV § 10.

Dieu le Verbe, qui viendra juger les vivants et les morts [1]; de cette union enfin s'ensuit notre association définitive à Dieu [2], dernier épisode de notre rédemption.

* * *

Cet exposé de la profession baptismale pouvait suffire à l'instruction des catéchumènes; il procurait à leur foi une assise large et profonde, rigoureusement accordée au dogme chrétien défini par les deux conciles de Nicée et de Constantinople; les adversaires de cette foi — païens, juifs, hérétiques — s'y trouvaient assez nettement désignés et confondus pour que ne fussent plus à redouter leurs prestiges ni leurs embuches. Théodore eût-il donc voulu s'en tenir là, que nous devrions déjà nous incliner devant sa science, son zèle et son autorité.

Or, tout ce que nous avons tiré des Homélies jusqu'à maintenant n'est qu'une partie de ce qu'elles contiennent; décrire le fondement essentiel de la foi, expliquer ce qu'est la substance primordiale du christianisme ne saurait, en effet, épuiser la richesse des dogmes proposés. Aussi bien est-ce vers un autre aspect de l'enseignement des catéchèses que nous allons tourner notre attention, où la foi ne sera plus seulement requise et envisagée comme adhésion de l'esprit à une doctrine révélée, mais principalement considérée dans son action, attirant à elle pour les unir le monde visible et ce qui ne paraît pas, tel l'aimant soulevant et maintenant l'âme au-dessus des contingences immédiates: tout ce qui fut dans l'histoire humaine, tout ce qui appartient à la condition présente, la foi l'appellera à construire et à agrandir la perspective de l'espérance imprimée dans l'âme par la contemplation de son état futur, en même temps qu'elle sera l'appui constant de l'homme dans son effort à ajuster sa vie terrestre à l'éternité où il tend. D'un mot, c'est vers les réalités invisibles, leurs figures et leurs symboles, vers l'édification de la cité de Dieu, que nous voici engagés.

A maint endroit des homélies qui expliquaient le symbole baptismal, Théodore a souligné l'accord intime du *Credo* avec les Écritures [3]; le théologien prédicateur restait exégète perspicace. Il avait naguère affirmé la continuité de l'histoire à travers les deux Testaments et légitimé l'interprétation « typique » [4]; la règle énoncée et

---

[1] VII § 13-14. [2] III § 9, VI § 7, 14; VII § 10-13.

[3] Cf. Hom. V § 1, X § 13, XI § 1. Certaines parties de l'une ou de l'autre homélie ne sont qu'un commentaire de l'Ancien et du Nouveau Testament.

[4] Cf. *Essai,* p. 90-93; Hom. II § 1-2; l'Ancien Testament ombre: XII § 2-6.

justifiée dans le commentaire des Petits Prophètes va être illustrée par son application au plus magnifique geste de Dieu, qui est la Rédemption de l'humanité et sa vocation.

Prenons avec Théodore notre départ aux origines de cette humanité. L'homme a été créé à l'image de Dieu [1]; la chute d'Adam bouleverse de fond en comble l'ordre primitivement institué [2], le péché et la mort entrent dans le monde [3], l'homme devient associé de Satan. et tombe sous son emprise [4]; partie d'Adam, sa postérité suit le sort de l'ancêtre commun [5]. Les étapes et les conditions de la vie humaine sont dès lors marquées pour toujours: conception et gestation [6], union du corps et du sang [7], naissance [8], enveloppement du nouveau né dans les langes [9], première nourriture tirée de là même d'où nous avons pris naissance [10], usage de l'eau [11], du pain [12] et du vin [13], habitation [14], infirmités [15], mort et ensevelissement [16].

La sollicitude de Dieu pour son peuple l'avait amené à prescrire l'institution d'un culte, dont les manifestations indiquaient sa présence au milieu des siens [17]. Le tabernacle était sa demeure [18], le grand-prêtre y accomplissait son service selon l'ordre marqué par la Loi [19]; les prêtres n'avaient accès qu'à sa partie commune [20] et immolaient des victimes [21].

Réalités modestes de la condition humaine, réalités pertinentes au pacte de l'ancienne alliance, les unes et les autres vont être insérées dans la nouvelle alliance que Dieu a conclue avec les hommes par le ministère du Christ [22], qui renouvellera tout l'ordre créé et le transposera sur un autre plan [23], fixera aux cieux l'habitation et le service des hommes [24]. De cela, sa carrière porte l'indubitable témoignage.

Jésus-Christ, — le Verbe à la fois et l'homme dont Dieu se revêtit [25], — accepta toutes les servitudes communes à sa race: naissance, circoncision, croissance, obéissance aux parents, fatigue et tentations, observances légales [26]. Adulte, il se présente au baptême de Jean [27]; dans cette circonstance, Dieu le Père manifeste qu'il est son « bien-aimé » et que ce fils, en qui il a mis ses complaisances,

---

[1] XII § 8, 19. [2] V § 11, XII § 8. [3] XII § 17-18. [4] XIII § 5-6. [5] I § 4. [6] XIV § 9, 28. [7] XVI § 15. [8] XV § 5. [9] XIV § 29, XV § 1. [10] XV § 3-7, XVI § 23. [11] XIV § 3; XV § 8, 14. [12] XV § 8, 9, 11, 12. [13] XV § 8, 9, 13, 14. [14] VII § 8, XII § 3, XV § 4. [15] XVI § 39. [16] Cf. XIV § 5. [17] *Essai*, p. 26. [18] XII § 3-5. [19] XII § 3-4, XV § 16-19. [20] XII § 3, XV § 17. [21] XV § 15, 19. [22] I § 3. [23] III § 9. [24] I § 4. [25] III § 3, 5; V § 17. [26] VI § 2, 8-10. [27] VI § 8, 11; XIV § 22.

il l'adopte et le fera immortel [1]; l'Esprit-Saint descend sur lui, le marque de son onction [2]. Du fait de ses prérogatives, le Christ, exempt de péché, se présente librement à la mort, car elle n'a de pouvoir sur lui que celui qu'il lui concède: à la mort, rançon du péché, il avait le droit de se soustraire [3]. Il ne s'y dérobe point cependant et il en accepte l'épreuve [4]; dès lors tout change de face.

Le Christ, que Satan avait inspiré aux Juifs de livrer au supplice, se fait accusateur de son ennemi et gagne son procès [5]; il est justifié et ressuscité par l'Esprit-Saint [6], devient immortel, immuable, incorruptible [7]; il est élevé aux cieux [8] et prend place à la droite du Père [9].

Et c'est le moment de marquer que pour nous, tout désormais est également changé; car de cette « économie » du Christ accomplie pour notre salut, les bienfaits sont maintenant acquis: ils se résument dans une espérance invincible d'être un jour associés au triomphe de notre premier par l'abolissement de la mort [10], la résurrection et l'immortalité [11].

* * *

Le « pour nous hommes et pour notre salut » de la profession de foi s'achève là, dans cette perspective lointaine: notre association au Christ rejoint dans le lieu de sa gloire. Et cette échappée d'un instant laisse entrevoir un nouveau dispositif de Dieu, le dessin de la Jérusalem céleste; la part de Dieu y semble pour ainsi dire déjà accomplie: tout est préparé pour accueillir l'homme racheté, l'image de Dieu restaurée par l'œuvre du Christ, dans cette demeure éternelle qui lui est destinée et assurée.

---

[1] Le bien-aimé, objet des complaisances, c'est l'Homme-Dieu, assumant et assumé; Théodore ajoute, pour qu'il ne reste aucun vestige d'une division quelconque de l'action de la Trinité dans l'esprit de ses auditeurs: « A coup sûr, le Fils était là aussi, en celui qui était baptisé, et conjoint à celui qui fut assumé; il confirmait l'adoption filiale elle-même. Et aussi l'Esprit-Saint...; et ainsi, lui aussi, le Christ fut baptisé au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint » (XIV § 24). Toute opération divine est œuvre des Trois, Théodore le répétera avec insistance.

[2] VIII § 17-18; XIV § 25, 27. [3] V § 8, VII § 13; XII § 9, 20.

[4] V § 10-11, 19; VII § 13; sur le corps du Christ dans la mort V § 5-9, VIII § 5-9.

[5] V § 18; XII § 9, 20; cf. J. Rivière, *Le dogme de la Rédemption dans la théologie contemporaine*, Albi 1948, p. 187-189.

[6] III § 5, V § 19, X § 11-12, XII § 20. [7] VI § 11, XII § 20.

[8] VII § 7, XII § 20. [9] VI § 14, VII § 7, 10.

[10] VI § 14, VII § 1, XIV § 5. [11] VII § 4.

Or l'homme, sauvé en espérance, est encore ici-bas dans sa maison terrestre, avec son lot entier de misères et le poids de sa déchéance initiale. Comment va s'organiser son passage à la cité de Dieu, où il n'entrera qu'au jour de la résurrection? Il lui faut recommencer les étapes de sa carrière mortelle, reprendre pour son propre compte et par un libre choix tous les instruments de sa vie quotidienne, adapter leur succession et leur service à une autre croissance; il lui faut mettre ses pas dans les pas de l'itinéraire humain et divin du Christ, s'approprier ses institutions comme son exemple; devenir en somme ce qu'il doit être au jour de la naissance immortelle de la résurrection.

A cette transformation de l'homme, à ce passage de la vie naturelle à l'état surnaturel, de la catastase terrestre à l'immortalité, nous sommes acheminés par l'usage des sacrements, qui sont « l'indication en signes et symboles de choses visibles et ineffables » [1]. Arrêtons-nous un instant à cette définition pour en bien saisir les termes et l'ampleur, et nous aurons d'emblée toute la ligne du développement qui suit, un exemple inattendu, certes, de l'emploi de la « typologie » par l'auteur que l'on croyait le plus hostile à son usage, ou le moins habile à son maniement. Le sacrement emprunte donc des contingences de la vie de l'humanité, plus strictement encore de l'histoire et des gestes opérés par le Christ, toute la matière des signes requis par son institution [2]; d'un autre côté, il contient la figure et les assurances du monde à venir [3], en même temps que les prémices de l'Esprit-Saint et sa grâce [4]; enfin, la liturgie, qui est l'expression visible des signes et des figures, affermit en nous la conviction de leur réalité et l'espoir de leur efficacité [5]. Ce que nous allons à dire du baptême et de l'Eucharistie va en être la demonstration.

Le baptême est, comme l'eucharistie, le mémorial de la mort et de la résurrection du Christ [6]; il est la figure de notre mort [7], de notre ensevelissement [8], de notre résurrection ou seconde naissance [9], de notre association aux biens futurs [10]. La liturgie, dans la succession de ses cérémonies, leur préparation et leur accomplissement, va l'exprimer et le signifier.

Avant qu'on procède à l'acte baptismal proprement dit, quel-

---

[1] XII § 2. [2] Cf. XII § 7. [3] VI § 12-13, XIII § 14, XIV § 2.
[4] V § 14, 19; VI § 14, XIV § 6-7. [5] XV § 18, 19, 24; XVI § 2.
[6] XII § 6-7, XV § 6. [7] VI § 13, XII § 6, XV § 6.
[8] XIV § 5, XV § 6. [9] VI § 13, XII § 7; XIV § 2-4, 12, 28.
[10] VI § 13, IX § 17, XII § 7, XIII § 14; XIV § 2, 7.

ques démarches et actes sont nécessaires, qui marquent la rupture du candidat avec son passé. Pour en saisir la portée, il faut rappeler à notre esprit l'état de l'homme après le péché, l'emprise de Satan sur la postérité d'Adam; pour lui, en effet, nous sommes toujours des condamnés, des serfs attachés à son service, et la terre est son domaine exclusif [1].

Un homme donc, désireux d'échapper à la tyrannie de l'usurpateur, vient demander à changer de maître et à devenir citoyen de Dieu. Sa première démarche, appuyée par un « garant » ou parrain, est une inscription aux rôles de l'Église [2]; par là, il engage un procès contre son tyran. Il faut, en conséquence, que la cause soit instruite, plaidée et jugée: Satan se présente comme défendeur lésé dans ses plus anciens droits, les exorcistes sont chargés de la plaidoirie, Dieu — qui vengea le Christ — sera le juge. Dépouillé de son vêtement extérieur, pieds nus sur un cilice, tremblant, les mains étendues, les yeux abaissés, le demandeur attend la sentence [3]; la pitié du juge est émue, Satan débouté, la mutation reconnue valable [4]. Ceci fait, l'inscrit est amené au pontife pour contracter engagement envers Dieu; devant lui, il récite le *Credo* et promet fidélité [5], puis il récite le *Pater* [6].

---

[1] XII § 17-18, XIII § 1.

[2] XII § 11-17. – Comparer l'ordo liturgique de Théodore avec les documents similaires nous entraînerait hors de notre propos immédiat. Notons seulement que les parallèles les plus nombreux et les plus constants sont fournis par le Pseudo-Denys (*De eccl. hierarchia*); je les marquerai au passage, en commencant ici (II, 2: *P. G.*, III, 393 B): *Ὁ τούτων ἀγαπήσας τῶν ὄντως ὑπερκοσμίων τὴν ἱερὰν μετουσίαν, ἐλθὼν ἐπί τινα τῶν μεμυημένων, πείθει μὲν αὐτὸν ἡγήσασθαι αὐτοῦ τῆς ἐπὶ τὸν ἱεράρχην ὁδοῦ· αὐτὸς δὲ ὁλικῶς ἐπακολουθήσειν ἐπαγγέλλεται τοῖς παραδοθησομένοις... καὶ παραλαβὼν αὐτὸν ἄγει πρὸς τὸν τῆς ἱεραρχίας ἐπώνυμον.*

[3] XII § 18-25. A plus d'un siècle de distance, nous retrouvons la même cérémonie d'exorcisme à Apamée; en 518, les catéchumènes étaient réunis dans le baptistère, sans tunique et sans sandales, tandis que les diacres procédaient aux exorcismes, quand l'évêque Pierre entra brusquement et chassa tout le monde (*ἐν τῷ φωτιστηρίῳ ὄντες εἰς κατήχησιν τῶν νεοφωτίστων ἀπὸ στιχαρίων καὶ ἀνυποδήτων ὄντων, ἐφορκιζόντων αὐτοὺς τῶν διακόνων*: Mansi VIII, 1111 D; E. Schwartz, *Act. conc. oec.* III, 1940, p. 99 = coll. Sabbaitica). Texte, contexte et interprétation de J. Lassus (*Sanctuaires chrétiens de Syrie*, 1947, p. 224) sont à reviser. Sur les cilices étendus cf. J. Quasten, *Theodore of Mopsuestia on the exorcism of cilicium* (*The Harvard Theological Review*, 1942, p. 209-219).

[4] XII § 26; cf. Ps.-Denys § 5: ...*ἀπογράψασθαι κελεύει* (le pontife) *τοῖς ἱερεῦσι τὸν ἄνδρα καὶ τὸν ἀνάδοχον.*

[5] XII § 26-27. Cette reddition du symbole se déroulait, en certains endroits du moins, dans une salle voisine du baptistère, appelée *πιστικόν*. Sur le *πιστικὸν* d'Antioche-Kaoussié (début du ve siècle) cf. J. Lassus, *op. cit.*, p. 218-219. [6] XIII § 1.

La même attitude et tenue — debout sur le cilice, la tunique et les sandales enlevées — le postulant s'y conforme dès le début de la renonciation à Satan [1]. S'étant agenouillé, il prononce la formule de renonciation, complétée par le serment d'allégeance et l'affirmation de sa foi [2]. Alors le pontife, qui a revêtu un ornement d'une éclatante blancheur, le marque au front de l'huile d'onction: il était inscrit, le voici enrôlé [3]; aussitôt, son parrain lui étend sur la tête un orarion de lin et le relève [4].

La consignation achevée, le néophyte s'avance au baptême. Il ne quitte plus seulement sa tunique et ses sandales, mais tout son vêtement, car tout son corps va être oint de l'huile d'onction [5]. Il descend dans la piscine, dont l'eau a été préalablement consacrée; le pontife pose sa main sur sa tête et, trois fois, l'invite à s'immerger complètement [6]. En remontant de la piscine, le baptisé est revêtu d'un vêtement resplendissant [7] et le pontife, de nouveau, le signe au front [8].

L'origine de ces rites, leur sens et leur portée, la soudure entre gestes visibles et réalité invisible, c'est à l'Écriture de l'alliance nouvelle qu'il sied de les demander. Là, comme pour le reste, c'est au Christ, premier en tout [9], qu'il faut retourner; la restitution de l'homme selon le plan divin doit le conduire à l'immortalité que lui a reconquise son modèle et son sauveur. Qu'a-t-il donc prescrit à cet effet? Le discours à Nicodème l'indique nettement: Si on ne naît de nouveau, si on ne naît de l'eau et de l'Esprit, on ne peut avoir le royaume de Dieu; par quoi il marque que l'eau est l'instrument de la nouvelle naissance, et l'Esprit sa cause: l'une est le signe, l'autre est l'agent actif [10]. Que nous a enseigné s. Paul? Nous mourons avec le Christ et nous sommes ensevelis avec lui dans le baptême,

---

[1] XIII § 2; Ps.-Denys § 6: *ὑπολύει μὲν αὐτὸν καὶ ἀπαμφιέννυσι.*

[2] XIII § 3-15. [3] XIII § 17-18.

[4] XIII § 19. L'orarion signifie la liberté, l'état libre du ciel (XIV § 1); c'est aussi l'ornement distinctif du diacre (XV § 23; cf. De Jerphanion, *La voix des monuments*, Nouv. Série, 1938, p. 279-282; à propos de la mosaïque du diacre Serge, découverte à Soueïda).

[5] § XIV 8; Ps.-Denys § 7: *Καὶ τελείως ἀπαμφιεσάντων αὐτὸν τῶν λειτουργῶν, κομίζουσι μὲν οἱ ἱερεῖς τὸ τῆς χρίσεως ἅγιον ἔλαιον. ...λοιπὸν τοῖς ἱερεῦσι τὸν ἄνδρα χρῖσαι πανσώμως παραδούς.*

[6] XIV § 9-25; Ps.-Denys § 7: *ὁ δὲ ἱεράρχης... τρὶς μὲν αὐτὸν... βαπτίζει... ταῖς τρισὶ τοῦ τελουμένου καταδύσεσι τὴν τρισσὴν τῆς θείας μακαριότητος ἐπιβοήσας ὑπόστασιν.* [7] XIV § 26.

[8] XIV § 27; Ps.-Denys § 7: *παραλαβόντες δὲ αὐτὸν οἱ ἱερεῖς... ἐπὶ τὸν ἱεράρχην αὖθις ἀπάγουσιν· ὁ δὲ θεουργικωτάτῳ μύρῳ τὸν ἄνδρα σφραγισάμενος...*

[9] III § 9; XIV § 22, 23, 25. [10] XIV § 3-4.

pour ressusciter avec lui: le baptême est la figure de ces trois états du Christ; nous y recevons les prémices de l'Esprit et nous attendons de là l'adoption filiale pour le salut de nos corps: promesse d'immortalité, dont le baptême fixe et entretient l'espérance [1].

Dès lors, chacun des rites du baptême acquiert son plein relief et toute sa signification. L'homme s'y présente nu; il a quitté ses vêtements, indice de la mortalité infligée à l'espèce depuis la faute d'Adam; son corps entier est oint de l'huile d'onction, figure de l'incorruptibilité dont il sera revêtu au temps de la résurrection [2]. Il descend dans l'eau sanctifiée par la venue de l'Esprit-Saint, tel le germe dans le sein maternel, où il acquiert et développe les fonctions de la vie, devient capable d'exercer plus tard les opérations de la nature humaine [3]; tel le vase que le potier pétrit dans l'argile malléable et modèle jusqu'au moment où il le mettra au four. Dans l'eau et par l'action de l'Esprit-Saint, l'homme est mis en forme immortelle; sa nouvelle hérédité se trouve, au baptême, fixée pour le jour de la seconde naissance; de sa nouvelle nature, il possède déjà les puissances et les réflexes [4]. Trois fois, nous l'avons vu, le candidat s'immerge, au nom de chacune des trois personnes, car c'est la Trinité qui est la cause et l'agent de son renouvellement, comme elle est la cause de tous les biens [5]. Et, comme le Christ fut baptisé, et comme on entendit alors une voix proclamant qu'il était l'objet des complaisances divines, ainsi le baptisé reçoit-il au moment qu'il s'immerge la grâce de l'adoption filiale de la part de la Trinité indivisible [6]. Dans l'eau il s'est enseveli avec le Christ mort [7]; quand il en remonte, il n'est plus part d'Adam, mais part du Christ qui a vaincu la mort par la résurrection [8]. C'est pourquoi on le revêt d'un vêtement éclatant, figure du monde resplendissant qui l'attend [9]. Enfin, la consignation qu'il reçoit est à la fois l'image de l'onction du Christ par l'Esprit et la marque indélébile que ce même Esprit réside dans le baptisé [10]; l'action de l'Esprit l'a amené à une seconde naissance, figure et prémices de celle qui nous est promise et assurée [11]; sa grâce nous maintiendra dans la constitution et l'évolution surnaturelle dont le baptême a fixé les traits, en agrandira les puissances, en accroîtra les facultés. Nous sommes nés derechef; il faut nous conserver dans cet état nouveau, nous fortifier, grandir, progresser

---

[1] XIV § 5-7. [2] XIV § 8. [3] XIV § 9. [4] XIV § 10-13.
[5] XIV § 14-20; cf. IX § 5-6, XIII § 15.
[6] XIV § 23-25; cf. III § 9, X § 19.
[7] XIV § 5-6. [8] XIV § 25. [9] XIV § 26. [10] XIV § 27.
[11] VI § 14; XIV § 2, 28.

jusqu'à la mesure adéquate à notre être futur. L'eucharistie a été instituée à cet effet.

* * *

Ce que nous aurons à en dire [1] peut se résumer sous trois chefs: l'eucharistie est un mémorial, une présence, une figure. Sacrifice de la nouvelle alliance, elle a rendu à jamais caducs ceux de l'ancienne; à la condition terrestre de l'humanité elle emprunte ses éléments principaux de vie et de subsistance; elle reproduit les dernières étapes du séjour du Christ parmi nous; elle est une image et une anticipation du service des cieux. C'est tout cela à la fois que la liturgie va représenter et développer dans les cérémonies de la Messe.

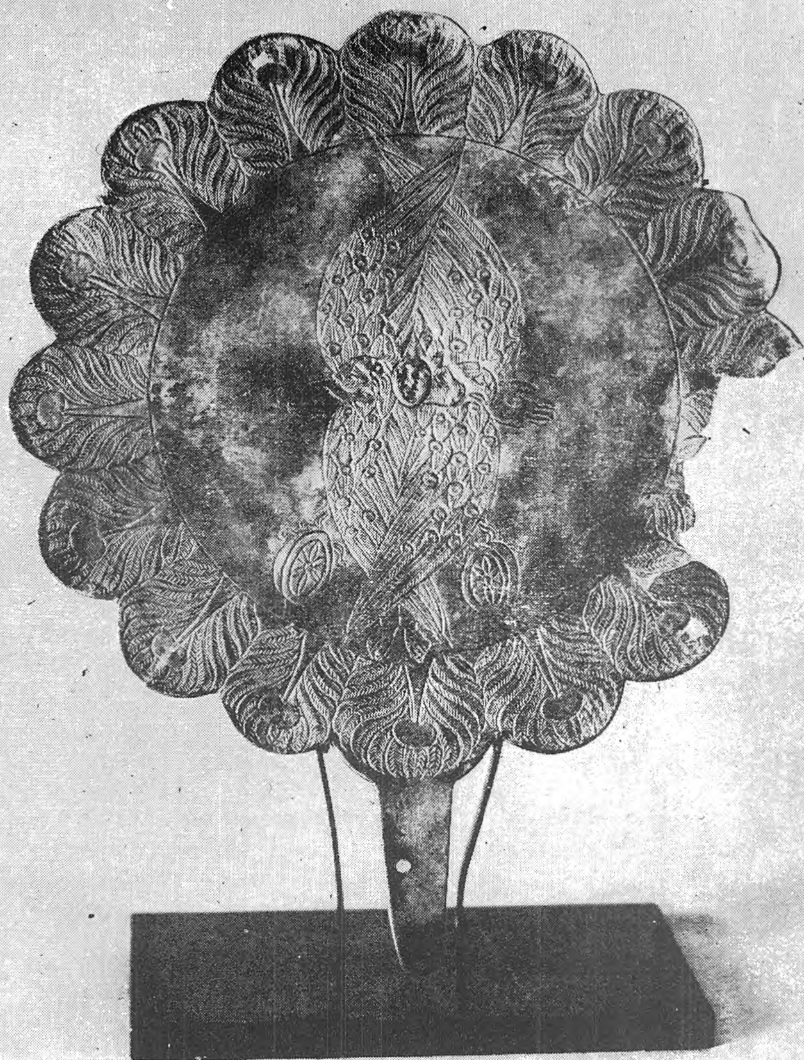
« C'est une sorte de sacrifice que nous accomplissons »; ainsi commence le rituel de l'eucharistie expliqué par Théodore [2]. Dans l'ancienne alliance, le sacrifice était adapté à l'ordre terrestre, casuel, répété; les victimes s'y succédaient [3]: le Christ serait sur terre, ainsi que nous lisons dans l'épître aux Hébreux, qu'il ne serait pas prêtre, car la fonction sacerdotale était d'un ordre inférieur à son service propre [4]. Le sacrifice chrétien est tout autre, « par le moyen duquel apparut ce en quoi consiste l'alliance nouvelle »; il est unique, il a été offert pour tous et pour toujours, il correspond à des réalités invisibles et fait partie intégrante de l'ordre futur. Unique en fut la victime, unique fut l'immolation; le sacrifice que nous célébrons est un mémorial de ce sacrifice universel du Christ [5], dont la liturgie de la Messe reproduira les étapes.

---

[1] Au milieu du VIe siècle, Léonce l'ermite accusait Théodore d'avoir inventé une « anaphore », sans se soucier de celles des Apôtres et de s. Basile; il ajoutait que le blasphème s'y découvrait plus aisément que la prière (*P. G.*, LXXXVI, 1368 C). L'accusation de Léonce vaut celle qu'il a portée contre d'autres livres de Théodore, et, plus précisément, contre son symbole (cf. *Essai*, p. 256-257); les Homélies suffisent à démontrer qu'elle répond à une pure calomnie. Sur une « liturgie » dite de Théodore cf. D. H. CONNOLLY, *The liturgical Homilies of Narsaï* (*Texts and Studies* VII, 1, Cambridge, 1909, pp. LXV-LXXI); sur l'anaphore transmise sous son nom cf. F. E. BRIGHTMANN, *The anaphore of Theodore* (*Journal of theological Studies* XXXI, 1930, p. 160-164). Des textes parallèles à nos deux Homélies sur la Messe (XV et XVI), – tirés de Cyrille de Jérusalem, des Constitutions Apostoliques, de divers ouvrages de Jean Chrysostome, — se trouvent commodément rassemblés dans la dissertation de FRANCIS J. REINE (*The Eucharistic doctrine and liturgy of the mystagogical catecheses of Theodore of Mopsuestia*, Washington, 1942, p. 76 ss.); j'en emprunterai quelques uns au Pseudo-Denys.

[2] XV § 15. [3] XV § 15, 16, 17, 19.

[4] XV § 15, 17; cf. s. JEAN CHRYSOSTOME sur Hebr. VIII, 5 (Hom. XIV; *P. G.*, LXIII, 111). [5] XV § 15-16, 19, 24, 44; XVI § 3, 5, 9, 18.



Éventail d'argent (Syrie, VI-VIIe siècle; diamètre 25,5 cm.)
The Dumbarton Oaks Research Library and Collection
Harvard University



La patène de Riha (Syrie, VI[e] siècle; argent, diamètre 35 cm.)
The Dumbarton Oaks Research Library and Collection
Harvard University

C'est pourquoi des moments et des rites s'y trouvent marqués et célébrés, qui nous ramènent vers le Christ réconforté par l'ange, se rendant à sa passion [1], mort [2], enseveli au tombeau [3]; d'autres rappellent l'anxiété silencieuse des disciples jusqu'au matin de Pâques [4], la résurrection [5] et les manifestations qui suivirent en Galilée [6], la montée au ciel enfin [7].

Mémorial, l'eucharistie est aussi une présence; il le faut bien, puisqu'elle doit être une nourriture.

Est-il nécessaire de rappeler que le pain, le vin et l'eau sont des éléments primordiaux de notre subsistance terrestre [8] ? Ne voyons-nous pas se vérifier sans cesse et sans exception cette règle universelle selon laquelle chaque être vivant reçoit sa première nourriture de qui l'a engendré [9] ?

Engendrés par la grâce de l'Esprit dans l'eau du baptême, destinés à vivre éternellement de la jouissance de cette grâce, il importe que nous recevions, de là même d'où nous vint la naissance, la nourriture adaptée à notre état nouveau. L'eau fut le sein de la naissance spirituelle [10], le pain et le vin seront les éléments nutritifs des baptisés: ces éléments terrestres, l'Esprit de vie les transformera en corps et en sang du Christ. Corps et sang mêlés dans le broiement de la passion [11], que le prêtre réunira sur l'autel parce qu'ils sont à la fois deux et un et qu'ils ne se séparent pas; qu'il signera de la croix l'un par l'autre [12] pour indiquer par son geste qu'ils sont en toute vérité son corps et sang, et non point leur figure [13]; corps et sang du Christ vivifiés par l'Esprit descendu sur eux à la prière du pontife [14], devenus par la grâce de ce même Esprit, qui donna l'immortalité au corps du Christ enseveli au tombeau, nourriture vivante d'immortalité [15]. Sainte est cette nourriture, réservée aux seuls bénéficiaires de la nouvelle naissance [16]; le Christ s'y trouve présent sous la plus petite parcelle [17]. Quand cette parcelle est déposée dans la

---

[1] XV § 25. [2] XV § 20; cf. XII § 6, XV § 6, XVI § 15.

[3] XV § 26-27; cf. Ps.-Denys, III, 2 (*P. G.*, 425 C 8). A cette mise au tombeau répond la déposition des oblats sur l'autel; tout autour, on agite des éventails. Grâce à l'extrême obligeance de la « Dumbarton Oaks Research Library and Collection » nous pouvons reproduire ici un éventail liturgique syrien du vi^e siècle. [4] XV § 28-29 « le silence est partout répandu ».

[5] XVI § 12, 17-18, 26; cf. XV § 10, 12, 20, 28-29. [6] XIV § 17-18.

[7] XV § 20. [8] XV § 8, 14. [9] XV § 5, XVI § 23, 25.

[10] Cf. ci-dessus, p. xxx-xxxi. [11] XV § 5, 9. [12] XVI § 15-17.

[13] XV § 10. [14] XV § 10-12, XVI § 11-12.

[15] XV § 2-4, 10-12; XVI § 11-12, 26. [16] XVI § 22-23.

[17] XVI § 18-20, 26.

droite du communiant, celui-ci y attache ses yeux, la baise avec foi, avec humilité et ferveur [1].

Aliment de l'âme dès sa naissance à la grâce, soutien de sa croissance et viatique de son étape terrestre, mémorial de la mort et de la résurrection du Seigneur, qui a garanti la possession de l'éternité à ceux qui se nourriraient ici-bas de sa chair et de son sang [2], l'eucharistie est encore une figure, — figure de la liturgie céleste et du monde à venir, mise en relief par les cérémonies de la Messe.

Pour saisir la plénitude de ce nouvel aspect, reportons-nous un instant en arrière, là où Théodore, s'attachant au texte de l'épître aux Hébreux, observait que le sacrifice du Christ avait été unique et universel [3]: l'eucharistie en est le mémorial, nous l'avons vu. Ce sacrifice a été suivi d'un triomphe; puis, le Christ est monté aux cieux. S'élevant au-dessus du monde terrestre, le « saint », le premier de tous, il a pris place dans le « saint des saints » pour y exercer effectivement et à jamais ses fonctions de grand-prêtre, pour nous y préparer notre place par sa médiation auprès de Dieu et nous y attendre, à la fois notre intercesseur et notre garant [4]. C'est là qu'il nous faut désormais le contempler, entouré des esprits invisibles qui l'assistent dans la liturgie céleste [5].

C'est à ce service que nous prépare et que s'adapte une partie de la liturgie eucharistique. Les prêtres ont été institués par le Christ pour commémorer son offrande et son immolation en même temps que pour remplir sur terre son office de grand-prêtre. Le sacrifice qu'ils offrent, c'est le sien, par quoi nous avons été rachetés et sanctifiés; la liturgie du sacrement, c'est l'image du service d'en-haut inau-

---

[1] XVI § 27. – A la même libéralité qui nous procura l'éventail syrien, nous devons de pouvoir présenter ici la patène de Riḥa. Les spécialistes qui l'ont étudiée conviennent généralement qu'elle représente une communion. A mon avis, c'est un diptyque. La partie de gauche est un offertoire: le Christ reçoit les dons; le seul fait qu'un personnage a les mains voilées suffirait à le démontrer (cf. F. CUMONT, *L'adoration des Mages et l'art triomphal de Rome* [= *Atti della Pontif. Accad. Rom. di archeologia*, Serie III, Memorie vol. III, 1932, p. 93-105] *Le rite des mains voilées*, p. 93-105); cf. PS.-DENYS III § 8 (*P. G.*, III 437 A): *ἐγκεκαλυμμένος μὲν ὁ θεῖος ἄρτος προτίθεται καὶ τὸ τῆς εὐλογίας ποτήριον*. D'autre part, le rituel commenté par Théodore signale une prière pour qui apporta l'offrande (XVI § 21; cf. BRIGHTMANN, *Liturgies Eastern and Western*, p. 552 ...*καὶ ὑπὲρ τοῦ προσκομίζοντος τὰ ἅγια δῶρα τῷ Θεῷ ἡμῶν*). A droite, par contre, c'est bien la communion qui est représentée: plus de mains voilées; Théodore dit expressément que c'est la main droite qui reçoit la parcelle, la gauche la soutenant comme une servante (XVI § 27).

[2] XV § 11; XVI § 10, 25, 30. [3] Cf. ci-dessus, p. XXXII.

[4] XII § 3-4, XV § 16. [5] XV § 16-17, 20-25; XVI § 6-7.

guré par le pontife de la nouvelle alliance; tout ce qui fut et tout ce qui sera dans la trame de notre incorporation, les prêtres l'esquissent et le préfigurent au cours de l'action liturgique [1]. Et comme le grand-prêtre est entouré des puissances invisibles, eux aussi, dans la célébration des mystères, seront assistés par les diacres [2].

* * *

Apparences, images et figures, réalités terrestres, ordre spirituel, réalités invisibles et cité future, il ne manque que le mot pour que nous soit proposé un troisième sacrement: l'Église.

Colonne et fondement de la vérité, ainsi que l'a définie s. Paul [3], réunion des hommes qui craignent Dieu [4] et conforment leur vie à la foi authentique qui leur est prêchée [5], l'Église a été fondée par le Christ [6] et est assistée par lui [7]. Des chefs ont été placés à la tête de l'institution, qui en assurent le gouvernement [8], en sont l'œil et la langue [9]; c'est l'Église seule qui est maîtresse des sacrements, parce qu'elle seule possède la grâce [10]. Maison de Dieu [11], figure des choses célestes en ce monde qui passe [12], elle est une, catholique et sainte [13].

Déjà, tout au long de ses cérémonies, le rituel du baptême nous montre l'Église prenant charge du candidat, depuis sa demande d'inscription aux registres jusqu'à la dernière onction au sortir de l'eau. Baptisé, il entre dans un circuit de charité que l'Esprit entretient, vivifie et enrichit. De la hiérarchie aux plus humbles membres de la communauté chrétienne, il y a échanges et correspondances réciproques de grâces. Pontifes, prêtres, ministres et fidèles deviennent solidaires les uns des autres: vivants et trépassés, bien plus encore, monde visible et monde invisible, — car l'Église est tout cela à la fois et organe commun de liaison, — la liturgie va nous livrer quelques aspects de leur commerce spirituel.

On remarquera tout d'abord cet *Amen* silencieux du catéchumène s'immergeant dans l'eau à la voix et au geste du pontife, inclinant religieusement la tête pour manifester son assentiment à l'invocation de la Trinité cause des biens futurs [14]; puis l'*Amen* des fidèles

---

[1] XV § 15, 17, 19, 21.
[2] XV § 21-25; cf. XV § 30, 39, 43, 44; XVI § 21, 22.
[3] I § 10, XII § 13, XV § 23. [4] X § 16.
[5] X § 15, XII § 11, XIII § 9-10. [6] XII § 11. [7] X § 16.
[8] XII § 11, 26-27. [9] XV § 36, 41; XVI § 5.
[10] XII § 11, XIII § 10-11, XVI § 40-44. [11] XV § 23.
[12] XII § 11-13, XIII § 17. [13] X § 15, 19. [14] XIV § 18.

à la prière d'action de grâces que fait pour soi-même le pontife après l'anamnèse [1]; l'*Amen* du communiant à l'instant que lui est présentée l'oblation sainte, pain et vin consacrés [2].

Ce sera, d'autre part, à la « paix » et à la bénédiction du pontife, la réplique de l'assistance « Et avec ton Esprit »; car, si les fidèles ont besoin de cette « paix », qui est par dessus tout l'annonce des bienfaits dont la liturgie contient les signes [3], le pontife, de son côté, a besoin de la prière de tous.

Ce sera encore le baiser de paix, sorte de profession publique d'unité et de charité que tous les assistants, à l'exemple du pontife, échangent avant la célébration des mystères [4]. Puis la lecture des diptyques [5]: vivants, tendus vers l'espérance qu'a fait jaillir du tréfonds de leur âme l'économie rédemptrice du Christ; trépassés qui, dans le sommeil du tombeau, attendent sa venue, – les uns et les autres sont associés à la liturgie.

Enfin, c'est un véritable dialogue qui s'engage entre le pontife et l'assemblée avant la préface [6]. Au cours de cette préface, le pontife célèbre la grandeur de la Trinité; il invite toute la création à la louange, et sa voix vient rejoindre le concert qu'entendit jadis le prophète Isaie, quand une révélation lui permit d'entrevoir un instant la liturgie grandiose que célèbrent les puissances invisibles: *Saint, Saint, Saint, le Seigneur Sabaoth, de qui sont pleins le ciel et la terre* (VI, 3), cantique ineffable d'adoration et de crainte que fait, à son tour, retentir la voix de l'assemblée pour, aussitôt après, s'incliner en silence [7]; il sera rompu à l'instant qui précède la communion, quand, à la voix du pontife s'écriant « Le saint aux saints », répondra l'affirmation de l'assistance « Un seul Père saint, un seul Fils saint, un seul Esprit saint » [8]. Ainsi, par un nouvel écho de la terre au ciel, se terminera la liturgie de l'oblation, véritable sacrifice de la communauté, qui prend sa part d'une seule et même nourriture [9], le corps du Christ.

Concluons que tout se lie et s'enchaîne, parce que tout se tient dans le plan de la Rédemption. Nous sommes appelés à la même

---

[1] XV § 32-33; cf. Ps.-Denys § 12 (444 A): *...ταύτης ἱερουργίας ἄξιος αἰτήσας γενέσθαι, καὶ τῇ πρὸς αὐτὸν Χριστὸν ἀφομοιώσει τὰ θεῖα τελέσαι, καὶ διαδοῦναι πανάγνως, καὶ τοὺς τῶν ἱερῶν μεθέξοντας ἱεροπρεπῶς μετασχεῖν...*

[2] XVI § 28. [3] XV § 34-38.

[4] XV § 39; cf. Ps.-Denys § 3 (425 C): *καὶ ἀσπασαμένων ἀλλήλους ἁπάντων ...* § 8 (437 A) *ὁ δὲ θειότατος ἀσπασμὸς ἱερουργεῖται.*

[5] XV § 43, XVI § 14; cf. Ps.-Denys (425 C): *ἡ μυστικὴ τῶν ἱερῶν πτυχῶν ἀνάρρησις ἐπιτελεῖται.* [6] XVI § 3-4. [7] XVI § 6-10, 36-39. [8] XVI § 23.

[9] XV § 40, 42, 44; XVI § 5, 24-25.

table, parce que membres les uns des autres [1], devenus un seul corps par le baptême [2], — corps de l'Église [3], corps du Christ [4] notre tête [5], — fils d'un même Père par la grâce de l'adoption commune [6].

Cohérence entre le visible et l'invisible, entre les réalités d'ici-bas et les réalités d'en haut, que les sacrements engendrent, qu'ils soutiennent et affermissent par les figures de la liturgie, qui aura son achèvement et son épanouissement quand nous gagnerons le terme de notre unique espérance.

* * *

Essayons de l'entrevoir. Aussi bien est-ce dans l'émotion de cette seconde catastase que Théodore a commencé et fini ses Homélies; c'est en la contemplant sans cesse qu'il a enrichi la trame de son sujet et laissé à plus d'une fois s'échapper le jaillissement de son âme.

Deux passages de s. Paul ont, dès le début, fixé son attention: celui où il est dit que l'œil de l'homme n'a pas vu, ni l'oreille entendu, ni son cœur saisi ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment (I Cor. II, 9) [7]; cet autre, où il résume toute l'œuvre du Christ dans le renouvellement de la créature (II Cor. V, 17) [8].

De ce renouvellement nous acquérons les puissances au baptême, nous les fortifions par l'eucharistie; il ne sera effectif qu'à la résurrection du corps [9]. Là nous deviendrons incorruptibles [10], immuables et immortels [11], soustraits à la morsure du péché [12]. Tous les trépassés, — aussi bien ceux qui dorment d'un sommeil prolongé, que ceux qui auront depuis peu achevé leur carrière terrestre [13], — s'en viendront à la rencontre du Christ [14] pour se voir transformés à la ressemblance de sa gloire [15], le contempler face à face [16], s'unir pour toujours à la liturgie des puissances célestes [17]: les figures se seront évanouies [18].

Dans cette perspective ouverte par la foi, — conviction de l'invisible et soutien de l'espérance, — l'homme donne son vrai sens

---

[1] IX § 17-18; XV § 36-39. [2] XV § 40; XVI § 13, 24. [3] XV § 38.
[4] VI § 13; X § 17, 19, XIII § 9, XVI § 24.
[5] XIV § 21, 22; XVI § 13, 24; cf. IX § 17.
[6] IX § 17, XI § 9. [7] I § 1. [8] I § 3, III § 9.
[9] I § 3, VII § 9, XI § 12, XIV § 2 et 28, XV § 18.
[10] I § 4, V § 20, X § 21, XIV § 10, 28; XVI § 30.
[11] I § 4, V § 20, VII § 9, X § 21, XIV § 8, XVI § 30.
[12] V § 20, X § 20, 21, XI § 12, XV § 7, XVI § 30.
[13] VII § 12, XIV § 5, XVI § 14.
[14] VII § 11-14, XI § 11, XII § 13, XVI § 7. [15] IX § 17, XIV § 28.
[16] I § 3, XIII § 18. [17] XVI § 7-9. [18] XV § 3, XVI § 25.

à la vie terrestre. Qu'est-elle, en effet, sinon le passage à la seconde catastase? Qu'exprime-t-elle sinon ce que nous fûmes dans l'état de servitude, ce que nous avons obtenu par l'adoption, ce que nous sommes par la grâce, ce vers où nous allons [1] ?

Ce que nous avons été, le poids de la chair nous y ramène, surpris que nous sommes à toute rencontre par le cortège du monde, émus par son mirage, le plus souvent complaisants à sa tentation ou présomptueux [2]. Ce que nous avons acquis, faut-il encore le rappeler? la familiarité de Dieu, notre Père, la possession des titres de notre noblesse et de citoyens du ciel [3].

Dès lors s'impose à chacun l'obligation d'accorder son effort aux exigences et à la dignité de sa condition, par le choix de la vertu, l'application constante au bien, la recherche persévérante de la volonté de Dieu [4]. Cette orientation de la vie correspond à un premier aspect de la prière chétienne; qui s'y conforme prie sans cesse [5]. Et l'une des plus fréquentes occasions d'y satisfaire se découvre dans nos rapports avec le prochain, auquel nous devons témoigner de la miséricorde si nous voulons que Dieu pardonne à notre quotidienne fragilité [6]. La purification de notre conscience est liée à ce commerce de fraternité [7]; elle s'entretient et se renouvelle par l'humble et scrupuleux aveu de nos fautes aux ministres institués par le Christ [8]; elle se fortifie par la réception de l'eucharistie [9].

Enfants de Dieu, dont le zèle pour le bien est une incessante prière, il nous faut encore accompagner notre âme dans ses aspirations vers les sublimes clartés dont elle a reçu les prémices, vers la demeure impérissable où le Christ nous donne rendez-vous, l'église des élus, la Jérusalem céleste, séjour de la liberté définitivement conquise [10]. Modeler nos mœurs d'ici-bas sur les mœurs du monde à venir, tel est donc le second aspect ou objet de la prière [11], et nous sommes incapables par nos propres moyens de suffire à l'un ni à l'autre. Aussi bien, le Christ, notre modèle et notre maître là comme ailleurs [12], nous a-t-il enseigné ce qui doit être demandé à Dieu parce qu'il veut nous l'accorder [13]. C'est tout le *Pater* [14]; il donne à notre

---

[1] XI § 7. [2] XI § 17. [3] XI § 7-11. [4] XI § 2-12. [5] XI § 5.
[6] XI § 16, 30-31.
[7] XV § 41 et 42 (lavement des mains avant la célébration du sacrifice de la communauté). [8] XI § 15-16, XVI § 39-44. [9] XVI § 34-35.
[10] I § 5, VII § 8-9, XI § 7, XII § 12-16, XIV § 1; XV § 4, 23.
[11] XI § 11-14, 19. [12] VI § 11, XIII § 12. [13] XI § 3, 5, 12, 13.
[14] L'homélie XI lui est consacrée; il était « rendu » en même temps que le *Credo* dans une cérémonie préliminaire à l'administration du baptême (cf. XI § 1).

vie son programme et sa direction, c'est-à-dire la vertu et la perfection morale toujours poursuivies; il précise la mesure de nos soucis, procure le remède à nos défaillances; par dessus tout, il attire l'âme au-delà de la cité terrestre vers le service de la louange que l'homme célébrera sans fin dans la cité de Dieu [1].

C'est par cette note de piété qu'il convient de clore notre Introduction à la lecture des Homélies catéchétiques; et en la détachant, on voudrait marquer son plein relief. Sans elle, nos Homélies ne seraient qu'un savant catéchisme digne des plus originales constructions didactiques de l'antiquité; par elle, un autre souffle les anime, celui du pasteur d'âmes qui s'est nourri de la moelle du christianisme avant d'enrichir de sa plénitude un auditoire que nous imaginons sans peine avide de sa parole et fier de son talent [2].

---

[1] XI § 10-12, cf. VII § 9.

[2] On notera en particulier certains accents qui ne tromperont personne (VII § 13, XIV § 17, XVI § 26-27).

La maîtrise d'un orateur en pleine possession des ressources de son art transparaît en plus d'un endroit (cf. par exemple I § 12, III § 14, VIII § 5-6, XII § 18, XIII § 5-6, XIV § 14-17); et cela malgré une certaine âpreté de style que rend plus sensible encore la pauvreté d'un truchement auquel il a fallu adapter une langue moderne, à côté de redites et de redondances qui s'expliquent suffisamment par la condition de l'auditoire, par le genre littéraire lui-même et les habitudes de l'Orient.

LES HOMÉLIES CATÉCHÉTIQUES

DE

THÉODORE DE MOPSUESTE

EN LA VERTU DE NOTRE-SEIGNEUR JÉSUS-CHRIST,
NOUS COMMENÇONS À ÉCRIRE L'

EXPLICATION DU SYMBOLE DE FOI

DES TROIS CENT DIX-HUIT (PÈRES DU CONCILE DE NICÉE)
QUE FIT

Mar THÉODORE L'INTERPRÈTE

PREMIÈRE HOMÉLIE

1. Quel verbe serait égal ou quelle pensée[1] serait proportionnée[2] à la grandeur de ces sujets qui nous sont proposés? Ou quelle langue suffirait[2] à enseigner ces mystères[3]? Il est difficile, en effet, à notre langue d'exposer exactement ce qui regarde même les natures créées[4], parce qu'elles aussi sont formées avec une grande sagesse par leur auteur. Mais ce qui surpasse notre nature[5] — ainsi est, en effet, ce dont nous voulons parler, — comment (cela) ne surpasserait-il pas toutes les pensées humaines? Et nécessairement triomphe-t-il de nos paroles. Le bienheureux Paul en est témoin quand il dit: *L'œil n'a pas vu, ni l'oreille entendu, et il n'est pas monté au cœur de l'homme ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment* (I Cor. II. 9). **2.** Ce sont donc ces merveilles que veut dire notre discours: et c'est à jouir de ces mystères que nous sommes conviés, parce que le temps même de la grande fête de la sainte Pâque requiert de nous cet enseignement. Si, en effet, Dieu eût voulu que ces biens célestes nous fussent inconnus, évidemment nous ne pourrions pas non plus en parler. Comment, en effet, pourrait-on parler de choses inconnues? Mais ayant voulu depuis le premier moment et *dès avant la formation du monde* (Ioh. XVII, 24) faire par l'« économie »[6] de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, paraître la sagesse cachée en lui, (Dieu) nous révéla les secrets mystères et la grandeur de ces biens et il en donna la connaissance[7]

---

[1] tarʿītā [2] sāpeq (ἱκανός? αὐτάρκης?) [3] 'rāzā [4] litt.: *faites* [5] kyānā [6] mdabrānūtā [7] īdaʿtā.

aux hommes par l'Esprit-Saint. *Mais Dieu*, dit-il, *nous révéla par son Esprit* (I Cor. II, 10), et nous montra les glorieux mystères ineffables accomplis par la vertu de l'Esprit-Saint; (mystères) au moyen desquels nous sommes capables, par la foi, de nous élever aux biens à venir. Aussi est-ce donc avec confiance, selon la grâce de Dieu qui nous fut donnée, que nous avons l'intention de parler de ces (mystères) ineffables et fort au-dessus de nous; parce que le temps même de la fête nous oblige à parler à ceux qui désirent ces redoutables mystères. **3.** C'est maintenant pour moi le moment de dire: *Chantez au Seigneur une louange nouvelle, car il a fait des merveilles* (Ps. XCVII, 1). C'est une louange nouvelle, en effet, qu'exigent les choses nouvelles, car c'est l'alliance (*διαθήκη*) nouvelle qui sera le sujet de notre discours; celle que (Dieu) conclut avec le genre (*γένος*) humain par l'« économie » de Notre-Seigneur-Jésus-Christ, abolissant toutes les choses anciennes et, à leur place, en montrant de nouvelles. *Car tout ce qui est dans le Christ*, dit-il, *est une créature nouvelle, l'ancien est passé et tout est renouvelé* (II Cor. V, 17). Évanouies la mort et la corruption, finies les passions et la mutabilité. (Voici) qu'apparaît la vie de la création nouvelle, et c'est à elle que tous nous attendons de parvenir par la résurrection d'entre les morts: nouveaux au lieu de vieux, incorruptibles et immortels au lieu de mortels et corruptibles, (voilà) ce que, par la résurrection d'entre les morts, (Dieu) fera de nous; voilà l'alliance (*διαθήκη*) nouvelle qu'il nous a donnée et qui convient à ceux qui sont renouvelés[1]. Et pour cette alliance (*διαθήκη*), nous recevons la connaissance de ces mystères, *ayant dépouillé le vieil homme et revêtu le nouveau*,

---

[1] mdreš ḥaddet.

qui se renouvelle à la ressemblance de son créateur; là où il n'y a ni juif ni gentil[1], *ni esclave ni homme libre, mais, en tout et en tous, est le Christ* (Col. III, 9-11). Ceci se réalisera[2] exactement dans le monde à venir, quand, devenus immortels et incorruptibles, nous regarderons le Christ seul, dont nous aurons le royaume en partage, nous étant enlevée toute distinction de judaïsme et de gentilité[1], de servitude ou de liberté, et tout le genre de vie à la façon (σχῆμα) de ce monde-ci étant parfaitement aboli. Quelle distinction de judaïsme ou de gentilité, de servitude ou de liberté, trouvera-t-on, en effet, chez des gens qui auront une nature immortelle et incorruptible à la ressemblance de l'image du Christ, selon le témoignage du bienheureux Paul[3]? 4. Mais, puisqu'il nous fallait avoir une foi ferme en ces biens à venir, — de peur que nous en doutions à cause de leur grandeur en les voyant fort étrangers et supérieurs à notre nature, — ces mystères redoutables ont été réalisés pour nous, afin qu'en eux, comme en des symboles et en figures[4], nous accédions à l'espérance à venir, et que, sans hésiter, nous ayons foi en ces biens à venir, persévérant en une conduite conforme au monde nouveau et, autant que possible, ordonnant notre vie en ce monde selon qu'il est dit: *notre service à nous est dans les cieux* (Phil. III, 20), *et notre demeure est (œuvre) de Dieu et nous avons une maison dans les cieux qui n'est pas faite de mains (d'homme)* (II Cor. V, 1). Nous avons donc été inscrits dès à présent, grâce à ces mystères

---

[1] 'armāyā [2] ba'bādā hwā [3] cf. Rom. VIII, 29; I Cor. XV, 49; II Cor. III, 18 [4] taksā *ms.*; le copiste a-t-il lu par erreur taksā au lieu de tūpsā (τύπος)?

f. 3r

ineffables, pour cette glorification redoutable du monde à venir. Même si nous sommes encore sur terre, nous sommes autant que possible fixés en des mœurs célestes, pleins de mépris pour ce qui se voit et de désir pour ce qui est à venir. Ceux donc qui vont s'approcher de ces mystères redoutables, la grâce de Dieu maintenant les a appelés: ils vont s'approcher de biens non pas médiocres et communs, mais devenir complètement autres [1] et acquérir une grande variété de vertus par le don de la grâce divine qu'ils vont recevoir. Ils vont devenir, en effet, immortels au lieu de mortels, incorruptibles au lieu de corruptibles; impassibles, au lieu de passibles; immuables au lieu de changeants; au lieu d'esclaves, libres; au lieu d'ennemis, amis; d'étrangers (ils deviendront) fils et ne seront plus estimés la part d'Adam mais du Christ; et ce ne sera plus Adam qu'ils appelleront leur tête, mais le Christ qui les a renouvelés. Ils ne cultiveront plus une terre qui produit des ronces et des épines, mais ils habiteront le ciel, éloigné et étranger à toute tristesse et gémissement. Ce n'est plus la mort qui régnera sur eux, mais eux-mêmes régneront en la vie nouvelle, n'étant plus esclaves du péché, mais servant la justice, n'étant plus au service de Satan, mais demeurant avec le Christ en tout temps.

5. Adam, le père commun, a pris résidence au paradis, mais à cause de son ingratitude et de son péché, il fut chassé du paradis. Mais nous, qui sommes héritiers

---

[1] litt.: *autres au lieu d'autres.*

de sa nature et de son châtiment, la foi[1] au Christ par la participation à ces mystères nous fait monter au ciel, comme il est dit: *Si quelqu'un ne naît de l'eau et de l'Esprit, il ne peut entrer au royaume du ciel* (Ioh. III, 5). Celui donc qui reçoit cette naissance spirituelle est sur l'heure inscrit au ciel et devient héritier et participant de ces biens à venir, comme dit aussi le bienheureux Paul[2]. Donc, puisque tous ceux qui ont cru au Christ attendent de demeurer au ciel après la résurrection d'entre les morts, — c'est au ciel, en effet, qu'est pour nous cette espérance, là où le Christ est entré pour nous, avant nous, — ils sont véritablement inscrits en cette demeure par le moyen de ces sacrements. 6. Nous avons donc grand besoin d'application et de beaucoup de diligence, de peur de déchoir de cette magnifique promesse et de subir comme Adam l'expulsion du paradis. Aussi, est-ce avec une profession (de foi) ferme, sans hésitation, que nous recevons cette participation admirable à ces mystères redoutables; et il nous faut garder le souvenir de cette profession (de foi) et, avec beaucoup de soin, conserver ce que nous recevons. Quand, en effet, nous aurons reçu parfaitement ces biens célestes dont nous jouirons, et qu'effectivement nous les aurons acquis en strict héritage, nous ne pourrons plus en déchoir; mais en ce monde-ci, — comme c'est en espérance que nous les recevons, en participant à ces mystères, — il est encore possible d'en déchoir, car nous avons une nature changeante. Il nous faut donc, avec beaucoup de crainte, faire diligence et être vigilants afin d'avoir fermement en nous l'espérance à venir.

---

[1] haymānūtā [2] cf. Rom. VIII, 17; Gal. III, 29; IV, 17.

7. Quelle est donc la profession (de foi) et quels sont les engagements par lesquels nous recevons participation[1] aux mystères, dans l'espérance de ces biens célestes dont nous jouirons, sinon ceux qu'avec foi [2], au moment du baptême, nous professons devant le Christ Notre-Seigneur? S'il était possible, à la seule audition, d'en comprendre (tout) le sens [3], nos paroles ne seraient pas nécessaires; il suffirait, en effet, de les dire, pour que les auditeurs les comprennent. Comme beaucoup de sens y est caché, parce que nos pères bienheureux, par un don de Dieu, nous ont livré un trésor ineffable en de brèves paroles qui fussent faciles à apprendre et simples à retenir, nécessairement donc les étudier est requis de ceux qui vont prendre part à ces mystères, pour que leur soient manifestées la doctrine et la signification qui y sont cachées. Ayant appris la grandeur du don auquel ils vont accéder et compris la doctrine de leur profession et de leurs engagements, à cause desquels ils reçoivent un tel don, c'est avec vigilance qu'ils garderont en eux-mêmes la foi qui leur fut confiée.

8. Le principe donc de votre profession et de votre engagement, qu'il vous faudra, dans le mystère, soigneusement garder, est ceci: « Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant, auteur de toutes les (choses) visibles et les invisibles ». Nous allons donc, par la grâce de Notre-Seigneur, expliquer tous ces (termes) l'un après l'autre, car il est bon que vous en sachiez le sens à tous; et il nous faut commencer par là où, vous aussi, aurez commencé votre profession (de foi): « Je crois en un seul Dieu le Père tout-puissant ».

---

[1] šautāpūtā [2] bhaymānūtā [3] ḥaylā.

f. 4^{v}

Telle est la base de la profession (de foi) religieuse, car *c'est en croyant de cœur, qu'* (*on arrive*) *à la justice, et, en confessant de bouche, à la vie* (Rom. x, 10). Tel est le commencement de la ferme doctrine de foi. Car, puisque la notion de religion[1] est constituée par la profession (de foi) à des réalités invisibles et ineffables, elle a besoin de la foi qui fasse que la conscience[2] voie ce qui est invisible. Le visible, en effet, nous le voyons de nos yeux, mais l'invisible c'est par la foi qu'il peut se voir, car *la foi est la substance des réalités à venir et la démonstration de l'invisible* (Hebr. xi, 1). **9.** Cette foi amène substantiellement à la conscience ce qui, à strictement (parler), n'est pas encore. La résurrection, en effet, et le royaume du ciel et toute cette catastase[3] à venir, qui n'est pas encore, par la foi nous admettons fermement qu'elle soit. La foi fait que l'âme voie et connaisse les réalités invisibles et ineffables. La nature divine, en effet, — qui *seule a le privilège d'être invisible et incorruptible et demeure en une lumière splendide, sans pareille, que nul parmi les hommes n'a vue, ni même n'est capable de voir* (I Tim. vi, 16), par la foi nous méritons de la voir. De même donc qu'on peut voir les choses visibles par les yeux du corps, s'ils sont sains et aptes à voir et que rien ne les empêche de tout voir exactement, — mais que, si quelque lésion survient, ces choses visibles leur deviennent toutes

---

[1] deḥlat 'alāhā [2] tar'ītā [3] mtaqnānūtā.

invisibles, bien que vraiment elles soient visibles, — ainsi (en est-il) de ces choses invisibles et ineffables que le « discours religieux »[1] nous fit connaître: tous, nous les voyons exactement, si saine est notre foi, mais elles sont invisibles à ceux dont la foi est malade. Et, puisque ce sont ces deux choses qui constituent le « discours religieux », — la profession (de foi) en Dieu, et que tout ce qui a été et sera provient de lui, pour nombreux et varié que ce soit, — le bienheureux Paul nous montre que la foi est exigée par toutes deux. *Celui*, dit-il, *qui s'approche de la religion doit croire qu'il y a un Dieu* (Hebr. XI, 6) et encore: *par sa parole furent faits les mondes, afin*, dit-il, *que le visible provienne de l'invisible* (ib. 3). Par la première sentence, il enseigne que même la confession de Dieu ne peut subsister[2], si ce n'est dans un dessein[3] religieux (et) par la foi seulement. Dans la suivante, il enseigne que ce qui provient de (Dieu), nous ne pouvons pas non plus le comprendre et reconnaître, à moins que par la foi nous en recevions connaissance. La foi donne à ceux qu'elle convainc, la perfection exacte en la vérité religieuse; et ceux qui s'en éloignent s'enfoncent complètement dans l'erreur.

10. C'est l'église de Dieu, en effet, que Paul appela « *colonne et fondement* » (I Tim. III, 15), parce qu'elle est saine en la foi et confirmée en la doctrine religieuse. Tous ceux, en effet, qui sont hors de la foi, païens et juifs avec le reste des hérétiques (*αἱρεσιώτης*), étant privés de la foi, s'égarent fort de la vérité. Les païens, en effet, n'ayant pas

---

[1] meltā ddeḥlat 'alāhā (*λόγος θεοσεβείας?* doctrine et enseignement religieux)
[2] 'etqayyam [3] ḥūšābā.

la foi, ne purent comprendre que de rien Dieu puisse créer et faire toute chose et le faire exister substantiellement [1], mais dans leur égarement, comme en des hallucinations, ils introduisirent auprès de Dieu une compagne que de (toute) éternité il aurait fait asseoir avec lui; et en d'autres fables différentes ils déchurent de la vérité.

11. Quant aux Juifs, instruits du nom de Fils, ils ne comprirent pas, à cause de leur incrédulité, qui est le Fils véritable. C'est ainsi que les hérésies (*αἵρεσις*) aussi, toutes étrangères à l'Église, se donnèrent elles-mêmes, vainement et de façon mensongère, le nom du Christ. Étant privés de la foi (les hérétiques) s'égarèrent ignorant la vérité, et — sans nommer à votre audition toutes les hérésies, comme Arius, Eunomius et tous ceux qui ont de l'affinité avec leur opinion, — ils souffrent du mal du judaïsme; à cause de leur incrédulité, ils n'ont pas compris et admis qu'est de la nature divine le Fils, Dieu de Dieu, qui de (toute) éternité avec lui existe, et que tout ce qui se dit de la nature du Père se dit aussi de celle du Fils, la nature du Père ne souffrant nul dommage de ce qu'il y ait un Fils véritable, qui en lui soit capable [2] de montrer son Père.

12. Ce peu de choses, parmi beaucoup, a été dit en admonition à ceux qui se sont égarés (loin) de la vérité; qui, parce que privés de foi, se sont égarés. Nombreux, en effet, et varié est l'égarement où, par incrédulité, se sont égarés les hommes. Et de même que, quand la foi est loin, abonde l'erreur, ainsi quand elle est présente, la foi véritable procure la science. Par la foi, en effet, nous savons qu'il y a un Dieu, et que c'est lui

---

[1] qnōmā'īt (*ὑποστατικῶς*) [2] sapqā'īt.

l'auteur de tout et que de rien il créa toute chose; et par elle nous savons [1] que ceux mêmes qui sont morts et corrompus reviendront à la vie et subsisteront quand (le) voudra leur auteur. Par la foi, en effet, nous avons su que le Père a un fils, engendré de sa nature et qui est Dieu comme lui. Par la foi, nous avons admis au sujet de l'Esprit-Saint qu'il est de la nature de Dieu le Père et que toujours il est avec le Père et le Fils. Par la foi, nous sommes certains et ne doutons pas de la prédication de l'économie du Christ qui se fit dans le monde. Ce fut donc à bon droit qu'au commencement de notre enseignement et dans le mystère de notre engagement, nos pères bienheureux posèrent pour nous, en guise de base, la foi; et c'est par là que leur tradition nous oblige à commencer.

13. «Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant»: il n'y a rien là qui doive nous étonner en la manière dont nos pères saints ont enfermé et nous ont transmis en de brèves paroles tout l'enseignement religieux [2]. Car ils ont pensé que les longs discours convenaient à d'autres moments et à d'autres personnes (*πρόσωπον*); tandis que pour vous, — qui depuis longtemps vous êtes séparés du monde et qui êtes venus avec une bonne volonté à la religion [2], et qui, avec beaucoup de soin et une conscience bonne, vous êtes préparés à recevoir les mystères divins, — en un moment redoutable, il vous faut de brèves paroles qui vous soient faciles à retenir par leur brièveté, en sorte que vous gardiez le souvenir de la profession que vous émettrez et de l'engagement que vous contracterez, en échange de ces mystères. Nécessairement s'y ajoutera pour vous l'étude, pour les comprendre [1] exactement et vous mettre en garde contre toutes les paroles des ennemis de la religion, vous en tenant

---

[1] 'estakal [2] deḥlat 'alāhā.

fermement à cet enseignement divin qui vous est confié. **14.** « Je crois en un seul Dieu, le Père tout-puissant »: considérez donc comment nos pères bienheureux, en la première sentence même de ferme profession de la foi en un seul Dieu le Père, ont été attentifs à nous écarter de l'erreur du polythéisme et de l'impiété du judaïsme d'aujourd'hui; (sentence) qui est parfaitement d'accord avec tout l'enseignement de l'Ancien Testament (*διαθήκη*). Car les paroles du Nouveau Testament (*διαθήκη*) sur le Christ, étaient dans l'Ancien en prophétie; mais la prophétie même existait comme en symbole[1], comme en signe, en sorte que par là les Juifs attendaient que le Messie leur apparût en homme, tandis qu'en la divinité du Fils Unique, qui est Dieu le Verbe, nul d'entre eux ne croyait. C'est, en effet, une doctrine parfaite que (nos pères) nous ont transmise, nous distinguant du paganisme, nous qui avons été initiés à la religion, (doctrine) qui éloigne beaucoup de l'erreur polythéiste ceux qui s'y soumettent, enseignant que ne sont ni nombreuses ni distinctes les natures[2] de la divinité; mais que c'est une nature unique que Dieu, existant de (toute) éternité et qui est cause de toute chose. Et celui-ci est Dieu et hors celui-ci rien d'autre n'est Dieu; mais ce qui est de (toute) éternité et est cause de toute chose, c'est cela qui est Dieu. Et qui n'est pas tel n'est pas Dieu par nature. Et qui est de (toute) éternité est cause de toute chose; mais qui n'est pas de (toute) éternité ni n'est cause de toute chose, celui-là n'est pas Dieu, mais

---

[1] peletā [2] kyānā.

œuvre de Dieu, à qui seul il appartient[1] de faire de rien toute chose.

15. C'est pourquoi il est dit: *Le Seigneur ton Dieu est seul Seigneur* (Deut. VI, 4; Mc. XII, 29), afin que nous apprenions qu'une est la nature de la divinité, à qui convient le nom de Seigneur et de Dieu. Il est dit encore: *Les dieux qui ne firent point le ciel et la terre, qu'ils périssent de la terre et de sous le ciel* (Ier. X, 11), afin que nous comprenions que celui qui n'est pas cause de toute chose n'est pas dieu, mais que seul est Dieu celui qui est cause de tout. C'est pourquoi il fut dit à Moïse: *C'est moi qui suis cause de tout*, afin que nous apprenions que celui-ci en vérité existe, qui existe de (toute) éternité et existe en tout temps, et c'est lui qui est Dieu. Et qui est différent de ceci et n'est pas de (toute) éternité, il n'existe pas en vérité, parce qu'il est fait et qu'il a été fait n'existant pas, quand voulut le faire celui qui existe de (toute) éternité, lui qui est Dieu. C'est pourquoi il est dit: *C'est moi qui suis Dieu, le premier et le dernier, et il n'a pas été créé de Dieu avant moi, et après moi il n'y en aura pas* (Is. XLIV, 6), afin que nous comprenions que celui-ci est Dieu, qui est le premier et est de (toute) éternité; et il n'est pas possible qu'un autre, créé[2], devienne dieu, car la nature divine est trop sublime pour être faite.

16. Toutes ces paroles procurent l'enseignement religieux et la destruction de l'erreur païenne; car, puisque pour les païens, les dieux sont nombreux et variés

---

[1] litt.: *il est* [2] litt.: *fait.*

et certains d'entre eux sont jeunes et certains vieux, certains ont telle puissance et certains une autre, certains disparaissent et certains grandissent, parce que ce sont des natures nombreuses. A nous détacher de tout cela, c'est l'Ancien Testament (διαθήκη) qui nous l'a appris par les prophètes qui parlèrent en l'Esprit-Saint, — parce que *tous les dieux des Gentils sont erreur* (Ps. XCV, 5), et ce ne sont pas des dieux, parce que seul est dieu celui qui de (toute) éternité existe et est cause de tout, — en disant: *N'aie pas de dieu étranger*, c'est-à-dire de dieu nouveau, *et n'adore pas de dieu étranger* (Ps. LXXX, 10), car rien de ce qui est nouveau n'est dieu. *Ils sont nouveaux*, est-il dit (Deut. XXXII, 17); c'est donc qu'ils ont été faits. La nature divine, en effet, existe unique, existe de (toute) éternité et n'a besoin de nulle autre pour exister, mais elle-même est cause de tout; et, à cause de cela, Dieu est unique et ce qui a été fait ne peut naturellement devenir dieu, car cela a été fait par un autre. Mais toutes les créatures [1] reconnaissent sincèrement leur auteur, qui est Dieu en vérité, de qui elles ont l'existence: et à cause de ceci, toujours elles sont dans l'obligation de rendre grâce, parce que de rien, par son bon vouloir, par l'autorité de sa puissance, il leur a donné d'exister.

17. Toute cette doctrine, grande en sa brièveté, nos pères bienheureux l'ont enfermée en cette parole: « Je crois en un seul Dieu ». En conséquence [2] donc, nous admettons la foi en un seul Dieu, selon la prédication des prophètes et l'enseignement de nos pères. Car, en vérité,

---

[1] litt.: *faits* [2] naqîpâ'ît.

une est la nature divine, qui de (toute) éternité existe et est cause de toute chose; et non pas, selon l'erreur des païens, qu'il y ait de nombreux dieux différents. Mais puisqu'il faut vous présenter peu à peu l'enseignement de toute chose, afin que vous puissiez aussi vous souvenir de ce qui vous aura été dit, — car cela aussi est nécessaire à tous ceux qui se disposent à prendre part aux mystères, à ceux qui s'attachent à ces paroles, — nous garderons pour d'autres jours l'accomplissement [1] de notre promesse, avec le secours de la grâce de Dieu. Pour maintenant, contentons-nous de ce qui a été dit et faisons monter la louange au Père et au Fils et à l'Esprit-Saint, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.

FIN DE LA PREMIÈRE HOMÉLIE

DEUXIÈME HOMÉLIE SUR LA FOI

1. De la foi, qui est la base initiale [2] de la profession (de foi) religieuse [3], nous avons à bon droit, autant que nous l'a donné la grâce, parlé hier à Votre Charité; et nous avons abordé les paroles de l'enseignement de notre foi, et avons montré comment par la foi en un seul Dieu, toute l'erreur du polythéisme des Gentils est parfaitement détruite. De ces saints livres mêmes des prophètes, nous avons appris à rejeter (loin) de nous toute l'opinion païenne sur leurs dieux nombreux et variés et à croire qu'unique est la nature divine, à laquelle il convient de recevoir le nom de Dieu et de Seigneur, parce que c'est elle qui est de (toute) éternité et est cause de tout; et fort éloignés de cette nature sont tous les êtres créés [4].

---

[1] lamšalamlū *ms.* [2] drēšā *ms.* [3] deḥlat 'alāhā [4] litt.: *faits.*

[illegible]

En effet, il n'est pas possible que ce qui a été créé[1] soit dit exister de (toute) éternité et nul (être) créé[1] n'accepte d'être nommé proprement Seigneur et Dieu par nature. En effet, une chose créée par une autre ne peut elle-même rien créer de rien; ce n'est pas en (toute) justice qu'elle est appelée dieu, mais il lui faut admettre qu'est Dieu celui qui l'a créée[1]. C'est pourquoi nous disons qu'il y a un seul Dieu comme nous l'ont enseigné les prophètes bienheureux, qui, par la grâce de l'Esprit-Saint, parlèrent et définirent quelle nature est Dieu: ils n'ont enseigné clairement rien d'autre. 2. Mais l'enseignement au sujet du Père et du Fils était réservé au Christ Notre-Seigneur, lui qui enseigna lui-même à ses disciples ce qui était inconnu jadis et n'avait pas été révélé à l'enseignement des hommes, et leur prescrivit de l'enseigner[2] eux aussi aux autres, en leur disant clairement: *Allez, évangélisez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint* (Matth. XXVIII, 19). De même, en effet, que le bienheureux Moïse, livrant son enseignement, dit: *Le Seigneur ton Dieu est seul Seigneur* (Deut. VI, 4), — et en conséquence tous les prophètes d'accord enseignèrent ainsi, — de même le Christ Notre-Seigneur livra[3] sa doctrine au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, sans dire ce qu'il fallait comprendre et enseigner aux autres sur le Seigneur et Dieu, parce que ceci avait été clairement proclamé par les prophètes. Mais ce qui faisait défaut à la perfection de l'enseignement de ceux-ci, c'est ce qu'il ordonna à ses apôtres d'enseigner à toutes les nations, en disant: *Allez, évangélisez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint.* Ce n'est pas, en effet,

[1] litt.: *fait, faire* [2] nelplun *ms.*, lire: nelpun [3] 'aslem.

pour que nous pensions que l'un de ceux-ci n'est pas Dieu, ni qu'en dehors de ceux-ci il y ait un Dieu, mais pour que nous croyions que ceux-ci seulement sont la nature divine, dont jadis les prophètes nous avaient enseigné qu'elle est unique.

3. Comme les Gentils avaient (admis) d'abord la doctrine polythéiste de dieux nombreux et différant par la jeunesse et la vieillesse, la faiblesse et la force, dont certains ont telle puissance et certains une autre, le Christ, contre ceci, ordonna à ses disciples d'enseigner à toutes les nations de se détourner de toute erreur païenne et de croire qu'une est la nature divine, — selon la doctrine qui avait autre fois été transmise aux hommes et dont ils avaient reçu la science religieuse [1], — et qu'ils sachent que celui, qui de (toute) éternité existe et est cause de toute chose, est seul la nature divine, qui est connue en trois hypostases [2] du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint. Impossible [3], en effet, quand il arrachait les Gentils aux faux noms des dieux, qu'il les eût amenés à la connaissance du Père, s'il n'avait pas en vérité su qu'il est la nature divine. Ni il ne les eût amenés à la connaissance du Fils, s'il ne l'avait pas vraiment connu comme (étant) de la même nature. Ni non plus il ne leur eût enseigné la connaissance de l'Esprit-Saint, s'il eût été étranger à cette nature. Ceci, en effet, eût été les amener d'un mensonge à une science mensongère. Mais il est certain que des faux dieux, qui ne reçoivent pas à juste titre [4] le nom de dieux, le Christ ordonna à ses disciples d'écarter par sa doctrine les Gentils, pour les amener à la connaissance du Dieu véritable, qui consiste en la confession du Père

---

[1] deḥlat 'alāhā [2] qnōmā [3] litt.: *ce n'est pas* [4] bwālītā.

[illegible]

et du Fils et de l'Esprit-Saint. Chacune en effet de ces hypostases [1] est en vérité Dieu; et unique est la nature divine du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, dont nous croyons que de (toute) éternité elle est et est cause de toute chose. **4.** Ainsi concorde la doctrine de l'Ancien Testament (*διαθήκη*) avec le Nouveau Testament; et les paroles dites de Dieu par les prophètes ne sont ni étrangères ni contraires à celles que le Christ Notre-Seigneur transmit aux Gentils par les apôtres, mais elles concordent avec la véritable science de la religion [2] comme l'enseignement des prophètes s'opposant absolument à l'erreur du polythéisme; et elles sont supérieures à l'enseignement des prophètes par la perfection de la science, puisque par les prophètes nous n'avons connu que Dieu et ce qu'est la nature incréée [3], tandis que l'enseignement de Notre-Seigneur Jésus-Christ nous a aussi fait connaître [4] exactement les hypostases en lesquelles existe la nature divine.

C'est pourquoi nos bienheureux pères établirent d'abord la profession de foi en un seul Dieu, comme elle est écrite dans l'Ancien Testament (*διαθήκη*), pour anéantir l'erreur du polythéisme; et ensuite, ils nous ont transmis la connaissance [5] des hypostases, selon l'enseignement du Christ. Ils auraient pu, et ce leur eût été facile, brièvement dire la parole de Notre-Seigneur: *Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint*; mais puisque c'est contre la doctrine des hérétiques (*αἱρεσιώτης*) qu'ils écrivirent ce (symbole) de foi, ils enseignèrent cette foi en paroles aussi brèves que possible, plus nombreuses (cependant) que la tradition [4] de Notre-Seigneur, pour la destruction de l'erreur et l'instruction de l'Église; afin, par l'intelligence de ces (paroles),

---

[1] qnōmā [2] dehlat 'alāhā [3] litt.: *non faite* [4] 'ašlem, mašlmanūtā, litt.: *transmis* [5] īdīʿūtā.

de réfuter [1] ceux qui s'opposent à la vraie foi. Après avoir donc dit « Je crois en Dieu », ils ajoutèrent à bon droit le nom de « Père ».

5. Après les paroles sur Dieu, ils passèrent à la doctrine des hypostases [2], qui est la véritable profession de foi des chrétiens (*χριστιανός*) et la véritable science de ceux qui se font disciples du Christ. Car, puisque la parole dite de la nature divine se prend pour les trois hypostases, tandis que la doctrine sur les hypostases ne pouvait se dire en une fois [3], ils nous ont à bon droit dit de façon distincte ce qui convient à chacune des hypostases. Et au début de leur discours ils placèrent le Père, de qui (procèdent) le Fils et l'Esprit-Saint. Car, Père, en vérité l'est celui qui seul est Père. De chacune des hypostases nous tenons fermement [4] qu'elle est Dieu, parce que c'est cette doctrine véritable que dans la confession de ces hypostases nous a transmise le Christ. Mais ayant entendu (dire) « Père », ce n'est pas d'une manière commune [5] que nous l'entendons, mais nous tenons fermement que Dieu est Père, et en vérité Père, car c'est d'une manière unique qu'il est Père; et c'est comme il convient à la nature divine que nous pensons que Dieu est Père. 6. Tous les (êtres) créés [6], en effet, c'est après avoir acquis l'existence [7] qu'ils acquièrent encore ceci, de devenir pères; aussi n'y a-t-il parmi les hommes personne, qui, en même temps qu'il devient, possède aussi ceci, de devenir [7] père. Car même Adam, le premier homme, qui n'est pas né d'homme, n'eut pas, en même temps qu'il devint, ceci, de devenir père. Mais il devint père, par la volonté de Dieu (son) auteur; et ce n'est qu'ensuite

---

[1] kas [2] qnōmā [3] 'ak ḥad (*καθ' ἕν ?*) [4] 'estakal [5] shīmā
[6] litt.: *faits* [7] hwāyā, litt.: *leur devenir* (*γενέσθαι*).

[illegible]

que lui fut donné ceci: de devenir père. *Adam connut sa femme*, est-il dit, *et elle conçut et enfanta un fils* (Gen. IV, 1). Et après son union [1] avec Ève et un long temps de gestation et les douleurs et l'enfantement, alors il devint père et (en) reçut le nom: aucune de ces choses qu'il ne soit impie de penser de la nature divine. Celui, en effet, qui n'a pas besoin de temps pour devenir existant, n'a pas non plus besoin de temps pour devenir père; mais puisque de (toute) éternité il existait, de (toute) éternité aussi il fut père. 7. Père, donc il l'est en vérité, Dieu le Père, et ce ne fut pas dans le temps qu'il reçut (cela), car ce ne fut pas après un temps qu'il eut un fils; mais de (toute) éternité, il existait auprès de lui et de (toute) éternité de lui et avec lui, comme Fils. C'est pourquoi Notre-Seigneur aussi, transmettant [2] à ses disciples cette doctrine admirable: *Enseignez*, dit-il, *au nom du Père* (Matth. XXVIII, 19). Et il n'eut pas besoin d'ajouter une parole pour faire connaître qui il appelle Père, car ce qu'il a dit: *Enseignez et baptisez*, suffit à indiquer qui il appelle Père. C'est Dieu en effet qu'il nommait Père, en qui il fallait croire et être baptisé, et Dieu, celui qui de (toute) éternité existe selon l'enseignement des prophètes.

8. Il est donc impossible que celui qui de (toute) éternité existe, devienne père après un (certain) temps; et le nom même de père, sans complément, indique cela. Qu'il devînt père, plus tard, en effet, comme nous-mêmes, il nous serait semblable par la dénomination et par la signification du nom: il faudrait donc, puisque cette dénomination serait semblable au nom (attribué) à plusieurs, nécessairement demander: Qui appelle-t-il Père? Mais, puisque c'est ainsi qu'il est père,

---

[1] šautāpūtā [2] 'ašlem.

[illegible]

en vérité, seul c'est lui qui est Père. De même, en effet, que naturellement[1] de (toute) éternité il existe[2], de même aussi Père, de (toute) éternité il l'est, unique donc par le nom et par la signification du nom; et il ne nous faut pas demander qui est appelé Père, car le nom même nous conduit au Père véritable. **9.** De même que, quand il dit: *Je suis celui qui est, et tel est mon nom à jamais et tel est mon souvenir de siècle en siècles* (Ex. III, 14-15), nous comprenons[3] que c'est Dieu qui est appelé de ce nom, parce que lui, en vérité, est et que toutes les créatures[4], en vérité, n'existent pas, puisque c'est de rien et selon la volonté de leur auteur qu'elles devinrent, et que lui, vraiment, il existe, — à cause de quoi il est appelé « *Celui qui est* », n'ayant pas été fait[5] par un autre; de même aussi ce (nom de) Père, — puisqu'il ne nous est pas semblable ni non plus père comme nous (et) ce ne fut pas en effet dans le temps qu'il reçut de devenir père, — il nous faut, ayant entendu « père », penser[6] à ce Père véritable, à celui qui n'obtint pas dans le temps de devenir père, ni n'eut besoin d'une union[7], mais est Père en vérité, et de (toute) éternité est Père, nature parfaite avec qui de (toute) éternité est le Fils.

10. C'est tout ceci que nous enseigna cette parole qu'on dit: « Je crois en un seul Dieu le Père »; après quoi il était bon de placer celle-ci: « auteur de toutes les choses, visibles et invisibles », afin de comprendre qu'il n'est pas seulement le Père du Fils, mais qu'il est aussi l'auteur de toutes les créatures, (et en) considérant[6] quelle différence il y a entre ce nom de Père et celui d'auteur, et entre Fils et créatures. Du Fils en effet

---

[1] kyānā'īt (*φυσικῶς*) [2] litt.: *il est* (*εἶναι*), opposé en toute cette argumentation à *devint* (hwā, *γενέσθαι*) [3] 'estakal [4] litt.: *faits* [5] hwā [6] 'etra'ī [7] sautāpūtā.

il est père, et des créatures auteur[1]. Et les créatures furent faites ensuite, tandis que le Fils, dès le commencement il est de lui et avec lui. Telle est la différence qu'il y a entre ce « père » et cet « auteur »: il est dit père de celui qui est né de lui, tandis qu'il (est dit) auteur de toutes les natures[2] qui, étrangères à lui[3] furent créées de rien, par sa volonté. Aussi en confessant qu'il (est) père, n'a-t-on rien ajouté. Cette dénomination de « père » suffisait en effet à faire connaître le Fils, car il n'y a pas de père sans fils; et tout père que ce soit, c'est d'un fils qu'il est père. Et d'ailleurs (on n'ajouta rien), parce qu'on devait (compléter) autant qu'il est possible notre enseignement sur le Fils.

11. Or à cet « auteur », on ajouta « de toutes les choses visibles et invisibles », afin d'indiquer aussi par ceci la différence qu'il y a du Fils aux créatures. Du Fils seul il est Père, tandis qu'auteur (il l'est) de toute chose, soit visible, soit invisible, parce que toutes ont été créées de rien. Il n'eût pas, en effet, été dit du Fils Père et des créatures auteur, s'il n'y eût eu beaucoup de différence entre eux: celle qu'il convenait qu'il y eût entre un Fils et des créatures. Tandis que du Fils il est appelé et est le Père, parce qu'il est de (même) nature que celui qui est dit être son propre Fils; mais auteur de toute chose (est-il dit), parce que toute chose a été créée de rien. Bien que les natures visibles diffèrent des invisibles, cependant toutes, elles sont faites, visibles et invisibles; bien qu'en effet il y ait, nous le savons[4], une différence entre elles, toutes cependant, c'est par la volonté de leur auteur qu'elles subsistent. Et c'est ainsi

---

[1] ʿabōdā [2] kyānē (*φύσεις*) [3] litt.: *en dehors de lui* [4] 'estakal.

que fut faite[1] chacune d'elles, comme le voulut leur auteur. Mais (cette qualité), d'avoir été faites de rien, elles l'ont également, parce que toutes, elles ont été créées de rien par la volonté de leur auteur. Aussi le bienheureux David dit-il: *Glorifiez le Seigneur du haut du ciel; glorifiez-le tous ses anges, glorifiez-le, toutes ses forces armées; glorifiez-le, soleil et lune* (Ps. CXLVIII, 1-3) et successivement il récite tout ce qui a été fait[1] au ciel et sur terre, (êtres) visibles et invisibles, mortels et immortels, raisonnables et brutes, intelligibles et sensibles, les vivants et ceux qui sont privés de vie; et, les invitant à glorifier Dieu, il présente à tous un seul motif: *car c'est lui qui a parlé et ils ont été faits, il a ordonné et ils ont été créés; il les a fait subsister dans les siècles des siècles; il a donné une loi, elle ne passera pas* (vv. 5-6).

12. Puisqu'en effet toute chose a été créée par lui et subsiste selon sa volonté, toute chose, visible ou non, est débitrice de louange à son auteur. Il nous faut[2] donc reconnaître en Dieu le Père les deux choses: qu'il est père et aussi qu'il est créateur[3], et comprendre la différence des deux. Car ce n'est pas parce qu'il est père, qu'il est aussi créateur, ni ce n'est parce qu'il est créateur qu'il est par là même père, — puisqu'il n'est pas créateur de celui dont il est père, ni non plus il n'est père de ceux dont il est l'auteur. Mais il est père seulement du Fils véritable, unique, celui qui est dans le sein de son Père, dont il est engendré et avec qui de toute éternité il est; tandis qu'il est auteur de toutes ces choses qui devinrent

---

[1] hway (*ἐγένετο*) [2] zādeq [3] 'abōdā.

et furent faites, qui sont fort éloignées de son « ousie »[1], et furent créées par sa volonté quand il lui plut. Du Fils donc, il est appelé et est Père, parce qu'il est de lui et de sa nature[2]; tandis que des créatures il est auteur et créateur, parce que de rien il les a amenées à être.

13. Mais qu'il soit appelé père des hommes, ce n'est pas parce qu'il les a faits qu'on le nomme père, mais parce qu'ils sont proches et familiers[3]. Aussi n'est-ce pas de tout le monde qu'il est nommé père, mais de ceux qui sont de sa maison[4], selon cette (parole): *J'ai éduqué des fils et les ai élevés* (Is. I, 2), — parce qu'à ceux qui sont devenus proches par faveur il a donné d'être ainsi appelés, — et celle-ci encore: *Mon fils, mon aîné, Israël* (Ex. IV, 22), car le reste des autres, (ce) n'étaient pas des fils.

14. Connaissant donc cette différence (qu'il y a) quand nous appelons Dieu, — Père du Fils Unique, celui qui, seul, est Fils véritable qui lui est connaturel[5], nous l'appelons encore auteur de tout ce qui de rien a été créé et subsiste, — il nous faut[6] aussi dans notre profession (de foi) garder cette même signification; sans cependant penser au sujet de Dieu, en le confessant père et auteur, la même chose que nous pensons des hommes quand nous les appelons pères et auteurs. Mais la différence entre père et auteur, nous la comprenons comme il convient[6] par ce qui nous est propre. De même que chez nous, autre (est) l'auteur et autre le père, ainsi en Dieu (en est-il) aussi; puisque nous aussi nous recevons le nom de pères de ceux qui (proviennent) de nous et sont nés de notre nature, tandis que (nous sommes nommés) auteurs non pas de ceux qui sont de notre nature, mais de ce qui est fait (d'éléments) en dehors de nous et aussi subsiste: une maison, un navire

---

[1] ītūtā (*οὐσία*) [2] kyānā [3] litt.: *à cause de leur* « qarībūtā » (*πλησιότης*) *et de leur* « baytāyūtā » (*οἰκείωσις*) [4] litt.: *qui ont envers lui la* « baytāyūtā » [5] litt.: *de sa nature* [6] zādeq.

f. 13r

et toutes choses semblables, étrangères à notre nature (qui) sont faites par nous. **15.** Les choses étant ainsi en nous, il nous faut, d'une réflexion [1] prudente, examiner quelle différence il y a entre père et auteur en Dieu: et nous comprendrons qu'il est Père du Fils unique qui est né de sa nature, tandis qu'il est auteur de toutes les créatures qui de rien ont été créées et subsistent; et il n'eut pas besoin de matière (*ὕλη*), mais lui-même créa les natures, qui par la (matière) paraissent et existent.

16. Puisque c'est à l'image de Dieu que nous avons été faits, comme en une image, à partir de ce qui nous est propre (et) à la réflexion, nous concevons que soit plus sublime ce qui se dit de Dieu. De cette manière (*σχῆμα*), la différence entre reconnaître (comme) père et (comme) auteur, sa nature et son degré [2], il est possible de la concevoir en Dieu à partir de ce qui nous est propre. — ceci étant évidemment connu, qu'il y a beaucoup de différence entre nous et Dieu, — et ainsi (il est possible) de nous faire l'idée juste [3] de la nature divine et de ses œuvres. Car tout ce qui nous échoit par faiblesse, il nous faut absolument l'écarter de notre conception quand c'est de la nature divine que nous parlons. Nous, quand nous faisons (quelque chose), nous avons besoin de peine, de matière et de temps; tandis que Dieu est au-dessus de tout cela, lui dont, en même temps qu'il les veut [4], subsistent les œuvres, parfaitement, de rien. De plus, naissant dans la peine, c'est par une progression [5] que nous devenons pères, ayant besoin de la nature féminine en guise de matière et de beaucoup de temps; et sans cela, devenir pères nous est impossible.

---

[1] husābā [2] litt.: *comment elle est et de combien* [3] zādeq [4] litt.: *avec le vouloir* [5] mardītā (*προκοπή*?).

[illegible]

Dieu, au contraire, étranger à tout cela, existe comme père. Car il n'éprouve aucune peine, il n'use d'aucune progression[1] ni n'a besoin d'union[2], il ne passe aucun temps, mais tout à la fois[3], de (toute) éternité Père, il existe. 17. Toutes les conceptions[4] indignes, celles qui par faiblesse nous arrivent, nécessairement nous les écarterons par rapport à Dieu, que nous parlions soit de génération soit d'opération[5]; — puisque nous, nous faisons tout avec effort et la nature même, par l'effort même se fatigue et progresse, — tandis que Dieu est au-dessus de tout ceci. En effet, le (fait) même de régner, de dominer, de juger, de prendre soin, de parler, de voir, et tout ce que nous faisons, ce n'est pas sans effort que nous le faisons; et quand se prolonge le labeur, après lui vient la fatigue; et parce que notre nature est mortelle et corruptible, par l'effort même elle se dissout. Mais Dieu, tout ce que l'on dit de lui, c'est sans effort, sans progression et sans dommage qu'il (le) dirige et (y) pourvoit (*πρόνοος*), qu'il juge, qu'il règne et fait tout chose.

18. Telle est la conception qu'il convient de nous faire de Dieu, et telle la foi qu'il faut avoir de Dieu le Père. Si nous l'appelons père, que ce soit du Fils que nous l'appelions Père, lui qui est véritablement, par nature, père comme nous aussi. Ce n'est pas non plus autrement, en effet, que l'on peut comprendre qu'il soit Père en vérité, sinon que, naturellement[6], père il l'est: de (toute) éternité, il existe (comme) père, parce que sa nature de toute éternité existe, par quoi il est Père. Et si c'est auteur que nous l'appelons, nous comprenons que c'est avec sagesse qu'il fit tout, comme il est dit: *Tu les as tous créés avec sagesse* (Ps. CIII, 24), comme, nous aussi, c'est avec la sagesse de notre art

---

[1] mardītā [2] šautāpūtā [3] 'ak bdā (*καθ' ἕν* ?) [4] hušābā [5] 'bādā
[6] kyānā'īt (*φυσικῶς*)

14

[illegible]

que nous agissons. Mais Dieu, en même temps que créateur [1], il les veut, les œuvres deviennent [2] parfaitement, n'ayant pas besoin de temps, et n'y ayant nul intermédiaire (entre) son vouloir et le devenir [2] de l'œuvre; mais à l'instant où il veut faire ce qu'il veut, de rien cela vient à l'être. 19. C'est en cette profession (de foi) et dans cette conception [3] que nos pères bienheureux nous ont transmis la foi en « un seul Dieu le Père, auteur », ce que dans un enseignement prolongé nous avons fait connaître à Votre Charité, afin que vous le conserviez sans changement; ainsi, votre profession (de foi) étant saine, vous pourrez vous tenir à l'écart des opinions mauvaises des hérétiques (*αἱρεσιώτης*), par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui soit, à lui et à son Père, avec l'Esprit-Saint, glorification et honneur dans les siècles des siècles. Amen.

FIN DE LA SECONDE HOMÉLIE

TROISIÈME HOMÉLIE SUR LA FOI

1. De ce que doivent penser et dire de Dieu le Père ceux qui s'appliquent à la religion [4], vous en avez appris suffisamment, me semble-t-il, par ce qui vous a été dit. Mais venons-en à examiner aussi ce que dans (le symbole) même de foi, ont dit du Fils nos pères bienheureux: « Et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu unique et premier-né de toutes les créatures ». Il fallait à la suite [5], après l'enseignement sur le Père, que sur le Fils aussi ils (nous) instruisissent selon la tradition de Notre-Seigneur, en gardant l'ordre et la succession [5] de leurs paroles. Et de même que pour le Père, ils ne dirent pas simplement [6] « Père », selon l'enseignement de Notre-Seigneur, mais ajoutèrent que « unique est Dieu le Père, auteur de toute chose ». — et en premier lieu ils placèrent le nom de Dieu dans la profession de foi, disant qu'il est unique, pour anéantir l'erreur du polythéisme, et ensuite

---

[1] ʿabōdā [2] hwā (*γενέσθαι*) [3] reʿyānā [4] deḥlat ʾalāhā [5] naqīpūtā [6] šhīmāʾīt.

ils dirent qu' «il est Père et auteur de toute chose», — ainsi firent-ils aussi envers le Fils: «en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu unique et premier-né de toutes les créatures», étant en accord manifeste avec la prédication[1] du bienheureux Paul qui, enseignant contre les images et les idoles, pour réfuter[2] l'erreur du polythéisme dit: *Il n'y a pas de Dieu sinon l'Unique* (I Cor. VIII, 4).

2. Sachant que parmi nous on enseigne à professer (la foi) au Père et au Fils et à l'Esprit-Saint, il prit soin de nous faire clairement savoir que la formule de la confession des hypostases[3] ne porte nul préjudice à notre religion[4], ni ne nous entraîne à l'erreur du polythéisme. Puisque nous savons qu'unique est la nature divine du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, (saint Paul), voulant nous enseigner brièvement cette foi, dit: *Pour nous, unique est Dieu le Père, de qui*[5] *est toute chose* (ib. 6). Et, ayant dit qu'unique est Dieu le Père, il anéantit toute l'erreur du polythéisme et fit savoir que parmi nous se prêche une seule nature divine. Mais ayant ajouté la personne (*πρόσωπον*) du Père, il nous révéla aussi le Fils. Il dit en effet après ceci: *Unique est le Seigneur Jésus-Christ, par qui*[6] *est toute chose* (ib.), afin de nous apprendre à la fois le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, incluant aussi dans sa phrase l'incarnation[7] de Notre-Seigneur, qui se fit pour notre salut: par elle, la nature divine nous devint sauveur. Donc (en disant) «*unique le Seigneur, par qui est toute chose*», (il) nous fait connaître Dieu le Verbe, qui est Fils véritable, connaturel à son Père, et qu'à bon droit il nomme Seigneur, pour nous faire comprendre qu'il est de la nature divine de Dieu le Père. Le Père, en effet, n'est pas dit *un seul Dieu*, comme si le Fils n'était pas Dieu, ni le Fils n'est dit *Seigneur unique*,

---

[1] karōzūtā (*κήρυγμα*) [2] kas: *ἐλέγχω* [3] qnōmā [4] deḥlat 'alāhā [5] meneh [6] bīdeh [7] pagrānūtā.

comme si le Père n'était pas Seigneur lui-même. Il est certain en effet et évident (que) qui est Dieu en vérité est aussi Seigneur en vérité; et qui est Seigneur en vérité est aussi Dieu en vérité. Et qui n'est pas Dieu en vérité n'est pas non plus Seigneur en vérité, car *le Seigneur ton Dieu est seul Seigneur* (Deut. VI, 4), puisque lui seul existe[1] en vérité: qui a les deux choses en vérité, c'est lui seul qui en vérité est dit Seigneur et Dieu et il n'est rien d'autre, hors cette nature, qui soit appelé en vérité Seigneur et Dieu.

3. Celui donc qui dit « un seul Dieu », indique aussi qu'unique est le Seigneur; et celui qui dit qu'unique est le Seigneur, confesse aussi qu'unique est Dieu. Voici pourquoi, plus haut, (saint Paul) dit qu'« unique est Dieu » et, après cela, qu'« unique est le Seigneur », pour distinguer les hypostases[2]; de chacune d'elles il affirme qu'elle est « unique », afin que les deux hypostases[2] soient connues comme étant une seule nature divine, et celle-ci est en vérité Seigneur et Dieu. 4. De plus, afin d'inclure[3] dans leur discours la nature humaine assumée[4] pour notre salut, ils dirent: « Un seul Seigneur Jésus-Christ » parce que c'est le nom même de l'homme dont Dieu se revêtit, selon la parole de l'Ange: *Elle enfantera un Fils et il sera appelé du nom de Jésus* (Luc. I, 31). Mais ils ajoutèrent aussi « Christ », afin de faire connaître l'Esprit-Saint: *Jésus le Nazaréen, que Dieu oignit de l'Esprit-Saint et de force* (Act. X, 38). Et il est Dieu à cause de la conjonction exacte[5] avec cette nature divine, qui en vérité est Dieu. C'est de cette même manière (σχῆμα) que nos pères bienheureux, réunis en cet admirable synode (σύνοδος) de l'Église catholique (καθολική), imitant Paul, parlèrent en premier lieu de la nature divine, y joignant[6]

---

[1] ītauhi [2] qnōmā [3] ḥšab *ms.*, lire: ḥbaš [4] nsab [5] neqpā ḥatītā [6] matamā.

une parole qui indique la forme [1] humaine qu'il prit: « et en un seul Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu Unique, premier-né de toutes les créatures ». C'est ainsi en effet qu'ils voulurent instruire les hommes, faisant connaître la nature divine du Fils, (en même temps) qu'était confessée aussi son humanité, en qui la nature divine est connue et proclamée, comme dit le bienheureux Paul: *Dieu a été vu dans la chair* (I Tim. III, 16), et encore l'évangéliste (*εὐαγγελιστής*) Jean: *Le Verbe* [2] *devint corps et habita parmi nous et nous avons vu sa gloire, comme la gloire du Fils Unique, issu du Père, plein de grâce et de vérité* (Ioh. I, 14). Nos pères pensèrent donc à bon droit qu'il ne leur fallait pas négliger la doctrine de l'humanité de Notre-Seigneur, qui possède une association [3] ineffable avec la nature divine.

5. « Et en un seul Seigneur Jésus-Christ ». Nous confessons, disent-ils, qu'il y a un seul Seigneur, qui est de la nature divine, à qui en vérité convient ce nom de Seigneur et de Dieu. Nous faisant connaître Dieu le Verbe, ils disent: « par qui [4] tout a été fait », comme l'évangéliste (*εὐαγγελιστής*) dit: *par lui tout a été fait et sans lui rien n'a été fait* (Ioh. I, 3). C'est celui-ci, disent-ils, que nous tenons [5] pour seul Seigneur, qui est de la nature divine de Dieu le Père, — laquelle pour notre salut se revêtit d'un homme, habita en lui et fut manifestée par lui et connue de tous les hommes, — parce qu'il est cet homme dont l'ange dit qu'il serait appelé Jésus. Et il fut oint de l'Esprit-Saint, par qui il fut parfait et justifié, au témoignage du bienheureux Paul.

6. Ayant donc dit ceci et fait connaître la nature divine et la nature humaine, dont Dieu se revêtit, (nos pères) ajoutèrent ceci « Fils Unique, premier-né de toutes les créatures ».

---

[1] dmūtā (*μορφή*) [2] meltā (*λόγος*) [3] sautāpūtā [4] bīdeh [5] 'estakal.

16

[illegible]

En deux mots, ils nous apprirent les deux natures; par la distinction des noms, ils nous enseignèrent la distinction des natures. Ceux qui de l'unique personne (*πρόσωπον*) du Fils dirent ces deux choses, nous apprirent la conjonction exacte[1] des deux natures. Or[2] ce ne fut pas d'eux mêmes qu'ils utilisèrent ces termes, mais de l'enseignement des Livres Saints, car le bienheureux Paul dit: *C'est d'eux (les Juifs) qu'est issu le Christ selon la chair, Dieu au-dessus de tout* (Rom. IX, 5). Ce n'est pas que celui-là, qui est (issu) de la maison de David selon la chair, soit naturellement[3] Dieu, mais il dit *selon la chair* pour indiquer la nature humaine assumée[4]; tandis que *Dieu au-dessus de tout*, c'est pour nous enseigner la nature divine plus élevée que tout, qui est le Seigneur.

7. Mais c'est à la fois[5] que ces deux (termes) furent dits de l'unique personne (*πρόσωπον*), afin d'enseigner la conjonction exacte des deux natures, et pour faire connaître la grandeur et la dignité qu'eut l'homme assumé dont Dieu se revêtit. De cette même manière (*σχῆμα*) aussi, dirent-ils « Fils Unique, premier-né de toutes les créatures ». En effet, puisqu'ils devaient, au sujet des deux natures, nous enseigner comment elles existent, et ce qu'est la nature divine qui s'abaissa et ce qu'est la nature humaine assumée, à la fois[5] ils dirent d'abord ces deux noms, par quoi ils indiquaient les deux natures. Il est évident, en effet, que ce n'est pas une seule nature qu'ils appellent « Unique et premier-né de toutes les créatures », puisqu'on ne peut dire ces deux choses d'une seule nature. Il y a, en effet, beaucoup de différence entre un (Fils) Unique et un premier-né, et il est impossible que le même soit unique et premier-né: car premier-né se dit de frères nombreux, mais unique est celui qui n'a pas de frère.

---

[1] naqīpūtā ḥatītā [2] Or — qui est le Seigneur: cité par Cyrille et Sévère (cf. *Essai* ..., p. 174) [3] kyānā'īt (*φυσικῶς*) [4] detnseb [5] 'ak ḥad (*καθ' ἕν* ?).

Il y a autant de[1] différence entre Fils Unique et premier-né, que diffère la nature qui est seule d'avec celle qui est commune à beaucoup. On appelle « unique » celui qui n'a absolument pas d'autres frères, mais « premier-né », évidemment, celui qui a d'autres frères.

8. Et c'est cela exactement que nous enseigne l'Écriture divine, car voulant parler du (Fils) Unique, *Nous avons vu*, dit-elle, *sa gloire comme la gloire d'un Fils Unique issu du Père, plein de grâce et de vérité* (Ioh. I, 14). Et encore, elle dit: *Le Fils Unique, celui qui est dans le sein de son Père* (ib. 18), afin que ce soit par sa conjonction[2] avec son Père que soit connu l'Unique; *nous avons vu sa gloire comme la gloire d'un Fils Unique issu du Père*, pour indiquer que c'est lui seul qui existe[3] par génération de la nature du Père, et c'est lui seul le Fils. Et encore par ce mot « sein » elle enseigne la conjonction de (toute) éternité inséparable. Car de l'entendre[4] d'un sein corporel en Dieu, ce serait une honte; mais de même que (l'Écriture) appelle la vision œil, et l'ouïe oreille, ainsi (appelle-t-elle) sein la conjonction éternellement inséparable, — comme ce mot «*paie à nos voisins sept pour un en leur sein*» (Ps. LXXVIII, 12)[5], c'est-à-dire: continuellement et toujours, qu'ils reçoivent un châtiment. Tel est donc le sens de ce qui a été dit « le Fils unique »: celui-là qui seul est par génération du Père et est seul Fils, et toujours avec son Père existe[3] et est connu avec lui, parce qu'en vérité c'est lui le Fils (issu) de son Père.

9. Mais quant à ce (terme) « premier-né de toutes les créatures », ainsi le comprenons-nous[4], comme cette parole: *ceux qu'il a connus d'avance il les a élus et les a marqués à la ressemblance de l'image de son Fils, afin qu'il devînt le premier-né parmi*

---

[1] hānā kūlleh [2] naqīpūtā (*συνάφεια*) [3] litt.: *est* [4] 'estakal [5] cf. *Commentaire sur les Psaumes*, p. 547.

nombreux frères (Rom. VIII, 29). Et il a employé ce nom de « premier-né », non pas pour nous apprendre qu'il est seul Fils, mais afin de nous faire comprendre qu'il a de nombreux frères. Car nombreux, on le sait, sont ceux qui ont avec lui participation [1] à l'adoption filiale [2]; et à cause d'eux il reçoit le nom de premier-né, puisque ce sont ses frères.

De même aussi ailleurs, *premier-né de toutes les créatures* (Col. I, 15); et ceci est dit de l'incarnation [3] du Christ. Ce n'est pas en effet « premier-né » simplement [4] qu'il le dit, mais *de toutes les créatures*; or on ne dit pas (quelqu'un) « premier-né », s'il n'a pas d'autres frères, à cause desquels il est appelé et est premier-né. De même aussi est-il dit *premier-né de toutes les créatures*, parce que, lui d'abord, par la résurrection d'entre les morts, fut renouvelé [5] et transformé en une vie nouvelle merveilleuse; et qu'aussi il a renouvelé toutes les créatures et les a amenées à une autre catastase [6] excellente. *Car*, est-il dit, *toute chose qui est dans le Christ est une créature nouvelle*; *les choses anciennes sont passées et tout est renouvelé en Notre-Seigneur Jésus-Christ* (II Cor. v, 17). (Il est) donc *premier-né de toutes les créatures*, parce que toute la création a été renouvelée et transformée en ce renouvellement que, dans la grâce [7], il lui donna; (cela) par le renouvellement que lui-même d'abord reçut (quand) il passa à une vie nouvelle et fut élevé au-dessus de toutes les créatures. C'est donc à bon droit qu'il fut appelé *premier-né de toutes les créatures*, parce que lui-même, en premier lieu, a été renouvelé et ensuite renouvela les créatures, étant lui-même plus élevé que toutes en honneur.

10. La [8] différence donc entre les deux noms, voici comme nous la comprenons: cette différence c'est comme d'une seule personne (*πρόσωπον*) [9] que l'entendirent nos pères, instruits par

---

[1] sautāpūtā [2] sīmat bnayā [3] pagrānūtā [4] shīmā'īt [5] 'ethaddat [6] tuqānā [7] taybūtā [8] la différence — p. 67, 3 natures: cité par Théodore bar Koni, *Liber Scholiorum* (éd. A. Scher) CSCO. t. II, p. 189, l. 21-190, 1 [9] qnōmā (*ὑπόστασις*) Th. b. K.

les Livres Saints, et ils dirent: « en un seul Fils Unique, premier-né de toutes les créatures », pour nous apprendre, comme je l'ai déjà dit, la conjonction [1] exacte [2] des deux natures. Donc, à bon droit, dirent-ils d'abord « unique » et ensuite « premier-né », parce qu'il convenait que d'abord ils nous indiquassent qui est celui-là qui est en la forme [3] de Dieu et par sa miséricorde assuma [4] (l'un) de notre nature, et qu'ensuite ils nous parlassent de la forme d'esclave assumée pour notre salut. Ainsi nous firent-ils connaître, par la différence des noms employés, les deux natures et leurs différences, et qu'unique est le Fils à cause de la conjonction exacte des natures opérée [5] par la volonté divine. Gardant l'ordre (*τάξις*) qui s'impose, ils instruisent d'abord sur la nature divine, qui par miséricorde s'est abaissée vers nous et se revêtit d'un homme, et ensuite sur l'humanité même assumée par grâce; et enfin, — comme enseignement ferme pour confondre les hérétiques (*αἱρεσιώτης*) qui s'efforcèrent de s'opposer à la vérité, — ils se remirent, dans leur enseignement, à parler de la nature divine dont ils avaient dit au commencement du symbole de foi « qui a été engendré du Père avant tous les siècles et n'a pas été fait ».

11. C'est évidemment de la nature divine qu'ils dirent ceci; bien que, pour des gens qui ne disputent pas, le nom d'Unique eût suffi à leur enseigner une connaissance exacte du Fils; car s'il est unique, il est certain que seul il est par génération (issu) du Père et seul il est Fils, de la (même) nature

---

[1] naqipūtā [2] ḥatitā [3] dmūtā (*μορφή*) [4] nsab [5] hwā: *devenue*.

que son Père. C'est tout cela, en effet, qu'indique le nom de Fils Unique et d'autant plus que beaucoup sont appelés fils de Dieu, tandis que celui-ci (est) seul le (Fils) Unique, (comme il est écrit): *J'ai dit, vous êtes des dieux et, tous, les fils du Très-Haut* (Ps. LXXXI, 6), et encore: *J'ai nourri des fils et les ai élevés* (Is. I, 2). Or, puisque nombreux (sont) ceux qui reçoivent le nom de fils, celui-ci n'eût pas été appelé Fils Unique s'il n'y eût eu beaucoup de différence entre eux. Ceux-là sont appelés fils par grâce, parce qu'ils sont devenus proches[1] et familiers[2], et, à cause de leur familiarité, ils obtiennent par grâce la faveur[3] de porter ce nom; tandis que celui-ci, voici pourquoi il est appelé (Fils) Unique: parce que lui seul est Fils, de la nature de son Père. Ce ne fut pas, comme les autres, par grâce qu'il mérita l'adoption filiale[4] et reçut pour cela le nom de Fils; mais parce qu'il est engendré de la nature même, il est appelé et est Fils. Et, bien que cela soit connu et révélé dans l'Ecriture Sainte, et que pour tout le monde il soit évident que (nul) ne peut être appelé Fils Unique, si ce n'est celui qui seul est en vérité Fils, de la nature de son Père, (cependant) l'opinion[5] mauvaise et obstinée des hérétiques (*αἱρεσιώτης*) demeure incorrigible[6].

12. Arius, en effet, de tous ceux qui reçurent connaissance du Christ, fut le premier qui eut l'audace impie de dire que le Fils est œuvre (de Dieu) et fait de rien, chose nouvelle et étrangère à la manière générale de voir[5] et aux lois (*νόμος*) de la nature. Car ce qui est fait n'est pas Fils, et qui est Fils n'est pas créature: car il n'est pas possible qu'une œuvre soit appelée Fils véritable, ni non plus que le Fils véritable soit nommé œuvre. A cause de cela donc, nos Pères bienheureux furent contraints de se réunir de toutes parts,

---

[1] 'etqarrab [2] baytāyā hwā [3] 'eštwī [4] sīmat bnayā [5] tarʿītā [6] tūrāsā.

et firent un synode (*σύνοδος*) saint en la ville de Nicée dans la région de Bithynie; et ils ont écrit ce symbole de foi pour préserver l'enseignement de la vérité, réprimer l'impiété [1] d'Arius, réfuter ceux qui surgirent ensuite avec [2] le nom de leur séducteur, Eunomius, et pour anéantir les hérésies (*αἵρεσις*) constituées d'opinions mauvaises.

13. Bien que ce fut certain et évident pour tout le monde, de par la loi (*νόμος*) naturelle, le consentement général [3] et l'enseignement des Livres Saints, ils ajoutèrent aussi ces mots: « qui fut engendré et non fait ». Ils proposèrent en effet des paroles qui convinssent à la confession du Fils; car, disent-ils, nous disons Fils, — non pas d'une façon commune ni pour qui c'est un nom d'emprunt [4], comme pour ceux qui par grâce reçoivent le nom de fils à cause de leur familiarité [5]; — mais Fils véritable, lui seul. Fils véritable, il l'est parce qu'il est l'Unique et engendré de son Père et (issu) de Lui. C'est de sa nature et en vérité qu'il est engendré et existe de toute éternité, semblable à Lui. Il n'y a en effet nul des (êtres) créés [6] qui soit avant les siècles, mais antérieur aux siècles il l'est, celui qui seul existe de toute éternité; et de même qu'existe de toute éternité le Père, ainsi le Fils aussi (issu) de Lui existe de toute éternité. Et ce ne fut pas après un (certain) temps qu'il devint [7], ni ce ne fut plus tard qu'il a été engendré; mais de toute éternité, avant tous les siècles, il a été engendré de Celui qui de toute éternité est, et avec Lui de toute éternité il est. Comme dit l'évangeliste: *Au commencement était le Verbe* (Ioh. I, 1). Lui il est, de toute éternité, et ce ne fut pas dans la suite qu'il devint, mais avant toute chose, *au commencement, il était.*

---

[1] rūšʿā (*ἀσέβεια*) par opposition à *orthodoxie* (*θεοσέβεια*) [2] litt.: *nommées* [3] tarʿītā dgawā [4] šīlā, litt.: *demandé.* [5] baytāyūtā (*οἰκείωσις*) [6] litt.: *faits* [7] hwā (*ἐγένετο*).

19

Celui en effet qui est devenu[1] après un temps est ultérieur; or l'« ultérieur » n'est[2] pas premier, et qui n'est[2] pas premier n'est pas *au commencement*. Mais si *au commencement* il est, il est aussi premier, car il n'y a rien d'antérieur au commencement. Mais s'il est premier, il n'est pas postérieur; et s'il n'est pas postérieur, ce n'est pas ensuite qu'il est devenu[1]. *Au commencement* donc *il était*, mais il était au commencement (issu) de Dieu, c'est-à-dire que de toute éternité il était, avant tous les siècles, avec Dieu.

14. Et pour indiquer qu'il était avec Dieu, — non pas du dehors, en étranger, — mais de la nature même de l'Ousie[3], il le nomma *Verbe*; parce que le verbe appartient à quelqu'un et (vient) de quelqu'un. Le bienheureux évangéliste (*εὐαγγελιστής*) enseigne aussi par sa comparaison[4] ceci: il est possible qu' (issu) d'un autre on existe, qu'on soit avec celui dont (issu) on existe; en sorte que les auditeurs ne doutent pas que le Fils existe de toute éternité, (issu) éternellement de Celui qui de (toute) éternité existe, puisqu'aussi le verbe de l'âme, dont le caractère raisonnable acquiert en lui sa perfection, existe naturellement en elle et (qu') en elle il existe. Que l'âme soit raisonnable, c'est par lui (son verbe) que cela se sait, et il procède de l'âme, d'elle et en elle il paraît, et toujours avec elle il existe, et en elle il est connu. C'est ainsi que le Fils aussi existe (issu) du Père, à la ressemblance du verbe de l'âme, puisque de toute éternité il existe (issu) de lui et près de lui; en lui il est, et de toute éternité avec lui il est connu. Donc *au commencement il était*, c'est-à-dire: de toute éternité il *était* et de toute antiquité il *était*, et dès avant toute chose il *était*; ce n'est pas comme si après un temps il fût devenu, mais *dès le commencement il était* et en tout temps

---

[1] hwā (*ἐγένετο*); cf. *Essai sur Théodore de M.*, p. 309-310 [2] ītauhi (*ἐστίν*)
[3] ītūtā [4] taḥwītā.

il *était*; et (issu) de Lui de (toute) éternité, il *était*; et avec Lui de (toute) éternité il *était*, à la ressemblance du verbe en l'âme, qui toujours existe (issu) d'elle et avec elle. Et parce que le verbe (issu) de l'âme paraît être quelque chose d'autre qu'elle, tandis qu'il est l'hypostase[1] de l'âme, — car il n'a pas lui-même d'hypostase, c'est en l'âme qu'il se voit, — de peur que, suivant cette comparaison[2], nous ne nous imaginions que le Fils aussi est sans hypostase[1] ou étranger à la nature du Père, brièvement l'(évangéliste) ajouta que *le Verbe était Dieu* (Ioh. I, 1). Après avoir dit en effet *qu'il était* et *qu'il était auprès de Dieu*, il dit enfin *Et le Verbe était Dieu*, afin de nous faire clairement comprendre qu'il n'est pas quelque chose d'autre en cette nature, en dehors d'elle, ni ne lui est étranger[3] en ousie[4]; mais que lui aussi (le Verbe) est cela même qu'est celui dont il est (issu) et que, Dieu, il existe auprès de celui qui est Dieu.

15. Admirablement donc, l'(évangéliste) nous dit que *le Verbe était Dieu*, pour indiquer que lui aussi est cela même qu'est celui dont nos pères bienheureux affirmèrent à bon droit « il fut engendré avant tous les siècles », voulant faire savoir ceci: que de toute éternité, avant tous les siècles (issu) de Lui, dès le commencement, il existait et avec lui existait. Mais leur discours ne s'en tint pas là; pour enseigner parfaitement la vérité, préserver les fidèles et repousser l'erreur des hérétiques (*αἱρεσιώτης*), ils ajoutèrent aussi ceci «il ne fut pas fait ». Mais beaucoup de paroles nous seraient nécessaires si nous voulions expliquer parfaitement tout ce que nos bienheureux pères dirent de la divinité du (Fils) Unique. Mais de peur que

---

[1] qnōmā (*ὑπόστασις*) [2] tahwītā [3] mnakray (*ἀλλότριος* ?) [4] ītūtā.

ce que nous disons abondamment, ne vous soit pesant, nous vous l'exposerons peu à peu, comme il faut, afin que vous puissiez l'entendre et l'apprendre. Ici donc mettons un terme, si vous voulez (bien), à ce qui a été dit aujourd'hui; nous garderons pour un autre jour la suite de ce qui été dit; mais sur tout cela faisons monter la louange à Dieu le Père, au Fils Unique et à l'Esprit-Saint, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Fin de la troisième Homélie

QUATRIÈME HOMÉLIE

1. Ce ce que nos pères bienheureux ont dit de la divinité du (Fils) Unique, hier, selon notre capacité, nous l'avons abordé et expliqué à Votre Charité, aussi brièvement que possible, en réservant le reste pour un autre jour. Nous étions, en effet, arrivés dans notre exposé à développer, comme aussi vous vous en souvenez, cette parole qui dit: « qui est né de son Père avant tous les siècles, et non pas fait »; et là nous avons arrêté notre discours. Si vous voulez (bien), nous recommencerons, avec la grâce de Notre-Seigneur, par cette même phrase. Nous disions en effet que par cette parole « qui est né de son Père avant tous les siècles » (nos pères) nous enseignaient qu'en vérité il est Fils, et non par imputation [1], — comme les hérétiques (*αἱρεσιώτης*) disent que c'est par un nom d'emprunt [2] qu'il est fils, — comme ceux qui par grâce sont appelés des fils. Mais lui seul il est Fils véritable de Dieu le Père, puisqu'il est l'Unique et que seul il est né de Dieu, son Père.

2. C'est pourquoi en effet ils ajoutèrent ce « qui est né de son Père avant tous les siècles », car ceci convenait à l'Unique Fils de Dieu, celui qui en vérité est Fils et n'en reçut pas seulement le nom, mais est de la nature du Père

[1] šeltā [2] šīlā.

et de (toute) éternité existe de Lui et avec Lui; et cela parce qu'on ne peut même pas concevoir [1] qu'il y ait quelque chose entre Dieu le Père et Dieu le Fils. Car Dieu est au-dessus de toute chose; or ce qui est au-dessus de toute chose est au-dessus du temps et de (toute) éternité existe. Si donc Dieu le Père de (toute) éternité existe et (si) le Fils est Dieu, lui aussi de (toute) éternité existe, « Dieu de Dieu », — lequel existe de toute éternité, — (issu) de Celui qui de toute éternité existe: et il n'y a rien entre Dieu et Dieu. On ne peut donc concevoir ni temps ni siècles qui (puissent) être avant Dieu; et ainsi non plus, avant le Fils il n'y a rien, parce que lui aussi est Dieu. Donc, de son Père il est né avant toute chose, et de toute éternité il existe, car c'est de Celui qui de toute éternité existe, qu'il est né.

3. Comme profession de foi parfaite, il eût donc suffi à des gens ayant une volonté religieuse bonne [2], d'accepter ce nom d'Unique et (de) dire qu'il est le Fils véritable. Mais (les pères) ajoutèrent encore à cette parole ceci: « qui en est engendré avant tous les siècles », car ces deux paroles indiquent comment l'Unique est Fils de Dieu. Donc, à bon droit, pour réfuter ceux qui ont la haine de la vérité, ils ajoutèrent aussi: « qui n'a pas été fait ». Car, qu'il soit l'Unique et soit Fils de Dieu, et que du Père il soit engendré avant tous les siècles, et que de (toute) éternité il existe de la nature du Père, nous le confessons; (mais) de ce que conçoivent les impies [3] (en) disant que le Fils de Dieu est (une) œuvre,

---

[1] 'etraʿī [2] ṣebyānā ṭābā dehlat 'alāhā, litt.: *une volonté bonne de religion* [3] rašīʿā (ἀσεβής).

nous nous abstenons absolument. Car il est né de Dieu et ne fut pas fait; et il est de la nature de Dieu et n'est pas œuvre: car (être) Fils est fort étranger[1] à (être) œuvre. S'il est Fils, en effet, il ne fut pas œuvre, et s'il est œuvre il n'est pas Fils. Car s'il est Fils il est de lui et ne lui est pas extrinsèque[2]; mais s'il est œuvre il (lui) est extrinsèque. Et s'il est Fils, il est de lui et lui est semblable; mais s'il est œuvre, il lui est extrinsèque, et non pas de lui ni semblable à lui.

4. Car c'est ce que même les lois (*νόμος*) de la nature enseignent, puisque nous-mêmes appelons fils ceux qui sont nés de nous, mais œuvres ce qui n'étant pas, a été, du dehors[2], ouvré par nous. De cette manière (*σχῆμα*) aussi en Dieu: des œuvres, nous savons[3] qu'il y en a beaucoup; mais le Fils est un, celui qu'aussi nous appelons l'Unique. Et ce seul Fils est celui-là qui seul existe de lui, de (toute) éternité, tandis que les œuvres nombreuses, innombrables, composées de natures nombreuses, furent faites[4] ensuite de façon différente et variée, selon le (bon) vouloir de leur auteur. Car Dieu sut que la diversité est fort utile aux créatures, parce que faites: et certaine parmi elles fut faite[4] d'abord, et certaines après celle-ci, et certaines ensuite; et il y en a qui subsistent ensemble[5] et certaines après beaucoup (d'autres). Puisque toutes les créatures[6] devaient venir à l'être[4], nécessairement certaines furent faites en premier (lieu) et certaines ensuite.

5. Et puisque toute œuvre que ce soit a un commencement de son être[4], toutes celles qui devinrent ensuite, furent à la ressemblance de ces premières; tandis que le Fils, puisque ce ne fut pas dans la suite que l'eut[4] son Père, mais que dès le commencement

---

[1] mnakray [2] lbar (*ἔξωθεν?*) [3] 'estakal [4] hwā (*γενέσθαι*) [5] 'akhad (*καθ' ἕν?*) [6] litt.: les êtres « *faits* ».

(issu) de lui il existait et qu'avec lui de (toute) éternité il est, seul il est le Fils. Il n'était pas possible, en effet, que fût à la ressemblance de Celui qui de (toute) éternité existe celui qui aurait été fait[1] ensuite, puisqu'il n'était même pas possible que celui qui a un commencement fût à la ressemblance de Celui qui de (toute) éternité existe.

6. Il y a en effet beaucoup d'opposition[2] de l'un à l'autre, entre ce qui de (toute) éternité existe et ce qui reçut le commencement de son devenir[1]; il y a une telle[3] distance entre eux qu'il n'est pas possible que les deux se trouvent ensemble[4]. Quelle société[5], en effet, peut-il y avoir entre Celui qui de (toute) éternité existe et celui qui n'existe pas et ensuite a pris le commencement de son devenir? Mais il est certain qu'il est fort loin et à une distance sans mesure de celui qui a un commencement, celui qui de toute éternité existe, puisque celui qui est de toute éternité n'a pas de limite. Celui en effet dont le devenir a un commencement, son devenir même est circonscrit par une limite; et celui dont le commencement est délimité, infini est le temps qui précède son devenir. Car on ne peut délimiter ni dire de combien Celui qui de toute éternité existe est éloigné de ce qui n'existant pas commença à devenir[1]. Quelle ressemblance donc ou quelle communion[5] peut-il y avoir entre ceux qui diffèrent tellement[3] l'un de l'autre? Mais, puisque de toute éternité le Fils est (issu) du Père qui existe de toute éternité, un autre Fils ensuite ne devint[1] pas à sa ressemblance; mais il demeura seul Fils, parce que de toute éternité il est (issu) de Celui qui de toute éternité existe; et il convenait à celui qui existe de cette manière

---

[1] hwā [2] litt.: *il y a beaucoup de* « nūkrāyūtā » (*ἀλλοτρίωσις*?) [3] hānā kulleh [4] 'ak ḥdā (*καθ'ἕν*) [5] šautāpūtā.

d'être lui seul le Fils (issu) du Père.

7. C'est ainsi que nos pères nous prémunirent au sujet de la connaissance (à avoir) du Fils: ils nous écrivirent la doctrine véritable, (à savoir) qu'en confessant le Fils Unique il nous faut comprendre[1] qu'il est du Père; (ainsi) ils nous apprennent à fuir l'impiété[2] des hérétiques (*αἱρεσιώτης*) et à nous abstenir de dire qu'a été fait le Fils, parce que (cela) est totalement étranger à la vérité. Et il ne nous faut pas penser que le Fils soit fait, ni non plus qu'il soit œuvre; mais pour les deux (fils et œuvre) ainsi faut-il confesser comme il convient à chacun d'eux: le Fils est de la nature du Père et l'œuvre n'est pas (issue) du Père, mais extrinsèque[3], créée de rien.

8. Voilà ce que nous apprirent nos pères bienheureux, et ils ajoutèrent ce que requérait en conséquence la phrase: «vrai Dieu de vrai Dieu». Celui qui est (issu) du Père et ne devint pas du dehors[3], mais de la nature même du Père, quoi d'autre devions-nous penser[4] qu'il fût, sinon ce qu'est le Père en sa nature, c'est-à-dire vrai Dieu? Car, en ceci encore, ils suivirent la doctrine de l'évangile (*εὐαγγέλιον*) qui dit: *Le Verbe était auprès de Dieu et le Verbe était Dieu* (Ioh. I, 1). De même en effet que l'évangéliste (*εὐαγγελιστής*) dit: *Dieu, il était auprès de Dieu,* — et qu'il était cela même qu'est celui auprès de qui il est et de qui il est, — ainsi dirent aussi nos pères: « vrai Dieu de vrai Dieu ».

9. Ils ajoutèrent à ce « Dieu de Dieu » le « vrai de vrai », à cause de la malice de ceux qui, même contre les choses sublimes, veulent discuter et combattre. Mais le mot qu'ils dirent ne diffère pas de ce que dit l'évangile (*εὐαγγέλιον*); celui-ci dit: *Il est Dieu*

---

[1] 'estakal [2] rūšʿā [3] min lbar (*ἔξωθεν*?) [4] 'etraʿī.

auprès de Dieu; certainement il le dit « vrai auprès de vrai », car il ne dit pas qu'il est appelé Dieu, comme ceux qui chez les hommes sont nommés dieux, ni même qu'il est auprès de celui qui seul est appelé Dieu, mais qu'il est Dieu *auprès de* celui qui est *Dieu*.

10. Et c'est naturellement [1] qu'il est Dieu auprès de celui qui naturellement est Dieu. Or les hommes, on les dit dieux, mais on ne croit pas qu'ils soient dieux par nature: *Moi, j'ai dit Vous êtes des dieux et vous tous les fils du Très-Haut*; *mais vous, comme des hommes, vous mourrez* (Ps. LXXXI, 6-7); car ceci je l'ai dit de vous pour vous accorder un honneur; ce n'est pas que par nature vous soyez des dieux; car, hommes, vous êtes mortels par nature, chose fort étrangère [2] à la nature de Dieu; et cela est certain par les faits eux-mêmes, car si vous étiez dieux par nature, vous ne seriez pas impliqués dans le péché et pour cela passibles de mort. (Mais) Dieu, ce n'est pas de nom seulement qu'on le dit de lui, mais par nature il est cela même dont il porte le nom; et Dieu le Verbe, qui est auprès de lui, ce n'est pas un nom emprunté [3] qu'il a, mais par nature il est Dieu; et celui qui par nature est Dieu, qu'est-il d'autre sinon Dieu en vérité? Car qu'y a-t-il de plus vrai que la nature? Ou comment serait-il possible qu'il ne porte pas en vérité le nom de ce qu'il a par nature? Si donc par nature il n'est pas Dieu, il n'est pas non plus Dieu en vérité; car ce nom de la divinité, ou bien il est porté par mensonge et révolte, chez les démons qui osent se l'attribuer à eux-mêmes par usurpation (τύραννος), ou bien c'est par honneur, chez les hommes comme une concession de la grâce. Or, le Fils est Dieu par nature, comme l'est aussi le Père.

---

[1] kyānā'īt (φυσικῶς) [2] mnakray [3] šīlā.

[illegible]

11. C'est autrement aussi, certes, que les hérétiques (*αἱρεσιώτης*) osent donner à l'Unique le nom de Fils et de Dieu, si ce n'est pas naturellement[1] qu'il est Dieu; or, il est bien certain qu'en vérité aussi il est Dieu, puisqu'il n'y a rien de plus vrai que ce qui est par sa nature; puisqu'il est évident que qui est Dieu par sa nature est vrai Dieu, il ne l'est pas moins[2] que rien non plus n'est « plus vrai que le vrai », comme (dit) la sagesse nouvelle des hérétiques, quand de chacun d'eux (le Père et le Fils), ils confessent que par sa nature il est Dieu véritable. Car, en disant que Dieu le Père par nature est Dieu et (que) Dieu le Fils par nature est Dieu, ils ne peuvent pas dire que le Fils ne soit pas Dieu véritable, lui dont ils ont dit que par sa nature il est Dieu. C'est une loi (*νόμος*) nouvelle qu'ils introduisent parmi nous dans leurs inventions: il est vrai Dieu, disent-ils, mais il n'est pas comme Dieu son Père.

12. Or, étant donné que chacun d'eux est Dieu par nature, comment peut-on penser que celui-ci soit plus élevé et celui-là inférieur, puisque tous deux le sont par nature? Il n'est pas possible, en effet, qu'une addition ou un défaut se trouvent chez celui dont les Saints Livres et ceux qui agréent leur doctrine, enseignent que par nature il est Dieu. Nos bienheureux pères, en effet, eux aussi, s'attachèrent aux Écritures et nous mirent aussi en garde contre la détestable opinion[3] et le bavardage des hérétiques (*αἱρεσιώτης*), en écrivant « vrai Dieu de vrai Dieu »; car, qu'il soit Dieu, chose que dirent les Écritures, ils le disaient; mais à ce que disaient celles-ci, prudemment ils ajoutèrent « vrai », pour que nous croyions que le Fils est vrai Dieu comme le Père, parce qu'il est par nature vrai Dieu, comme aussi le Père.

---

[1] kyānā'īt (*φυσικῶς*) [2] 'ella (*ἀλλά*) [3] tar'ītā.

13. De même que, pour anéantir l'erreur de la multitude des dieux qui chez les peuples de la terre sont faussement nommés dieux, le Père est confessé Dieu, de même le Fils de Dieu (l'est) aussi, bien que nous confessions que Dieu le Père et Dieu le Fils sont un seul Dieu, parce qu'unique est la nature divine du Père et du Fils. Pour cela, nos pères bienheureux ajoutèrent qu'il est « connaturel [1] à son Père », parole qui confirme les fidèles et réfute les incroyants, bien que la lettre même n'en soit pas écrite, mais l'idée est écrite dans les Livres Saints; car c'est l'idée [2] de ce qu'ils avaient avancé plus haut, qu'ici ils expliquèrent par un terme clair. Il n'y a pas de différence en effet entre ce « connaturel à son Père » et ce « vrai Dieu de vrai Dieu ». Car ce n'est pas non plus autre chose qu'ils voulurent nous indiquer par ce « qui est connaturel [1] à son Père », que [3] cela même qu'ils avaient dit plus haut: « qui a été engendré de lui avant tous les siècles et non pas fait ». Car s'il a été engendré du (Père) avant tous les siècles, et non pas fait, il n'est pas une créature, mais vrai Fils de son Père. Il est certain qu'il n'est pas extrinsèque [4], mais qu'il est de lui, et engendré de sa nature même, et « connaturel à son Père ». Et s'il est « vrai Dieu de vrai Dieu », il est évident que l'un est connaturel à l'autre, car celui qui en vérité par nature est Dieu, est « connaturel » à celui qui en vérité par nature est Dieu.

14. L'idée, en effet, de ce « connaturel à son Père », est clairement aussi dans l'Écriture, quand elle dit: *Au commencement il était auprès de Dieu et il était Dieu* (Ioh. 1, 1). Par ces deux termes

---

[1] bar kyānā [2] reʿyānā [3] 'alāhā *ms.*, lire « ellā » (= sinon) [4] min lbar.

elle enseigne que par nature il est Dieu et qu'il est connaturel à Dieu. C'est l'idée aussi de ce « *Moi et mon Père nous sommes un* » (Ioh. x, 30). Or s'il est un en puissance[1] et en nature, le Fils est connaturel au Père; car ayant dit: *Mes brebis entendent ma voix et elles me suivent, et moi je leur donne la vie éternelle, et nul ne les arrachera de mes mains* (ib. 27-28), il s'est rendu témoignage à lui-même de la grandeur de sa puissance et qu'il n'y a personne qui l'emporte sur lui; or comme l'opinion qu' (éveillait) cette parole était trop élevée pour l'homme qui paraissait, il ajouta: *Mon Père, qui me (les) a données, est plus grand que tout, et nul ne (les) ravira de la main de mon Père* (ib. 29), — déclaration qu'il abaissa en ajoutant « *qu'il m'a données* ». Et en effet il dit aussi de la personne (*πρόσωπον*) du Père la même chose que ce qu'il avait dit de lui-même: nul ne prévaut contre sa puissance. Et pour montrer que ce ne fut pas sans intention[2] qu'il se servit de termes semblables[3], mais pour faire savoir qu'unique est la puissance des deux, et que nul ne l'emporte sur sa puissance non plus que sur la puissance du Père, dont on croit qu'il est plus haut que tout, pour cela il dit: *Moi et mon Père nous sommes un.*

15. Cela même que le sens de ces mots nous donnait plus haut à entendre, ici il le dit clairement: Une est la puissance et plus élevée que tout, comme l'est aussi mon Père. Et il n'y a rien qui prévale contre ma puissance, non plus que contre la puissance de mon Père. En effet, un sommes-nous moi et mon Père, et une est la puissance et une l'autorité qui est plus haute que tout. A cause de cela, les Juifs aussi l'appelaient blasphémateur, ne comprenant pas la nature divine qui demeurait en lui mais ne connaissant que cela seulement qui paraissait, et ils voulaient le lapider comme un homme usant de paroles blasphématoires.

---

[1] ḥayla (*δύναμις*) [2] shīmā'īt (*ἁπλῶς*) [3] litt.: *de la similitude des termes.*

f. 24v

16. C'est aussi la même chose qu'enseigne cette (parole): *Qui me voit, voit mon Père; et moi je suis en mon Père et mon Père est en moi* (Ioh. XIV, 9, 11). Car si le Père est vu dans le Fils, il est évident qu'unique est la nature des deux et chacun d'eux est vu et connu en l'autre; ainsi leur égalité [1] aussi de l'un à l'autre indique une égalité de nature. Connaturel [2] au Père est donc le Fils, et c'est là l'idée [3] de ce « *Nul ne connait le Fils, si ce n'est le Père; ni le Père nul ne le connaît, si ce n'est le Fils* » (Matth. XI, 27). Si, en effet, ni l'un ni l'autre d'entre eux également n'est connu ni vu, il est évident que c'est à cause de l'égalité de (leur) nature qu'ils sont invisibles à tous, tandis que seul chacun d'eux connaît l'autre. Mais s'il en est ainsi, connaturel au Père est le Fils.

17. Mais bien que tout ceci soit clairement manifesté dans les Livres Saints, ceux qui inclinent au mal et sont pervers eurent l'audace, pour leur propre condamnation, de dire qu'autre est la nature du Fils et autre (celle) du Père, — par quoi ils indiquent qu'il n'est pas non plus Fils. Mais il est certain que celui qui en vérité est Fils est aussi connaturel à celui dont il est Fils. A juste droit donc nos pères bienheureux estimèrent bon, pour mettre en garde les fidèles et ensuite pour la réfutation des hérétiques (*αἱρεσιώτης*), de placer cette expression dont l'idée [3] est sous-jacente à de nombreuses paroles des Saints Livres. Ils voulurent l'enseigner en peu de mots. Et si le bienheureux Paul ne s'est pas abstenu de placer en son enseignement les expressions dites par les sages de la Grèce, tel ce

---

[1] šauyūtā [2] bar kyānā (*ὁμοούσιος*) [3] reʿyānā.

« *Nous sommes de la race* (*γένος*) *de Dieu* » (Act. XVII, 28) et (ce) « *Fils de la Crète, toujours sont menteurs, animaux méchants et ventres paresseux* » (Tit. I, 12); s'il n'a pas craint, pour réfuter [1] des ennemis, d'écrire cela, à combien plus juste titre nos pères en écrivant le formulaire [2] de la foi, ont-ils usé du (mot) « le Fils est connaturel au Père », dont l'idée [3] est certaine en de nombreux endroits, même si (le mot) ne se trouve pas tel quel dans les Livres Saints.

18. Après ceci, ils dirent: « Celui par qui furent constitués les mondes et fut créée toute chose ». De même en effet qu'après la confession de Dieu le Père, à la suite du mot « Père » ils ajoutèrent « auteur de toute chose », de même (firent-ils) au sujet du Fils; car après avoir confessé qu'il est né du Père et lui est connaturel, ils ajoutèrent ce qu'il fallait justement ajouter: qu' « il est l'auteur [4] de toute chose ». Car Fils véritable, qui est de la nature de son Père, il est aussi créateur [4] en vérité comme lui. A cause de cela, le bienheureux évangéliste (*εὐαγγελιστής*) Jean aussi, après avoir dit: *Au commencement il était auprès de Dieu et il était Dieu*, ajouta: *par lui a été faite toute chose et sans lui rien ne fut fait* (Ioh. I, 3), pour nous faire savoir qu'il est créateur comme Dieu son Père.

19. De cette même manière (*σχῆμα*) encore nos pères bienheureux, après avoir dit que « le Fils est du Père » et « vrai Dieu de vrai Dieu », et qu'il est « connaturel à son Père », ajoutèrent: « par lui furent constitués [5] les mondes et fut créée toute chose ». Ils disaient ceci parce que, avant tous les mondes, il existe avec son Père, il est créateur de tout comme Dieu son Père. Et parce que par lui sont créés les mondes, il est créateur de toute la création;

---

[1] maksānūtā [2] meltā [3] reʿyānā [4] ʿabōdā [5] 'ettaqqan.

[illegible]

et, avant tous les mondes, il est, parce que de toute éternité il est, et que ce ne fut pas (dans un) « après » qu'il commença à devenir mais qu'*au commencement il était*; et il est auteur de tous les mondes, comme le bienheureux Paul dit que *par Lui Dieu fit les mondes* (Hebr. I, 2). Comme lui (s. Paul), nos bienheureux pères aussi, après avoir dit que « par Lui ont été constitués les mondes », ajoutèrent: « lui qui est créateur de toute chose »; et ainsi nous instruisirent-ils aussi au sujet de la divinité du (Fils) Unique, en disant une chose qui concorde avec la pensée[1] des Livres Saints, tandis qu'ils mettent en garde ceux qui s'appliquent à l'orthodoxie[2] et repoussent les négateurs de la divinité du Fils Unique. Pour nous, aussi brièvement que nous pouvions, nous avons expliqué à Votre Charité le sens du symbole de foi. Si vous le voulez, la mesure de ce qui a été dit suffira comme leçon aujourd'hui; faisons monter louange au Père, au Fils et à l'Esprit-Saint, dans les siècles des siècles. Amen.

Fin de la quatrième homélie

CINQUIÈME HOMÉLIE

1. Je sais que vous vous souvenez de ce que nous avons dit à Votre Charité de la divinité du (Fils) Unique, et comment nos pères bienheureux, après leur enseignement sur le Père, abordèrent aussi les paroles dites du Fils dans les Livres Saints et proposèrent ensemble[3] la divinité du Fils et la forme[4] d'homme qu'il prit pour notre salut. Ils estimèrent en effet qu'il ne leur convenait pas de passer sous silence la nature humaine[5] dont il se revêtit, puisque c'est par elle que nous reçûmes connaissance de la nature divine du (Fils) Unique. Après avoir dit en effet « en un seul Seigneur Jésus-Christ », pour nous faire connaître la nature divine et la nature humaine,

---

[1] reʿyānā [2] deḥlat 'alāhā [3] 'ak ḥdā (καθ' ἕν?) [4] dmūtā (μορφή)
[5] 'alāhāyā (divine) *ms.*; 'nāšāyā corr. dans la marge.

[illegible]

ils ajoutèrent « le Fils et l'Unique, premier-né de toutes les créatures » et de nouveau ils nous prêchèrent la nature divine et la forme d'homme qui fut assumée [1] pour notre salut. Afin de nous enseigner toute chose peu à peu avec précision [2], — d'abord sur la divinité du (Fils) Unique et la manière dont nous croyons qu'elle est, — ils nous transmirent [3] (la tradition) en disant: Le Fils Unique qui est de la nature du Père, et n'est pas fils par un nom d'emprunt [4], comme le reste des hommes qui le sont par grâce et non par nature; mais lui, (issu) du Père, il est Fils véritable. A cause de cela, il est aussi l'Unique, car c'est lui seul qui est né de la nature de son Père. Ce n'est pas ensuite qu'il devint ni qu'il reçut le nom de Fils; mais dès le commencement, avant tous les siècles (issu) de son Père, de (toute) éternité il est et ne fut pas fait; aussi ne faut-il pas que le Fils de Dieu soit appelé « œuvre de Dieu », puisque ce ne fut pas du néant qu'il vint à l'être, selon la loi (*νόμος*) de tous les (êtres) créés [5], mais de (toute) éternité il est « de son Père, vrai Dieu de vrai Dieu, connaturel à son Père », puisqu'il est Fils véritable et qu'il est par nature cela même qu'est celui qui l'engendre.

2. Voilà ce que sur la divinité du (Fils) Unique nous enseignèrent exactement nos pères et (telle est) la profession de foi qu'ils affermirent en nos âmes, rejetant (loin) de nous l'opinion des impies [6] qui osent dire que fait et créé est le Fils de Dieu, celui qui de (toute) éternité, avant tous les siècles, naquit de son Père. Et après avoir purgé notre conscience de toute fraude hérétique (*αἱρεσιώτης*) ils commencèrent à parler aussi de l'Incarnation [7]

---

[1] nsab [2] ḥatītā'īt (*ἀκριβῶς ?*) [3] 'ašlem [4] šīlā. litt.: *demandé*
[5] litt.: *faits* [6] rašī'ā [7] litt.: *corporéité*.

[illegible]

de Notre-Seigneur, qui se fit pour notre salut, en disant: « qui à cause de nous, hommes, et à cause de notre salut, est descendu du ciel et s'est incarné[1] et devint homme ».

3. C'est à bon droit qu'ils placèrent au début cet « à cause de nous, hommes, et à cause de notre salut », car il convenait, puisqu'ils allaient parler de l'économie de son humanité, d'en exposer[2] d'abord la cause; or ils ne pouvaient le faire dans ces formules dites de la divinité du (Fils) Unique, (occupés qu'ils étaient) à nous exposer comment de (toute) éternité il était de son Père. Mais s'appliquant à nous instruire de son humanité, avant tout il leur fallut dire la cause pour laquelle s'abaissa tellement[3] la nature divine: « à cause de nous », en effet, et parce qu'elle avait souci « de notre salut », elle assuma[4] la forme d'esclave. Nécessairement donc aussi, nos pères, commençant à enseigner l'« économie » de son humanité, prirent cette cause pour commencement de leur discours: « qui à cause de nous, hommes, et à cause de notre salut ». Et il est, cet « à cause de notre salut », bien placé après cet « à cause de nous, hommes ». Ce ne fut pas seulement « à cause des hommes », mais c'est le but de sa venue qu'ils nous enseignent: il vint pour sauver les hommes, afin que ceux qui étaient perdus et livrés au mal, par une grâce et une miséricorde ineffables, il les vivifiât et les délivrât du mal. Voici pourquoi, disent-ils, il descendit du ciel.

4. Donc « il descendit »: ce ne fut pas en se déplaçant d'un lieu à un autre. Car il ne nous faut pas penser que la nature divine, qui est en tout lieu, se déplace d'un lieu à un autre, puisqu'il n'est même pas possible que la nature divine, étant incorporelle, soit enfermée en un lieu;

---

[1] 'etgaššam [2] 'ešta'ī [3] hānā kūlleh [4] šqal.

mais ce qui n'est pas circonscrit dans un lieu, est en tout lieu; et il est impossible de concevoir [1] que se déplace d'un lieu à un autre ce qui est en tout lieu. De cela rend témoignage le bienheureux Jean, qui dit: *Il était dans le monde et le monde par lui fut fait, et le monde ne le connut point. Chez les siens il vint et les siens ne le reçurent point* (Ioh. I, 10-11). Et voici, il dit qu'il était dans le monde et qu'il vint dans le monde. S'il était dans le monde, comment y vint-il [2]? Car comment peut-on dire que l'on vienne là où l'on était? Mais il dit cet « *il était dans le monde* » pour indiquer qu'il est partout; et cet « *il vint chez les siens* », il l'ajouta [3] au sujet de l'« économie » de l'humanité. C'est ainsi que le bienheureux David aussi dit: *il abaissa les cieux et descendit* (Ps. XVII, 10), pour nous apprendre que Dieu les sauva de leurs tribulations, — car ce qu'il appelle « descente de Dieu », c'est la condescendance de Dieu: lui qui est tellement [4] élevé au-dessus de tout, condescendit à les sauver de la tribulation. De même, de Dieu le Verbe aussi, le Fils Unique de Dieu, est il dit que pour notre salut il est descendu: parce que de (toute) éternité il est de son Père et en tout temps est avec Lui, élevé au-dessus de tout; lui, qui est cause de tout, il accepta, cependant, pour lui-même, à cause de notre salut, de condescendre à une telle humiliation de prendre la forme [5] d'esclave et de devenir en elle, afin de nous accorder, par là, jouissance de son don magnifique.

5. A bon droit, nos pères bienheureux dirent-ils « à cause de nous, hommes, et à cause de notre salut, il descendit du ciel ». Ce qu'ils nomment descente du Très-Haut, c'est l'« économie »

---

[1] 'etra'ī [2] ītauhi *ms.*; lire comme indiqué en marge: etā, *il vint*
[3] 'ausepū *ms.*; lire: 'ausep [4] hānā kulleh [5] dmūtā (μορφή).

de son humanité, de quoi le bienheureux David aussi s'étonnait: *Qu'est-ce que l'homme*, dit-il, *que tu te souviennes de lui? et le fils de l'homme, que tu l'aies visité?* (Ps. VIII, 5).

« Qui à cause de nous, hommes, et à cause de notre salut descendit du ciel ». Qu'est-ce donc que sa descente et quel en est le but? et que fit (l'homme) pour que, à cause de lui, (le Fils Unique) s'abaissât à ce point [1] qu'il devint homme et prit la forme [2] d'esclave? Et pour notre salut il accepta de devenir homme et de se manifester à tous. Et tout ce qui (appartient) à la nature de l'homme il le prit sur soi: étant éprouvé en toutes ses facultés [3], il le perfectionna de sa puissance; — au point que, même quand il reçut la mort selon la loi (*νόμος*) de sa nature, il ne s'en éloigna pas; mais étant avec lui, par l'opération de la grâce, il l'arracha à la mort et à la corruption du tombeau [4], le ressuscita d'entre les morts et lui accorda cet honneur sublime qu'il lui avait promis avant de subir la mort, quand il disait: *Détruisez ce temple et en trois jours je le redresserai* (Ioh, II, 19); ce qu'il accomplit. 6. Et ni dans son crucifiement il ne s'en sépara, ni dans la mort il ne s'en éloigna. Mais [5] il demeura jusqu'à ce que, par le secours de sa puissance, il ait rompu les liens de la mort et délivré son âme de liens indissolubles; et il le ressuscita d'entre les morts et le transféra en une vie qui ne meurt pas, le fit immortel, incorruptible et immuable, et le fit monter au ciel où maintenant *il est assis à la droite de Dieu et est au-dessus de toutes les principautés et puissances et vertus et seigneuries et au-dessus de* (*tout*) *nom qui soit nommé, et cela non seulement en ce monde-ci, mais aussi dans celui à venir* (Eph. I, 20-21), selon le témoignage du bienheureux Paul, et continuellement de toute la création il reçoit l'adoration à cause de sa conjonction exacte [6] avec Dieu le Verbe.

---

[1] hānā kulleh [2] dmūtā [3] litt.: *puissances* [4] šiol [5] Mais il demeura — l. 22 le fit monter au ciel: cité par *Const.* et *conc.* 41 [6] neqpā ḥatītā.

28

7. C'est donc à bon droit que nos pères bienheureux dirent: « qui s'est incarné et devint homme », (celui) qui pour notre salut[1] réalisa une telle économie d'être cru un homme commun[2], par ceux qui ne connaissaient pas la divinité demeurant en Lui, mais dont toute l'attention était pour ce qui se voyait. *Les Juifs*, en effet, *lui disaient*: *Ce n'est pas pour les œuvres bonnes que nous te lapidons, mais parce que tu blasphèmes, car étant homme tu te fais Dieu* » (Ioh. x, 33). Qu'il fût homme, Paul aussi le dit: *Il était*, dit-il, *à la ressemblance des hommes et c'est en forme* (σχῆμα) *d'homme qu'il se trouva* (Phil. II, 7). En effet « forme d'homme » n'indique rien d'autre si ce n'est qu'il devint homme. Car lorsque l'Écriture dit: *Dieu envoya son Fils et il devint à la ressemblance de la chair de péché* (Rom. VIII, 3), « la ressemblance de la chair » ne dit rien d'autre que la chair elle-même, comme ailleurs encore elle dit: *Il parut dans la chair* (I Tim. III, 16). Qu'ici elle ait mis « la chair » et là « ressemblance de la chair », elle ne nous indique pas autre chose par « la chair » que par « la ressemblance de la chair », mais les deux (fois) elle enseigne qu'il parut dans la chair. De même, ce mot « forme » aussi n'est pas autre chose que « homme ». A juste titre donc nos pères bienheureux dirent: « qui s'est incarné et devint homme », pour indiquer qu'il devint homme selon le témoignage du bienheureux Paul, et que c'est pour le salut de tous, qu'il réalisa cette « économie ». C'est donc à bon droit que, dans l'exposé de la foi, nos pères bienheureux exprimèrent ce terme pour l'anéantissement de l'impiété[3] hérétique (αἱρεσιώτης), d'accord qu'ils étaient avec la profession[4] de la foi véritable de l'Église. Et, parce que nombreuses étaient les divisions parmi les hommes au sujet de cette

[1] ḥayyē [2] šhīmā (ψιλός) [3] rūšʿā [4] maʿmōdītā *ms.*; dans la marge: taudītā.

« économie » ineffable et au sujet de l'homme qu'assuma Notre Seigneur, à bon droit, pour les anéantir toutes, mirent-ils cette expression « qui s'est incarné et devint homme ».

8. Les Marcionites, en effet, et les Manichéens avec ceux de Valentin et le reste des hérétiques (*αἱρεσιώτης*) qui souffrent de cette maladie, disent que Notre-Seigneur ne prit aucune de nos natures, corps ou âme, mais que c'était un « semblant »[1], qui paraissait aux yeux des hommes à la manière (*σχῆμα*) de la vision qu'avaient les prophètes et la forme[2] où Abraham vit trois hommes dont nul n'était de nature corporelle, mais dont on croyait que c'étaient des hommes, et qui faisaient des actions humaines, marchant, parlant, se lavant, mangeant et buvant. De cette manière aussi, disent-ils, Notre-Seigneur ne prit rien de corporel, mais on le crut homme parce qu'on le voyait faire et subir toute chose selon la loi (*νόμος*) des hommes; bien que ce qu'on voyait n'eût pas la nature humaine, mais que d'aspect seulement on le crût tel, et qu'en vérité il ne subît rien, mais ceux qui (le) voyaient pensaient qu'il subissait. **9.** Quant aux (disciples) d'Arius et d'Eunomius, ils disent qu'il prit un corps mais non pas une âme: en guise d'âme, disent-ils, la nature divine. Et ils abaissent la nature divine du (Fils) Unique à ce point (de dire) qu'il déchoit de sa grandeur naturelle et fait les actions de l'âme, s'enfermant en ce corps et opérant tout pour le faire subsister. Dès lors, si la divinité tient lieu d'âme, il n'avait ni faim, ni soif, ni ne se fatiguait, ni n'avait besoin de nourriture, car tout ceci arrive au corps à cause

---

[1] masbrānūtā [2] dmūtā (*μορφή*).

29

de sa faiblesse et parce que l'âme n'est apte[1] à satisfaire à ce dont il a besoin qu'avec ce qu'elle possède selon la loi (*νόμος*) de la nature que Dieu lui a donnée. Mais elle a besoin que le corps soit parfait en tout pour le faire subsister; or, lui manque-t-il quelque chose, non seulement elle ne peut l'aider en rien, mais elle est vaincue par la faiblesse du corps et, contre son gré, elle est contrainte de s'en aller. Tandis que si la divinité remplissait (le rôle) de l'âme, nécessairement elle remplirait aussi celui du corps, (et) serait estimée vraie la parole des hérétiques (*αἱρεσιώτης*) égarés, — niant que (le Fils) ait pris un corps, et pour qui c'est en apparence (*σχήματι*) seulement qu'on le vit, comme les anges, — qu'il n'était homme que d'aspect, n'en ayant nullement la nature. Certes, la divinité était (bien) capable[1] de remplir le (rôle) de tout et (de faire) que les spectateurs crussent voir « comme un homme »; ainsi Abraham vit-il les anges par la volonté de Dieu. Mais si sa nature divine suffisait[1] à tout ceci, ne fallait-il donc pas qu'il prît la nature humaine, elle qui a besoin de la grâce du salut, lequel (vient) de Dieu? mais, de l'avis des hérétiques (*αἱρεσιώτης*), la divinité même a-t-elle tenu le rôle (*τάξις*) de la nature humaine? il était superflu[2] de prendre un corps, puisque la divinité suffisait à tout. **10.** Or ce ne fut pas ceci que voulut Dieu, mais se revêtir de l'homme qui était tombé et le relever, — lui, composé d'un corps et d'une âme immortelle et raisonnable, — afin que *comme par un seul homme le péché était entré dans le monde et par le péché la mort, qu'ainsi la grâce et le don de Dieu par la justice d'un seul homme, Jésus-Christ, surabondent en beaucoup* (Rom. v, 12, 15); et puisque *par un homme fut la mort, ainsi par*

[1] sāpqā (*ἱκανός* ?) [2] yatīrā (*περιττός* ?).

8

un homme la résurrection d'entre les morts. Comme par Adam tous nous mourons, ainsi par le Christ tous nous vivons, au témoignage du bienheureux Paul (I Cor. xv, 21-22). Ce ne fut donc pas un corps que (le Fils) devait assumer, mais aussi une âme immortelle et intelligente. Et ce ne fut pas la mort du corps qu'il importait d'abolir [1], mais bien (celle) de l'âme, qui est le péché; car, puisque *par un homme le péché est entré dans le monde*, — selon la parole du bienheureux (Paul), *or par le péché eut son entrée la mort* (Rom. v, 12), — il convenait que d'abord fut enlevé le péché, qui fut cause de la mort, et ensuite la mort serait abolie [1] avec lui. Mais si le péché n'est pas enlevé, fatalement nous demeurons en la mortalité, et en notre mutabilité nous péchons; et si nous péchons, de nouveau nous serons passibles de châtiment [2] et fatalement de nouveau durera l'emprise de la mort.

11. A juste titre donc, avant toute chose, importait l'abolition du péché, puisqu'après l'abolition du péché il n'y a plus d'entrée pour la mort. Or il est évident que l'inclination au péché a dans la volonté de l'âme son début, puisque, même chez Adam, (ce fut) l'âme d'abord (qui) accepta le conseil d'égarement et non pas son corps: car ce ne fut pas son corps que Satan convainquit (πείθω) par la convoitise de biens sublimes, de s'accorder à lui et de s'éloigner de Dieu et de prendre pour un séducteur celui qui l'eût aidé. Et (Adam) transgressa le commandement de Dieu et il préféra ce qui était contre le commandement de Dieu, selon le conseil de Satan. Ces choses-là, ce ne fut pas son corps qui devait les connaître, mais son âme qui convoita la grandeur promise; c'est elle qui accueillit le conseil du rusé et lui fit perdre les biens qu'elle tenait. Ce n'est donc pas

---

[1] 'eštrī [2] msām brēšā.

30

un corps seulement que le Christ devait assumer, mais aussi une âme; tout au contraire[1], c'est l'âme d'abord qui devait être assumée, puis, à cause d'elle, le corps. Car, si du péché vient la mort, — or c'est la corruption du corps que la mort, — le péché d'abord devait être aboli et ensuite avec lui (le serait) la mort; car ainsi le corps serait libéré de la mort et de la corruption. Or ceci était possible si d'abord (le Christ) rendait l'âme immuable et la délivrait des mouvements de péché, puisque, acquérant l'immutabilité, nous serions libérés du péché; or l'abolition du péché opère l'abolition de la mort, et par le fait que la mort est abolie, notre corps peut demeurer indissoluble et incorruptible.

12. Et donc, si l'âme ne commettait que ces péchés qui lui viennent des passions du corps, peut-être eût-il suffi que Notre-Seigneur prît un corps seulement pour la sauver du péché; mais maintenant, les maux nombreux et honteux des péchés, l'âme elle-même les engendre, et avant tout, celui (qui) fait voir qu'elle a société[2] avec Satan, c'est-à-dire l'orgueil, dont le bienheureux Paul dit: *de peur qu'il ne s'enorgueillisse et ne tombe sous le même jugement que Satan* (I Tim. III, 6). Par cette parole, en effet, l'apôtre montra que quiconque tombe dans l'orgueil est associé à Satan dans le châtiment, parce qu'il a reçu en son âme cette passion que Satan, bien qu'incorporel, possède par la malice de sa conscience; il est donc manifestement certain que l'âme requiert beaucoup de soin pour être libérée des chutes et sauvée aussi des passions du corps, qui, par la force qu'il possède, sont capables de la dominer.

---

[1] dalqublā (ἐξ ἐναντίου ?) [2] šautāpūtā.

13. Et le bienheureux Paul témoigne en (faveur) de notre parole, dans son énumération des maux vers lesquels sont entrainés et s'abaissent[1] les hommes que le Christ vint en ce monde pour guérir, quand il dit: *A cause de ceci, Dieu les a livrés à leur sens dépravé, en sorte qu'ils font ce qu'il ne faut pas, remplis de tout péché, iniquité et méchanceté, avarice, fornication, amertume, envie, meurtre, dispute, fourberie, malignité, calomnie, haïssant Dieu, infâmes, orgueilleux, fanfarons, ingénieux à trouver le mal, rebelles à leurs parents, n'ayant ni fidélité ni miséricorde* (Rom. I, 28-31). Tout le monde, avant même nos paroles, a l'évidente certitude de cela, — et que beaucoup de ces choses ne sont pas le fait des facultés du corps, mais de la seule volonté de l'âme. Car même la méchanceté, l'amertume, l'envie, la dispute, la fourberie, la malignité avec l'orgueil et la vaine gloire et l'habileté au mal, l'insoumission à leurs parents, le manque d'amour, de fidélité, de miséricorde, tout ceci évidemment vient de l'âme.

14. Nécessairement donc Notre-Seigneur prit une âme pour que celle-ci d'abord fût sauvée du péché et, par la grâce de Dieu, passât à l'immutabilité; par quoi l'âme domine aussi les passions du corps. Quand en effet le péché est aboli[2] et n'a plus entrée en l'âme devenue immuable, après cela nécessairement est abolie aussi toute forme (σχῆμα) de châtiment et est anéantie aussi la mort. Et c'est ainsi que demeurera le corps, devenu étranger à la mort pour avoir pris part à l'immortalité. Et c'est ce que confirme le bienheureux Paul

---

[1] 'etaḥtīu *ms.*; lire: 'etetaḥtīu [2] 'eše̱ryat *ms*; lire: eštaryat.

31

quand il dit: ***Désormais il n'y a plus de condamnation contre ceux qui, dans le Christ Jésus, ne se conduisent plus selon la chair; car la loi*** (*νόμος*) ***de ⟨l'esprit⟩ de vie dans le Christ Jésus t'a rendu libre vis-à-vis de la loi du péché*** (Rom. VIII, 1-2). Il dit, en effet, que fut abolie[1] toute sentence de mort et toute condamnation pour ceux qui crurent au Christ, parce qu'ils sont devenus étrangers aux moeurs de la mortalité et qu'ils ont reçu l'Esprit et l'immortalité, — et avec elle ils prirent aussi l'immutabilité, — et ont été libérés complètement du péché et de la mortalité.

15. C'est donc une grande démence que celle de ne reconnaître pas que le Christ prit une âme; et davantage est-il fou celui qui dit qu'il n'a pas pris d'intellect[2] humain, puisqu'il dit aussi, ou bien qu'il n'a pas pris d'âme — ou bien qu'il a pris une âme, mais non pas humaine, mais inintelligente, celle qui fait vivre les animaux et les brutes. Or en ceci seulement diffère l'âme humaine de celle des animaux, que cette dernière n'a pas d'hypostase[3] propre, mais dans la composition de l'animal lui-même ce n'est pas de son existence[4] isolément qu'elle subsiste, et après la mort de l'animal on croit qu'elle n'existe plus. Aussi est-ce le sang des animaux qui est dit être leur âme, puisqu'en même temps qu'est répandu le sang périt aussi ce qui est appelé l'âme, elle qu'avant la mort de l'animal on croyait exister dans leur hypostase et leurs facultés. Quant aux hommes, il n'en va pas ainsi: mais l'âme existe dans son hypostase propre, et fort élevée au-dessus du corps, puisque le corps est mortel et que la vie, c'est de l'âme qu'il la reçoit; et il meurt, se dissout, s'il arrive que l'âme s'en aille de lui. Et elle-même, en sortant, demeure indestructible;

---

[1] 'eṣtrī [2] mad'ā (*νοῦς*) [3] qnōmā (*ὑπόστασις*) [4] ītayh *ms.*; lire: yātāh.

mais à jamais elle dure en son hypostase, parce qu'elle est immortelle et qu'elle ne peut rien recevoir naturellement des hommes. *Ne craignez pas*, est-il dit, *ceux qui tuent le corps*, *car l'âme ils ne peuvent la tuer* (Matth. x, 28): certes, ceci enseigne évidemment que celui-là peut mourir parce qu'il est mortel par nature, mais qu'elle demeure immortelle parce qu'elle ne peut naturellement subir nul dommage de la part des hommes. **16.** Si grande est donc la différence qu'il y a entre l'âme des hommes et l'âme des animaux, que celle-ci est sans raison et n'a pas d'hypostase propre, tandis que celle des hommes est immortelle; et nécessairement la croit-on aussi intelligente[1]. Qui donc sera assez fou et privé d'intellect[2] humain qu'il dise que l'âme d'un homme soit sans connaissance ni raison[3]? à moins qu'il ne veuille devenir nouveau docteur d'une chose qui n'existe pas dans le monde: qu'il y aurait une nature immortelle et vivant d'une vie impérissable, et pourtant sans raison. Il ne peut certes pas en être ainsi. En effet, quiconque est immortel par sa nature et a une vie impérissable, est aussi, en vérité, capable de connaître[1] et doué de raison.

17. Mais nos pères bienheureux mirent en garde sur tout cela, en disant: « qui s'est incarné[4] et devint homme », afin que nous croyions qu'il est un homme parfait, celui qui fut assumé et en qui demeura Dieu le Verbe, — lui qui fut parfait en tout selon la nature humaine

---

[1] yadʿūtānā [2] maʿdā (*νοῦς*) [3] meltā [4] 'etgaššam.

f. 32r

32

[illegible]

et dont l'état[1] résultait d'un corps mortel et d'une âme intelligente[2], car c'est « pour l'homme et pour son salut qu'il descendit du ciel ». A bon droit, ils dirent qu'il prit[3] un homme semblable à ceux d'entre lesquels il fut pris; car l'homme qu'il assuma[4], étant semblable à Adam qui introduisit le péché dans le monde, il abolirait le péché par ce qui lui était connaturel. Et il se revêtit d'un homme semblable à Adam, qui, après avoir péché, avait reçu une sentence de mort, afin que par un (être) semblable fût extirpé de nous le péché et abolie la mort.

18. *Le prince de ce monde vient*, dit-il, *et en moi il n'a rien* (Ioh. XIV, 30), faisant connaître que telle est la cause de sa résurrection d'entre les morts. Car Satan tenant l'emprise de la mort à cause du péché inhérant[5] en nous, selon le mot de Paul[6], toujours la mort prévalait et, de la sorte, étant esclaves du péché, nous n'avions espoir d'aucune délivrance: la grâce de Dieu garda libre de péché l'homme dont pour nous Dieu se revêtit. Survint Satan; par sa fraude il excita contre lui tous les Juifs, amena sur lui la mort comme sur un homme. Et puisqu'il ne possédait en aucun péché rien qui soumit à la mort le Christ Notre-Seigneur, (celui-ci) accepta sur soi la mort que par iniquité l'usurpateur (*τύραννος*) Satan amena sur lui. Mais le (Christ) montra à Dieu qu'il n'avait aucun péché et que c'était contre justice qu'il subissait l'épreuve de la mort; et facilement[7] aussi il reçut l'abolition du chatiment, ressuscita d'entre les morts par la puissance divine,

---

[1] qūyāmā (*σύστασις*?) [2] yadūʿtānā [3] šqal [4] nsab [5] naqīpā
[6] cf. Rom. III, 9-23; V, 12 ss. [7] dalīlā'īt.

mérita la vie nouvelle et ineffable, et rendit (cette) grâce commune à tout le genre humain. C'est à cause de cela que Notre-Seigneur dit ici: *Le prince* (*ἀρχων*) *de ce monde vient et en moi il n'a rien* (Ioh. XIV, 30), et ailleurs: *Maintenant, c'est le jugement de ce monde; maintenant le prince* (*ἀρχων*) *de ce monde a été condamné et jeté dehors. Et moi, quand j'aurai été élevé de terre, j'attirerai tout à moi* (Ioh. XII, 31-32). Par le premier (texte), il indique en effet que Satan n'a aucun juste motif de lui infliger la mort; par l'autre, qu'il eut comme un jugement [1] contre l'usurpateur (*τύραννος*), qu'il le condamna et rejeta de son autorité inique, puis qu'étant lui-même mis en (possession de) ces (biens) excellents, il associa tous les hommes à sa gloire.

19. Aussi nos pères bienheureux dirent-ils: « qui fut incarné » pour que toi, tu comprennes [3] que c'est un homme parfait qu'il prit; ce ne fut pas pour (son) aspect seulement qu'on le crut tel, mais parce qu'ayant [4] réellement la nature humaine. Et, on le croit, il ne prit pas seulement un corps, mais tout l'homme, composé d'un corps et d'une âme immortelle et raisonnable. Il l'assuma pour notre salut, et par lui il opéra le salut pour notre vie. Et [5] cet (homme) fut justifié et sans tache par la vertu de l'Esprit-Saint, — comme dit le bienheureux Paul: *il fut justifié par l'Esprit* (I Tim. III, 16); et encore: *qui dans l'Esprit éternel s'est offert lui-même sans tache à Dieu* (Hebr. IX, 14), — et, ayant reçu la mort selon la loi (*νόμος*) des hommes, il ressuscita d'entre les morts, parce qu'il était sans péché, par la vertu de l'Esprit-Saint, et mérita la vie nouvelle où sont immuables les volontés

---

[1] dīnā [2] 'etgaššam [3] 'estakal [4] ītauhi [5] Et cet — p. 129, 1 incorruptible: cité par *Const.* 42, *conc.* 42a.

33

de l'âme; et son corps il le rendit immortel et incorruptible, et ainsi nous fit-il tous participants à ses promesses. Et comme arrhes de ses promesses, il nous donna les prémices de l'Esprit, afin que nous ayons une foi sans hésitation dans les choses à venir. *Celui*, est-il dit, *qui nous a affermis avec vous dans le Christ et nous a marqués de son sceau et nous a donné les arrhes de son Esprit en nos cœurs* (II Cor. I, 21-22).

20. Donc nous attendons, nous aussi, de devenir immortels et incorruptibles à la résurrection d'entre les morts, quand le péché n'aura plus entrée en nous. Et c'est ce dont témoigne le bienheureux Paul en disant: *Car il arrivera que ce qui est corruptible se revête d'incorruptibilité et que ce qui est mortel se revête d'immortalité et, quand ce qui est corruptible se sera revêtu d'incorruptiblité et ce qui est mortel d'immortalité, alors sera réalisée la parole de l'Écriture: La mort a été engloutie dans la victoire. Où est, ô mort, ta victoire et où est ton aiguillon, ô mort*[1]*; car l'aiguillon de la mort c'est le péché et la force du péché c'est la loi* (I Cor. XV, 53-56). Or il dit que lorsque nous aurons été ressuscités d'entre les morts, immortels et incorruptibles et que notre nature aura reçu l'immutabilité, nous ne pourrons plus pécher; et quand nous aurons été libérés du péché, nous n'aurons plus besoin de loi. Car quel besoin aura-t-elle de loi la nature qui aura été libérée du péché et ne sera plus susceptible de décliner vers le mal?

21. Et[2] il était bon qu'après cela le bienheureux Paul dise: *Il nous a donné la victoire par Notre-Seigneur Jésus-Christ* (ib. 57), nous apprenant ceci, que c'est Dieu qui fut pour nous cause de tout bien et que c'est lui qui nous donna la victoire sur tout ce qui est contraire, soit la mort, soit le péché ou n'importe quel mal qui en provienne; c'est lui qui, pour nous, se revêtit de Notre-Seigneur Jésus, homme,

---

[1] litt.: séol [2] Et il était — p. 131, 3 avec lui: *Const.* 43, *conc.* 42^b^.

et par la résurrection d'entre les morts le fit passer à la vie nouvelle et le fit asseoir à sa droite; et à nous, par sa grâce, il donnera société[1] avec lui, quand en vérité, selon la parole du bienheureux Paul, *sera changé le corps de notre humiliation et qu'il deviendra à la ressemblance de sa gloire* (Phil. III, 21). Mais comme nombreuses sont les paroles de nos pères bienheureux au sujet de l'humanité de Notre-Seigneur, mettons fin ici à l'enseignement d'aujourd'hui et faisons monter louange au Père et au Fils et à l'Esprit-Saint, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles.

FIN DE LA CINQUIÈME HOMÉLIE

DE MÊME SIXIÈME (HOMÉLIE).

1. Comment de l'humanité de Notre-Seigneur parlèrent nos pères bienheureux dans le symbole de foi[2] qu'ils écrivirent et nous transmirent ensuite selon l'intention des Écritures, nous l'avons expliqué à Votre Charité dans ce qui a (déjà) été dit, et nous avons été contraints d'user de beaucoup de paroles pour que vous compreniez parfaitement tout le sens de leur discours. Il eût été possible de dire davantage pour établir la vérité et rejeter les paroles artificieuses des hérétiques (*αἱρεσιώτης*); cependant la mesure de ce qui a été dit, à vous qui avez une bonne volonté de piété[3], nous suffit. Car pour une conscience rebelle, dirait-on même une multitude de paroles, elles ne seraient d'aucun profit, tandis que pour une bonne volonté, des paroles même brèves suffisent à démontrer la vérité, quand c'est du témoignage des Livres Saints qu'on les tire. Donc, abordons aujourd'hui encore, avec le secours de la grâce divine, la suite[4] de ce qui a été dit. Après avoir dit: « qui, à cause de nous, hommes, et à cause

---

[1] šautāpūtā [2] haymānūtā [3] dehlat 'alāhā [4] naqīpūtā.

de notre salut, est descendu du ciel et s'est incarné et devint homme », nos pères ajoutèrent: « qui est né de la Vierge Marie et a été crucifié au temps de Ponce-Pilate ». Ils auraient pu dire beaucoup de choses qu'il fit entre temps, — ainsi qu'*il fut enveloppé de langes et posé dans une crèche* (Luc. II, 7), et qu'*il fut soumis à la Loi* (Gal. IV, 4), et qu'*il se présenta au baptême* (Matth. III, 3), et qu'il donna l'exemple de la vie évangélique [1] et maintes choses de cette (sorte), — s'ils avaient voulu raconter tout ce que les Livres Saints nous apprennent de Lui.

2. Et cela, il le fit pour notre salut: car même la loi (*νόμος*) de la nature, il la garda pour nous exactement [2], parce qu'il devait rectifier notre nature; et la loi de Moïse il l'observa parfaitement aussi, afin d'acquitter pour nous la dette envers le législateur; et il se présenta au baptême, afin de donner le modèle (*τύπος*) à la grâce de notre baptême; et de la vie évangélique (*εὐαγγέλιον*) il donna en lui-même à tous un exemple parfait exactement; et après tout cela il se présenta à la crucifixion et à la mort, afin d'*anéantir l'ultime ennemi, qui est la mort* (I Cor. XV, 26) et de montrer clairement la vie nouvelle et immortelle. Mais nos pères eurent soin de dire brièvement toutes choses, afin qu'elles soient simples à apprendre pour les auditeurs. Nous apprenons parfaitement chacune d'elles dans les Saints Livres; mais eux-mêmes, c'est en de brèves paroles qu'ils écrivirent et composèrent le (symbole) de foi. Aussi dirent-ils: « Celui qui est né de la Vierge Marie et fut crucifié au temps de Ponce-Pilate ». Ils dirent le commencement et la fin de l'économie [3] (réalisée) en notre faveur, car le commencement de toute la grâce fut sa naissance de Marie, et le terme, la crucifixion, — car ils appellent croix, la passion et tout ce qui fut fait en la passion;

---

[1] cf. Act. I, 1 [2] ḥatītā'īt [3] mdabrānūtā.

et tout fut inclu sous un seul nom, parce que, par la croix vint la mort, puis de la mort vint la vie immortelle; comme dit aussi le bienheureux Paul: *la doctrine de la croix, pour les incroyants est folie, mais pour nous, sauvés, elle est force de Dieu* (I Cor. I, 18). Et il dit encore: *Certes il a été crucifié en la faiblesse, mais il est vivant par la puissance de Dieu* (II Cor. XIII, 4). Il nous apprit que la doctrine de la croix est une puissance de Dieu pour ceux qui vivent, parce que par elle il abolit la mort et donna l'exemple de la vie nouvelle.

3. (S'en tenant) donc au commencement et à la fin, c'est tout ce qui fut fait entre temps que, dans la brièveté du symbole [1], nous transmirent nos pères bienheureux pour l'instruction de ceux qui veulent apprendre la vérité. Il est certain que ce ne fut pas la nature divine du (Fils) Unique qu'ils pensent être née d'une femme, comme si de là elle eût eu (son) commencement; car [2] elle, — dont ils dirent « qui a été engendrée de son Père avant tous les siècles et qui de toute éternité, (issue) de lui et avec lui existe », — elle n'eut pas de Marie son commencement. Mais ils suivirent les Livres Saints qui parlent différemment des natures, enseignant une seule personne (*πρόσωπον*) [3] à cause de la conjonction [4] exacte [5] qui eut lieu [6] (et) de peur qu'on ne s'imagine qu'ils divisent l'association [7] parfaite qu'eut ce qui fut assumé avec ce qui assuma. Car si cette conjonction s'abolit, ce qui fut assumé ne paraît plus rien d'autre qu'un simple [8] homme comme nous. C'est pourquoi les Livres Saints proclament [9] comme d'un seul Fils les deux termes, afin de faire connaître, dans la profession (de foi) même, la gloire du (Fils) Unique et aussi l'honneur de l'homme dont il se revêtit.

---

[1] haymānūtā [2] car elle — qui eut lieu: cité par Théodore bar Koni, *op. cit.*, p. 190, ll. 2-7 [3] ThK a ici « quōmā » [4] naqīpūtā [5] ḥatītā [6] hwā [7] šautāpūtā [8] šhīmā [9] 'akrez.

35

4. Le bienheureux Paul, en effet, après avoir dit « les Juifs, *de qui est le Christ* », ajouta « *selon la chair* » (Rom. IX, 5), afin de distinguer les natures. Et il nous fait savoir que le Christ (issu) des Juifs selon la chair, il ne pense pas que ce soit la nature de la divinité du Monogène [1], ni que ce soit Dieu le Verbe à qui il donne ce nom, — lui qui *au commencement était en Dieu* et qui de toute éternité *était dans le sein de son Père* (Ioh. I, 18), — mais c'est à la forme [2] d'homme qu'il assuma. Or, de peur que par ce nom et par cette addition, — que des Juifs fut assumée la nature humaine, — ne soit abaissée à vilenie la gloire du Christ, — qui est homme par nature et naquit d'entre les hommes et n'a en (cette nature) rien de plus, — il dit ce qui suit: *qui est Dieu au-dessus de tout*, afin de montrer la gloire du Christ, laquelle vient de Dieu le Verbe qui l'assuma et se l'unit [3], à lui cause et maître de tout. Et à cause de cette conjonction [4] exacte [5] qu'a cet homme avec Dieu le Fils, toute la création l'honore et même l'adore. Sans doute le bienheureux Paul aurait pu dire: « en qui est Dieu au-dessus de tout », mais il laissa cette (formule) et dit ainsi: *Lui qui est Dieu au-dessus de tout*, à cause de la conjonction exacte des deux natures. Ce n'est pas que ce qui naquit des Juifs selon la chair, il le crût être naturellement Dieu au-dessus de tout; ni ce n'est la nature humaine dont il confessait qu'elle est cause de tout et naturellement maîtresse de tout; mais [6] (comme) *Christ en la chair*, il reconnaissait la forme [2] d'homme qu'il prit, et celui qui assuma cette forme il le nommait *Dieu au-dessus de tout*.

---

[1] iḥīdāyā [2] dmūtā [3] naqqep [4] naqīpūtā [5] ḥatītā [6] mais — p. 139, 4 des Juifs: cité par *Const.* et *conc.* 31.

[illegible]

Or il dit ces deux choses à la fois [1] pour indiquer la distinction des natures. Car il n'y a personne qui (parlant) de «*ce qui est né d'entre les Juifs selon la chair*» reconnaisse que naturellement il soit Dieu, ni que «*Dieu au-dessus de tout*» soit naturellement (issu) des Juifs. Mais du fait qu'il dise ces deux choses à la fois il nous fait connaître la conjonction [2] exacte [3] qu'eut l'assumé avec celui qui assuma; en sorte que, avec la différence de nature, il indique aussi à tous la dignité [4] et la gloire [5] que l'homme assumé eut de cette conjonction avec Dieu qui l'assuma.

5. Et c'est comme cela encore qu'il écrivit aux Philippiens et dit ainsi: *Celui qui est la forme de Dieu et pour qui ce ne fut pas une usurpation de penser ceci, qu'il est égalité* [6] *de Dieu; cependant lui-même s'anéantit et assuma la forme d'esclave, étant en la forme humaine et trouvé en apparence* (σχῆμα) *d'homme* (Phil. II, 6-7). Ici encore il rend évidente la distinction des natures et que celle-là est la forme de Dieu et celle-ci est forme d'esclave; que celle-là assuma et que celle-ci fut assumée; et que celui qui assuma devint, en celui qui fut assumé, en la forme d'homme; mais celui qui fut assumé était véritablement forme d'homme, en qui était celui qui l'assuma. Et celui qui assuma, — n'étant pas homme mais, de sa nature, incorporel et non composé, — devint en la forme d'esclave, (forme) qui avait naturellement corps et composition; et c'est selon la loi (νόμος) du corps humain qu'il se trouva être homme. Et c'est ainsi qu'il se cacha lui-même au temps où il fut dans le monde: il conversa [7] avec les hommes, en sorte que tous ceux qui le voyaient vivre en homme

---

[1] 'ak ḥdā [2] naqīpūtā [3] ḥatītā [4] īqārā [5] šūbḥā [6] pehmā
[7] 'ethappak.

f. 36r

et ne connaissant rien d'autre, pensaient qu'il fût un homme commun [1]. Ayant donc dit cela, et rendu manifeste la distinction des natures, — par le fait que celle-là est forme de Dieu et celle-ci forme [2] d'esclave, que celle-là assuma et celle-ci fut assumée, — il nous instruisit au sujet de la nature humaine en laquelle était Notre-Seigneur, et dit en conséquence ce qui convient [3] à la forme d'esclave qu'il assuma: *il s'humilia lui-même et obéit jusqu'à la mort, mais la mort de la croix; à cause de quoi Dieu l'éleva grandement et lui donna un nom au-dessus de tout nom, afin qu'au nom de Jésus tout genou fléchisse au ciel* [4] *et sur terre et sous terre, et que toute langue confesse qu'est Seigneur Jésus-Christ pour la glorification de Dieu son Père* (Phil. II, 8-11).

6. Car ce ne fut pas la nature divine qui reçut la mort, mais certainement cet homme assumé (comme) temple par Dieu le Verbe. C'est lui qui fut détruit; et le ressuscita celui qui l'avait assumé. Et, après la crucifixion, ce ne fut pas la nature divine qui fut élevée, mais le temple assumé: «et il ressuscita d'entre les morts, et monta aux cieux, et s'assit à la droite de Dieu ». Et ce n'est pas à la nature divine, qui est cause de tout, que fut fait ce don que tous l'adorent, — puisque tout genou fléchit devant elle, — mais l'adoration fut accordée à la forme d'esclave qui par sa nature ne la possédait pas.

Étant évident et certain que cela fut dit de la nature humaine, il le dit cependant, par communication [5], de la nature divine, afin que cette parole stupéfie [6] et soit perçue des auditeurs. Car puisqu'il est audessus de la nature humaine que tous l'adorent, il faut que ce soit comme d'un seul

---

[1] shīmā [2] dmūtā [3] zādeq [4] basmā *ms.*, lire: basmāyā [5] neqpā'īt [6] tmīhā.

[illegible]

que cela ait été dit; en sorte que ce soit par (suite de) la conjonction[1] exacte[2] entre les natures que l'on croie cette parole. En effet (l'apôtre) fit connaître clairement d'où ce qui fut assumé peut recevoir un tel honneur: (rien) que de la nature divine de celui qui l'assuma et y demeura.

7. C'est de la même manière aussi que nos pères bienheureux firent quelque chose d'analogue à cela dans la rédaction du symbole de foi. Et d'abord, touchant la nature divine du (Fils) Unique, ils nous enseignèrent que « du Père il est avant tous les siècles et que, de la nature du Père, il fut engendré et non pas fait »; et qu'il est « vrai Dieu et connaturel à Dieu », parce qu'engendré de son Père. Et après nous avoir enseigné cela de la divinité du (Fils) Unique, ils passèrent à la doctrine de l'économie de son humanité et dirent que « pour nous, hommes, et pour notre salut il descendit du ciel et s'incarna et devint homme » comme nous, pour faire le salut de toute (sa) race (*γένος*). Et ils enseignèrent tout ce qui échut à la nature humaine, par quoi Dieu voulut que fut accomplie son économie en notre faveur; et que celui qui pour notre salut[3] fut assumé prit sur soi tout ce qui est ordinaire aux hommes, et mérita l'excellence et devint pour nous cause de biens par (notre) association[4] avec lui. Or ils dirent cela d'un seul, en (plein) accord avec la pensée[5] des Écritures. Ce n'est pas que ces choses humaines[6] aient été naturellement opérées du coté du Dieu, mais, à cause de la conjonction exacte avec lui, ils dirent ces choses humaines

---

[1] naqīpūtā [2] ḥatītā [3] ḥayyē [4] šautāpūtā [5] reʿyānā [6] ʾnāšāyātā.

[illegible]

afin qu'on crût aussi les choses glorieuses dites de lui, qui lui advinrent après sa passion, (choses) qui sont au-dessus de la nature humaine, — de sorte que tout le monde en convienne, en apprenant que c'est la nature divine qui se revêtit de cet homme et que c'est par (suite de) sa conjonction avec elle qu'il reçut tant d'honneur et de gloire.

8. Maintes choses donc, comme nous l'avons dit, lui advinrent selon la loi (*νόμος*) des hommes, que nous pouvons apprendre par l'évangile (*εὐαγγέλιον*). En effet, il fut aussi enveloppé de langes après sa naissance et placé en une crèche, il reçut la circoncision selon la Loi, il monta au Temple selon le commandement de Moïse et parut devant le Seigneur; et il supportait [1] tout cela pendant qu'il croissait en taille, en sagesse et en grâce, étant soumis à ses parents; et il se conduisait exactement selon toute la justice de la Loi (*νόμος*). Ensuite, il se présenta au baptême, afin de nous transmettre par là l'alliance (*διαθήκη*) nouvelle, comme en exemple (*τύπος*); et il subit les tentations de Satan, prit sur soi la fatigue des routes et avec beaucoup d'attention offrit à Dieu sa prière. Pour le dire brièvement, il mena une vie tout évangélique, avec beaucoup de fatigue et de sueur, montra sa grande patience envers ceux qui lui faisaient tort; enfin il s'avança à la mort par la croix, afin de détruire par elle la mort, dans sa résurrection d'entre les morts. 9. Tout cela, nos pères bienheureux le laissèrent (de côté) et dirent: « qui est né de la Vierge Marie et fut crucifié au temps de Ponce-Pilate », parce que l'un est le commencement de son économie [2] pour nous, et l'autre

[1] saybar [2] mdabrānūtā.

en est la fin; et ils comprirent entre (ces) deux extrêmes toutes les choses que l'une après l'autre nous apprend le livre de l'Évangile. Il naquit donc de la Vierge Marie, comme un homme (soumis) à la loi (νόμος) des hommes, et il fut[1] d'une femme, ainsi que dit l'apôtre: *Dieu envoya son Fils et il fut d'une femme et il fut sous la Loi, afin de racheter ceux qui étaient sous la Loi, afin que nous recevions l'adoption filiale* (Gal. IV, 4-5). Or par cet « *il fut d'une femme* », (l'apôtre) nous indiqua que c'est selon la loi des hommes, par une femme, qu'il entra en ce monde; et par cet « *il fut sous la Loi, afin de racheter ceux qui étaient sous la Loi, afin que nous recevions l'adoption filiale* » (l'apôtre indiqua) qu'il a payé pour nous au Législateur la dette de justice et que pour nous il acquit la vie.

10. Puisque par nature il devint comme l'un de nous, nécessairement c'est pour sa race (γένος) qu'il acquitta la dette; car il était convenable que lui, à cause de la communauté[2] de nature, fît ce qu'il fit en effet; et c'est justement que nous avons été sauvés de la servitude d'esclave, à cause de la liberté que par sa grâce il nous accorda. Qu'il n'ait pas été engendré par un homme, mais, par le seul Esprit-Saint, formé dans le sein de sa mère, cela est en dehors de la nature humaine; mais qu'il *fût d'une femme*, c'est pour nous indiquer que de la nature de la femme il a été formé et est né, selon la loi de la nature. Que telle chose ait été opérée de façon nouvelle et telle autre selon la loi de la nature, la première n'introduit aucun caractère étranger[3] dans la nature: Ève aussi en effet fut d'Adam. Or son origine est différente de (celle) de tous les hommes: sans union[2] conjugale, d'une simple côte, elle reçut sa constitution[4]. Certes elle possédait communauté de nature, elle, avec Adam, parce que de lui

---

[1] hwā [2] šautāpūtā [3] nūkrāyūtā [4] tūqānā (κατάστασις).

[illegible]

elle avait reçu le principe de son être[1]. De la même manière aussi, nous faut-il comprendre[2], au sujet du Christ Notre-Seigneur, ceci qui est nouveau: que sans union[3] d'un mari, il ait été formé d'une femme par la vertu de l'Esprit-Saint; — car il participe à la nature humaine du fait qu'il est de la nature de Marie; puisque par là il est aussi appelé « descendance[4] de David et d'Abraham », parce que par sa nature il est de leur race (*γένος*). Aussi le bienheureux Paul disait-il: *Ce n'est pas à des anges qu'il a soumis le monde à venir dont nous parlons, mais comme témoigne l'Écriture, en disant: Qu'est-ce que l'homme que tu te souviennes de lui et le fils de l'homme que tu le visites?* (Hebr. II, 5-6); et encore: *Ce ne fut pas l'un des anges qu'il assuma, mais de la descendance d'Abraham* (ib. 16), indiquant ceci par cette parole: que ce n'est pas des anges que Notre-Seigneur assuma un corps, ni (l'un) des anges qu'il fit chef et rénovateur de cette création à venir que nous attendons[5]; mais qu'il assuma un homme de la descendance d'Abraham, en qui il opéra une telle « économie » ineffable, et qu'il ressuscita le premier d'entre les morts et transféra en la vie immortelle et immuable, et dont il fit le chef et le rénovateur de toute la création, en sorte qu'il fallût le croire chef de la création nouvelle. Homme, selon la loi (*νόμος*) de la nature il naquit d'une femme; sans doute avait-il quelque chose de nouveau: ce fait que, seul de tout le genre (*γένος*) humain, sans union[3] d'un mari, il ait été, dans un sein, formé par le Saint-Esprit. Cependant tout ce qu'il opérait pour nous se produisait selon la loi (*νόμος*) de notre nature: peu à peu

---

[1] hwāyā [2] 'estakal [3] šautāpūtā [4] zarʿā [5] sakī.

[illegible]

il reçut sa croissance et parvint à la taille parfaite, accomplissant aussi exactement[1] les préceptes de la Loi (νόμος). Et c'est parce qu'il satisfit à notre obligation[2] envers la Loi, qu'il reçut du Législateur (comme) prix de la victoire, pour avoir observé les préceptes de la Loi, d'attirer par lui à toute sa race (γένος) cette bénédiction promise par la Loi à ceux qui l'observeraient.

11. Il s'avança aussi au baptême, afin de transmettre[3] d'une manière ordonnée (τάξις) la vie de l'Évangile (εὐαγγέλιον), et enfin il reçut la mort et abolit la mort. Il eût été simple et facile à Dieu de le faire d'emblée immortel et incorruptible et immuable, comme il devint[4] après la résurrection. Mais parce que ce n'était pas lui seul qu'il voulait faire immortel et immuable, mais nous aussi qui lui sommes associés[5] en sa nature, il fallait, à cause de cette association[6] même, que ce soit lui dont il fît les prémices de nous tous, comme dit le bienheureux Paul: *qu'il soit premier en toute chose* (Col. I, 19). Il convient à cause de l'association que nous avons avec lui en ce monde, que nous recevions aussi avec lui participation[6] à ces biens futurs. Et de même que, né d'une femme, peu à peu il reçut la croissance selon la loi des hommes et devint adulte, fut sous la Loi et y conforma sa vie[7]; de même, de la vie évangélique aussi, offrit-il comme homme aux hommes le modèle (τύπος). Car puisqu'il convenait que nous, qui devions naître plus tard, recevions la foi en ces biens à venir, et croyions que le Christ Notre-Seigneur est pour nous le sauveur, le chef et la cause de tout cela, il nous fallait[8], même en ce monde-ci,

---

[1] ḥatītā'īt [2] ḥaubtā [3] 'ašlem [4] hwā (ἐγένετο) [5] šautāpā [6] šautāpūtā [7] 'ethappak [8] 'etb'ī.

ordonner autant que possible nos mœurs [1] selon cette espérance à venir; nécessairement, pour cela aussi il nous fut un chef. Il s'avança donc au baptême pour donner un modèle (*τύπος*) à notre baptême à nous, et dès là il se détacha de toute la conduite [2] conforme à la Loi et accomplit toute la vie de l'Évangile. Il se choisit des disciples, établit l'enseignement de la loi et de la doctrine nouvelles, montra les mœurs qui conviennent à sa doctrine, (moeurs) différentes de ce qu'enseigne la Loi, et il enseigna que nos mœurs, à nous aussi qui croyons, devaient être conformes à celles-là.

12. Car nous aussi, une fois baptisés, nous offrons aux regards une figure (*τύπος*) de ce monde-là. Car, au baptême nous mourons avec lui, et comme en figure (*τύπος*) nous ressuscitons avec lui; et nous nous appliquons [3] à nous conduire [4] selon ses préceptes, à cause de l'espérance de ces biens à venir que nous attendons [5] de la résurrection d'entre les morts, laquelle nous donnera société [6] avec lui. Si en effet, à l'heure où le Christ Notre-Seigneur ressuscitait d'entre les morts, il avait ressuscité tous les hommes qui depuis toujours étaient morts, et leur avait donné aussitôt la perfection de la vie nouvelle, nous n'aurions eu nul besoin de (ces) actes. Mais puisque naturellement il accomplit de fait [7] en lui seul ce renouvellement à venir, — il ressuscita d'entre les morts, son corps devint immortel et son âme immuable, — il fallait que ce monde vieux et mortel subsistât encore, afin que les hommes crussent en lui, reçussent en espérance société avec lui et cette vie à venir. Nécessairement donc, il satisfit à la dette [8] de la Loi (*νόμος*), s'avança au baptême et montra (l'exemple) des mœurs nouvelles de l'évangile, qui sont

---

[1] dūbārē [2] hūpākā [3] 'etḥappaṭ [4] 'etdbar [5] sakī [6] šautāpūtā [7] bsūʿrānē [8] ḥaubtā.

[illegible]

une figure (*τύπος*) du monde à venir; en sorte que, nous aussi, qui avons cru au Christ et avons obtenu la faveur [1] du baptême et, dans le mystère [2] de ces (rites) avons reçu la figure (*τύπος*) du monde à venir, il nous faut vivre [3] selon ses commandements. **13.** Aussi le bienheureux Paul dit-il: *Or grâces soient à Dieu, de ce qu'ayant été esclaves du péché, vous avez obéi de cœur à la forme de doctrine qui vous a été transmise* [4] (Rom. VI, 17), pour indiquer que par le baptême nous avons reçu une doctrine de vie [5] nouvelle, qui est comme en figure [6] du monde à venir, et selon laquelle, autant que possible, nous nous appliquons à vivre, — et non pas selon l'usage de la Loi (*νόμος*), — nous éloignant de tout péché. C'est ainsi en effet que nous sommes baptisés: comme des gens qui avec lui mourons et avec lui ressuscitons, comme en figure [6], *car nous tous qui avons été baptisés en Jésus-Christ, c'est en sa mort que nous avons été baptisés; et nous avons été ensevelis avec lui par le baptême dans la mort, afin que, de même que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts en la gloire de son Père, ainsi nous aussi menions une vie nouvelle* (ib. 3-4).

Après avoir reçu la grâce du baptême, nous devenons étrangers [7] à toutes les activités [8] de la Loi, et entrons comme dans une autre vie: *vous êtes morts à la Loi par le corps du Christ Jésus* (Rom. VII, 4); (l'apôtre) dit que par la naissance du baptême, c'est à une vie nouvelle que vous êtes parvenus, et vous êtes devenus une partie du corps du Christ Notre-Seigneur. Nous attendons d'avoir société [9] avec lui et, (dès) maintenant, il nous arrache à la vie de ce monde-ci et nous fait mourir au monde et à la Loi, parce que la Loi a puissance sur ce monde, tandis que nous, selon la figure (*τύπος*)

---

[1] šwā [2] 'rāzā (*μυστήριον*) [3] 'etdabbar [4] 'eštlem [5] dūbārē [6] ak dabṭūpsā [7] 'etnakrī [8] hūpākē [9] sautāpūtā.

[illegible]

du baptême, nous sommes devenus étrangers à ce monde-ci tout entier.

14. Quand donc le Christ Notre-Seigneur eut accompli tout ceci pour nous, alors il s'avança à la mort et la reçut par la croix; ce ne fut pas en secret [1], mais sa mort fut manifeste et connue de tous, parce que la résurrection de Notre-Seigneur allait devoir être proclamée [2] par les apôtres bienheureux à la création entière. Pour la confirmation de leurs témoignages, les signes [3] merveilleusement opérés par l'Esprit-Saint eussent suffi; cependant il convenait qu'à tout le monde sa mort aussi fût manifestée, car c'est l'abolition [4] de celle-ci que sa résurrection. Il dénoua [4] donc parfaitement les liens de la mort en sa résurrection d'entre les morts, il monta aux cieux et s'assit à la droite de Dieu; et il nous est un garant véridique, par l'association [5] à sa résurrection: *car vous vivez* [6] *par la grâce de Celui qui nous a ressuscités avec Lui et nous a fait asseoir à droite dans les cieux, pour montrer aux siècles à venir la grandeur de la richessse et les délices de sa grâce, qui fut répandue sur nous, par Notre-Seigneur Jésus-Christ* (Eph. II, 5-7). Mais de peur que, à cause de leur grandeur et parce qu'ils sont trop élevés pour nous, nous ne croyions pas à ces biens qu'il nous promit [7], il nous donna comme arrhes [8] de ce qui est à venir les prémices [9] de l'Esprit-Saint. Comme dit le bienheureux Pierre: *Il fut élevé par la droite de Dieu, et confirma la promesse de l'Esprit-Saint qu'il prit et répandit sur nous abondamment, comme vous-mêmes l'avez vu et entendu* (Act. II, 33); il appelle promesse de l'Esprit-Saint la grâce qui fut donnée pour la confirmation des biens à venir par l'Esprit-Saint; puisque ces choses à venir, c'est par la vertu de l'Esprit-Saint qu'elles subsistent

---

[1] btūšyā [2] 'etkrez [3] 'ātuātā [4] šrāyā [5] šautāpūtā [6] hyā [7] 'estaudī [8] rahbōnā [9] rēšītā; cf. Rom. VIII, 23.

en nous, comme a dit le bienheureux Paul qu'*est semé un corps animal et il ressuscitera spirituel* (I Cor. xv, 44). Puisque par une telle foi certainement nous acquerrons ces biens à venir, il nous donna ici-bas même les prémices de l'Esprit, que nous reçumes en guise d'arrhes; ce sur quoi le bienheureux Paul dit: *c'est en lui que vous avez cru et avez été marqués* [1], *comme d'un sceau, de l'Esprit-Saint, qui est une arrhe de notre héritage* (Eph. i, 13-14).

15. Telle est l'économie de la grâce que réalisa le Christ Notre-Seigneur: c'est pour elle que nous avançons au baptême. Et à bon droit nos pères bienheureux nous ont transmis la profession de foi en en présentant le sommaire [2] et ils y enfermèrent tout ce qu'il fallait en disant: « qui est né de la Vierge Marie, a été crucifié au temps de Ponce-Pilate ». Mais, me semble-t-il, ce qui a été dit dépasse la mesure convenable. Ces notions sur l'économie de la grâce du Christ nous ayant été transmises en ces termes, de peur que vous ne receviez, vous, un enseignement imparfait, et que nous ne vous soyons à charge par l'abondance des paroles, réservons pour un autre jour, si Dieu le permet, ce qui suit les paroles déjà dites: c'est assez pour maintenant de ce qui a été dit aujourd'hui; et faisons monter louange au Père et au Fils et à l'Esprit-Saint, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Fin de la sixième homélie

SEPTIÈME HOMÉLIE

1. Revenons à parler de la grâce de l'économie de l'humanité de Notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, et voyons ce que nous transmirent nos pères bienheureux dans la rédaction du symbole de foi. Voici, en effet, trois

---

[1] 'ethṭem [2] rēšitā (κεφάλαιον ?) [3] maḥyānā.

jours que je m'entretiens de ce sujet avec Votre Charité et que nous faisons effort pour que vous appreniez peu à peu, afin d'en garder le souvenir, ce qui vous a été dit. Mettons-nous donc aujourd'hui aussi à vous parler de ce qui a trait à la suite[1] de ce qui fut dit. Aussitôt en effet qu'ils se mirent à parler de l'économie, nos pères bienheureux indiquèrent en premier lieu pour qui fut réalisée une telle économie, en disant « Pour nous, hommes ». Mais ils ajoutèrent aussi « Et à cause de notre salut », — pour qu'il fût connu que c'est là le but [2] de l'économie, — puis encore ceci « Qui est descendu des cieux », afin de faire comprendre l'humilité sans borne (du Fils de Dieu) dans sa condescendance envers nous, et comme s'ils disaient le mot du bienheureux Paul: *Pour vous, il s'est fait pauvre, lui riche* (II Cor. VIII, 9), lui qui du sommet de sa dignité et d'une telle grandeur s'est abaissé jusqu'à notre infirmité. Et pour nous apprendre comment il descendit, « Il devint homme », dirent-ils. Et ce ne fut pas par une simple providence [3] qu'il s'abaissa, ni par le don d'un secours puissant comme il fit maintes fois, et encore maintenant; mais c'est notre nature même qu'il assuma et dont il se revêtit et en qui il fut et habita, afin, par la passion, de la rendre parfaite, et c'est à elle qu'il s'unit [4].

(Nos pères dirent cela) pour faire connaître par là le don de sa grâce que l'on voit envers le genre (*γένος*) humain, d'avoir assumé, (issu) de nous, un homme, et qu'en lui il fût et habitât. Ils nous enseignèrent qu'il souffrit et subit tout selon la loi (*νόμος*) de la nature humaine, afin que nous comprenions que ce ne fut pas à la façon (*σχῆμα*)

---

[1] naqīpūtā [2] nīšā [3] bṭīlūtā [4] naqqep.

d'un simulacre[1] qu'il fut homme, mais qu'en vérité il fut homme et, conformément à la nature humaine, subit ce qui est humain[2]. Mais, de peur d'allonger leur discours, (les pères) laissèrent toutes ces choses que l'une après l'autre il réalisa et que nous pouvons par la lecture de l'évangile (*εὐαγγέλιον*) apprendre exactement[3]; et à bon droit ils usèrent de brèves paroles, en disant: « Qui est né de la Vierge Marie et fut crucifié au temps de Ponce-Pilate », afin d'inclure toute l'économie en son commencement et son achèvement. Nous nous souvenons, en effet, d'avoir dit à Votre Charité que c'est une règle (*νόμος*) des Écritures d'indiquer par la mention de la Croix toute l'économie du Christ, parce que par la croix il vint à la mort; or, c'est par la mort qu'il abolit[4] la mort et présenta manifestement la vie nouvelle, immortelle et immuable.

Ainsi donc nos pères bienheureux, bien qu'incluant en ces termes toute l'économie, comprirent[5] cependant qu'ils devaient[6] prendre garde à ce qu'ils disaient de la passion ou de ce qui arriva lors de la passion, parce que cela dépasse toute conception[7] humaine. De peur, en effet, que la grandeur de ce qui arriva à la passion n'induise les auditeurs en doute au sujet même de la passion et qu'ils ne s'imaginent[8] qu'elle n'eût lieu qu'en apparence (*σχῆμα*), ils durent prendre garde à leur discours afin que l'on crût que, oui, en vérité, il mourut, (et) pour indiquer que la mort humaine et toutes les passions[9] ont été abolies en la résurrection de Jésus-Christ. Car si lui, le Christ, a subi la mort de la crucifixion pour cette raison, — de donner à tous une certitude évidente de sa mort et, avec sa mort, aussi de sa résurrection, en laquelle fut abolie la mort, — c'est à bon droit que nos pères

---

[1] masbrānūtā [2] 'nāšāyātā [3] ḥatītā'īt [4] šrā [5] īdaʿ [6] etbʿī
[7] tarʿītā [8] sabbar [9] ḥaššē (*πάθη*).

42

bienheureux nous mirent d'abord en éveil au sujet de sa mort et qu'ensuite, ils nous enseignèrent sa résurrection.

2. C'est pourquoi, après avoir dit « qui fut crucifié au temps de Ponce-Pilate », ils ajoutèrent « qui fut mis au tombeau », afin d'enseigner que ce ne fut pas en apparence seulement et en simulacre qu'il est mort, mais qu'en vérité il est mort de mort humaine, attendu qu'après sa mort son corps fut aussi mis au tombeau selon la loi (*νόμος*) de la nature humaine. En quoi d'ailleurs ils suivirent l'enseignement du bienheureux Paul, quand il parlait aux Corinthiens de la résurrection d'entre les morts, — à cause de laquelle il rappela la résurrection du Christ Notre-Seigneur, parce que la (résurrection) générale est assurée par celle du Christ. D'abord, touchant sa mort il enseigne que le Christ est mort, et en vérité mort: car c'est après qu'aura été reconnue sa mort, que seront acceptées les paroles qui proclament sa résurrection. Il dit en effet: *Je vous ai transmis d'abord ce que j'avais reçu: que le Christ est mort pour nos péchés, comme disent les Écritures, et fut enseveli* (I Cor. xv, 3-4). Or ce n'est pas sans intention[1] qu'il emploie cette addition *Il fut enseveli*, mais pour prouver qu'en vérité, selon la loi (*νόμος*) des hommes, il est mort et a subi la mort comme il convient à une nature mortelle.

3. De cette même manière (*σχῆμα*), nos pères bienheureux aussi, — après avoir dit: « il a été crucifié au temps de Ponce-Pilate », pour enseigner qu'il mourut, — ajoutèrent cet « et il fut enseveli », afin, selon la prédication de l'Apôtre, d'enseigner qu'en vérité il est mort. Et de même qu'après avoir dit: *Il fut enseveli*, et avoir enseigné qu'en vérité il mourut, le bienheureux Paul ajouta: *Il est ressuscité dans les trois jours, comme l'avaient dit les Écritures* (ib. 5), — car de cette manière aussi il pouvait enseigner la résurrection du Christ après sa mort, pour affermir dans l'âme des auditeurs une foi véritable en sa mort, —

---

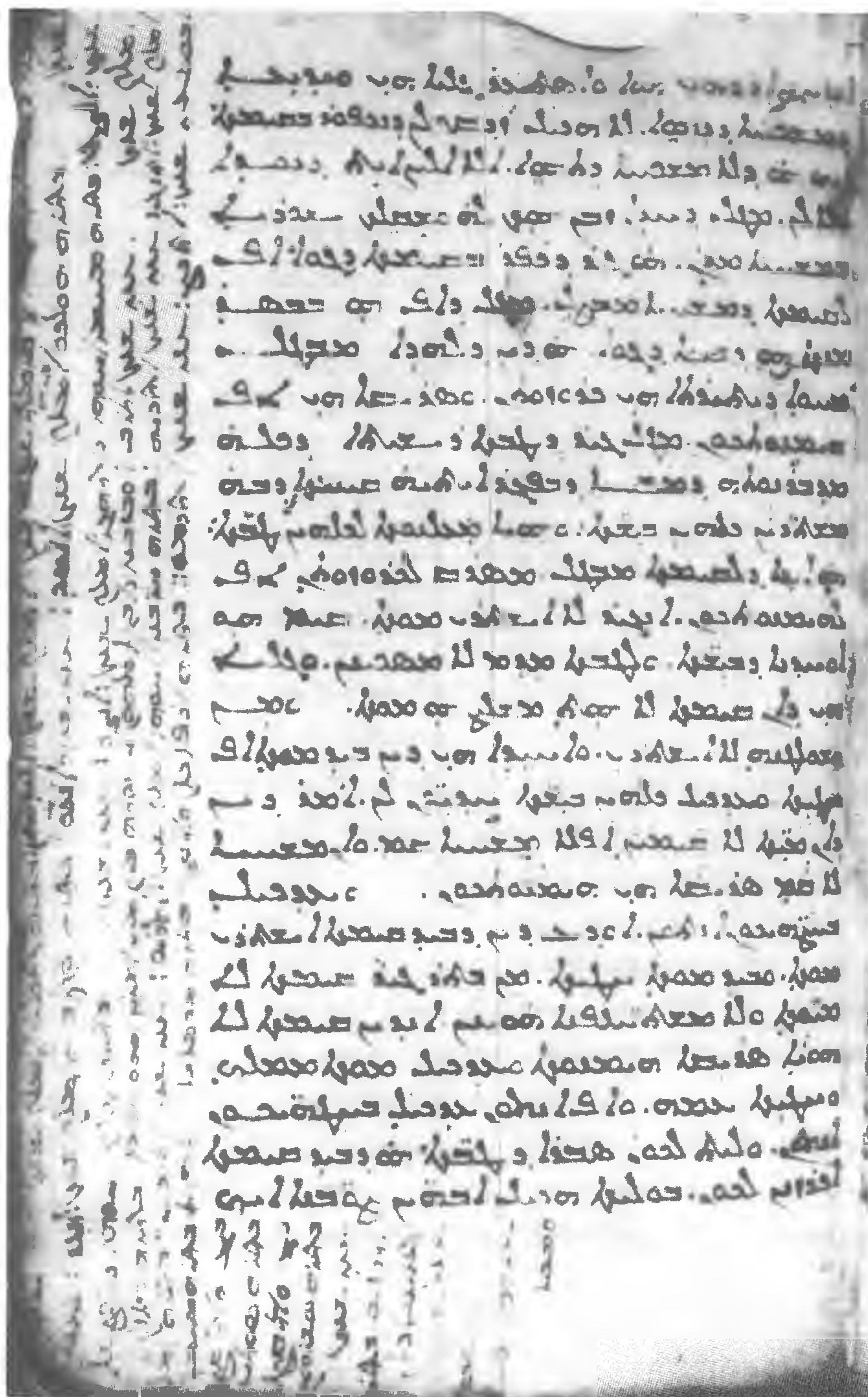
[1] šhīmā'īt.

de même nos pères bienheureux aussi, après avoir dit: « Il fut enseveli », ajoutèrent « et dans les trois jours il est ressuscité, comme l'avaient dit les Écritures »: c'est la parole même de l'Écriture, exactement, dont ils se servirent pour nous transmettre la profession (de foi) en la résurrection.

4. Car elle n'est pas négligeable [1] non plus la parole qui promet la résurrection: pour ceux qui ne croient pas, elle est danger (*κίνδυνος*) de mort et déchéance de tous biens, mais à ceux qui croient, elle procure la confiance; à toutes les merveilles opérées dans l'économie du Christ, la résurrection met le sceau [2]. Car l'achèvement aussi de toute l'économie du Christ, c'est la résurrection; et l'affaire capitale parmi tous les redressements qu'il a opérés est celle-ci, par quoi fut détruite [3] la mort et dissoute la corruption, disparurent les passions [4], se dissipa la mutabilité, s'éteignirent les mouvements de péché, fut anéantie la puissance de Satan et détruite [3] la violence des démons, surpassée l'angoisse de la Loi (*νόμος*). A cela (s'ajoute) la promesse d'une vie immortelle et immuable par laquelle sera détruit et anéanti tout cela, parce que c'est par cela même que les démons avaient entrée pour combattre contre nous. **5.** Aussi le bienheureux Paul dit-il: *Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ non plus n'est pas ressuscité; mais si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est notre prédication, vaine aussi votre foi* (I Cor. XV, 13-14). S'il n'est pas possible en effet que ressuscitent les morts, il est évident que le Christ non plus n'est pas ressuscité, car lui aussi, par le corps, était de la même nature et c'est selon la loi (*νόμος*) de la nature qu'il reçut la mort. Mais si nous confessons que le Christ est ressuscité, il est évidemment certain qu'il y a en vérité une résurrection, car ce qui n'aurait pas pu être, en lui n'aurait pas non plus été.

---

[1] z'oryā [2] ḥattem [3] 'eštrī [4] ḥaššē.



Mais si en lui elle eut lieu [1] et se réalisa, il est évident et certain qu'elle peut avoir lieu. Il ne nous convient [2] donc pas de nier la résurrection comme impossible, mais nécessairement il nous faut faire profession (de foi) en elle, puisqu'une fois elle a eu lieu et a pris son commencement dans le Christ Notre-Seigneur. Or celui qui nie la résurrection générale, anéantit aussi la résurrection du Christ, puisque lui aussi par sa chair fit partie de la nature commune; et qui anéantit celle-ci prouve que *superflue est notre prédication et vaine aussi votre foi.* Car, puisque le bien capital de toute l'économie du Christ dans un corps est la résurrection, — qui détruit [3] tous les maux et est l'introduction à tous les biens, — quiconque anéantit la résurrection rend vaine notre prédication [4] et aussi votre foi. Si la mort n'est pas détruite, l'emprise des maux subsiste, et donc, quant aux biens, nous n'en attendons (plus) aucun. Il est évident que si la résurrection n'avait pas eu lieu [1], la mort serait maîtresse et son empire non aboli. Mais par la mort, le péché aussi a son emprise et tous les maux restent autour de nous. *Si les morts ne ressuscitent pas*, dit (l'apôtre), *le Christ non plus n'est pas ressuscité; et si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est votre foi: vous êtes encore dans vos péchés* (I Cor. xv, 16-17), indiquant (ainsi) que c'est par la résurrection que fut détruite la mort, et par la mort le péché. Car c'est après la résurrection que nous serons immortels et immuables; mais, que ne soit pas la résurrection, vaine est la foi, règne encore la mort et le péché avec elle. *Et vous aussi, vous êtes encore en vos péchés*, et il n'y a pour vous (nul) espoir de biens; (espoir) qui est par la résurrection, nous vous l'avons prêché.

6. C'est donc à bon droit que nos pères bienheureux, selon

---

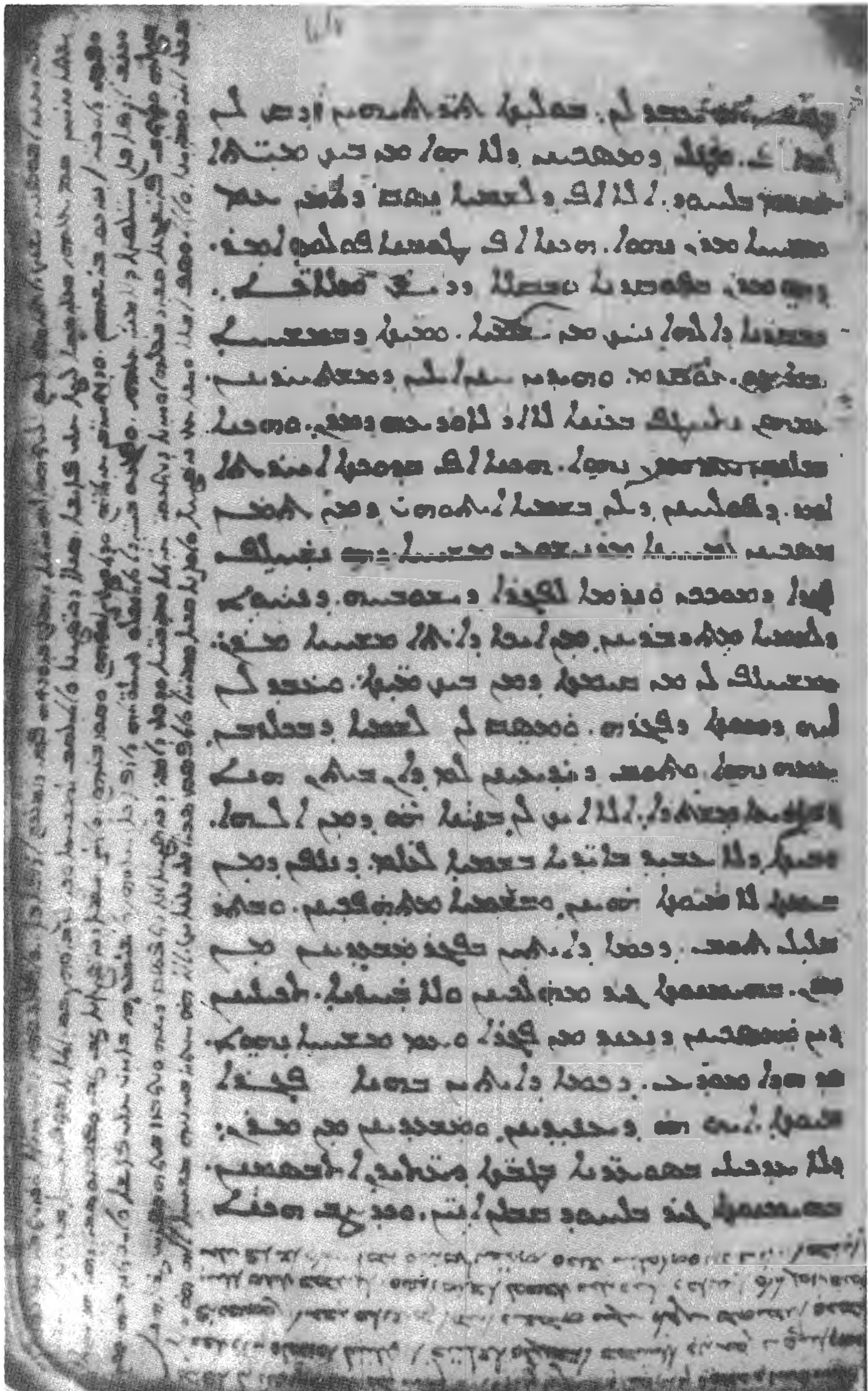
[1] hwā [2] zādeq [3] 'ešṭrī [4] kārōzūtā.

la parole de l'Apôtre, comme bien capital de l'économie du Christ, dirent en premier lieu: « Il est ressuscité d'entre les morts », et ajoutèrent ensuite: « Il est monté aux cieux ». C'est ainsi, en effet, qu'il nous fallait aussi, après avoir appris qu'il est ressuscité d'entre les morts, savoir où il est après sa résurrection. De même, en effet, que le Livre Saint dit d'Adam que Dieu le fit, et ajouta comment et d'où, et en quel lieu il le plaça pour mener cette vie; ainsi du Christ Notre-Seigneur aussi, — qui de nous fut assumé et fut selon notre nature à nous, — après avoir dit qu'il «ressuscita d'entre les morts», à bon droit ajoutèrent-ils: «Il est monté aux cieux», afin que nous apprenions qu'il fut transféré en une nature immortelle et (qu'il) est monté aux cieux, car il convenait qu'il fût au-dessus de tout.

7. Or, tous les évangélistes nous racontèrent la résurrection d'entre les morts et c'est elle qu'ils mirent comme conclusion à leurs évangiles, sachant qu'il nous suffit d'apprendre qu'il est ressuscité d'entre les morts et fut transféré à une vie immortelle et immuable et qu'il nous a donné l'espoir de lui être associés en ces biens à venir. Mais le bienheureux Luc, qui lui aussi est un rédacteur de l'évangile, ajouta: *Il est monté aux cieux* (XXIV, 51), afin que nous sachions [1] où il est depuis sa résurrection. Il est évident qu'en écrivant aussi les Actes (*πράξεις*) des Apôtres, c'est ceci que dès le début de sa rédaction il nous apprit; et ensuite il ajouta le reste successivement, selon l'ordre (*τάξις*) usuel du discours. Car, puisque ce ne fut pas seulement par sa résurrection que le Christ fut pour nous prémices, mais aussi par son ascension aux cieux, et qu'en toutes deux il nous associa

---

[1] 'estakal.



à sa grâce, c'était donc pour nous une juste convenance de les apprendre toutes deux, car ce que nous attendons ce n'est pas seulement de ressusciter d'entre les morts, mais aussi de monter au ciel pour être là avec le Christ Notre-Seigneur.

8. Ainsi le bienheureux Paul dit aussi: *Notre-Seigneur lui-même au commandement, à la voix de l'archange et au son de la trompette divine, descendra du ciel; et ceux qui sont morts dans le Christ ressusciteront en premier lieu, puis nous, laissés en arrière, avec eux nous serons ravis sur les nuées dans les airs à la rencontre de Notre-Seigneur, et ainsi tout le temps nous serons avec Notre-Seigneur* (I Thess. IV, 16-17). De même, dans un autre passage aussi, il dit: *Notre service à nous est dans les cieux d'où nous attendons comme vivificateur Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui transformera notre corps d'humiliation et le rendra semblable au corps de sa gloire* (Phil. III, 20-21), pour montrer que c'est au ciel que nous serons conduits, d'où viendra le Christ Notre-Seigneur qui nous transformera par la résurrection d'entre les morts, nous fera à la ressemblance de son corps et nous fera monter au ciel pour être tout le temps avec lui. Et encore: *Nous savons que si notre maison terrestre est détruite, nous avons cependant un édifice qui est de Dieu et une maison non faite de mains d'hommes, dans le ciel pour toujours* (II Cor. V, 1), nous enseignant que par la résurrection nous deviendrons immortels et vivrons au ciel.

9. Et un peu après, il dit encore: *Aussi longtemps que nous sommes dans le corps, nous sommes éloignés de Notre-Seigneur, car c'est dans la foi que nous marchons et non dans la vision; mais avec assurance nous attendons de sortir du corps et d'être avec le Christ* (ib. 6-7); enseignant ceci, que tant que nous sommes dans ce corps mortel, nous sommes comme des passants, éloignés de Notre-Seigneur, parce que nous ne jouissons pas encore effectivement des biens à venir. Car ce n'est que par la foi que nous les avons reçus, et néanmoins

[illegible]

nous avons une grande assurance sur ce qui doit advenir; et avec beaucoup de soin nous attendons ce moment, où nous dépouillerons et rejetterons (loin) de nous la mortalité de ce corps, deviendrons immortels et immuables par la résurrection d'entre les morts et serons ensuite avec Notre-Seigneur comme des gens qui, depuis beaucoup de temps et depuis la longue durée de ce monde-ci, étions éloignés et attendions de nous joindre à lui. Aussi (l'apôtre) dit-il: *La Jérusalem d'en haut est libre, qui est notre mère à tous* (Gal. IV, 27). Or ce qu'il nomme la Jérusalem d'en haut, c'est la demeure du ciel, où, par la résurrection d'entre les morts, nous naîtrons et deviendrons immortels et immuables, en vérité jouissant de la liberté dans la vraie joie, aucune violence ne nous affligeant plus, ni non plus de tristesse ne nous arrivant; mais (où) nous serons dans des béatitudes ineffables et des délices qui n'auront pas de fin.

Puisque nous attendons de jouir de ces biens, dont eut les prémices le Christ Notre-Seigneur, — lui dont se revêtit Dieu le Verbe et qui par la conjonction exacte mérita pour soi un tel honneur, et à nous aussi accorda l'espoir de lui être associés, — c'est donc à bon droit que l'Écriture Sainte aussi nous apprend que non seulement il ressuscita d'entre les morts, mais aussi qu'il monta au ciel; en sorte qu'à nous aussi il convient d'espérer cela même, comme nos pères bienheureux après avoir dit: « Il ressuscita dans les trois jours » ajoutèrent « Il est monté au ciel ».

10. Mais ils joignirent aussi ceci à leur discours « Il est assis à la droite de Dieu »: premièrement, pour indiquer l'immense honneur que cet homme assumé reçut de

45

[illegible]

de sa communion[1] avec Dieu le Verbe, qui s'en revêtit; et deuxièmement, afin que nous comprenions en quels biens nous serons si vraiment nous avons société avec lui. Car le bienheureux Paul ayant dit: *Vous aussi qui étiez morts par vos péchés et vos fautes*[2], *Dieu vous a rendu la vie par le Christ*, ajouta: *par la grâce vous vivez, et il vous a ressuscités et fait asseoir dans les cieux, en Jésus Christ* (Eph. II, 1, 5-6), pour nous indiquer la grandeur de l'association[1] que nous aurons avec lui.

11. Après avoir établi ceci, nos pères ajoutèrent à bon droit: « Et il reviendra juger les vivants et les morts », pour nous apprendre son second avènement, où de nouveau nous recevrons association avec lui; en vérité, *l'attendant du ciel*, selon la parole de l'Apôtre, *pour nous faire à la ressemblance de sa gloire*[3]. Or ils ajoutèrent à sa venue ce « pour juger les morts et les vivants », afin d'établir en nous, avec le souvenir des biens opérés envers nous, la crainte aussi, et nous préparer au glorieux bienfait d'une telle économie. « Les morts et les vivants » dirent-ils: non que des morts soient jugés, — car quel jugement ferait-on à des morts qui n'ont plus conscience? — mais, c'est qu'au moment où il viendra, tous, il nous ressuscitera; ceux qui furent depuis Adam, tous les hommes trépassés, il les transformera en nature immortelle; et ces hommes que la résurrection saisira vivants, il les transformera seulement et de mortels les fera immortels. Aussi dirent-ils: « les vivants et les morts ». Ils appelèrent « vivants » ceux qui auront été laissés à ce temps-là, « morts » ceux qui étaient (déjà) morts et trépassés, pour nous apprendre que tous les hommes seront jugés et qu'il n'y aura personne qui échappe à la

[1] šautāpūtā [2] saklwātā (παραπτώματα) [3] cf. Phil. III, 21.

[illegible]

an jugement [1] futur. Et à bon droit ce fut de la personne (πρόσωπον) de l'homme assumé pour nous qu'ils dirent la parole « pour juger les vivants et les morts », afin de nous indiquer quelle dignité aura le Temple de Dieu le Verbe — c'est-à-dire cet homme qui fut assumé pour notre salut — et d'affermir en nous la crainte en nous enseignant dans leur discours le jugement futur. Il sera donc très dur pour nous, si nous avons une volonté mauvaise et dépravée.

Celui-là [2], qui, (issu) de nous, fut assumé et qui est en une telle dignité qu'il jugera les vivants et les morts, parce qu'il a été fait libre de tout péché et pouvait à cause de sa dignité échapper à la mort, — car il dit: *Je puis déposer mon âme et je puis la reprendre* (Ioh. x, 18), pour indiquer qu'il est seigneur et maître de mourir et de ne pas mourir, — il accepta donc la mort qui lui survint par violence; et, en l'assurance (παρρησία) qu'il avait, il fut capable de la vaincre et procura à tout le genre (γένος) humain aussi l'abolition [3] de la mort. Si donc, (issu) de nous et de notre race, il est homme et supérieur à la mort à cause de son extrême glorification, — et étant absolument sans tache par la vertu de l'Esprit-Saint, il reçut sur soi mort et passion, mais mort ignominieuse par la croix, afin de nous donner à nous de jouir des biens à venir, — il est contraire à toute justice [4] que nous le méprisions, lui qui a subi de telles choses pour nous, et que nous ne persévérions pas en son amour. Conduisons-nous en conséquence selon la loi (νόμος) de ses commandements et honorons son amour et sa miséricorde plus que tout: voilà ce qu'il nous faut montrer pour les bienfaits ineffables qui par lui découlent sur nous.

---

[1] mappeq brūḥā, litt.: *apologie* [2] litt.: *comme* celui-là [3] šrāyā [4] bwālītā.

14. Considère donc l'exactitude[1] de leur discours puisque, traitant[2] de son humanité, de ses souffrances et de sa résurrection, ils dirent du même personnage (*πρόσωπον*), que c'est lui qui doit faire le jugement, afin que nul ne doute que c'est un homme qui doit être le juge de toute la création. Ils ajoutèrent « encore », pour indiquer, comme par un signe, la divinité du (Fils) Unique qui est en lui, de laquelle il lui échoit de recevoir une telle dignité. Si en effet ce n'eût été ceci qu'ils voulaient indiquer, il leur eût suffi de dire: « qui viendra juger les vivants et les morts »; mais par cette addition de « encore », ils signalèrent sa divinité. Car celui qui vient, manifestement, c'est cet homme en vérité, qui fut assumé de nous; lui qui viendra du ciel, et c'est de lui qu' à bon droit il est dit qu'il se déplace d'un lieu à un autre, — comme il fut dit: *Ce Jésus qui d'entre vous fut emporté* (*au ciel*), *viendra ainsi comme vous l'avez vu monter au ciel* (Act. I, 11), pour indiquer évidemment que celui qui leur apparaît, qui est avec eux et maintenant s'en sépare, celui-là de nouveau viendra, vu par tous les hommes.

Mais pour cet homme-là cet « encore » ne vaut pas: ce ne fut pas lui qui vint, mais (ce fut) la divinité (qui) vint du ciel. Ce ne fut pas par un déplacement d'un lieu à un autre, mais par une condescendance et une providence que, par celui-là, homme assumé pour nous, elle exerça à notre égard. C'est elle qui, « encore » dans le monde à venir, viendra en ce même homme que pour nous elle assuma. Donc, l'homme qui pour nous fut assumé, maintenant pour la première fois est élevé au ciel; et ensuite, pour la première fois « encore » il viendra du ciel. Mais parce que l'intention de leur discours portait sur la nature

---

[1] ḥatītūtā [2] 'ešta'ī.

divine, ils comptaient une seconde fois sa venue: la première (fois), (la nature divine) vint du ciel par le moyen de cet homme; et elle « encore » doit venir dans le même homme assumé, à cause de la conjonction[1] ineffable qui se fit de l'homme avec Dieu. **15.** Aussi le bienheureux Paul après avoir dit: *Nous attendons la manifestation de Dieu Très-Grand*, ajouta-t-il *et Sauveur*[2] *Jésus-Christ* (Tit. II, 13), afin de montrer que nous attendons que la nature divine, qui est au-dessus de tout, vienne et se manifeste à tous les hommes. Puisque la nature divine n'apparaît pas d'une apparence visible, c'est selon la capacité des spectateurs qu'elle se manifeste aux hommes; mais sous quelle forme (*σχῆμα*) attendons-nous que se manifeste la nature divine, il nous le fit savoir en ajoutant: *et Sauveur Jésus-Christ.* Et c'est de cet homme corporel qu'il l'entend; et manifestement il indique que par la venue de celui-ci et par son apparition, c'est la nature divine qui se manifeste; qu'en ce même homme, par lequel jadis elle nous a sauvés[3], de nouveau elle va se montrer pour donner ces biens ineffables. C'est à bon droit donc que nos pères bienheureux firent cette addition. Par cet « encore » ils désignent la nature divine qui donna à celui-là aussi qui apparaît, la grande dignité que ce soit lui qui juge. Car c'est elle qui va juger le monde entier, selon la parole de l'apôtre, qui dit: *elle jugera la terre entière par l'homme Jésus* (II Tim. IV, 1). Manifestement, en effet, le bienheureux Paul enseigna que c'est par cet homme assumé pour nous et ressuscité d'entre les morts pour la confirmation de notre foi, que Dieu jugera la terre entière. Mais que suffise à notre instruction d'aujourd'hui ce qui a été dit, et faisons monter louange à Dieu le Père et au Fils Unique et à l'Esprit-Saint, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen.

Fin de la septième homélie

---

[1] naqīpūtā [2] maḥyānā [3] 'aḥī.

[illegible]

De même HUITIÈME HOMÉLIE

1. L'enseignement sur le Christ Notre-Seigneur, d'une manière conforme à[1] la tradition de nos pères bienheureux, nous l'avons suffisamment donné à Votre Charité en ces jours passés. C'est à vous désormais de garder le souvenir de ce qui vous a été dit avec beaucoup de soin. Car c'est aussi une double parole qu'en suivant le sens des Écritures ils nous ont transmis au sujet du Christ Notre-Seigneur: il ne fut pas Dieu seulement, ni non plus homme seulement; mais vraiment c'est « en les deux » qu'il est par nature; aussi Dieu, aussi homme. Il est Dieu le Verbe, celui qui assuma, mais il est l'homme celui qui fut assumé. Et celui qui est *forme de Dieu*[2] assuma *la forme d'esclave*; et la forme d'esclave n'est pas la forme de Dieu. En la forme de Dieu, il est celui qui par nature est Dieu, celui qui assuma la forme d'esclave; mais la forme d'esclave est celui qui par nature est homme, qui pour notre salut fut assumé. Donc celui qui assuma ne fut pas celui-là même qui fut assumé, ni celui qui fut assumé ne fut celui-là même qui assuma; mais celui qui assuma est Dieu, tandis que l'assumé est homme. Et celui qui assuma est ceci par nature: cela même qu'est Dieu le Père, car *il est Dieu auprès de Dieu*[3] et tel est ce qu'est celui auprès de qui il était. Mais celui qui fut assumé est ceci par nature: cela même qu'étaient David et Abraham dont il est le fils et de la descendance de qui il est. Aussi est-il le Seigneur et le fils de David: fils de David à cause de la nature, mais Seigneur à cause de la dignité qu'il eut; mais il fut plus élevé que David son père, à cause de la nature qui l'assuma.

2. Aussi quand Notre-Seigneur demandait aux pharisiens: *Jésus-Christ,*

---

[1] neq pā'īt [2] cf. Phil. II, 6 [3] Ioh. I, 1.

48

de qui est-il fils? et qu'ils dirent: *Il est fils de David*[1], il ne rejeta pas la parole dite. C'est, en effet, Matthieu l'évangéliste (*εὐαγγελιστής*) qui raconta que Notre-Seigneur demanda cela aux pharisiens, lui, qui au début de son propre évangile (*εὐαγγέλιον*) écrivit aussi: *Commencement de l'évangile de Jésus-Christ, fils de David, fils d'Abraham* (Matth. I, 1). Impossible[2] qu'au commencement de son propre évangile il nous eût enseigné ceci, s'il avait su que Notre-Seigneur l'avait dénié, car il n'eût pas osé placer même un mot qui fût contraire à l'enseignement de Notre-Seigneur, lui qui eut un tel soin d'écrire son évangile conformément[3] aux commandements (*νόμος*) du Christ.

3. Or, on sait que Notre-Seigneur ne rejeta pas ce qui lui fut dit, que le Christ est fils de David; au contraire, ce qui fut dit avait été bel et bien dit. Mais parce que (d'une part) tous les pharisiens et les juifs attendaient comme Messie un homme simplement[4], venu de la descendance de David, et à ceci s'accordaient[3] les dires des prophètes; mais (parce que, d'autre part) ils ne savaient pas que ce fût le (Fils) Unique de Dieu, — celui qui assuma celui qui était de la descendance de David et qui en lui demeurait, qui par son moyen exécuta toute l'économie pour notre salut, et lui fut conjoint et le fit s'élever au-dessus de toute la création; parce que cela les pharisiens l'ignoraient, Notre-Seigneur leur demanda: *Le Christ, de qui est-il Fils?* Après qu'ils eurent dit ce qu'ils savaient: *Fils de David, il leur demanda*: *Comment David, en l'Esprit-Saint, l'appelle-t-il Seigneur en disant*: *Le Seigneur a dit à mon Seigneur*: *Assieds-toi à ma droite, jusqu'à ce que je place tes ennemis comme escabeau sous tes pieds. Si*

---

[1] cf. Matth. XXII, 42 [2] litt.: *ce n'est donc pas* [3] naqīpā'īt [4] šhīmā.

donc David lui-même l'appelle Seigneur, comment est-il son fils? (Matth. XXII, 42). Ce fut comme en signe [1], et non pas en langage clair, qu'il leur transmit cet enseignement sur la divinité; car ceci était trop élevé à ce moment-là pour l'intelligence des Juifs, à tel point que les bienheureux disciples, avant la crucifixion, l'ignoraient aussi: *Car si vous me connaissiez, vous connaîtriez aussi mon Père* (Ioh. VIII, 19); et: *Tant de temps que je suis avec vous, et tu ne m'as pas connu, Philippe?* (Ioh. XIV, 9); et encore: *Ces choses, je vous les ai dites en paraboles, mais l'heure vient où ce ne sera pas en paraboles que je vous parlerai, mais clairement je vous ferai connaître mon Père* (ib. XVI, 25); et: *Jusqu'à présent vous n'avez rien demandé en mon nom* (ib. 24); et: *J'ai beaucoup de choses à vous dire, mais vous ne pouvez maintenant les recevoir, mais quand viendra l'Esprit de vérité, lui, vous conduira en toute vérité* (ib. 12-13). Et on trouvera dans le livre de l'Évangile beaucoup de preuves que les apôtres, avant la crucifixion, ne connaissaient pas la divinité du (Fils) Unique, ni que le Fils fût Dieu le Verbe (issu) du Père, — (lui) qui en vérité est Fils de Dieu et que nous reconnaissons comme (étant) de la nature même de son Père.

4. Il croyait en effet que ce n'était pas encore le moment de transmettre clairement cet enseignement sur sa divinité. Mais, par sa question, il indiqua que ce n'est pas une science parfaite du Christ que l'on possède aussi longtemps qu'on le croit être seulement homme, sans connaître la nature divine résidant en lui, (nature) a cause de laquelle celui qui est de la descendance de David mérita la dignité de Seigneur. Car David n'eût pas appelé son Seigneur celui qui par nature est (issu) de lui, s'il n'y avait eu quelque chose de plus élevé, de plus excellent que la nature humaine, qui, en conjonction [2]

---

[1] remzā [2] naqīpūtā.

[illegible]

avec lui, l'élevât à une telle dignité qu'il fût estimé le Seigneur de celui dont il est (issu) par nature. Donc il est connaturel [1] à David en ce qu'il est de sa descendance; nous tenons qu'il est aussi le Seigneur à cause de la conjonction [2] qu'il eut avec la nature divine, qui est cause et Seigneur de l'univers.

5. Nécessairement donc, il nous faut connaître les deux: la nature qui assuma et (la nature) de celui qui fut assumé, de celui qui est Dieu et de celui qui est forme d'esclave. Et Dieu est celui qui habite, mais homme est son temple, dont lui-même, qui l'a édifié, fait aussi sa demeure. Aussi dit-il: *Détruisez ce temple et en trois jours je le restaurerai* (Ioh. II, 19); ce qu'expliquant l'évangéliste (*εὐαγγελιστής*) dit: *il parlait du temple de son corps*. C'est donc son temple, qu'il appelait cet homme assumé, nous indiquant de lui-même qu'il habitait ce temple; et par « son habitation », évidemment il nous indiqua son empire, puisqu'il le livra à la destruction de la mort, comme il voulut, et, par la vigueur de sa puissance, il le ressuscita. Et en cette mort, il le laissa subir ce qu'il avait par sa nature, — lui-même, comme Seigneur, l'empêchant de se corrompre et d'être livré à la destruction. Or il le laissa mourir parce que tel fut son vouloir, et, après sa mort, il le ressuscita selon sa volonté. Il n'aurait pas dit en effet: *Détruisez ce temple*, s'il n'avait pas su qu'il avait l'empire; mais maintenant, parce qu'il est Seigneur des deux, il dit: *Détruisez ce temple*.

6. C'est aussi par nature, en effet, que celui-ci peut être détruit:

---

[1] bar kyānā (*ὁμοούσιος*) [2] naqīpūtā.

mais j'ai le pouvoir, dit-il, que cela se fasse ou non, car c'est par ma volonté que je le laisserai détruire selon sa nature; mais si je ne veux pas, je suis maître d'empêcher cela. *Détruisez* donc *ce temple:* quant à moi, que je sois détruit, cela ne se peut pas, puisque ma nature est indestructible; celui-ci, je le laisserai détruire puisqu'il a cela dans sa nature; or, cela même je ne le permettrais pas, si ce n'était parce que je veux faire en lui quelque chose d'excellent. Je le permets, parce que je prépare (*πρόνοος*) un autre plan. Mais qu'est-ce donc? En trois jours, de le restaurer; quand il aura été détruit, de le réédifier et le restaurer par la résurrection d'entre les morts: chose plus élevée de beaucoup et plus excellente que la première. Il ne sera pas mortel, en effet, ni destructible par sa nature, comme maintenant il l'est; mais immortel et incorruptible et impassible et immuable: car c'est ainsi que je le ressusciterai, bien plus sublime que ce qu'il est maintenant par nature. C'est pour cela donc que je le laisse détruire, pour faire mieux envers lui. *Détruisez* donc *ce temple*, achevez effectivement votre volonté, apportez votre ruse, car je permets que vous fassiez ce que vous voulez, afin que, l'ayant fait, vous éprouviez ma puissance plus haute que tout. Par elle, je le ressusciterai d'entre les morts et le ferai beaucoup plus excellent que ce qu'il est maintenant; et alors vous vous rendrez compte que vous n'auriez même pas pu le détruire si moi-même je ne l'eusse voulu; et qu'il ne serait point mort, si moi-même je ne l'eusse permis. Car, parce que je veux, cela lui sera utile à lui aussi: *Détruisez*

ce temple et en trois jours je le restaurerai.

7. Suffisamment donc, par ces paroles, il montra la différence qu'il y a entre lui et ce qui fut détruit: c'est que cela est le temple, et lui en est l'habitant. Davantage, cela est son habitation comme temple, et lui-même y réside comme Dieu. Et ce ne fut pas un temple passager[1] seulement, ni où Dieu le Verbe résida un moment puis un autre, non; mais ce fut un temple dont jamais il ne fut séparé, qui a une conjonction[2] ineffable avec celui qui y réside, et lui-même *le perfectionna par sa passion*[3], selon le mot du bienheureux Paul (Hebr. II, 10). Et il reçut les souffrances[3] selon sa nature, ayant besoin de Celui qui par les souffrances le sauve, de Celui qui transforma sa nature, la rendit impassible et lui fit une couronne de ses souffrances; mais (le Verbe) demeure en lui et est impassible par nature, et peut rendre impassible celui-même qui est passible. C'est de la sorte qu' il *perfectionna par les souffrances «la forme d'esclave»* assumée, son temple, cet homme assumé pour notre salut, et il le rendit immortel et immuable absolument.

8. Le bienheureux Paul dit en effet: *Ce n'est pas à des anges qu'il a soumis le monde à venir, dont nous parlons, comme en témoigne l'Écriture qui dit: Qu'est-ce que l'homme que tu te sois souvenu de lui? et le fils de l'homme que tu l'aies regardé avec bienveillance? Tu l'as abaissé pour peu de temps au-dessous des anges, d'honneur et de gloire tu l'as revêtu, et tu l'as mis à la tête de l'œuvre de tes mains, et tu as tout mis sous ses pieds* (Hebr. II, 5-8). Et après avoir indiqué que ce ne fut pas (un) d'entre les anges qu'il assuma, mais un homme, il nous explique ce qu'est cet homme et dit: *Nous voyons que celui-là, qui fut pour peu de temps abaissé au-dessous des anges, à savoir Jésus-Christ, pour avoir subi sa mort, a honneur et gloire placés sur sa tête* (ib. 9),

---

[1] litt.: *d'un peu de temps* [2] naqīpūtā [3] ḥaššē (*πάθη*).

pour indiquer que Jésus, cet homme assumé pour notre salut, *a été abaissé pour peu de temps au-dessous des anges* puisqu'*il a goûté la mort*; mais *gloire et honneur sont posés sur sa tête*, puisqu'il est ressuscité d'entre les morts, et, par sa conjonction [1] avec Dieu, il a été élevé au-dessus de toute la création.

9. Et [2], afin de nous enseigner pourquoi il supporta d'être abaissé pour un peu de temps, il dit: *En dehors* [3] *de Dieu, pour tous il goûta la mort* (Hebr. II, 9), parce que la nature divine voulut ceci: que pour le profit de tous, il goûtât [4] la mort. Et, afin d'indiquer que la divinité est distincte de celui qui pâtissait dans l'épreuve de la mort, — puisqu'elle ne pouvait pas goûter l'épreuve de la mort, — sans s'éloigner de lui par sa providence [5], mais étant toute proche, elle opérait ce qui est nécessaire [6] et convient [7] à la nature de celui qu'elle avait assumé. *Or il convenait que celui par qui et pour qui sont toutes choses, introduisant un grand nombre de fils en sa louange, rendît parfait par les souffrances le chef de leur salut* (Hebr. II, 10). Dans l'épreuve de la mort donc, ce ne fut pas lui-même (Dieu) qui fut éprouvé, mais il était auprès de lui et opérait ce qui convient à sa nature, ce qui convient au Créateur [8] qui est cause de tout; et celui-ci même, pour l'amener par les souffrances à la perfection, (Dieu), le rendait immortel, impassible, incorruptible et absolument immuable pour le salut du grand nombre de ceux qui doivent accepter communion avec lui.

10. C'est ainsi que les saints Livres nous enseignent la différence des deux natures, ce qu'il nous faut nécessairement apprendre: quel est celui qui assuma et quel est celui qui fut assumé; et que celui-là qui assuma est la nature divine, qui pour nous fit toutes choses; tandis que celui-ci est la nature humaine, qui pour nous tous fut assumé par celui qui est cause de tout, et il est en une conjonction ineffable et éternellement indissoluble.

---

[1] naqīpūtā [2] Et — l. 12 par sa providence: cité par *Const.* et *conc.* 38 [3] ṣtar min (χωρίς) [4] ṭʿam [5] bṭīlūtā [6] dwālyān [7] dzādqān [8] ʿābōdā.

[illegible]

C'est pourquoi, chez nous aussi demeurera en vérité le don que nous attendons de recevoir à cause de notre association[1] avec lui. Les[2] divines Écritures en effet nous enseignent aussi cette conjonction[3]; non seulement quand elles nous enseignent la connaissance de chacune de ces natures, mais aussi quand elles disent comme d'un seul[4] ce qui convient à chacune d'entre elles, nous comprenons quelle merveilleuse et sublime conjonction s'est opérée (entre elles). Et ainsi de cette parole: *C'est d'eux* (les Juifs) *qu'est issu le Christ selon la chair, qui est Dieu au-dessus de tout* (Rom. IX, 5). Ce n'est pas celui qui est (issu) des Juifs selon la chair, qui est naturellement Dieu au-dessus de tout; ni celui qui est naturellement Dieu au-dessus de tout, n'est par nature (issu) des Juifs; mais ce sont les deux natures que nous indiqua l'apôtre par sa parole. En disant que *d'eux est issu le Christ selon la chair*, il fit conclure à son humanité[5]; mais par ce *qui est Dieu au-dessus de tout*, il nous enseigna sa nature divine. Or il fit cet enseignement (des deux natures) comme d'un seul, en disant: *C'est d'eux* (les Juifs), *qu'est issu le Christ, selon la chair, qui est Dieu au-dessus de tout.*

11. Tel est aussi ce que dit Notre-Seigneur dans l'évangile (*εὐαγγέλιον*): *Si vous voyez le Fils de l'homme monter au lieu où il était au commencement* (Ioh. VI, 62). Et certes[6] le Fils de l'homme, celui qui fut homme par sa nature, il est certain que ce n'est pas au ciel qu'il était dès le commencement, mais il y monta à cause de la nature divine qui était en lui, elle qui était au ciel. En disant donc de son corps qu'il peut donner la vie immortelle à ceux qui le mangent, — comme cette parole était incroyable aux auditeurs, — il voulut les convaincre (*πείθω*) que tout incroyable qu'elle soit alors, cependant plus tard elle sera crue.

---

[1] sautāpūtā [2] Les divines Écritures — l. 7: opérée entre elles: cité par Théodore bar Koni, *op. cit.*, p. 190, ll. 7-12 [3] naqīpūtā [4] qnōmā: *comme d'une seule hypostase* Th. b. K. [5] 'alāhūtā *ms.*, 'nāsūteh *corr.* dans la marge [6] hā (*καίτοι*).

Quand vous me verrez [1] devenu immortel et monté au ciel, par ce qui s'opérera en moi vous croirez que vous aussi vous recevrez à cause de votre association avec moi ce qui aura été fait en moi de par la nature divine habitant en moi. Celle-ci, qui dès le commencement est au ciel, donne à celui-là l'immortalité et le fait monter au ciel; à vous elle donnera association avec lui. Or c'est comme d'un seul qu'il dit ceci: *Quand vous aurez vu le Fils de l'homme monter là où il était dès le commencement*, pour prouver la conjonction parfaite qui eut lieu. Et si ce n'est pas ainsi, comme nous l'avons dit, il eût fallu dire: quand vous verrez le Fils de l'homme monter là où était celui qui est en lui, vous comprendrez la grandeur de la nature divine habitant en moi [2], et vous admirerez la merveille [3] de ce qui s'opère en moi et, à cause de moi, en vous aussi.

12. Et c'est aussi le sens de cette (parole): *Nul n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui est descendu du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel* (Ioh. III, 13). Il ne dit pas: nul n'est monté au ciel, — mais moi j'y suis monté à cause de la nature divine habitant en moi, elle qui maintenant encore est au ciel, — mais conjointement [4] il l'attribue comme à un seul: *Nul n'est monté au ciel, si ce n'est celui qui descendit du ciel, le Fils de l'homme qui est au ciel.* Et il ne voulut pas, usant de distinction, dire: Nul n'est monté au ciel, si ce n'est le Fils de l'homme, celui en qui habite celui qui descendit du ciel et était au ciel; mais il laissa cette forme (σχῆμα) de langage pour le dire conjointement et comme d'un seul, en vue d'exposer et confirmer ces merveilles qui s'opèrent en celui que l'on voit.

---

[1] Ici commence le ms. de Berlin (B), f. 1r [2] *en lui* B [3] *les merveilles qui* B [4] naqīpā'īt (ἀκολούθως).

B, f. 1r 1 ܘܣܬܟܠܬ] ܘܐܣܬܟܠܬ 2 ܡܗܝܡܢܝܢ ܐܢܬܘܢ 5 ܐܝܬܘܗܝ] ܗܘܐ add. 10 ܘܐܠܘ ܠܐ ܗܘܐ] ܘܐܠܐ ܗܪܐ 12 ܠܐܠܗܐ] ܠܐܢܫܐ 12-13 ܕܐܝܬܘܗܝ] ܕܗܘܐ 13 ܕܐܬܡܠܟܘ ܒܗ] ܒܝ 14 ܡܠܡ ܗܘ ܠܡܫܬܘܬܦܘ 15 ܘܡܣܬܟܠܝܢ 16 ܐܢ om. 20 ܐܢ om. 21 ܕܐܝܬܘܗܝ] add. ܗܘܐ 23 ܐܢ om. 25 ܘܟܘܪܙܐ] un mot ajouté illisible.

Et chaque fois que l'Écriture veut parler de ce qui s'opéra[1] envers la nature humaine, comme c'est beaucoup au-dessus de notre nature, à bon droit signale-t-elle[2] la nature divine, en indiquant sa conjonction, afin que l'on croie les choses dites de cet homme, choses (dites) à cause de cette merveilleuse et divine nature qui se l'est uni: par là il mérita pour soi[3] tout honneur et gloire et par là il nous assure que ces mêmes (biens) doivent être réalisés aussi en nous. Car cet homme n'eût pas eu ces biens magnifiques, s'il n'avait eu conjonction avec Dieu; ni nous non plus, nous n'attendrions l'espérance de tels biens à venir, n'eût été que la nature divine, se revêtant de la forme d'esclave, agréa de lui donner tous ces biens et en étendit la jouissance jusqu'à nous aussi.

13. A cause de tout ceci, apprenons donc des Livres Saints la distinction des natures et leur conjonction; attachons-nous fermement à cette doctrine et appliquons notre esprit à la distinction des natures: que celui qui assuma est Dieu et le Fils Unique; mais (que) la forme d'esclave, celui qui fut assumé, est homme; et Dieu assuma les biens de notre race (*γένος*), et celui-ci fut assumé, — qui lui-même demeure dans les «excellences», et sur nous répand la participation à sa grâce. Car il nous faut aussi garder connaissance de cette conjonction indissoluble[5]: que jamais, ni à aucun instant, cette forme d'esclave ne peut être séparée de la nature divine qui s'en est revêtue. Certes ce n'est pas la distinction des natures qui anéantit la conjonction exacte; ni cette conjonction exacte[6] qui détruit la distinction des natures; mais ces natures mêmes distinctes

[1] B. f. 1v [2] rmaz [3] *elle mérita pour celui-ci* B [4] *celle qui* B [5] dlā metparšā [6] ḥatītā.

1 ܗܘܝܘ] ܘܡܛܠܗ ܪܡܙ] B, f. 1v 3 ܢܣܒܬܐ 4 ܗܘܝܘ] ܘܡܛܠܗ add. ܘܡܛܠܗ om. 5 ܕܗܘܐ ܘܐܬܒܣܡܬ ܠܗܘܢ om. 6 ܒܗ] ܒܗܘܐ 8 ܒܗܘܢ] ܒܘܡܛܠܗ 12 ܘܡܛܠܗ ܡܛܠܗܘܢ 13 ܐܦ] ܘܐܦ 13-14 ܘܡܛܠܗ ܘܫܒܩ 18 ܗܘ] ܗܘ ܕܐܬܝܗܒܬ 19 ܒܡܫܡܠܝܘܬܐ] ܒܡܫܡܠܝܬܐ ܗܘܐ] ܗܘܐ 21 ܕܠܐ ܡܫܬܠܡ

demeurent en leur « ousie »[1], et leur conjonction demeure nécessairement[2] parce que celui qui fut assumé est associé à celui qui assuma, en honneur et en gloire, puisque c'est pour cela que Dieu voulut l'assumer.

14. Ce[3] n'est pas, en effet, parce que nous disons deux natures[4] que nous sommes contraints de dire deux maîtres ou deux fils, ce qui serait d'une naïveté (ἰδιωτεία) extrême: car tous ceux qui en quelque chose sont deux et un en quelque chose, leur conjonction, qui les fait un, n'anéantit pas la distinction des natures, ni la distinction des natures ne s'oppose à ce qu'ils soient un. *Moi*, est-il dit, *et mon Père nous sommes un* (Joh. x, 30); ce n'est pas le « un » qui supprime le « moi et mon Père », qui sont deux. Et ailleurs il est dit de l'homme et de la femme qu'*ils ne seront pas deux, mais un seul corps* (Matth. xix, 5) et ce n'est pas parce qu'ils sont un seul corps que l'homme et la femme ne sont pas deux. Mais ils demeurent deux en ce par quoi ils sont deux, et ils sont aussi un en ce par quoi ils sont un et non pas deux. De cette même manière (σχῆμα) ici, deux par nature, mais un par conjonction; — deux par nature, parce qu'il y a beaucoup de différence entre les natures; un en conjonction, parce que ne se divise pas l'adoration, mais que celui qui fut assumé (la) reçoit avec celui qui l'assuma, parce qu'il est le temple dont il est absolument impossible que s'en aille celui qui y demeure.

15. Mais toutes ces choses qui se disent de deux, c'est alors qu'elles prennent la dénomination de deux, quand l'une d'elles n'est pas transformée[5] en cela même qui reçoit le nombre deux. Ainsi l'Écriture[6] nous parle de quatre animaux, — le lion, l'ours, le léopard et un autre (animal) pire que ceux-ci; elle dit quatre, en effet,

[1] ītūtā [2] dlā pūlāg [3] Ce n'est pas — l. 7 extrême: cité par Facundus d'Hermiane, ix, 3 (*P. L.*, lxvii, 747 B); ce n'est pas — p. 211, l. 4 véritable: cité par la *Collection Palatine*, 51,10 [4] coupure dans B, où manquent six feuillets [5] šagnī [6] cf. Daniel, vii, 4-7.

1 ܡܩܝܡܝܢ ܗܘܘ ܘܕܠܐ ܦܘܠܓ 3 ܡܛܠ ܕܗܘܐ 5 ܡܫܬܚܠܦܐ] abrump. B.

parce que chacun d'eux est animal par sa nature. Et encore: *le témoignage de deux hommes est véridique* » (Ioh. VIII, 17), parce que chacun d'eux est par nature ce qu'est son compagnon. Tel est aussi le *Vous ne pouvez servir deux maîtres* (Matth. VI, 24), parce que celui qui met la même application que pour Dieu à servir Mammon, celui-là a deux maîtres. De même dans le cas présent. Si chacun d'eux était par nature fils et seigneur, on pourrait dire deux fils et deux seigneurs, selon le nombre des personnes (*πρόσωπον*); mais puisque l'un est par nature fils et seigneur, tandis que l'autre n'est naturellement ni fils ni seigneur, — mais que c'est par sa conjonction exacte avec le (Fils) Unique, Dieu le Verbe, que nous croyons qu'il reçut ces (titres), — nous confessons qu'unique est le Fils. Et certes nous considérons [1] en premier lieu Fils et Seigneur celui qui naturellement a ces deux (titres); mais nous y adjoignons [2] dans notre pensée celui-là aussi, le temple qu'il habite en tout temps et dont il ne se sépare pas [3], (et cela) à cause de la conjonction indissoluble [3] qu'il a avec lui, et à cause de laquelle nous croyons qu'il est Fils et Seigneur.

16. Mais s'il y a quelqu'autre passage où l'Écriture appelle Fils celui qui fut assumé, c'est à cause de la conjonction exacte qu'il eut avec celui qui l'assuma, qu'il reçut le nom de Fils. Quand [4] en effet il est dit *Au sujet de son Fils qui fut de la descendance de David, en la chair*, il est certain qu'ici le nom de Fils est donné à celui qui fut de la lignée de David par la chair, et non pas à Dieu le Verbe, mais à la forme d'esclave qui fut assumée. Ce n'est pas en effet que Dieu devint chair, ni non plus que Dieu devint de la lignée de David; mais cet homme qui fut assumé pour nous,

---

[1] 'estakal [2] 'aqqep [3] dlā metparšā [4] Quand — p. 211, 1 appelle Fils: cité par *Const.* et *conc.* 35.

14

[illegible]

c'est lui évidemment que le bienheureux Paul appelle Fils. Or nous le considérons [1] comme Fils et lui en donnons le nom; non pas à lui simplement [2], mais pour la conjonction qu'il eut avec le Fils véritable.

17. Ce que sachant Notre-Seigneur aussi intima [3] à ses disciples: *Allez, évangélisez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint* (Matth. XXVIII, 19). Et à cette tradition, voici comment nous faisons honneur: de même que nous appelons Père la nature divine, et Esprit-Saint la nature divine qui (procède) de Dieu le Père; de même que Père et Esprit-Saint, ainsi nous nommons aussi Fils la nature divine du (Fils) Unique. Mais à (cette) connaissance de la nature divine, nous adjoignons [4] cet homme qui fut assumé, par qui nous avons reçu connaissance de la nature divine, dont est Celui qui l'assuma, lequel est Dieu le Verbe et son Père et l'Esprit-Saint [5]: *Mon Père qui demeure en moi, c'est lui qui fait ces œuvres* (Ioh. XVI, 10); et de l'Esprit-Saint qu'*il descendit en forme de colombe et demeura en lui* (Ioh. I, 32). Puisqu'ils ne se séparent pas l'un de l'autre, le Fils d'avec le Père, ni le Père d'avec le Fils, — *car moi, je suis en mon Père et mon Père est en moi* (Ioh. XVII, 21), — ni non plus le Père d'avec l'Esprit-Saint: *qui connaît en effet ce qu'il y a en l'homme, si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui? de même ce qui est en Dieu, nul ne le sait, si ce n'est l'Esprit qui (procède) du Père* (I Cor. II, 11), — c'est pour nous indiquer qu'ainsi, continuellement et sans séparation, l'Esprit-Saint est auprès de Dieu le Père; comme nous, tant que nous vivons et sommes hommes, notre âme ne se sépare pas de nous. Nécessairement donc, en cette forme d'esclave qui fut assumée, le Fils était, et le Père avec le Fils et l'Esprit-Saint.

18. Si, en effet, du reste des hommes, il est dit:

---

[1] 'estakal [2] ʿarṭelā'īt [3] 'ašlem [4] 'aqqep [5] quelques mots manquent à cet endroit.

[illegible]

Qui m'aime garde mes commandements, et moi, je l'aimerai et je me montrerai à lui; et moi et mon Père viendrons et ferons en lui notre demeure (Ioh. XIV, 23, 21), pourquoi t'étonnes-tu si, dans le Seigneur Christ en la chair, il y a le Père avec le Fils et aussi l'Esprit-Saint? De même donc qu'en disant: Père, Fils et Esprit-Saint, c'est la nature divine que nous nommons, en laquelle on nous a enseigné la religion[1] et en qui il nous faut être baptisés; ainsi en disant Fils, nous disons la nature divine de l'Unique et nous comprenons bien aussi l'homme assumé pour nous, — en qui Dieu le Verbe fut connu et prêché et en qui maintenant il est, sans que s'en éloignent le Père ni l'Esprit-Saint, parce que la Trinité même ne se divise pas, elle dont unique est la nature, incorporelle et sans limite. Cela nous l'avons appris des divines Écritures, et c'est ainsi qu'il nous faut penser et croire.

Mais parce que suffit la mesure de ce qui a été dit, joignons à notre discours louange à Dieu le Père et au Fils Unique et à l'Esprit-Saint dans les siècles des siècles. Amen.

Fin de la Huitième Homélie

NEUVIÈME HOMÉLIE

1. Comment, en harmonie avec[2] la tradition des Livres Saints, nos pères bienheureux nous ont instruits au sujet du Père et du Fils, sans négliger non plus l'économie de l'humanité de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, vous l'avez entendu par ce qui vous a été dit. Venons-en désormais à la suite de ce qui a (déjà) été dit: c'est maintenant l'article sur l'Esprit-Saint, que, réunis de toutes parts en la ville de Nicée, en ce concile (*σύνοδος*) merveilleux, nos pères bienheureux émirent simplement[3], sans approfondir: « Et au Saint-Esprit ».

---

[1] deḥlat 'alāhā [2] neqpā'īt [3] pšīṭā'īt.

Ils estimèrent que cela suffisait à l'auditoire[1] de ce temps-là; mais leurs successeurs, c'est un enseignement complet qu'ils nous transmirent sur l'Esprit-Saint. En premier lieu, les évêques (*ἐπίσκοπος*) occidentaux se réunirent en concile (*σύνοδος*), parce qu'ils ne pouvaient venir en Orient, à cause de la persécution (exercée) par les Ariens en cette région-ci; plus tard, la grâce de Dieu ayant fait cesser la persécution, les évêques (*ἐπίσκοπος*) orientaux aussi accueillirent avec joie la doctrine transmise par ce concile d'Occident. Ils s'accordèrent avec leur manière de voir[2] et par leurs souscriptions montrèrent leur communauté (de vues). Mais quant au complément qui fut ajouté dans la suite à leur enseignement sur l'Esprit-Saint, si on y regarde soigneusement[3], on trouvera que la cause en fut fournie par ces bienheureux réunis de toute la création en la ville de Nicée en ce premier concile.

2. Et pourquoi fut-ce imparfaitement que nos pères bienheureux nous transmirent tout ce qui plus tard fut dit de l'Esprit-Saint? La raison en est certaine et évidente: c'est parce qu'en ce temps-là l'impie Arius, qui le premier inventa le blasphème contre le Fils de Dieu, eut l'impiété de dire que fut créé et fait de rien le Fils Unique de Dieu, Dieu le Verbe: et, disent-ils, d'enseigner ainsi[4]. A bon droit, nos pères bienheureux, pour cette raison se réunirent ensemble et firent le merveilleux concile. Car le moment leur donnait la liberté (*παρρησία*) de se réunir, — l'ami de Dieu, le bienheureux roi Constantin, les y poussant,

---

[1] mašma'tā [2] re'yānā [3] ḥatītā'it [4] lacune probable dans l'archétype.

pour anéantir l'impiété des hérétiques (*αἱρεσιώτης*) et veiller à la foi de l'Église. C'est pourquoi, en leur enseignement sur le Fils, ils usèrent de formules précises [1] et développées, pour confondre l'impiété d'Arius et établir la foi véritable de l'Église de Dieu. Mais pour l'Esprit-Saint ils ne firent rien de tel; parce qu'aucune question sur lui n'ayant jusque-là été soulevée par les hérétiques (*αἱρεσιώτης*), ils furent d'avis que ceci suffit pour la profession parfaite de la foi véritable: qu'en harmonie avec [2] la tradition de Notre-Seigneur, on place le nom de l'Esprit dans l'enseignement et que l'on enseigne à tous qu'avec le Père et le Fils il faut aussi le nommer dans la confession et le Credo [3]; et qu'il n'est pas possible d'être « religieux » [4] si, avec le Père et le Fils, on ne (le) nomme et confesse et (si) on ne croit à l'Esprit-Saint. C'est à la vérité ce qu'enseigne leur formule « et à l'Esprit-Saint ».

3. Car des gens qui n'avaient admis nulle autre des créatures, n'eussent pas pris soin de mettre dans leur Credo et leur profession de foi, avec le Père et le Fils, l'Esprit-Saint, s'ils n'avaient pas voulu distinguer dans cette profession de foi toutes les créatures [5] d'avec la nature increéée. Et ainsi convenait-il qu'avec le Père et le Fils l'Esprit fût nommé et confessé, parce que lui aussi est de la nature increéée, qui existe de toute éternité et est cause de tout, et à qui seule toutes les créatures doivent l'adoration. Qu'il en soit ainsi, la profession de notre foi en témoigne. Il convient en effet que l'on fasse profession de foi, non pas à une nature créée, mais à la nature divine increéée. Car ce n'est rien de nouveau que d'eux-mêmes

---

[1] ḥatītā [2] neqpā'īt [3] haymānūtā [4] dāḥel 'alāhā [5] litt.: *faits*.

nos pères bienheureux inventèrent et écrivirent, mais manifestement ils s'attachèrent à la tradition que Notre-Seigneur transmit à ses disciples en leur disant: *Allez, enseignez toutes les nations, et baptisez-les au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint* (Matth. xxviii, 19). Or, ceci est évident et manifeste, il fit de ses disciples les docteurs de toute la création et leur ordonna de détourner tous les hommes de l'erreur du polythéisme, à laquelle ils étaient attachés dès l'antiquité, attribuant aux créatures le nom de Dieu, et rendant un honneur aux natures à qui cet honneur ne convenait pas; et de leur apprendre à offrir leur adoration en vérité à la nature divine, qui existe de toute éternité et est incréée et qui, elle, est cause de tout. Il ne leur eût donc pas ordonné d'écarter toutes les nations de l'erreur d'adorer ceux qui par nature ne sont pas Dieu, pour les amener à être disciples de quelqu'un qui n'eût pas été naturellement Dieu. Mais il leur ordonnait, à la place de ceux-ci qui recevaient le nom mensonger de dieux, d'enseigner qu'est Dieu la nature incréée qui de toute éternité existe et qui, elle, est cause de tout, à qui revient à juste titre le nom de Seigneur et Dieu parce que, naturellement, elle est Seigneur et Dieu. En cette foi consiste la connaissance religieuse [1], c'est elle qui est cause de tous biens; et c'est en cette dénomination que nous sommes baptisés et attendons, par le baptême, de participer aux biens divins, ineffables. Nous n'invoquerions pas, en effet, au baptême quelque chose qui ne serait pas cause de ces biens que nous devons recevoir; mais nous nommons

---

[1] deḥlat 'alāhā (θεοσέβεια).

(le Saint-Esprit) parce que nous sommes convaincus qu'il est capable de nous procurer les biens célestes qui ne passent pas, (biens) dans l'espérance desquels nous recevons le don du baptême.

4. De même, en effet, que quand (Pierre) dit: *Au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi et marche* (Act. III, 6), il indique que le Christ est cause de la guérison du paralytique; ainsi du fait que (Jésus) ordonna: *Baptisez au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint*, évidemment il indique que ces noms prononcés au baptême même sont cause de tous ces biens que nous comptons recevoir. Car dire « Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », ce n'est pas dire simplement, mais (affirmer) que de leurs noms mêmes, nous attendons la jouissance des biens à venir. Telle est cette parole du prophète: *De Seigneur en dehors de toi, nous n'en connaissons pas d'autre; c'est ton nom que nous invoquons* (Is. XXVII, 13), pour indiquer qu'ils ne reconnaissaient pas d'autre Seigneur et n'en nommaient nul autre que celui qui est en vérité Seigneur; et encore: *A cause de ton nom nous foulons aux pieds tous ceux qui nous haïssent* (Ps. XLIII, 6); et: *En ton nom, notre corne s'est redressée* (Ps. LXXXVIII, 25), pour indiquer qu'en le nommant, ils ont obtenu la force contre tous leurs ennemis; et ailleurs: *C'est le nom du Seigneur que j'invoquerai* (Ps. CXV, 7), c'est-à-dire: j'ai cru que le Seigneur est pour moi, et pour moi il est cause de tous biens.

5. Et de même ici: *Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint*, il le dit pour que ses disciples apprennent de lui que, ce qu'attendaient toutes les nations, c'est cette invocation, cause de tous leurs biens, puisque le Seigneur est en vérité cette nature qui reçoit le nom de Père, Fils et Esprit-Saint, auquel (nom) nous recevons le baptême, parce qu'il est capable

de nous procurer les biens célestes que nous attendons, dans l'espoir desquels nous nous approchons de la grâce du baptême. Et de même qu'il nous ordonna de nommer le Père en notre instruction[1] (catéchétique) et au baptême, — parce qu'il est la nature divine, qui existe de (toute) éternité et est cause de tout, et qu'il peut nous accorder les biens promis[2] au baptême, — ainsi ordonna-t-il de nommer aussi le Fils, parce qu'il est la (même) nature et peut nous donner ces mêmes biens. Il est évident que l'Esprit-Saint aussi, c'est pour cela qu'il le nomme avec le Père et le Fils, parce qu'il est de la même nature, qui existe de toute éternité et est cause de tout, à qui seule en vérité convient le nom de Seigneur et de Dieu.

6. Certes, si dans cette profession (de foi) il a voulu nous transmettre[3] (la connaissance) de la nature créée et incréée, il faut que nous sachions qu'il a omis une myriade de créatures sans nombre, c'est-à-dire tout. Mais nul qui ait l'esprit bien constitué[4] ne pensera cela. Il est certain que c'est l'enseignement de la connaissance de Dieu que nous transmit Notre-Seigneur, et les noms de la profession de foi qu'il nous enseigna sont ceux qui conviennent à la nature divine en laquelle il nous ordonna d'être baptisés, qui peut nous donner les biens à venir. Et c'est ainsi que nous avons reçu ordre de n'attendre d'aucun nom qu'il soit cause des biens à venir, si ce n'est de (celui) de la nature divine, qui existe de (toute) éternité et est cause de tout. Et il est évident qu'il n'eût pas nommé l'Esprit-(Saint) avec le Père et le Fils s'ils n'étaient pas d'une unique nature, la nature divine qui existe de toute éternité et est cause de tout, elle à qui convient en vérité le nom de Seigneur et de Dieu,

---

[1] talmīdūtā [2] šūdāyā [3] 'ašlem [4] taqīn (*κατασκευασμένος*).

57

(elle), par la grâce de qui nous aussi avons part aux biens à venir. Cela encore, nos pères bienheureux le comprenaient; c'est pourquoi ils dirent « et au Saint-Esprit », afin que par là aussi on sût qu'ils suivaient la tradition de Notre-Seigneur; et ils apprirent à tous, comme l'avait enseigné Notre-Seigneur, à nommer, avec le Père et le Fils, l'Esprit-Saint, qui est de la même nature divine que le Père, (nature) dont est aussi le Fils, (nature) en laquelle il nous faut croire et qu'il faut adorer, parce qu'elle est cause des biens à venir.

7. Mais ils laissèrent le mot en sa simplicité [1], sans approfondir, parce que jusqu'alors aucune question n'avait été soulevée par les hérétiques (*αἱρεσιώτης*) au sujet de l'Esprit-Saint. Et ils furent d'avis que l'addition de « saint » à la dénomination de « Esprit », suffit, selon la tradition de Notre-Seigneur, pour une instruction parfaite de ceux qui ont le culte de la vérité. Il suffit donc, pour des gens ayant bon vouloir, de ce que nos pères bienheureux dirent selon l'enseignement de Notre-Seigneur. Ce n'est pas eux, en effet, docteurs de la foi, enseignant quelle conception il faut avoir de la nature divine, — chose qu'ils enseignèrent clairement au sujet du Fils de Dieu, qu'il nous faut dire connaturel [2] à son Père, — qui eussent ajouté à leur profession de foi elle-même une parole sur le Saint-Esprit, s'ils n'avaient été convaincus que lui aussi est de la nature divine de Dieu le Père.

8. Mais il suffit aussi, pour démontrer la nature de l'Esprit-Saint, du nom pris isolément, comme la divine Écriture nous l'enseigne; car ce nom isolé ne lui aurait pas été attribué, s'il n'eût été de la nature divine.

---

[1] pšīṭā'īt [2] bar kyānā (*ὁμοούσιος*).

15

ܡܛܠ ܕܐܬܚܙܝ ܠܗ. ܗܢܘܢ ܕܟܢܫܐ ܢܘܗܪܐ
ܘܡܬܢܦܩܝܢ ܒܟܠܗܝܢ ܒܢ̈ܝܢܫܐ. ܐܦ ܗܢܐ ܡܬܚܙܝܢ
ܗܘܐ ܡܬܟܬܫܝܢ. ܡܛܠ ܠܗ ܡܢ ܐܠܗܘܬܗ ܕܡܫ
ܐܦ ܠܒܪܢܫܐ ܕܝܢ ܗܟܢܐ. ܢܦܫܐ ܠܡܪܘܡܐ ܡܬܦܢܝܐ
ܠܐ ܕܡܘ. ܐܦ ܠܐ ܐܬܘܬܐ ܗܘܝܐ. ܡܬܒܥܝܐ ܠܗ
ܕܫܒܐ ܡܬܩܕܡܝܢ ܟܠܗ. ܘܗܟܢܐ ܥܠܝܗܘܢ ܡܫܠܡܝܢ
ܘܟܢܫܐ ܕܗܢܐ ܐܝܬ ܠܗܘܢ. ܒܟܢܘܫܝܐ ܕܡܠܟܝܢ
ܕܒܚܢܢܝܢ. ܡܛܠ ܕܐܢܫܝܢ ܡܬܚܬܢܝܢ ܕܡܢ
ܩܕܡܝܢ ܠܗܢ ܡܠܟܘܬܢ. ܘܠܐ ܡܕܡ ܟܢܫܐ ܐܝܟ ܕܐܫܟܚ
ܡܬܡܢܝܢ ܘܠܗܠܝܢ ܕܟܢܫܐ ܚܙܝܢ ܠܗܘܢ. ܡܢ
ܘܠܐ ܦܬܓܡܐ ܐܬܐܡܪ ܕܒܫܘܬܦܘܬܐ ܚܘܒܐ ܕܟܢܘ
ܫܡܥܘܢ ܕܟܢܫܐ ܡܬܒܝܢܝܢ. ܫܡܥܘܢ ܐܠܐ
ܕܐܢܫ ܠܗ ܡܫܠܡ ܠܐܠܗܐ. ܗܘܐ ܫܡܥܘܢ ܕܟܢܫܐ
ܡܬܒܝܢܝܢ ܒܟܢܫܐ ܠܐܠܗܐ ܐܬܘܬܗ: ܗܘ ܕܐܬܘܬܗ
ܠܐ ܡܫܬܒܚܐ ܘܠܦܬܓܡܐ ܠܐ ܡܬܚܙܝܢ: ܡܫܠܡܘ ܥܠܘܗܝ
ܐܠܗܐ ܐܝܟ ܕܟܢܘܫܐ ܐܬܘܬܗ ܡܬܒܝܢ ܕܟܢܫܐ
ܡܫܠܡܢܐ ܗܘ. ܠܟܢ ܫܡܥܘܢ ܕܗܟܢܐ ܐܢܫ
ܕܟܢܫܐ ܡܬܚܙܝܢ ܠܐܠܗܐ. ܘܡܬܢܦܩܝܢ ܗܟܢ ܠܟܢܫܐ
ܡܬܒܝܢܐ ܠܗ ܦܬܓܡܐ. ܕܦܘܫܩܐ ܘܠܐ ܟܠܗ ܫܒܝܚܘܬܐ
ܘܡܛܠ ܕܢܦܫܐ ܠܡܘܬܐ ܐܬܕܟܪ. ܘܦܢܐ ܗܘ ܐܠܗܐ
ܐܦ ܠܐ ܕܡܬܒܥܝܢ ܠܗ ܟܢܫܐ ܘܡܬܒܝܢܐ ܘܠܐ ܕܒܫܘܬܦ
ܒܗܘܢ ܡܬܒܥܐ ܗܘܐ. ܘܠܟܠܗܘܢ ܦܬܓܡܐ ܫܠܝܚܐ
ܟܢܫܐ ܕܡܬܚܙܝܢ ܕܗܘܬܐ ܕܟܢܫܐ ܕܗܘܐ
ܐܘ ܒܥܕܢܐ ܐܬܘܬܐ ܠܐܠܗܘܬܗ ܠܐܠܗܐ. ܡܛܠ ܟܠ
ܐܠܐ ܡܬܒܥܐ ܠܐܬܘܬܗ ܠܐܠܗܐ ܐܠܐ ܘܡܫܬܥܝܢ
ܐܠܐ ܡܫܬܡܥ ܟܢܫܐ: ܐܠܐ ܫܡܥܘܢ ܫܠܝܚܐ

Nombreux sont ceux que les saints Livres désignent sous le nom d'esprits[1]. Les anges aussi, en effet, sont ainsi nommés: *De l'esprit il fit ses anges* (Ps. CIII, 4); de même aussi notre âme: *Son esprit sortit et retourna à sa terre* (Ps. CXLV, 4); de l'air (ἀήϱ) encore il en est ainsi: *Il émit les esprits et les eaux coulèrent* (Ps. CXLVII, 7). Et ainsi tout ce qui a une nature subtile, par comparaison avec ce qui se voit, dont il n'y a pas de perception exacte par les sens, et ce dont on ne sait sous quelle forme (σχῆμα) le définir, nous l'appelons esprit.

9. Bien qu'il y ait beaucoup (d'êtres) qui, dans l'usage commun, soient appelés de cette dénomination d'esprit, (néanmoins) selon l'enseignement que nous donne la divine Écriture, pris isolément, ce nom d'esprit désigne la nature divine, incorporelle et absolument sans limite; et c'est elle à qui la divine Écriture rend témoignage qu'en vérité elle est Esprit et en porte le nom. C'est pourquoi, à la Samaritaine, — qui pensait que c'était en un lieu (déterminé) que l'on adore Dieu, et qui discutait avec les Juifs, si le lieu convenable à l'adoration était le Mont Garizim ou Jérusalem, — Notre-Seigneur dit: *Dieu est Esprit, et ceux qui l'adorent c'est en esprit et en vérité qu'ils doivent l'adorer* (Ioh. IV, 24); signifiant ceci: Tous, vous vous trompez certes en l'opinion où vous êtes que Dieu soit davantage en ce lieu-ci ou en un autre; puisque Dieu est incorporel, il est sans limite et ne (peut être) enfermé en un lieu: en tout lieu il est, également.

---

[1] rūḥā (πνεῦμα).

L'adoration digne et convenable, il la marque comme il faut: qu'on adore en croyant que Dieu est incorporel et infini et, avec une conscience pure, en l'honorant dans la foi qu'il n'est pas enfermé en un lieu ni circonscrit par des limites.

10. De même qu'il y a un grand nombre d'êtres qui portent ce nom d'« être », tout ce qui a été créé de rien étant ainsi nommé parce qu'il « est »; — quand, en effet, le bienheureux Moïse demanda à Dieu quel était son nom, celui-ci dit: *Je suis celui qui est: et c'est là mon nom à jamais, et c'est là mon mémorial dans les siècles des siècles* (Ex. III, 14-15), il a voulu dire, non pas que rien d'autre ne « soit », mais qu'à lui seul convient exactement[1] ce nom d'« Il est », parce qu'il ne fut pas à un moment inexistant et à un (autre) moment existant; mais de (toute) éternité et en tout temps, il est et il est; — ainsi beaucoup aussi sont dits « esprits », mais c'est à la nature divine que convient exactement ce nom d'esprit, elle qui en vérité est incorporelle et infinie.

11. Mais admettons[2] que l'Écriture, en disant « Esprit-Saint », lui donne ce nom selon l'usage commun, elle jette les auditeurs en des perplexités; — quand ils entendent (dire) « Esprit-Saint », qui donc veut-elle dire, puisque par cette dénomination il est égal à tous ceux qui portent ce nom ? mais l'(entendant) dire « Celui qui est », nous ne comprenons donc pas non plus de qui elle parle, puisque nombreux sont « ceux qui sont », et on ne sait pas si c'est un homme ou autre chose. Cette dénomination commune a (donc) besoin d'une addition,

---

[1] ḥatītā'īt [2] litt.: *si*.

par quoi on sache qui est ainsi nommé. Mais Dieu ce n'est pas ainsi que nous le comprenons, ni en disant qu'« il est », ni quand nous l'appelons « esprit ». Nous sommes en effet convaincus (πείθω) que si nous l'appelons « il est », nous signifions par là qu'en vérité lui seul « est »; et si nous l'appelons « esprit », c'est qu'en vérité il est lui seul « esprit ».

12. Au sujet de l'Esprit-Saint aussi, il faut donc nous demander: quand on dit « Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », de quel esprit le dit-on? Mais il n'y a personne qui soit fou à ce point de croire que cette parole requière une enquête, car il est certain que c'est lui seul que la divine Écriture a l'habitude d'appeler exclusivement de cette dénomination et de nommer partout avec le Père et le Fils; de la même manière, dans la tradition baptismale, c'est lui seul qu'elle nomme. Tandis que tous les esprits prennent un seul nom commun, à cause de l'usage commun, — parce qu'ils ont une nature subtile en comparaison de celles qui se voient, et qu'ils ne sont perçus d'aucune manière (σχῆμα) par les sens visibles, — ce nom d'esprit se dit à bon droit de la nature divine, parce qu'elle, en vérité, est esprit incorporel et infini. C'est ainsi en effet que nous avons appris qu'est la nature divine; aussi est-ce de ce seul nom qu'est appelé et confessé l'Esprit-Saint, avec le Père et le Fils, parce qu'il leur est associé en nature. Comme, en entendant dire aussi Père, bien qu'il y ait un grand nombre de pères, nous l'entendons cependant du seul Dieu (Très)-Grand[1] qui de toute éternité existe en vérité; et bien que beaucoup soient dits fils, nous cependant, nous tenons qu'unique est le Fils,

---

[1] rabbā, grand, *ms.*; peut-être faut-il lire: « 'abā », père.

59

[illegible]

lui qui, non pas par quelque transformation est devenu et serait Fils, à la manière de ces fils qui, parmi nous, par la transformation de la semence deviennent fils et en prennent enfin le nom, — mais lui, en vérité, est seul fils (issu) du Père[1] qui de (toute) éternité existe; et lui (le Fils), de toute éternité, de lui et avec lui il est. De même aussi quand nous entendons (dire) Esprit-Saint, nous ne pensons pas à l'un de ceux qui sont nommés esprits, mais à celui qui seul porte en vérité ce nom et est incorporel et infini, dont nous confessons qu'(il est) avec le Père et le Fils en une seule nature.

13. Et l'addition de « saint » a aussi la même signification que cet « esprit »; car beaucoup aussi sont appelés saints, comme il est dit: *Quand il viendra en la gloire de son Père et de ses anges*[2] *saints* (Luc. IX, 26) et: *Saint est le tabernacle du Très-Haut* (Ps. XLV, 5); et beaucoup d'êtres portent ce nom de sainteté, mais c'est en une manière commune de parler qu'ils sont appelés saints, parce qu'ils ont reçu de Dieu[3] la sainteté. Mais ce qui est saint en vérité, c'est la nature divine: *Saint es-tu, et redoutable ton nom* (Ps. CX, 9). Et les Séraphins aussi, en louant d'une louange qui convienne à cette nature divine, disent: *Saint, Saint, Saint est le Seigneur Tout-Puissant; le ciel et la terre sont pleins de ses louanges* (Is. VI, 3). En vérité donc est saint, celui qui en sa nature ni ne change ni se transforme, et qui de nul autre n'a reçu la sainteté, mais peut[4] seul donner la sainteté à ceux qu'il veut. Ainsi la divine Écriture appelle-t-elle Esprit-Saint celui-là

---

[1] Ici reprend B (cf. p. 207), f. 2r [2] *avec ses anges* B (leçon de la Pšīṭtā) [3] *Dieu* om. B [4] peut] *aussi* add. B.

---

4 ܕܐܝܟ ܡܬܩܪܐ] B, f. 2r ܕܡܬܩܪܐ 5 ܡܬܩܪܐ 6 ܕܡܬܩܕܫ] ܟܠ add. 11 ܐܘ] ܗܘ add. 12 ܐܝܟ ܡܢܐ] ܐܝܟ ܗܘ 13 ܘܡܠܐܟܘܗܝ] ܥܡ ܡܠܐܟܘܗܝ 16 ܚܕܐ om. 21 B omet les gros points. 24 ܗܘ om. 25 ܐܘ ܠܐ ܡܬܚܡ 26 ܬܚܡܐ] ܣܟܐ

qui, seul avec le Père et le Fils, est nommé dans la profession de foi au baptême[1] et à l'instruction catéchétique[2], parce que ce nom d'Esprit-Saint, c'est à la nature divine qu'il convient, en vérité. Aussi quand nous entendons ce nom d'Esprit-Saint, nous ne demandons pas: A qui donne-t-il ce nom? mais nous sommes convaincus (*πείθω*) que c'est à celui-là seul qui est tel par sa nature et, comme il convient à sa nature, est nommé avec le Père et le Fils.

14. Unique est en effet la nature du Père[3], du Fils et de l'Esprit-Saint. Par cela, il est aisé à ceux qui ont bon vouloir de comprendre que nos pères bienheureux enseignèrent avec suffisamment de clarté la nature de l'Esprit-Saint, en le présentant avec le Père et le Fils, selon la tradition qu'en (fit) Notre-Seigneur à ses disciples, quand il lui donna une dénomination convenant à la nature divine. Il a donc suffi (à nos pères) de mettre ce nom dans le Credo qu'ils enseignèrent, parce que cette dénomination à elle seule suffit pour indiquer la nature de celui dont elle se dit. Les choses étant ainsi, comme ceux qui inclinent au mal introduisirent leur effronterie[4], — certains appelèrent l'Esprit-Saint serviteur et créature[5] et d'autres s'abstenant de ces noms, ne purent se résoudre à le dire Dieu, — il devint nécessaire que ces docteurs de l'Église, réunis de toute la création et héritiers des bienheureux premiers pères, révélassent clairement devant tous l'intention de leurs pères, et dans leur enquête soigneuse, montrassent ce qu'était la vérité de leur foi, en expliquant aussi la pensée de leurs pères. Et ils nous écrivirent des paroles qui missent en garde les fidèles et anéantissent l'erreur des hérétiques (*αἱρεσιώτης*).

---

[1] *instruction... et baptême* B [2] talmidūtā [3] B. f. 2v [4] tlōmūtā [5] ʿbādā.

---

2 ܠܬܠܡܝܕܘܬܐ ܘܡܥܡܕܢܘܬܐ] ܠܡܥܡܕܢܘܬܐ ܘܬܠܡܝܕܘܬܐ 8 ܘܐܒܐ] B, f. 2v 14 ܠܟܝܢܗ] ܠܟܝܢܗܘܢ 16 ܡܛܠ] ܐܦ add. 18 ܘܡܟܝܠ] ܘܡܟܝܠ 22 ܕܝܠܗܘܢ] ܕܝܠܗܝܢ

60

Et comme avaient fait leurs pères pour la profession de foi au Fils, en combattant l'impiété d'Arius, ainsi firent ceux-ci au sujet de l'Esprit-Saint, en réfutant ceux qui le blasphèment.

15. Ils estimèrent aussi, en effet, que c'est une folie complète d'appeler créature et serviteur celui dont nous croyons que l'invocation de son nom au baptême nous libère du péché et de la corruption, et nous rénove, selon la tradition de Notre-Seigneur, puisqu'il est impossible qu'un serviteur nous donne la liberté et une créature la rénovation. Et il leur parut que c'est un manque d'intelligence chez quelqu'un d'hésiter à appeler Dieu celui qui est ainsi. Celui, en effet, qui n'est ni créature[1] ni serviteur, il est certain qu'il est Dieu. Car s'il est créature, il est aussi serviteur; et, ni créature ni serviteur, il est Dieu en vérité. Celui-là donc au nom de qui nous attendons rénovation et libération, — quand il est invoqué par son nom avec le Père et le Fils, nous croyons qu'il nous donne libération et rénovation, — celui-là, l'appeler créature ou serviteur, est une chose grandement redoutable[2] et un grave blasphème. Mais c'est un devoir strict pour nous de l'appeler Dieu, car il n'y a nulle autre nature qui puisse créer, renouveler ou libérer, si ce n'est seulement la nature divine, qui n'est ni créée ni faite, mais qui existe, cause de tout, et peut rénover ses œuvres comme elle veut, et est capable de nous donner la liberté selon son vouloir.

16. Ce fut donc bien, pour ces raisons et en cette considération, que nos pères bienheureux dans leur Credo[3] proclamèrent qu'avec le Père et le Fils, l'Esprit-Saint

---

[1] coupure de B [2] dehltā [3] haymānūtā.

---

1 ܘܐܠܡܚܝܠܐ] ܘ om. 3 ܐܦ ܗܟܢܐ 4 ܘܐܦ 5 ܘܥܒܕܐ ܕܥܒܕܐ 6 ܕܗܘ ܡܚܕܬܢ
8 ܘܡܚܪܪ 10 ܕܡܚܪܪ 13 ܐܠܗܘܬܗ ܘܠܐ] lacune de B; manque un feuillet.

est nature divine; et l'addition de brèves paroles[1] confirma l'enseignement véridique de l'Église, — ce qu'il convenait d'expliquer à ceux qui s'avancent au saint baptême, — qui dit: « Et en un seul » Esprit-Saint. Il n'y a aucune différence de sens entre ce que mirent nos pères (de Nicée) et le « en un seul » Esprit-Saint. Car ceux-là[2] mirent ce mot, convaincus qu'unique est l'Esprit-Saint, qui porte ce nom, comme nous l'enseignèrent les divines Écritures; mais on nous en expliqua clairement le sens par cet « et en un seul Esprit-Saint », (en) se conformant à la règle (νόμος) des Écritures. De même qu'elles disent qu'unique est le Père, et unique le Fils, ainsi nous transmirent-elles aussi (qu'il y a) un seul Esprit-Saint. C'est pourquoi le bienheureux Paul dit quelque part: *Nous tous en un seul Esprit avons été baptisés pour former un seul corps* (I Cor. XII, 13). Et ailleurs: *Il n'y a qu'un Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul corps, un seul Esprit et un seul Dieu, le Père, qui est au-dessus de tout et en tout et en nous tous* (Eph. IV, 5, 4, 6). Et encore: *Car il y a des différences de dons, mais unique est l'Esprit; et il y a des différences de ministères, mais unique est le Seigneur; et il y a des différences de puissances, mais unique est Dieu qui opère tout en tous* (I Cor. XII, 4-6). Certes, ici il l'indique clairement: de même qu'unique est le Seigneur, parce que c'est lui qui est le Seigneur et qu'il n'y en a nul autre en dehors de lui; (et) de même que c'est lui qui est Dieu, parce que unique est Dieu, et il n'y a nul Dieu en dehors de lui; ainsi c'est lui qui est l'Esprit, et il n'y a nul autre esprit en dehors de lui. Créés, en effet, il y en a beaucoup d'(êtres), et différant de nature; mais unique est la nature immuable et elle est cause de tout, et il n'y a rien qui soit créé et soit cause des autres êtres créés

---

[1] Sous-entendre « par les Pères du concile de Constantinople » (381)
[2] c'est-à-dire, les Pères de Nicée.

61

[illegible]

en dehors de cette nature-là; et qui est de cette nature est en vérité incréé et cause de tout. Aussi le Père est-il unique, lui qui seul est en vérité Père et est la nature divine; et unique est le Fils qui en vérité est fils de la même nature divine, qui est Dieu; et unique est l'Esprit-Saint, celui qui est le « seul Esprit-saint », dont les Saints Livres nous ont appris qu'il est ainsi appelé parce que lui aussi est de cette unique nature qui de (toute) éternité existe, est Dieu et, incréée, est cause de tout; qui seule est Dieu et Seigneur en vérité parce qu'elle fit tout et a puissance sur tout. Lui, au sens propre [1] est et porte le nom d'esprit, parce qu'il est, en vérité, incorporel et sans limite; et c'est à lui que revient au sens propre la dénomination de sainteté, parce que seul il est naturellement saint et immuable et qu'il donne à qui il veut la sainteté et libère de l'inclination au mal: nulle créature en effet n'est sainte naturellement, mais elles peuvent recevoir la sainteté de celui qui fut cause de leur devenir.

17. C'est à juste titre que le bienheureux Paul recommandant aux Ephésiens au sujet de la concorde, d'être [3] d'un seul cœur [4], mentionne cette nature divine qui les oblige à avoir une seule volonté. Il dit en effet: *Efforcez-vous* [5] *de garder l'unité de l'esprit dans les liens de la paix* (Eph. IV, 3), et de même que c'est d'un seul Esprit que vous avez été engendrés, pour être un par votre naissance [6], ainsi vous convient-il d'être liés et conjoints l'un à l'autre; et construisant sur cette parole même: (*Vous êtes*), dit-il, *un seul corps et un seul esprit, de même que vous avez été appelés à une seule espérance de votre vocation* (ib. 4). Car puisque c'est d'un seul

---

[1] ḥatītā'īt [2] hwāyā (*γενέσθαι*) [3] B, f. 3r [4] reʿyānā [5] 'etḥappaṭ B [6] īlīdūtkhōn B.

---

19 ܡܚܕܐ] B, f. 3r ܚܕ ܒܚܕܐ 20 ܐܬܝܕܥ] ܐܘܕܥܗ 21 ܘܐܬܚܦܛܘ
23 ܡܢ ܝܠܝܕܘܬܟܘܢ] ܡܢ ܝܠܕܘܬܟܘܢ 24 ܕܬܗܘܘܢ] ܕܗܘܝܬܘܢ ܚܕ ܚܕ

16

Esprit que vous avez été engendrés, vous êtes devenus le corps unique du Christ, puisqu'en est la tête l'homme assumé, par lequel nous avons familiarité [1] avec cette nature divine, — nous qui attendons dans le monde à venir de recevoir association avec elle, parce que nous croyons que *se transformera le corps de notre humilité et qu'il deviendra à la ressemblance de sa gloire* (Phil. III, 21). C'est en l'espérance de ces (biens) que nous avons été appelés, et sommes nés du baptême, par la vertu de l'Esprit-Saint, en sorte que, comme en figure (*τύπος*) et en gage (*ἀρραβών*) de l'avenir nous avons reçu les prémices de l'Esprit-Saint, ce qui nous a procuré la seconde naissance, et grâce à elle nous avons obtenu de devenir le seul corps du Christ.

18. Et le bienheureux Paul développant son discours dit encore: *Unique est le Seigneur et unique la foi et unique le baptême et unique le corps et unique l'Esprit et unique Dieu le Père qui est au-dessus de tout et en tout et en nous tous* (Eph. IV, 5). Unique, dit-il, est l'Esprit dont vous avez été engendrés, de même que nous croyons qu'unique est le Seigneur et unique Dieu qui est notre Seigneur et notre créateur, et que la grâce du baptême nous a valu d'appeler Père. Or unique la foi et unique le baptême; car bien que nous disions Père, Fils et Esprit-Saint, cependant disons-nous unique la nature du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, en qui nous avons été instruits [2] à croire et qu'au baptême nous avons obtenu de nommer. Or il est évident qu'il n'appellerait pas « unique » la foi, s'il n'était pas convaincu qu'unique est la nature de ces noms du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint, objet de notre catéchèse [3]. Ni il ne dirait qu'unique est le baptême, s'il ne savait pas que de ces noms invoqués au baptême, unique est la vertu [4], unique la volonté [5] et unique l'opération [6] par quoi se parfait la grâce de la seconde naissance.

---

[1] baytāyūtā [2] talmed; B, f. 3v [3] talmīdūtā [4] ḥaylā [5] ṣebyānā (*θέλημα*?) [6] sūʿrānā.

---

1 ܕܡܫܝܚܐ ܗܘܝܬܘܢ 2 ܕܪܫ 6 ܒܥܡܕܐ] ܕܦܓܪܐ add. 8 ܐܝܟ] ܕܐܝܟ 9 ܡܚܟܡ 12-20 illisibles 19 ܕܒܗ] B, f. 3v.

Ainsi donc l'addition de « un » suffit à nous apprendre exactement la nature divine de l'Esprit-Saint, parce qu'il est unique comme unique est le Père et unique le Fils, dont nous croyons que chacun est unique, parce que unique est la nature divine increée et qui de (toute) éternité existe et est cause de tout. Tous les êtres créés, en effet, sont nombreux, on le sait évidemment, variés et différents en leur nature, parce qu'ils devinrent existants comme il a plu à leur auteur; et ils sont obligés d'avoir leur regard entièrement sur cette nature increée qui est cause de tout. Quant à nous, ce que nous avons dit suffit; gardons le reste pour un autre jour, si Notre-Seigneur le permet. Et maintenant mettons fin à notre discours en faisant monter gloire à Dieu le Père et au Fils Unique et à l'Esprit-Saint, maintenant et en tout temps et dans les siècles des siècles. Amen et Amen.

FIN DE LA NEUVIÈME HOMÉLIE

DIXIÈME HOMÉLIE

1. Je suis persuadé que vous vous souvenez de ce que nous avons dit à Votre Charité sur l'Esprit-Saint, quand nous prouvions la grandeur de sa dignité de ce (fait) qu'il est confessé avec le Père et le Fils dans la catéchèse [1]. Et une autre (preuve) encore, non moindre, nous la tirâmes de ceci, qu'il est, lui seul, exclusivement appelé «Esprit-Saint», nom qui, dans l'enseignement des Écritures, ne se dit que de la nature divine; et encore, du fait que lui aussi est appelé « un seul» Esprit, comme (on dit) « un seul Père [2] et un seul Fils [3] et un seul Dieu et un seul Seigneur ». Pour ceux qui ont à l'égard de la religion une bonne volonté, suffisait ce qu'ont dit les saints Livres; or cela fut aussi proposé dans la tradition de nos pères bienheureux. Mais comme il n'y a pas de parole qui soit capable de convaincre (πείθω) facilement

---

[1] talmīdūtā [2] comme–Père *add.* B [3] B, f. 4r [4] dehlat 'alāhā.

---

1 ܕܐܝܟ ܕܗܘ ܡܬܐܡܪ 3 ܕܚܕ ܗܘ 4 ܕܟܠ ܚܕ ܚܕ 5 ܘܕܡܬܩܕܡܝܢ 9 ܗܠܐ om. 14 ܘܐܝܟ ܡܕܡ om. 15 ܡܠܦܢܐ ܕܐܠܗܐ om. 15-16 ܕܡܬܒܪܝܢܘܢ ܡܕܡܐ 16 ܕܐܝܟ ܠܟܠ add. 17 ܕܐܡܪܢ 21 ܘܟܬܒܐ ܕܩܘܕܫܐ 22 ܡܠܦܢܐ] ܐܒܐ ܕܐܝܬ ܐܡܝܢܐ 23 ܘܐܝܟ ܐܠܗܐ] B, f. 4r 24 ܐܝܟ] ܗܟܢ ܗܟܘܢ 25 ܕܐܢ om.

[illegible]

la conscience mauvaise, il leur fallut ajouter à leur enseignement ce qu'ils savaient, pour mettre en garde les fidèles et anéantir l'impiété des hérétiques (*αἱρεσιώτης*). Ils mirent en leur discours des paroles semblables à celles qu'ils avaient dites du Fils. En parlant du Fils, en effet, pour ceux qui acceptent de se soumettre, il suffisait qu'il fût appelé « le Fils Unique » comme démonstration qu'en vérité le Fils est de la nature de son Père; mais à cause de ces pervers qui veulent biaiser, ils ajoutèrent « de qui il est né avant tous les siècles, et non fait, vrai Dieu de vrai Dieu, connaturel à son Père »; le sens du nom de « monogène », ils le manifestèrent devant tous pour confirmer les fidèles et réfuter les ennemis de la vérité.

2. De cette même manière (*σχῆμα*) donc, ici aussi, ils mirent un mot qui nous fait comprendre, au sujet de l'Esprit, l'exactitude [1] de son nom qui nous est transmis par les divines Écritures, — (lui) que dans la catéchèse [2] et au baptême, on confesse avec le Père et le Fils. Pour ceux qui ont à l'égard de la religion [3] bonne volonté, ceci suffisait à indiquer que l'Esprit-Saint est de la nature divine de Dieu le Père; mais parce que ceux-là ont toute leur intention dirigée vers l'impiété, et qu'après un enseignement si digne d'être cru ils persévéraient en leur impiété et leur blasphème, nos pères bienheureux jugèrent nécessaire, pour tous les hommes et spécialement pour vous [3] qui devez avancer vers le don de l'Esprit, de confirmer par une brève addition l'enseignement de la piété [4]. Que dirent-ils donc?

---

[1] ḥatītūtā [2] talmīdūtā [3] B, f. 4ᵛ [4] deḥlat 'alāhā.

---

2 ܗܘܐ] ܕܢܦܫ add. 6 ܗܘ̈] ܗܝ 7 ܒܪܐ ܝܚܝܕܐ] ܒܪܐ om. 13 ܐܦ ܠܘ ܟܠܗ̇] ܘܠܡܬܠܡܕܢܘܬܐ 15 ܕܡܫܠܡܝܢ (sic) 20 ܕܣܘܥܪܢܗܘܢ ܟܠܗ 25 ܕܒܠܝܡܘܬܗܘܢ] B. f. 4ᵛ.

3. « Et en un seul Esprit-Saint ». Ce n'est pas eux certes qui inventèrent cette parole; mais ils l'empruntèrent à l'enseignement de Notre-Seigneur, lui qui, parlant avant sa Passion avec tous ses disciples, voulait leur apprendre ce que sera la résurrection d'entre les morts qu'il donnera aux hommes, et dit qu'il leur octroiera la grâce de l'Esprit-Saint par laquelle ils auront jouissance des biens à venir, — (biens) admirables et qui dureront pour ceux qui auront mérité de les recevoir. Nécessairement donc, c'est la grandeur et la dignité de l'Esprit-Saint qu'il nous proposa en son enseignement, où il nous fait connaître la grandeur de la grâce qui va être donnée aux fidèles. Et nous croyons fermement [1] que des biens merveilleux nous sont donnés par là, et qui jamais ne nous seront enlevés. Or voici ce qu'il dit: *Si vous m'aimez, gardez mes commandements et moi je demanderai à mon Père et il vous enverra un autre Paraclet qui sera avec vous à jamais* (Ioh. XIV, 15-16). Or voici ce qu'il signifiait par son discours: Ce vous est un devoir de persévérer en mes commandements, et de ne vous en détourner d'aucune manière (σχῆμα). Ce n'est pas en effet quelque chose d'ordinaire [2] que vous recevrez, mais voici de quelle sollicitude [3] vous serez l'objet: vous recevrez la grâce de l'Esprit-Saint, qui en tout temps sera avec vous et vous procurera les biens célestes. Or pour confirmer ce qu'il avait dit, il ajouta [4] quelle est la dignité de l'Esprit-Saint en disant *l'Esprit de vérité*; car telle est la nature de l'Esprit, qu'immuable il donne en vérité toute chose. Car, puisque de toute éternité il est et qu'en sa nature il ne change

---

[1] haṭīṭā'īt [2] shīmā [3] bṭīlūtā [4] 'ausepū *ms.*, lire: 'ausep.

---

1 ܕܩܘܕܫܐ] ܪܘܚܐ ܕܡܪܝܐ add. 3 ܡܠܟܘܬܗ ܕܢܣܒ] ܢܣܒ add. 5 ܕܐܡܪ] ܗܘ add. 6 ܕܢܦܩ] ܕܢܦܩܝܢ 10 ܐܡܪ] ܘܦܘܩܕܢܐ 12-13 ܕܢܫܡܥ ܠܐܠܐ ܠܐ 13 ܕܡܢ ܠܐܡܝܢ 18 ܗܘ om. ܐܚܝ] ܚܝ 19-20 ܡܡܟܟܢܘܬܗ 22 ܘܠܐ ܠܐ ܟܠܗܘܢ ܡܥܝܢܐ ܕܢܟ̈ܐ 23 ܐܘܣܦ 26 ܕܡܣܬܟܠܘܢ

[illegible]

ni ne se transforme, il est capable de donner aux autres aussi la jouissance des biens célestes qui ne passent ni ne changent.

4. C'est « mensonge » en effet, le nom qu'il donne à une chose qui se dissipe[1] et ne dure pas, et « vérité » celui d'une chose qui ne se dissipe pas et dure; car[2], puisqu'est menteur celui qui dit ce qui n'est pas et véridique celui qui dit ce qui est, il donne le nom de mensonge à la chose qui ne dure pas, parce qu'elle devient chose qui n'existe pas, mais celui de vérité à ce qui dure et existe toujours. Et c'est pourquoi le bienheureux David disait: *Moi, j'ai dit en mon trouble: tout homme est menteur* (Ps. CXV, 2) c'est-à-dire: comme je m'enorgueillissais et me faisais de grandes idées de moi-même, brusquement je tombai en des maux cruels et fus soumis à la crainte de ce que je n'étais rien, et je me serais presque perdu si ton secours merveilleux ne m'avait aidé. Je m'étonnais de la multitude de maux qui m'avaient saisi et je compris que c'est en vain que je me faisais de grandes idées de moi-même, car je découvris par expérience que ne sont rien les choses humaines, mais que manifestement toutes sont mensongères. Même la richesse, la royauté et la puissance et toutes les choses qu'on estime grandes et admirables parmi les hommes, toutes ensemble, même le fait pour nous d'exister, manifestement c'est un mensonge, car c'est comme pour décevoir ceux qui nous regardent que nous faisons montre[3] de notre existence; mais ensuite la mort nous convainc[4] que nous ne sommes rien, et tous ces grands biens que nous sommes supposés avoir, ensemble ils nous quittent à la fin de notre vie.

5. De même donc qu'il appelle mensonge ce qui ne dure pas, ainsi nomme-t-il vérité ce qui dure et ne

---

[1] 'eštrī [2] B, f. 5r [3] 'asrāḥā [4] metkassas.

---

4 [illegible]] [illegible] add. 5 [illegible]] [illegible] [illegible]] B. f. 5r 9 [illegible]] [illegible] om
13 [illegible] om. 15 [illegible] 16 [illegible]] [illegible] 18 [illegible]] [illegible] add. 20 [illegible]] [illegible] add

[illegible]

passe pas, selon cette parole *La grâce et la vérité se rencontrent*, (Ps. LXXXIV, 10), pour nous indiquer que c'est en vérité qu'il nous donne la grâce. C'est pourquoi (Dieu) aussi est-il dit « Dieu de vérité », parce qu'il peut tout nous donner en vérité, *car tu nous as sauvés, Seigneur, Dieu de vérité* (Ps. XXX, 5), c'est-à-dire: Tu nous as sauvés de maux certains pour nous, parce que toi seul es capable de donner à tous ceux à qui tu veux des biens qui durent et ne passent pas. Voilà donc ce que le bienheureux David dit de Dieu, en le nommant « Dieu de vérité », pour indiquer qu'il peut tout donner en vérité.

6. Et[1] c'est cela que de l'Esprit-Saint Notre-Seigneur disait, pour prouver la vérité des biens qui doivent nous être donnés par l'Esprit-Saint dans le monde à venir: « C'est ainsi qu'est l'Esprit-Saint, celui dont vous devez recevoir le don de la grâce: il accorde des biens célestes, qui ne passent pas, à tous ceux à qui il veut, parce que de (toute) éternité il existe en sa nature, et ne change pas, ni ne se transforme. A cause de cela aussi, ce qu'il donne dure éternellement et ne change ni ne passe ». Or, donner ce qui ne change ni ne passe n'est possible qu'à celui qui, lui aussi, existe de (toute) éternité et est immuable en sa nature, qui est la nature divine existant de (toute) éternité. Parmi les choses créées, en effet, il n'y en a pas une qui soit par elle-même capable de durer. Car ce qui a dans un autre la cause qui (le fait) devenir existant, comment de soi-même pourrait-il durer vraiment, sinon que de son créateur il le le reçoit en don?

[1] B, f. 5v.

4 ܟܠܗ om. 6 ܕܝܗܝܒܝܢ ܠܢ] ܕܡܬܝܗܒܢ 8 ܕܢܣܒ] ܗܟܢ 10 ܘܢܣܒ]B, f. 5v 11 ܗܘܐ ܐܡܪ] ܗܘܐ om. 12-13 ܕܥܬܝܕܐ ܕܗܘܐ 20 ܐܝܬܐ ܐܠܐ] ܐܝܬܐ ܕܐܠܗܘܬܐ 21 ܗܘ om. ܘܠܐ] ܠܐ 22 ܠܐܠܗܐ] ܐܝܬ ܚܕ ܡܢ ܐܢܫ add. 24 ܚܝܐ] ܚܝ 25 ܐܠܐ ܠܗ] ܘܠܗ 26 ܡܩܒܠ ܒܡܘܗܒܐ

ܢ

ܗܘܝܘ ܗܘܐ: ܢܥܒܕ. ܐܝܟ ܕܐܡܪ ܕܡܢ ܡܘܡܬܐ [illegible]
ܡܛܠ ܕܥܡܗܘܢ ܠܐ ܡܨܥܬ ܫܠܝܛܐ ܐܢܬ ܗܘܝܬ. [illegible]
ܐܦ ܠܐ ܬܬܕܘܢ ܠܒܢܝܟܘܢ ܬܪܒܘܬ ܠܐ ܡܟܬܪܢ ܐܝܟ [illegible]
ܒܦܫܝܛܘܬܐ ܗܘܠ ܗܝܡܢܘܬܐ ܕܟܠ ܡܕܡ [illegible]
ܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ ܐܘܕܝܢ ܡܟܝܠܐ ܡܢܗ ܩܕܡܝ
ܕܐܦܢ ܪܘܚܐ ܕܡܫܪܪܐ. ܡܛܠ ܕܡܢ ܕܠܐ ܡܫܟܚ ܗܘܐ
ܗܘܐ ܒܪܬ ܩܠܐ ܠܚܟܝܡܐ ܠܐ ܝܕܥܬ: ܒܗܝ. ܘܫܝܢ
ܦܫܝܛܝܢ ܠܢܦܫܐ ܡܕܡ ܕܡܫܬܡܥܐ ܠܐ ܡܬܕܢܝܢ: ܡܛܠ
ܕܐܦ ܗܢܘܢ ܥܠ ܡܫܬܡܥܢܘܬܐ ܩܘܫܬܐ ܕܢܣܒܘܢ
ܒܪܐ ܡܕܡ ܕܒܗ ܐܬܬܚܝܒ ܚܕܐ ܙܒܢ. ܢܬܦܩܘܢ
ܐܡܦ ܕܡܠܘܐ ܠܐ ܡܬܥܒܕ ܠܥܒܕܘܬܗ: ܡܛܠ
ܕܠܐ ܢܫܡܥܘܢ ܘܠܐ ܢܕܒܪܘܢ. ܘܠܐ ܠܗܘܢ ܕܠܐ ܠܚܕܘܬܗ ܕܡܪܢ
ܠܗ ܡܬܚܐ ܐܬܬܗܝܒ ܒܟܢܫܐ ܡܫܬܠܡܐ ܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ
ܡܛܠ ܕܥܒܕ ܗܘ ܡܢ ܕܠܗ ܒܪܢܫܐ ܒܟܢܫܐ. ܡܠܟܘܬܐ
ܡܕܡ ܡܢ ܡܬܚܝܒܐ ܠܐ ܕܢܛܐ ܠܗ ܡܠܐ ܘܡܩܒܠ ܠܗ
ܒܠܒܝ. ܡܠܐ ܘܡܥܒܕ ܠܚܕܘܬܗ ܕܡܪܢ [illegible]
ܕܡܫܬܟܚܐ ܠܐ ܒܠܐ ܡܢܚܬܗ ܠܚܝܘܬܐ. ܡܛܠ ܗܘܐ
ܐܡܦܫ ܕܐܝܬܝ ܡܢܚܬܗ. ܠܗ ܕܠܚܦܘܗܝ ܐܝܬܝܗ
ܡܢܗ ܢܦܫ. ܡܬܚܝܢ ܡܢܚܬܗ ܡܬܚܝܠܢܘܬܗ ܡܛܠ
ܕܡܢܗ ܡܬܩܪܝܐ ܕܐܬܚܙܝܬ ܒܥܠܡܐ. ܗܘ ܕ
ܡܬܚܘܐ ܗܝ ܕܢܗܘܐ ܒܫܠܝܛܐ ܠܚܕܐ ܕܒܫܡܫܐ
ܕܐܬܚܘܝܬ ܘܡܬܚܙܝܢ ܕܢܦܫܗ ܠܐ ܡܬܦܠܓܐ ܘܠܐ
ܡܬܚܝܢ ܬܠܬܝܢ. ܗܟܢܐ ܐܦ ܐܚܝܢ ܦܘܠܘܣ ܥܠ
ܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ ܒܪܬ ܩܠܐ ܗܘܐ ܐܡܪ: ܐܝܟ ܕ
ܕܡܢ ܡܢ ܦܘܠܘܣ. ܘܗܕܐ ܐܦ ܐܢܐ ܐܡܪ. ܗܘ ܠܐ
ܒܪܡ ܐܢܐ ܢܦܫܝ. ܐܦ ܗܢܐ ܗܘܐ ܒܫܠܝܛܘܬܗ ܘ[illegible]

Celui en effet qui de toute éternité existe, parce qu'en sa nature il est immuable, peut aussi à son gré donner aux autres des biens qui ne passent pas.

En sa brièveté donc ce fut un grand témoignage sur la nature de l'Esprit-Saint que nous signifia le Christ Notre-Seigneur en disant *Esprit de vérité*. Mais puisque ce mot-là ne convient absolument pas aux créatures, qui sont fort loin de donner aux autres quelque chose qui dure, — car elles-mêmes ont aussi besoin de leur auteur pour durer en cette nature où elles ont été une fois établies, — en conséquence [1] il ajouta: *Que le monde ne peut recevoir, car il ne l'a pas vu ni connu* (Ioh. XIV, 17). Et il ne faut pas, (semble-t-il) dire, s'étonner si l'Esprit-Saint est tel en sa nature et en sa puissance: puisqu'il est au-dessus de toute la création par sa nature et (qu') il n'y a rien d'entre les créatures qui le voie ni le reçoive naturellement, ni qui puisse le comprendre [2], si lui-même de sa propre volonté ne révèle aux hommes la science de ce qu'il est. Aussi [3] ajouta-t-il: *Mais vous, vous le connaissez parce qu'il est parmi vous et demeure en vous* (ib.); et c'est à juste titre que vous recevez connaissance de lui, parce que c'est de lui que vous avez reçu le don de la grâce, qui dure en vous en tout temps, en vue d'assurer la jouissance des biens à venir, à vous qui deviendrez immortels et immuables.

7. Ainsi, nos pères bienheureux dirent-ils eux aussi ce mot de l'Esprit-Saint, comme ils l'avaient reçu de Notre-Seigneur; et ils ajoutèrent encore cet autre: « Celui qui procède du Père ». Ceci aussi avait été dit dans l'enseignement de Notre-Seigneur à ses disciples.

---

[1] naqīpā'īt [2] 'estakal [3] B, f. 6r.

---

1 ܕܡܫܡܠܝܐ ܐܠܘܗܝ om. 6 ܕܫܘܪܐ] ܕ om. ܕܡܢ om. 7 ܒܒܢܝܐ om.
10 ܐܝܬܘܗܝ] ܐܝܬܬܘܗܝ ܒܪܝܬܐ] ܒܪܝܬܐ ܢܣܒܝܘܗܝ] ܢܣܒܝܘܗܝ 14 ܘܠܐ] ܘܠܐ
16 ܕܡܫܡܫ] ܡܫܡܫܢܘ ܡܕܡ 18 ܐܘܣܦ] B, f. 6r 21 ܠܡܣܪܪ 26 ܠܡܫܬܘܬܦܘ

65

[illegible]

Quand viendra, dit-il, *l'Esprit Paraclet, celui que je vous enverrai, l'Esprit de vérité, celui qui procède du Père, il rendra témoignage de moi* (Ioh. xv, 26). Ici aussi il indiqua d'avance en effet le don de la grâce de l'Esprit-Saint, (grâce) qui devait être donnée à tous les disciples après son Ascension. *Quand*, en effet, *viendra le Paraclet, celui que moi je vous vous enverrai*, cela désigne certes la grâce de l'Esprit qu'il doit leur donner. Car ce n'est pas la nature divine de l'Esprit qu'il devait envoyer, elle qui est en tout lieu; mais il parla du don de la grâce qui se répandit sur eux; c'est elle qu'il appelle aussi *Paraclet*, c'est-à-dire « consolateur », parce qu'il peut et est capable d'enseigner ce qu'il leur faut pour les consoler dans les épreuves multiples de ce monde.

8. Or, après avoir parlé du don de la grâce de l'Esprit-Saint, il se mit à les entretenir de la nature et de la grandeur de sa dignité, pour indiquer quelle grâce ils vont recevoir; il dit « *esprit de vérité* », ce qui indique la grandeur de sa nature et qu'il peut donner les biens qui ne passent pas à tous ceux à qui il lui plaît; et c'est alors qu'il ajouta « *qui procède du Père* », c'est-à-dire qu'en tout temps il est avec Dieu le Père et n'en est pas séparé. C'est[1] aussi ce que dit le bienheureux Paul: *Qui connaît ce qu'il y a dans l'homme si ce n'est l'esprit de l'homme qui est en lui? De même ce qui est en Dieu aussi, nul ne le connaît si ce n'est l'Esprit qui (procède) de Dieu* (I Cor. ii, 11). Or voici ce qu'il (veut) dire:

[1] B, f. 6v.

1 ܗܘ ܕܡܠܐ] ܗܘ ܡܠܐ 2 ܪܘܚܐ om. [illegible] 9 ܕܪܘܚܐ] ܕܩܘܕܫܐ add.
18 ܕܪܘܚܐ] ܕ om. 21 ܗܢܘ] ܗܘ 23 ܗܘ] B, f. 6v 25 ܐܦ om. ܐܝܟ ܠܐ ܡܫܟܚ

[illegible]

De même que l'esprit de l'homme n'en est pas séparé tant qu'il est et demeure homme, ainsi n'est pas séparé de Dieu le Père l'Esprit-Saint qui, (procédant) de lui, est de sa nature et en tout temps est connu et confessé avec lui.

9. C'est ce que Notre-Seigneur indiqua de manière cachée[1] en disant: *qui procède du Père*. C'est une source en effet que l'Esprit-Saint, qui existe en Dieu en tout temps et de (toute) éternité n'en fut pas séparé. Car ce ne fut pas qu'il aurait été créé après un temps, mais de (toute) éternité il est en lui et de la nature de Dieu le Père, et de (toute) éternité il est; et lui, comme le cours d'un fleuve intarissable, (il) distribue ses dons à qui il veut. C'est ainsi en effet qu'ailleurs aussi il dit: *Qui croit en moi, comme dirent les Écritures, des fleuves d'eaux vives couleront de son sein*; et expliquant cette parole, le bienheureux évangéliste (εὐαγγελιστής) dit: *Or il dit ceci de l'Esprit que devaient recevoir ceux qui croiraient en lui, car il n'y avait pas d'Esprit, parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié* (Ioh. vii, 38-39). Manifestement ici il indique qu'il parle du don de l'Esprit. Ce n'est pas, en effet, de l'hypostase[2] ou de la nature de l'Esprit-Saint dont il disait qu'elle n'était pas parce que Jésus n'avait pas encore été glorifié; car il est de (toute) éternité, avant toute la création. Mais il parlait du don de l'Esprit-Saint, (don) qui, après l'Ascension de Notre-Seigneur au ciel, fut répandu et vu sur les apôtres bienheureux et sur ceux qui étaient avec eux. Il dit donc que bientôt[3] le don de l'Esprit-Saint se répandra, comme le cours d'un fleuve intarissable, sur ceux[4] qui croiront en lui,

[1] bpeletā [2] qnōmā (ὑπόστασις) [3] *richement* B [4] B, f. 7r.

1 ܕܒܪܢܫܐ om. ܐܝܟ om. 3 ܗܘ] ܗܘ ܡܢ ܡܢ 4 ܘܡܫܬܘܕܐ 5 ܕܐܡܪ om. 12-13 ܐܝܟ] ܐܝܟ ܡܐ ܕܐܡܪܘ 15 ܕܗܘܐ] ܗܘ ܕܐܝܬܘܗܝ 19 ܗܘܐ ܕܝܠܗ] ܘܗܢܐ. add. 20 ܠܐ om. ܗܘܐ ܐܝܬܘܗܝ] ܗܘܐ om. 21 ܡܣܬܒܪ ܡܚܘܐ 23 ܕܒܫܡܝܐ om. 25 ܕܒܬܪ ܣܠܩܬܗ] ܕܒܬܪ ܣܠܩܬܐ 26 ܘܡܬܚܙܝܢ] B, f. 7r ܕܢܗܘܐ] ܕܩܠܝܠ

66

parce que l'Esprit sera donné par Dieu; et il indique son opération, à savoir qu'il donnera à ceux qui croient en lui une vie qui ne passe pas.

10. Celui donc qui dit que du Père procède l'Esprit-Saint, indique qu'il est de (toute) éternité avec Dieu le Père et n'en est pas séparé, parce qu'en tout temps, de (toute) éternité il est en lui. Car si c'est comme un fleuve que les dons procèdent de l'Esprit-Saint, — et est intarissable leur source, qui est la nature de l'Esprit-Saint [1], lequel lui-même procède de Dieu le Père, — il est évident que de (toute) éternité il est de lui et avec lui, et que ce ne fut pas après un temps et à la fin qu'il devint [2]. De même que quand l'Écriture dit: *Un fleuve procédait de l'Eden pour arroser le paradis, et de là se divisait et devenait quatre têtes* (Gen. II, 10), il nous faut comprendre que la source de ces fleuves les fait couler hors de l'Eden sans (elle-même) le quitter, puisque toujours c'est de là qu'elle procède; ainsi, quand de l'Esprit-Saint Notre-Seigneur dit, en figure [3], qu'il procède du Père, il nous donne à comprendre que l'Esprit-Saint n'en est pas séparé, mais de (toute) éternité est de lui, en lui et avec lui; et à la ressemblance d'un fleuve intarissable, il distribue ses dons à toute la création, selon la mesure de foi qu'ont ceux qui les reçoivent. Ainsi dit le bienheureux Paul: *Il y a des différences de dons, mais unique est l'Esprit*; et encore: *A chacun la manifestation de l'Esprit est donnée selon ce qui lui est utile* (I Cor. XII, 4, 7).

Expliquant donc cette parole de Notre-Seigneur, nos pères bienheureux dirent: « qui procède de la nature du Père », et de (toute) éternité procède de lui et de (toute) éternité fut dans le Père, et ce ne fut pas après un temps qu'il devint. Or celui [4] qui de (toute) éternité est du Père

---

[1] et est intarissable — Esprit-Saint *add.* B [2] hwā (ἐγένετο) [3] bpeletā [4] B, f. 7v.

---

1 ܡܫܡܫܢ ܪܘܚܐ 5 ܐܠܗܘܬܗ ܡܢ ܟܠܗܘܢ ܐܠܐ 6 ܐܠܗܘܬܗ] ܗܝ ܗܘ 7 ܕܩܕܝܡܐ] ܘܠܐ ܐܠܐ ܡܫܡܫܢ ܕܐܠܗܘܬܗ ܥܡ ܪܘܚܐ ܕܩܕܝܡܐ add. 12 ܗܘܐ] ܗܘܐ 16 ܕܡܢ om. 19 ܡܫܡܫܢܗ 25 ܡܢܗ ܢܦܩ 26 ܕܡܢ ܡܫܡܫ] B, f. 7v.

et avec lui, il est certain qu'il procède aussi de sa nature, puisqu'il est impossible que quelqu'autre chose soit avec Dieu, qui, par sa nature, ne soit de lui.

11. Après quoi, ils ajoutèrent dans leur enseignement « Esprit vivificateur », parole qui suffit à prouver que l'Esprit-Saint est Dieu, comme ce qui a été dit plus haut. Car Notre-Seigneur dit: *Les eaux que je donnerai deviendront en lui une source d'eaux jaillissant en vie éternelle* (Ioh. IV, 14); et il désigne en son discours le don de l'Esprit-Saint, qui donnera la vie éternelle à ceux qui la mériteront. Et ailleurs encore: *Qui croit en moi, comme disent les Écritures, des fleuves d'eaux vives couleront de son sein* (Ioh. VII, 38); ce qu'il appelle « *eaux vives* » c'est le don de l'Esprit-Saint, parce qu'il peut procurer la vie éternelle. Et encore l'Apôtre dit: *La lettre tue, mais l'Esprit vivifie* (II Cor. III, 6), nous faisant entendre qu'il nous rendra immortels. Et ailleurs encore: *Adam le premier homme devint âme vivante, et le second Adam esprit vivifiant* (I Cor. XV, 45); et il indique en sa parole que le Christ Notre-Seigneur, eut, du fait de sa résurrection d'entre les morts, le corps transformé en l'immortalité par la vertu de l'Esprit-Saint. Comme ailleurs aussi il dit: *Il fut reconnu comme Fils de Dieu en vertu et dans l'Esprit-Saint, parce que d'entre les morts ressuscita Jésus-Christ Notre-Seigneur* (Rom. I, 4). *Et si*, dit-il, *l'Esprit qui ressuscita Notre-Seigneur Jésus-Christ d'entre les morts demeure en vous, celui qui ressuscita Jésus-Christ d'entre les morts fera vivre aussi vos corps morts, à cause de son Esprit qui habite en vous* (VIII, 11).

12. Notre-Seigneur aussi nous instruisant

---

1 ܢܦܩ ܡܢܗ 3 ܕܡܚܝܐ 7 ܕܐܢܐ ܡܘܗܒ 9 ܕܝܗܒ 12 ܡܢ ܗܪܐ ܗܟܢܐ
18 ܡܚܝܢܐ ܠܗܘܢ/ܠܗܘܢ ܕܡܫܝܚܐ add. 22 ܕܪܘܚܐ ܐܘܚܪܢܐ ܡܢ ܡܝܬܐ ܕܡܢ ܐܝܟ ܡܢ
ܕܝܫܘܥ 23 ܗܘ ܗܘ] ܕܗܘ ܠܡܫܝܚܐ ܠܝܫܘܥ

67

au sujet de son corps, dit: *C'est l'Esprit qui donne vie, le corps ne sert de rien* (Ioh. VI, 63), pour indiquer que c'est par l'Esprit-Saint qu'il a lui aussi l'immortalité et (qu') aux autres, c'est elle même qu'il donne en modèle. Or[1] ceci même appartient à la nature qui de toute éternité existe et est cause de tout: parce qu'en effet, c'est celui qui de rien peut faire quelque chose, à qui il appartient aussi de donner vie, c'est-à-dire de nous rendre immortels, afin qu'en tout temps nous soyons vivants; car, même parmi toutes les créatures, les plus élevées sont celles qui ont une nature immortelle. Il est évident et certain que, qui peut faire cela, peut aussi faire le reste. Or Dieu prouve qu'il appartient à la nature divine de faire cela, quand il dit, *Sachez donc que c'est moi qui suis, et il n'y a pas de Dieu hors moi; c'est moi qui fais mourir et c'est moi qui fais vivre, c'est moi qui frappe et c'est moi qui guéris* (Deut. XXXII, 39). Et il indique qu'il appartient à lui, de par sa seule puissance, de ressusciter d'entre les morts et de libérer de leur châtiment ceux qui sont soumis aux coups.

13. C'est donc en ces termes que nos pères bienheureux nous mirent en garde, nous enseignant qu'il nous faut croire que l'Esprit-Saint est de la nature divine de Dieu le Père; et, à cause de cela, avec le Père et le Fils, il est nommé dans la profession de foi [2], dans l'instruction [3] (catéchétique) et au baptême. Chacun de nous, c'est au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint que nous avons été baptisés, selon l'enseignement de nos pères, (enseignement venu) de la tradition de Notre-Seigneur, en sorte qu'il est évident et certain à tous que conséquemment [4] c'est la doctrine de la foi véridique que nos pères nous transmirent selon le commandement du Christ. Et les mots mêmes du Credo [5] ne sont rien d'autre qu'une explication

---

[1] B, f. 8r [2] litt.: *il est confessé et cru* [3] talmīdūtā [4] neqpā'īt [5] haymānūtā.

---

1 ܢܘܗܪܐ ܡܚܝܢܐ 4 B, f. 8r ܗܘ ܗܘܐ 6 ܗܘ ܕܐܢܫܐ] ܗܘ om. 7 ܗܘܝܢ
8 ܡܣܝܡ] om. ܒܒܪ̈ܝܬܐ ܟܠ 13 ܡܬܥܕܠܐ ܡܚܝܢܐ 21 ܡܟܝܠ] ܗܢ ܗܢ ܟܠ
23 ܡܗܝܡܢܘܬܐ] ܡܫܡܫܢܘܬܐ 24 ܐܝܟ ܡܫܠܡܢܐ

[illegible]

et interprétation des paroles de la tradition (inaugurée) par Notre-Seigneur. Car celui-ci, en ordonnant «*Enseignez les nations au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint*», nous a indiqué manifestement qu'unique est la nature divine du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint. Il est impossible, en effet, que ceux des gentils qui accédaient à la religion[1] véritable en[2] rejetant l'erreur du polythéisme et en s'éloignant de ceux qui portent de façon mensongère le nom de dieux, (il les ait induits à) accepter en échange la doctrine qui les fait accéder au Père, au Fils et à l'Esprit-Saint, s'il n'était convaincu et certain qu'unique est la nature divine qui de (toute) éternité existe et est cause de tout, — afin que nous nous éloignions de ceux qui ne sont pas dieux en vérité, que nous croyions en l'unique nature divine qui est Père, Fils et Esprit-Saint, que nous nous abstenions de donner à la créature le nom de dieux et que nous ayons foi en l'unique nature increée, qui de rien peut faire toute chose, parce qu'elle est Seigneur et Dieu en vérité, à qui en justice est dû ce titre et cet honneur.

14. Aussi Notre-Seigneur ajouta-t-il au baptême l'instruction (catéchétique) pour que le baptême devienne la conclusion de (cette) instruction. A ceux, en effet, qui avaient quitté les dieux mensongers et appris qu'unique est la nature divine, — qui de (toute) éternité existe et est cause de tout, qui est Père, Fils et Esprit-Saint, — il convenait de recevoir en ces noms le don du baptême, accordé en vue d'une jouissance merveilleuse et en gage[3] d'ineffables biens à venir. C'est en invoquant ces noms

---

[1] deḥlat 'alāhā [2] B, f. 8v [3] rahbōnā.

---

5 ܕܡܢܙܪܐ difficile à lire 6 ܡܥܡܕܝܢ] B, f. 8v 15 ܗܘ om. 19 ܠܐܠܗܘܬܐ] ܐܦ add. 20 ܗܘܬ] ܟܕ add. 23 ܘܐܠܗܘܗܝ 26 ܕܡܥܡܘܕܝܬܐ

que se fait au baptême la profession (de foi), parce que ces noms-là qui sont invoqués sont ceux de cette unique nature divine qui de toute éternité existe et est cause de tout, qui peut de rien créer toute chose, de tout temps en prend soin et les gouverne. Et il faut que nous, en ces noms de Père, Fils et Esprit-Saint[1] dits au baptême, nous attendions d'être rénovés et de recevoir une libération véritable.

15. Et en conséquence encore, à la profession baptismale ils ajoutèrent aussi la profession de la foi à « une Église catholique ». Je suis baptisé pour devenir un membre du grand corps de l'Église comme dit le bienheureux Paul: *Il y a un seul corps et un seul Esprit, comme vous avez été appelés à l'unique espérance de votre vocation* (Eph. IV, 4). Ce n'est pas, certes, cet édifice bâti par les hommes[2] qu'il appelle « église », bien qu'il reçoive ce nom à cause de la réunion des fidèles qui s'y (fait); mais il nomme « église » toute l'assemblée des fidèles qui servent Dieu[3] de façon orthodoxe, ceux qui, depuis la venue du Christ, ont en tout lieu cru en lui, (et) jusqu'à la consommation du monde et la venue de notre Sauveur que nous attendons du ciel, — parce que Notre-Seigneur lui aussi, ayant dit à ses apôtres bienheureux: *Allez, enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, leur apprenant à garder tous les commandements que je vous ai prescrits*, ajouta: *voici, moi, je serai avec vous tous les jours jusqu'à la consommation de ce monde* (Matth. XXVIII, 19-20).

16. Cet « avec vous », en la personne (*πρόσωπον*) des apôtres, il le dit à tous ceux qui en tout lieu devaient

---

[1] B, f. 9r [2] dīdāyā [3] dḥēl min 'alāhā.

---

7 ܕܟܠ] B, f. 9r 8 ܕܡܬܒܪܝܢ à peine lisible ܚܐܪܘܬܐ] ܚܘܪܐ 9 ܘܡܫܠܡܬ 13-14 ܚܣܝܐ] ܕܡܥܡܕܐ 14 ܥܡܐ] ܐܠܗܐ add. 16 ܗܘܐ] ܚܒܝܠܐ 18 ܟܠ] ܟܠ 19 ܘܡܡܫܐ ܘܒܫܠܡܘܬܗ 21 ܡܢ om. 24 ܘܐܘܣܦ 24-25 ܟܢܘܫܝܐ ܡܩܒܠܝܢ om.

[illegible]

croire en lui, et, selon cette tradition sont baptisés, jusqu'à la consommation du monde. C'est cette réunion des fidèles et des « craignant Dieu »[1], que Notre-Seigneur aussi nomme « église », quand il dit *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église et les portes de l'Hadès ne prévaudront pas contre elles* (Matth. XVI, 18). C'est sur cette foi et confession qu'il promit de rassembler tous les « craignant Dieu », en sorte que c'est leur assemblée qui ne sera pas dissoute [2] ni vaincue par l'attaque des ennemis. Aussi le bienheureux Paul dit-il que *par le moyen de l'Église est connue des Principautés et des Puissances qui sont dans le ciel, la profondeur de la sagesse divine*, (l'Église) *qu'avant les siècles*[3] *il prépara par le moyen de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (Eph. III, 10-11), indiquant que ces puissances invisibles admirèrent en elle la sagesse multiforme de Dieu qui rassemble tous les hommes en vue du service divin [4] et fit d'eux un seul corps du Christ par la seconde naissance du saint baptême, et fit qu'ils pussent [5] attendre dans le monde à venir d'avoir société avec lui dans les biens futurs.

17. C'est cette Église qu'il appelle « *corps du Christ* »: en ce monde-ci, par la seconde naissance du baptême, c'est en figure (τύπος) qu'elle reçoit société [6] avec lui; mais, dans le monde à venir, ce sera effectivement en vérité, lorsque *sera transformé notre corps d'humilité et qu'il deviendra à la ressemblance de son corps de gloire* (Phil. III, 21). Car, de même qu'en ce monde-ci, nous sommes à la ressemblance du corps d'Adam, lui ressemblant aussi de corps, ainsi portons-nous aussi le nom de « *corps du Christ Notre-Seigneur* », parce que nous devons recevoir la gloire de sa ressemblance, quand sera transformé notre corps d'humilité.

18. C'est aussi ce qu'enseigne ailleurs le bienheureux Paul en disant:

---

[1] dāḥel 'alāhā [2] eštrī [3] B, f. 9v [4] deḥlat 'alāhā [5] 'atted [6] šautāpūtā.

---

1 ܗܘܐ om. 5 ܟܠ om. 8 ܘܡܥܡܪܐ 9 ܕܩܕܡ ܥܠܡܐ] ܕܩܕܡܥܠܡܐ 11 ܒܥܒܕܐ] B, f. 9v 12 ܫܘܬܦܘܬܐ 18 ܕܒܥܒܕܐ] ܕ om. 19 ܕܒܚܘܒܐ] ܕ om. 20 ܒܚܙܘܬܐ] ܥܠ add. 21 ܘܗܘܐ 22 ܡܢ om. 24 ܡܬܚܙܝܢ] ܡܬܚܙܝܢ ܘܕܡܘܬܗ

69

ܐܝܬ ܐܢܫܐ ܕܡܬܚܫܒܝܢ. ܘܡܛܠ ܕܐܝܬ ܐܝܬ ܡܫܝܚܘܬܐ
ܕܐܠܗܘܬܗ ܘܕܡܫܝܚܐ ܚܕܐ. ܡܛܠ ܕܒܪܗ ܕܐܠܗܐ ܗܘ
ܣܝܡܗ ܗܘ: ܕܐܝܬ ܦܓܪܐ ܠܗ ܕܡܫܝܚܘܬܐ: ܡܠܬܐ ܕܝܢ
ܦܓܪܐ ܕܡܫܝܚܐ ܚܕ ܐܝܬܘܗܝ: ܘܠܡܫܝܚܘܬܗ ܗܘ ܗܘܐ
ܡܫܝܚܘܬܐ: ܘܡܛܠ ܗܕܐ ܦܓܪܐ ܐܝܬ ܒܗ ܦܓܪܐ. ܗܘ ܕܝܢ
ܘܐܝܟ ܦܓܪܐ ܕܝܢ ܡܠܬܐ ܘܦܓܪܐ ܕܡܫܝܚܐ ܗܘܝܘ
ܕܠܗܘܢ ܡܫܝܚܘܬܐ ܡܫܝܚܐ ܘܠܗ ܦܓܪܐ ܕܡܫܝܚܐ
ܐܬܚܙܝ. ܡܛܠ ܕܐܠܐ ܦܓܪܐ ܠܡܫܝܚܐ ܐܝܬ ܦܓܪܐ.
ܕܐܝܬܘܗܝ ܦܓܪܐ ܐܝܬܘܗܝ. ܘܡܫܝܚܐ ܡܛܠ ܡܛܠ. ܐܝܟ
ܡܫܝܚܐ ܕܠܗܘܢ ܠܡܫܝܚܘܬܐ ܐܝܬ ܗܘܐ ܒܡܫܝܚܘܬܐ
ܕܝܢ ܐܝܬ. ܘܠܐ ܗܘܐ ܡܫܝܚܐ ܥܠ ܦܓܪܗ. ܡܛܠ ܐܝܬ. ܐܠܐ
ܐܦ ܥܠ ܐܠܗܐ ܕܡܫܝܚܐ ܠܡܫܝܚܘܬܐ ܒܡܫܝܚܘܬܗܘܢ.
ܕܠܗܘܢ ܢܦܫܗ ܚܕ. ܐܝܬ ܕܐܝܬ ܐܝܟ ܒܗ ܐܝܬ ܒܗ.
ܕܠܐ. ܗܘܝܘ ܟܕ ܚܕ ܢܦܫܗܘܢ. ܦܓܪܐ ܐܝܬ ܠܗ ܦܓܪܐ ܘܠܗ
ܦܓܪ ܗܘܝܘ ܡܫܝܚܐ. ܐܠܐ ܐܦ ܡܫܝܚܐ. ܐܠܗܐ ܕܡܫܝܚܐ
ܠܡܫܝܚܘܬܐ ܒܡܫܝܚܘܬܗ. ܟܕ ܚܕ ܢܦܫܗ. ܒܡܫܝܚܘܬܐ
ܕܦܓܪܐ. ܐܝܬ ܘܠܐ ܐܝܟ ܐܝܬ ܢܦܫܗ
ܡܫܝܚܘܬܐ ܘܠܐ ܡܫܝܚܘܬܐ. ܗܘܝܘ ܡܛܠ ܗܘܝܘ
ܒܡܫܝܚܘܬܗ. ܕܟܕ ܚܕ ܢܦܫܗ ܐܠܗܐ ܒܡܫܝܚܘܬܐ
ܕܡܫܝܚܘܬܗ ܘܠܗܘܢ ܦܓܪܐ. ܘܢܦܫܗ ܒܡܫܝܚܘܬܐ
ܕܡܫܝܚܘܬܐ ܕܝܢ. ܘܢܦܫܗ ܢܦܫܗ ܕܐܝܬ ܕܝܢ ܘܡܫܝܚܐ
ܦܓܪܗ. ܠܐ ܦܓܪܐ ܕܡܫܝܚܘܬܐ ܘܥܠ ܐܠܗܐ ܡܛܠ
ܡܫܝܚܐ ܕܦܓܪܐ ܕܝܢ ܦܓܪܐ ܟܕ ܡܫܝܚܘܬܐ ܕܝܢ
ܐܝܟ ܗܘ ܕܡܫܝܚܐ ܡܫܝܚܐ ܘܡܫܝܚܐ ܒܡܫܝܚܘܬܗ
ܡܫܝܚܐ ܐܝܟ ܡܫܝܚܘܬܐ ܕܦܓܪܐ ܦܓܪܗ: ܡܛܠ
ܡܛܠ ܡܫܝܚܐ ܚܕ ܡܫܝܚܐ ܕܡܫܝܚܐ ܐܝܬ ܡܫܝܚܐ

Je me réjouis dans les souffrances à cause de vous, et j'achève dans ma chair ce qui manque aux tribulations du Christ pour son corps qui est l'Église, dont moi, Paul, je suis ministre (Col. I, 24). Manifestement, ce qu'il appelle « *corps du Christ* » c'est l'Église, pour l'établissement de laquelle il fut ministre et pourquoi il subit de nombreuses souffrances. C'est ainsi qu'il indique que sont devenus un seul corps, par l'unique vertu de l'Esprit-Saint, tous les fidèles appelés à l'unique espérance à venir. A cause de cela aussi, écrivant aux Corinthiens, il disait: *Vous êtes le corps du Christ Notre-Seigneur* (I Cor. XII, 27). Et encore, Notre-Seigneur, en des discours à ses disciples, disait en forme (σχῆμα) de prière: *Ce n'est pas seulement pour ceux-ci que je prie, mais aussi pour ceux qui vont croire en moi à cause de leur parole, afin que tous soient un: comme toi, mon Père, tu es en moi*[1] *et moi en toi, qu'eux aussi soient un en nous* (Ioh. XVII, 20-21). Je veux, (dit-il), que ce ne soit pas ceux-ci seulement, mais aussi tous ceux qui par eux vont croire en moi, qui soient un par la transformation qui (leur procurera) ces biens. De même que moi je possède avec toi une conjonction[2] exacte[3] et ineffable, qu'ainsi eux aussi, par leur foi en nous, deviennent un; eux tous, par la perfection de leur transformation en vue des biens, qu'ils soient à la ressemblance de ma gloire à moi et (qu'ils) possèdent conjonction avec moi, par quoi ils soient élevés à l'honneur de l'intimité[4] avec la nature divine.

19. Donc, puisque c'est cela qu'en figure (τύπος) le baptême fait de nous, — qu'avec le Christ nous mourons dans le baptême et ressuscitons, selon le témoignage du bienheureux Paul, — à cause de cela, chacun de nous confesse: « Je crois et suis baptisé

---

[1] B, f. 10r [2] naqīpūtā [3] hatītā [4] bayṯāyūtā.

---

1 ܐܢܐ ܐܢܫ] ܚܕܐ ܐܢܫ ܘܡܫܡܫܢܐ 2 ܡܫܡܫ] ܡܫܡܫܢܐ 5 ܡܫܡܫܢܘܬܗ 8 ܘܐܦ] ܡܢ
10 ܗܘܐ om. 11 ܐܠܗܐ] ܕܐܠܗܐ ܒܡܠܐ 12 ܐܡܪܝܢ om. 13 ܐܝܟ ܕܐܢܬ om.
ܘܐܬܚܕ] ܘܐܬܚܕܘ B, f. 10r 16 ܒܝ] ܒܢ 21 ܘܢܗܘܘܢ] ܘܢܗܘܘܢ ܐܝܬܘܬܐ] ܐܝܬܘܬܗ
22 ܠܒܪܘܟܝܗܘܢ] ܠܒܪܘܟܝܗܘܢ ܠܐܝܕܐ] ܗܕܐ add. 26 ܟܠ ܚܕ ܚܕ

18

ܒܟܝܪܘܬܐ ܘܚܒܠܐ ܘܕܘܚܐ ܕܦܘܪܫܢܐ: ܦܘܪܫܢܐ
ܚܕܐ ܐܬܐ ܕܐܬܬܠܝܡܘ ܠܡܕܒܪܢܘܬܐ. ܒܗ ܡܢ ܕܝܢ ܒܥܠܬܐ
ܕܠܐ ܗܘܬ ܡܛܠ ܡܪܕܘܬܐ ܕܩܕܡܝܬܐ. ܐܠܐ ܡܛܠ
ܕܡܬܬܢܝܐ ܘܩܕܡܝܬܐ ܡܠܟܘܬܐ ܫܡܝܢܝܬܐ ܠܡܬܢܝܚܘ
ܕܢܬܕܒܪܘܢ. ܘܡܬܩܪܐ ܐܢܐ ܓܒܪ ܕܢܚܘܡ ܡܬܡܙܡܢܘܬܐ
ܐܠܐ ܕܢܚܘܡ ܟܢܫ ܕܐܬܐ ܠܡܫܘܐ: ܕܐܬܚܙܝ
ܒܡܫܪܐ ܕܡܬܬܢܝܐ. ܗܠܝܢ ܕܝܢ ܡܬܡܙܡܢܘܬܐ
ܚܕܐ ܠܡܬܦܪܢܣܘ ܫܘܪܝܐ ܕܡܬܢܝܚܐ ܡܢܗ:
ܘܡܛܠܗ ܕܒܥܒܕܐ ܕܠܐ ܡܬܦܠܓܐ: ܡܦܠܓܐ ܕܠܐ
ܡܬܩܪܝܢ ܘܠܐ ܡܬܦܠܓܝܢ ܕܡܬܚܙܝܢ: ܡܬܚܙܝܢ
ܚܕܐ ܒܕܘܟܬܐ ܐܚܝܕܐ ܐܝܟ ܡܛܠ ܗܘܝܘ ܕܡܬܡܨܝܢ
ܒܟܠ ܐܬܪ: ܘܡܬܡܨܝܢ ܠܡܬܕܒܪܘ ܒܢܝܐ ܫܡܝܢܝܐ
ܐܝܟܢܐ ܕܐܡܪ ܦܘܠܘܣ ܫܠܝܚܐ: ܕܡܬܕܒܪܐ ܕܒܢܝܐ
ܕܐܬܝܢ ܒܗ ܒܟܘܠܐ ܕܐܠܗܐ. ܫܡܝܢܐ ܟܠܗܘܢ
ܒܟܠܗ ܡܛܠ ܕܡܬܦܢܝܢ ܠܡܬܕܒܪܘ ܗܟܢܐ
ܒܢܝܐ ܕܡܬܝܢܝܢ ܒܓܘܫܡܐ ܕܫܡܝܐ. ܠܐ ܗܘܐ ܐܠܐ
ܗܘ ܕܡܬܩܪܐ ܕܡܬܦܠܓܐ ܒܟܠ. ܐܠܐ ܠܐ
ܡܬܡܙܡܢܐ ܕܡܬܚܙܝܢ ܘܠܐ ܡܬܦܠܓܝܢ ܕܒܟܠܗ
ܕܡܬܡܢܝܢ ܠܐܠܗܐ ܕܢܚܘܡ ܠܗ. . . ܕܐܬܝܢ
ܒܫܡܝܐ ܗܢܐ ܠܗܘܢ. ܡܛܠ ܕܐܬܝܢ ܕܐܬܝܢ
ܠܡܬܢܝܚܘ. ܗܘܝܘ ܗܟܢܐ ܫܡܝܢܐ ܠܒܢܝܐ
ܡܛܠ ܕܡܬܚܙܝܢ ܘܠܐ ܡܬܦܠܓܝܢ ܕܡܬܕܒܪܐ
ܠܡܬܦܠܓ ܡܢ ܚܘܒܐ ܕܦܘܪܫܢܐ. ܒܡܬܩܪܝܢܘܬܐ
ܕܡܢ ܟܠ ܩܕܡܝ ܐܠܗܐ ܕܟܠ ܐܬܪ ܟܠܗܘܢ
ܕܡܬܦܢܝܢ. ܚܕܐ ܕܝܢ ܐܬܝܢ. ܡܛܠ ܕܠܗܘܢ ܗܘܝ
ܕܒܫܡܝܐ ܕܡܬܦܢܝܢ ܘܠܗܘܢ ܡܬܕܒܪܝܢ

au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, en une seule Église catholique (*καθολικῇ*), sainte », déclaration qui signifie: Ce n'est pas à cause de choses médiocres, mais pour des grandeurs admirables et des biens célestes que je vais être baptisé; et, en effet, du baptême j'attends de devenir, moi aussi, l'un des fils de l'Église, assemblée de ces fidèles qui, par le baptême, ont mérité le nom de « *corps du Christ Notre-Seigneur* » et ont reçu une sainteté ineffable et une espérance d'immortalité et d'immutabilité future. Et il y a une seule Église qui embrasse tout, à cause de ceux qui en tout lieu croient et attendent de recevoir la vie céleste, comme dit le bienheureux Paul: l'Église qui est au ciel, *où sont inscrits les premiers-nés* de Dieu[1]. Il les nomme « *premiers-nés* » parce qu'ils vont recevoir la merveilleuse adoption filiale[2], par une élection suprême, — non pas comme celle des Juifs, qui se transformait, — mais l'immortalité merveilleuse et l'immutabilité dans le bien sera accordée à ceux qui le méritent. Il les appelle « *inscrits au ciel* », car c'est là-(haut) qu'ils vont habiter. Les (Pères) nomment donc l'Église « sainte », à cause de la sainteté et de l'immutabilité qu'elle va recevoir de l'Esprit-Saint; « catholique » (*καθολικῇ*), pour désigner tous ceux qui en tout lieu et en tout temps ont cru; « une », la dirent-ils, parce que, seuls, tous ceux qui ont cru dans le Christ recevront

---

[1] cf. Hebr. XII, 23 [2] sīmat bnayā; B, f. 10ᵛ.

---

1 ܘܡܫܝܚܐ 5 ܩܬܘܠܝܩܝܬܐ ܘܩܕܝܫܬܐ ܥܡ om. 6 ܐܦ ܐܢܐ] ܐܦܐ ܐܢܐ 7 ܗܠܝܢ] ܗܘܘ 11 ܘܐܣܝܪܬܐ] ܐܣܝܪܬܐ 15 ܕܟܬܝܒܝܢ] ܗܘܘ add. 16 ܒܢܝܘܬܐ] B, f. 10ᵛ 18 ܘܠܐ ܫܘܚܠܦܐ] ܘܠܐ ܡܫܬܚܠܦܢܘܬܐ 21 ܕܩܕܫ 24 ܟܠܗܘܢ om. 25 ܐܡܪܘ: ܗܢܘܢ ܟܠܗܘܢ] ܕܗܢܘܢ ܐܝܠܝܢ

70

ces biens futurs, et ce sont eux qui sont l'unique Église sainte.

20. Et pour indiquer quel est le profit de la confession de ce Credo, ils dirent « la rémission [1] des péchés ». Ce ne fut pas une simple [2] rémission qu'ils proposèrent dans leur discours, mais l'anéantissement [3] complet du péché, comme Notre-Seigneur aussi dit: *Ceci est mon corps, qui pour beaucoup est rompu en vue de la rémission des péchés* [4], c'est-à-dire: afin que tous les péchés soient effacés, — car la rémission véritable est celle qui ne l'est pas de certains péchés, mais où tous absolument sont remis; de même le bienheureux Jean dit: *Voici l'Agneau de Dieu, qui enlève le péché du monde* (Ioh. I, 29). Or ceci se produira parfaitement dans le monde à venir, quand, par la résurrection, nous serons devenus immortels et immuables, et que cesseront toutes les impulsions au péché. Aussi le bienheureux Paul disait-il: *Si les morts ne ressuscitent pas, le Christ non plus n'est pas ressuscité; or si le Christ n'est pas ressuscité, vaine est votre foi et vous êtes encore dans vos péchés* (I Cor. XV, 16-17), indiquant [5] que c'est à la résurrection d'entre les morts que nous attendons qu'ait lieu le parfait anéantissement du péché.

21. C'est pourquoi nos bienheureux pères aussi, après avoir dit « la rémission des péchés », ajoutèrent « la résurrection du corps et la vie éternelle », indiquant que nous recevrons cela quand nous serons ressuscités d'entre les morts et (que nous) aurons reçu jouissance des biens éternels. Alors véritablement, après que nous serons devenus immuables, aura lieu l'anéantissement complet du péché, et nous deviendrons une seule « Église sainte, catholique (καθολική) », parce que nous aurons reçu une sainteté ineffable

---

[1] šbaq, šūbqānā [2] šhīmā [3] būṭālā [4] cf. Matth. XXVI, 26, 28
[5] B, f. 11r.

---

1 ܘܗܘܘ] ܗܘܘ 3 ܗܘܐ ܕܡܫܬܡܠܝܐ] ܫܘܡܠܝܐ 9 ܕܣܝܡܬܐ] ܣܝܡܬܐ 10 ܡܫܬܥܝܢܘܗܝ] ܡܥܝܢܘܗܝ 13 ܐܡܝܢ] ܐܡܝܢ 17 ܐܝܠܝܢ] B, f. 11r.

et que nous serons immortels et immuables, et obtiendrons d'être toujours avec le Christ; *quand en effet ce corps corruptible aura revêtu l'incorruptibilité et ce mortel l'immortalité, alors s'accomplira cette parole de l'Écriture: La mort a été engloutie dans la victoire. Où est ta victoire, Chéol? Où est ton aiguillon, ô Mort? Car l'aiguillon de la mort, c'est le péché et la force du péché, c'est la Loi* (I Cor. XV, 54-56). Car alors ce sera vraiment l'anéantissement[1] de tout ceci à la fois, la mort, le péché, la corruption; et avec cela s'évanouira aussi la Loi (*νόμος*), car nous[2] n'aurons plus dès lors besoin de loi, puisque saints nous serons devenus, immortels et incorruptibles.

22. A bon droit donc nos pères bienheureux nous transmirent-ils en premier lieu la profession de foi, par laquelle nous sommes instruits[3] selon la tradition de Notre-Seigneur et nous apprenons[4] ce qu'il faut savoir du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint: que c'est une nature divine unique que le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, (nature) qui de toute éternité existe et est cause de tout, et que c'est cette nature seule qui reçoit justement le nom de Seigneur et de Dieu et qu'il convient que nous confessions avec foi, et à qui est due l'adoration par toutes les créatures. Et après[5] cela, c'est la profession (de foi) du baptême même qu'ils nous apprirent, pour indiquer que, conformément à la tradition de Notre-Seigneur, qui a dit: *Allez, enseignez et baptisez au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint*, ainsi instruit-on et transmet-on le baptême au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint; et à ceux qui, dans l'espoir de biens merveilleux, vont être baptisés, il ne convenait de nommer aucune autre nature, si ce n'est

---

[1] būṭālā [2] ils *ms.* [3] 'ettalmad [4] 'estakal [5] B, f. 11[v].

ܠܗܘܐ] ܠܡܬܡܠܝܘ 6 ܘܡ] ܐܝܢ 10 ܡܫܡܫܝܢ 11 les gros points sont omis 17 ܕܠܡܘܕܝܘ] ܕܠܡܘܕܝܘܬܗ 18 ܡܫܒܚܬܐ ܡܢܢ ܘܟܠܗܘܢ 20 ܐܚܪ̈ܢܐ] B. f. 11[v] 23 ܡܬܟܢܝܢ

71

[illegible]

celle par qui tous les biens sont accordés à toutes les créatures. Mais ils ajoutèrent aussi à cela la confession (de foi) aux biens à venir, en l'espérance desquels nous accédons à la grâce du baptême: parce qu'il nous faut nécessairement savoir quels sont les biens attachés à cette doctrine [1], — que c'est une nature divine unique que sont le Père, le Fils et l'Esprit-Saint [2] — et (à cette) foi, — que par la seconde naissance du saint baptême nous recevrons ces (biens), qui sont célestes et ne passent pas, que la nature divine, existant de (toute) éternité et cause de tout, peut nous les accorder.

23. Nous donc, en vue d'une instruction parfaite, en ces nombreux jours passés nous avons proposé à Votre Charité une explication du Credo [3]. C'est à vous qu'il appartient désormais de vous rappeler avec soin ce qui vous a été dit, afin que, retenant sans en (rien) changer la profession de foi religieuse [4], vous receviez vraiment jouissance des biens à venir, (biens) que daigne Dieu accorder à nous aussi, par la grâce de son (Fils) Unique, Notre-Seigneur Jésus-Christ, à qui et à son Père avec l'Esprit-Saint soient gloire et honneur maintenant et en tout temps et dans les siècles des siècles, Amen et Amen.

SONT FINIES D'ÉCRIRE LES DIX HOMÉLIES: EXPLICATION DU CREDO, *que fit l'Excellent et ami du Christ Mar Théodoros, évêque et interprète des divines Écritures.*

En Ta Puissance, Notre-Seigneur Jésus-Christ, nous commençons à écrire L'EXPLICATION DES SACREMENTS [5] du même BIENHEUREUX MAR THEODOROS.

Seigneur, aide-moi, et jusqu'à achèvement fais-moi parvenir.

1. Puisque, avec la grâce de Dieu, on a (achevé) hier de vous dire ce qui a trait au Credo, — que nos pères bienheureux

---

[1] talmīdūtā [2] que c'est une nature — Esprit-Saint *om.* B [3] haymānūtā [4] deḇlat 'alāhā [5] 'rāzē (μυστήρια).

---

3 ܕܥܡܗܘܢ 5 ܠܬܠܡܝܕܘܬܐ ܗܝ 5-6 ܘܟܝܢܐ ܕܐܠܗܝܐ — ܘܪܘܚ ܗܘ om. 7 ܕܡܫܡܫܢܘܬܐ] ܟܫ̈ܐ 13 ܒ ܒܥܘܡܩܗܘܢ ܕܐܬܚܙܝ 15 ܕܐܬܚܙܝܘܗܝ 16 ܐܢܫ] ܠܟ add. 17 ܘܟܠܗܝܢ] B, f. 12r 18 ܘܐܡܝܢ om.

ont, pour notre enseignement, composé suivant les termes des divines Écritures afin de faire notre instruction (catéchétique) [1] selon la tradition de Notre-Seigneur « au nom du Père et du Fils et de l'Esprit Saint », — il sera bon aujourd'hui de dire tout le nécessaire sur la prière transmise par Notre-Seigneur. (Nos pères) l'ont jointe aux paroles du Credo parce qu'après celui-ci, c'est elle qui doit être apprise [2], sue et retenue par ceux qui embrassent la foi du baptême. Notre-Seigneur lui-même, en effet, après avoir dit: *Partez, enseignez toutes les nations et baptisez-les au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint,* ajouta: *et apprenez-leur à garder tout ce que je vous commande* (Matth. xxviii, 19), afin de montrer qu'en plus de la doctrine religieuse [3] et orthodoxe il nous faut avoir soin que notre vie s'accorde avec les commandements divins. Pour cette raison, aux paroles du Credo joignirent-ils la prière où se trouve une doctrine des mœurs suffisante, celle que Notre-Seigneur enferma en de brèves paroles et transmit à ses disciples. Or toute prière, quelle qu'elle soit, est enseignement sur la vie, pour qui s'applique au devoir [4]. Car, tels nous voulons que soient nos mœurs, telle nous efforçons-nous aussi que soit notre prière. Celui en effet qui s'adonne à la vertu, qui s'applique à faire ce qui plaît à Dieu, plus qu'à toute chose donne ses soins à la prière. Mais celui qui ne s'applique à aucune des vertus et ne s'adonne pas à faire ce qui plaît à Dieu, il est évident qu'à l'égard de la prière aussi il est négligent.

2. Et de même que celui que nous aimons par-dessus tous les hommes, à tout instant il nous est agréable de le rencontrer, de vivre avec lui, de lui parler, — mais quant à ceux dont nous ne sommes pas satisfaits,

---

[1] talmed [2] tetlīp *ms.*, lire: tetilep [3] deḥlat 'alāhā [4] wālītā.

nous ne nous appliquons guère à les rencontrer ni à parler avec eux, — ainsi, ceux qui ont Dieu dans le cœur [1] et ont grande application à faire ce qui plaît à Dieu, usent ordinairement d'instantes prières en considérant qu'ils parlent et vivent avec lui au temps de la prière. Mais qui méprise les choses divines et se soucie des autres, celui-là ne s'applique pas non plus à la prière. Aussi le bienheureux Paul nous ordonne-t-il de prier sans cesse [2] afin que, par la persévérance dans la prière, soient affermis en nous l'amour de Dieu et le zèle pour sa volonté. C'est pourquoi Notre-Seigneur aussi, homme en ce qui paraissait de lui et par nature, afin de proposer par ses actes ce type (*τύπος*) de vie et de conduite, eut une grande application à la prière. En effet, passant le jour à enseigner le bien [3], il réservait le temps de la nuit à l'oeuvre de la prière; et pour cela il se rendait au désert, afin d'enseigner que celui qui prie doit se rendre libre de toute chose, si vraiment le regard de son âme doit demeurer en Dieu, être fixé en lui et ne se laisser distraire par rien d'autre. Aussi choisit-il même les temps et aussi les lieux, afin qu'en se soustrayant à tous les troubles quels qu'ils fussent, il nous sauvât nous-mêmes de tous ceux dont notre âme est parfois émue et troublée et, si souvent involontairement, détournée de ce qu'elle se proposait.

3. Mais comme (Jésus) agissait ainsi, selon la parole du bienheureux Luc, les disciples s'approchant lui demandèrent: *Comment faut-il prier, car Jean aussi l'a enseigné à ses disciples?* (Luc. XI, 1 ss.); et dans les très brèves paroles de l'oraison (dominicale)

---

[1] tar'itā [2] cf. I Thess. v, 17 [3] dzādqān.

[illegible]

il leur transmit un enseignement parfait en disant: *Vous, c'est ainsi que vous prierez: Notre Père, qui es au ciel, que soit sanctifié ton nom, que vienne ton règne, que soient faites tes volontés comme au ciel aussi sur terre; donne-nous aujourd'hui le pain qui nous est nécessaire et remets-nous nos dettes et nos péchés comme nous aussi avons remis à nos débiteurs; et ne nous induis pas en tentation, mais délivre-nous du malin, parce qu'à toi est puissance et règne et louange, maintenant et en tout temps et dans les siècles des siècles. Amen* (Matth. VI, 9-13).

C'est de ces brèves paroles que se servit (Notre-Seigneur), comme s'il voulait dire que la prière, ce n'est pas en mots qu'elle consiste, mais en mœurs [1], amour et application au bien [2]; parce que celui qui a inclination au bien, toute sa vie doit être dans la prière, — ce qui paraît dans le choix qu'il fait du bien. Or la prière doit [3] se faire en vue de la conduite: ce qu'il ne convient pas de faire ne mérite pas non plus d'être demandé, parce que ce serait une mort pire que toute mort (sous) les pierres [4] de demander à Dieu le contraire de ce qu'il a ordonné. Celui qui présenterait à Dieu de telles demandes, c'est à la colère qu'il l'exciterait et non à la réconciliation et à l'apaisement. Donc la prière véritable est rectitude morale, amour envers Dieu et zèle pour ce en quoi il se complaît. Celui en effet qui s'applique à cela, dont le cœur [5] médite cela, prie, sans obstacle, continuellement, à chaque instant, partout où toujours il fait ce que (Dieu) agrée. Or qui est ainsi, a sans cesse besoin des demandes de la prière: car c'est à celui qui s'applique au bien qu'il convient de demander secours à Dieu,

---

[1] znayā [2] walyātā [3] 'ālṣā'īt [4] ou *mourir pétrifié.* [5] reʿyānā.

73

[illegible]

lequel l'aide en échange de cette application qu'il met à ce que toute sa vie soit conforme à la volonté de Dieu. Et il est certain qu'un tel homme recevra aussi ce qu'il demande, parce que celui qui s'adonne aux lois (*νόμος*) divines, qui se dirige par elles et ne s'en écarte pas, il n'est pas possible qu'il demande secours et ne reçoive pas de quelque façon (*πόρος*) l'aide de Celui qui nous a fait ces commandements; de même que celui qui mène une vie contraire à celle-ci, il est d'avance évident qu'il ne recevra rien non plus au temps de la prière, lui qui s'applique à ce qui ne plaît pas à Dieu et demande ce dont il a choisi de faire toute sa vie.

4. C'est pourquoi Notre-Seigneur nous apprend aussi à n'être pas négligents quand nous prions, selon la parole du bienheureux Luc qui nous livra en parabole l'enseignement à ce sujet. Il dit donc: *Il y avait dans une ville, un certain juge qui ne craignait pas Dieu ni n'avait honte devant les hommes. Or une femme, une veuve* (Luc. XVIII, 2), qui était maltraitée par un homme plus puissant qu'elle, se présentait à chaque instant pour lui demander la cessation [1] de l'injustice qui lui était faite. Et longtemps il la fit attendre. Mais à la fin il fut vaincu par l'insistance de la femme, au point qu'il s'occupa de son affaire et la libéra de l'oppresseur qui la traitait iniquement, lui, plus puissant qu'elle. Voici ce qu'ajouta (Notre-Seigneur): *Écoutez ce que dit le juge d'iniquité: Du moins, parce que cette veuve m'importune je lui rendrai justice, pour qu'à chaque instant elle ne soit à venir me tourmenter. Or Dieu ne rendrait pas justice à ses élus qui crient vers lui nuit et jour, et il a patience envers eux?* (ib. 5-7). En effet, puisqu'à ceux qui font effort vers la vertu il survient une affliction sans fin, — (venant) des passions naturelles

---

[1] šrāyā.

et des embûches des démons, même de ces incidents journaliers qui pour beaucoup sont si souvent un scandale et les font sortir du bien [1], — et (que) dans ce monde ils ont une guerre sans trêve; de peur qu'ils ne s'imaginent que réellement Dieu les a abandonnés, puisqu'ils n'ont plus la moindre relâche dans leur lutte quotidienne, il était bon que (Notre-Seigneur) proposât ce juge d'iniquité, afin, par la comparaison, de rendre certain qu'il est impossible que Dieu abandonne ceux qui ont choisi le bien. Car, dit-il, cet homme exécrable qui n'avait pas le moindre souci de justice, ni crainte de Dieu ni vergogne devant les hommes, fut cependant vaincu par l'insistance continuelle d'une femme, s'occupa de ce qu'il fallait [1] et, contre toute attente, lui rendit justice contre son oppresseur. Comment pensez-vous de Dieu, — lui si miséricordieux et si clément, qui fait tout pour notre vie et notre salut, au point que même les pécheurs il ne peut les abandonner, — (comment pensez-vous) qu'il délaisse ceux qui s'appliquent au bien et ont le zèle de ce qui lui plaît? Ce n'est pas qu'il abandonne ceux qu'il livre aux adversités [2] et aux épreuves journalières que, sans les désirer, ils sont forcés de subir, soit par le tourment des passions naturelles, soit par la faiblesse innée en eux, — à cause de laquelle, si souvent sans le vouloir, ils sont attirés à ce qu'il ne faut pas. Or grande est aussi la guerre que de la part des démons ils supportent, eux qui continuellement sont forcés de combattre les passions qui surgissent à propos de (tant) d'incidents. Mais les biens qui leur sont promis pour ces labeurs ne sont point communs [3]

---

[1] wālītā [2] 'ūlṣānē [3] šhīmā.

74

et (Dieu) agrée leur volonté et accorde à de tels hommes ce (bienfait) de sa grande sollicitude[1]. Il permet (bien) qu'en ce monde ils supportent des tribulations et des peines, (mais) c'est parce qu'ils recevront en échange de celles-ci des biens éternels et ineffables.

5. C'est pourquoi, ici encore, aux disciples qui demandaient à apprendre une prière, voici les paroles qu'il transmit: Si c'est à la prière que vous vous appliquez, sachez qu'elle ne consiste pas en paroles, mais dans le choix d'une vie vertueuse, dans l'amour pour Dieu et le zèle pour le bien. Or, si vous vous appliquez à ces choses, durant toute votre vie vous serez à prier; et de les vouloir et de les avoir choisies, vous en aurez un grand désir de la prière. Certainement aussi saurez-vous que demander; car si vous choisissez le bien[2], vous ne vous laisserez pas persuader de demander autre chose en dehors de cela, puisque vous n'accepteriez certes pas de demander ce dont vous ne vous souciez pas non plus. Vous qui désirez les vertus et qui vous vous y appliquez, il est évident que telles seront aussi les demandes que vous présenterez à Dieu. Or, si vous menez une telle vie et (si vous) faites à Dieu de telles demandes avec toute votre application, vous n'ignorez pas que vous l'obtiendrez aussi.

6. Écoutez donc en peu de mots à quoi il vous faut vous appliquer et quel genre de conduite et de vie est requis de vous, en quoi il vous faut persévérer et pour quoi il vous faut présenter des demandes, pour qu'ensuite arrive certainement aussi que vous obteniez votre requête. Donc l'évangéliste (εὐαγγελιστής) dit: *Il arriva, tandis que Jésus était en un certain lieu et priait, quand il cessa, l'un de ses disciples lui dit: Seigneur,*

---

[1] bṭīlūtā [2] wālītā.

apprends-nous à prier comme Jean aussi a appris ses disciples (Luc. XI, 1). Et il ajouta: *Il leur dit: Quand vous prierez, dites ainsi: Notre Père, qui es au ciel, que soit sanctifié ton nom.* (ib., 2). Ce mot « *il priait en un certain lieu* » est semblable à ce que le même évangéliste (εὐαγγελιστής) dit ailleurs: *Il arriva en ces jours que Jésus s'en fut à la montagne pour prier et il passait la nuit à prier Dieu* (Luc. VI, 12). Ce mot « *dans un certain lieu* » signifie, en effet, quelque chose comme ceci: « dans un endroit retiré et libre du tumulte des hommes, il offrait une prière (à Dieu) ». Le voyant donc prier avec tant de zèle [1], les disciples comprirent [2] que (la prière) n'est pas à estimer affaire possible [3], mais plus nécessaire [4] que toute autre; et ils lui demandèrent de leur apprendre à prier, comme Jean aussi l'avait enseigné à ses disciples, en leur disant les paroles de la prière. Donc, si vous vous appliquez à la prière, sachez ce qu'il vous faut demander à Dieu; évidemment devrez-vous vous efforcer [5] à ce dont vous allez présenter aussi la demande (à Dieu). Que vous faut-il donc dire quand vous priez, et à quoi vous faut-il vous appliquer?

7. *Notre Père, qui es au ciel.* Avant tout, dit-il, il vous faut savoir ce que vous étiez et ce que vous êtes devenus [6]; et quel est, et combien grand, le don que vous avez reçu de Dieu. Car ce sont de très grandes choses qui se firent [6] à votre égard, bien plus que que ce qui avait été fait aux hommes avant vous. En effet, ce que je fais, moi, à ceux qui croient en moi et choisissent de devenir mes disciples, est tel qu'ils sont élevés bien au-dessus de ceux qui vivent selon la loi (νόμος) de Moïse

---

[1] baḥpīṭūtā [2] 'estakal [3] dmeškhā [4] 'ālṣā [5] 'ethappaṭ [6] hwā.

75

s'il est (vrai) que *cette première alliance* (διαθήκη) *fut donnée du mont Sinaï, enfantant pour la servitude; et elle est esclave, elle et ses fils* (Gal. IV, 24-25). Car ils étaient esclaves, tous ceux-là qui étaient soumis à la *loi des commandements* (Eph. II, 15); ils avaient reçu leur règle de conduite, et des sentences capitales, auxquelles nul n'échappait, étaient portées contre la transgression du commandement. Mais vous, c'est la grâce de l'Esprit-Saint que vous avez reçue par moi, laquelle vous a valu l'adoption filiale; et vous avez la liberté (παρρησία) d'appeler Dieu Père: *Car vous n'avez pas reçu l'Esprit pour être de nouveau dans l'esclavage et la crainte; mais vous avez reçu l'esprit d'adoption filiale dans lequel avec liberté vous appelez Dieu Père* (Rom. VIII, 15). Désormais vous avez un service dans la Jérusalem d'en-haut et vous recevez cette condition libre, qui appartient à ceux que la résurrection a rendus immortels et immuables, et vivant au ciel en cette nature-ci.

8. Donc, puisqu'il y a cette différence entre vous et ceux qui sont soumis à la Loi (νόμος), — s'il est (vrai) que la *lettre*, qui est la Loi, *tue* et inflige à ses transgresseurs une sentence de mort inéluctable, tandis que l'*esprit vivifie* [1], qui dans la grâce nous rend par la résurrection immortels et immuables, — il est bon qu'avant toute chose vous sachiez ceci: avoir des mœurs dignes de cette noblesse, puisque ce sont ceux que dirige l'Esprit de Dieu qui sont fils de Dieu, ceux qui sont soumis à la Loi n'ayant certes reçu que le simple nom de fils; en effet: *Moi j'ai dit: Vous êtes des dieux,*

---

[1] cf. Ioh. VI, 63.

et vous tous des fils du Très-Haut, mais vous, comme des hommes vous mourrez (Ps. LXXXI, 6-7). Mais quant à ceux qui ont reçu l'Esprit-Saint et qui doivent désormais attendre l'immortalité, il leur convient de vivre par l'Esprit, de se conformer à l'Esprit et d'avoir une conscience [1] répondant à cette noblesse d'être ceux que l'Esprit-Saint gouverne, de s'abstenir de tout acte de péché et d'avoir des mœurs dignes de la vie [2] au séjour céleste. Aussi ne serais-je pas d'accord avec vous qui invoquez « Notre-Seigneur et Notre Dieu ». Bien qu'évidemment il vous faille savoir que Dieu est le Maître qui a tout fait et vous mêmes, et que c'est lui qui vous transfèrera à la jouissance de ces biens; cependant c'est « Père » que je vous prescris de l'appeler, afin qu'ayant compris votre noblesse et la dignité à laquelle vous participez, et la grandeur à laquelle il vous transfère d'être appelés fils du Seigneur universel et aussi le vôtre, vous agissiez comme tels jusqu'à la fin.

9. Voici pourquoi je [3] ne veux pas (non plus) que vous disiez « Mon Père », mais « Notre Père »: parce que le Père est commun à tous dès là [4] qu'est aussi commune la grâce, dont nous avons reçu cette adoption filiale; en sorte que non seulement ce soit au Père que vous présentiez ce qui convient, mais qu'aussi les uns envers les autres vous ayez cette concorde qu'il vous faut garder les uns envers les autres, vous qui êtes frères et sous la main d'un même père. J'ai aussi ajouté « qui es au ciel », afin que soit représentée devant vos yeux ici-(bas), la vie de là-(haut), où il vous a été donné de (devoir) vous transférer. Car ayant reçu l'adoption filiale, c'est du ciel que vous devenez citoyens: telle est en effet la demeure qui convient aux fils de Dieu.

---

[1] re'yānā [2] hūpākā [3] 'nā (*je*) om. *ms.* [4] 'aykā.

10. Que faut-il donc que fassent ceux qui ont de telles pensées? *Que ton nom soit sanctifié.* Avant tout, faites ce qui procurera louange à Dieu, votre Père. Car ce que (Jésus) a dit ailleurs, — *que votre lumière brille de telle sorte devant les hommes qu'en voyant vos œuvres bonnes, ils louent votre Père qui est dans le ciel* (Matth. v, 16), — c'est cela qu'il dit ici encore par ce « que ton nom soit sanctifié »; cela équivaut à dire: Il faut vous appliquer à faire de telles actions que par tous le nom de Dieu soit loué, pendant que vous admirerez sa miséricorde et sa grâce abondamment répandues sur vous, et que ce ne fut pas en vain qu'il fit de vous ses fils et (qu'il) vous a, par miséricorde, donné l'Esprit, afin de croître et progresser sans fin, et qu'il vous a corrigés et rendus tels qu'il convenait que devinssent des gens qui ont obtenu d'appeler Dieu «Père». De même donc que si nous faisons l'opposé, nous serons cause de blasphème contre Dieu, — c'est-à-dire que tous les étrangers (à notre foi), en nous voyant (occupés) à des œuvres mauvaises, diront de nous: ils sont indignes d'être fils de Dieu, — si, au contraire, nous nous conduisons bien, nous confirmerons que nous sommes enfants de Dieu et dignes de la noblesse de notre Père, parce que bien éduqués et menant une vie digne de notre Père. De peur donc qu'on ne dise cela, mais pour que sur les lèvres[1] de tous soit la louange de Dieu, qui vous a élevés à une telle grandeur, efforcez-vous[2] de faire des actes qui produisent ce résultat.

11. *Que ton règne arrive.* A cela il est bon que (Notre-Seigneur) ait ajouté ceci. Ceux qui par l'adoption filiale sont appelés au royaume du ciel et attendent d'être

[1] litt.: *la bouche* [2] 'ethappat.

au ciel avec le Christ, — puisque, selon le mot du bienheureux Paul, *nous serons ravis sur les nuées en l'air à la rencontre de Notre-Seigneur et ainsi serons-nous toujours avec Notre-Seigneur* (I Thess. IV, 17), — ceux-là doivent avoir des pensées dignes de ce royaume et des actions qui conviennent à la vie [1] du ciel, faire peu de cas des choses de la terre et les estimer si (peu) que s'en entretenir et s'en soucier soit une honte. Celui, en effet, qui est établi à demeure dans les cours royales, qui à tout instant a la faveur de s'entretenir avec le roi [2], de le voir, il ne lui pas sied de circuler par les marchés, les auberges et lieux pareils; mais il s'entretient avec ceux-là qui constamment aussi demeurent en ces (cours). Donc à nous non plus, qui sommes appelés au royaume des cieux, il n'est pas permis de délaisser les mœurs de là-(haut) et ce qui convient à la vie [3] de l'au-delà pour nous livrer au trafic de ce monde-ci où il y a tant de brocante et service d'iniquité. Comment donc cela serait-il et comment, (en même temps), agirions-nous d'une manière digne de la noblesse de notre Père?

12. Mais comment rechercher les mœurs du ciel et comment faire ces actions qui seront cause d'une grande louange au nom de Dieu?

Que tes volontés comme au ciel, soient faites aussi sur terre. Si en ce monde nous nous efforçons [4] autant que possible d'imiter la conduite que nous attendons de mener au ciel, — puisqu'au ciel il n'y a rien contre Dieu, le péché ayant été déraciné, la puissance des démons abolie [5] et, en bref, tout ce qui nous fait ici-bas la guerre ayant été détruit.

---

[1] dūbārā [2] litt.: *royauté* [3] hūpākā [4] 'ethappaṭ [5] 'esṭrī.

77

Mais quand tout sera anéanti, nous ressusciterons d'entre les morts et résiderons au ciel en une nature immortelle et immuable; par dessus tout, nous nous attacherons à la volonté de Dieu, ayant tous des pensées du ciel, voulant et faisant ce qui plaît à Dieu, puisqu'il[1] n'y aura plus une seule impulsion ou passion qui s'oppose en nous à la volonté de Dieu. Ce donc qui nous est demandé c'est, pour autant qu'il est possible en ce monde-ci, de persévérer dans la volonté de Dieu, sans nous détourner d'elle: comme nous pensons qu'au ciel règne la volonté de Dieu, ainsi sur terre de nous y attacher; pour ce qui est de notre volonté et de notre conscience[2] à nous, de n'avoir non plus aucun mouvement contraire (à la volonté de Dieu) maintenant que là-(haut). Ceci n'est pas possible tant que nous sommes dans ce monde-ci, en une nature mortelle et changeante; mais que notre volonté revienne de ses mouvements contraires et qu'elle n'en accepte rien. Et faisons ce qu'ordonne le bienheureux Paul: *Ne vous modelez pas*, dit-il, *sur ce siècle-ci*, *mais transformez-vous par le renouvellement de vos consciences*, *en sorte que vous sachiez quelle est la volonté de Dieu*, *le bien*, *ce qui est agréé*, *le parfait* (Rom. XII, 2). Ce qu'il commande, ce n'est pas que les passions ne se dressent plus en nous, mais que nous ne nous modelions pas sur ce qui certainement se dissoudra[3] avec la subsistance[4] de ce monde-ci; que notre volonté ne se modèle pas sur la vie[5] de ce monde-ci, mais lutte contre ces événements, pénibles ou agréables, glorieux ou ignominieux, qui, pour parler brièvement, élèvent ou abaissent; (qu'elle lutte) surtout (contre) ceux qui sont de nature à nous faire tomber en des pensées[6] contraires (à Dieu), et à détourner notre cœur de vouloir le bien. Efforcons-nous à ce que notre affection ne tombe pas à cela, mais renouvelons nos pensées par une correction de chaque jour;

---

[1] 'aykā (*ὅπου*?) [2] reʿyānā [3] 'eštrī [4] qaumā [5] hūpākā [6] ḥūšābā.

repoussons les dommages que nous font les passions de ce monde, et élevons chaque jour notre volonté vers des (objets) vertueux, en faisant l'expérience de ce qui plaît à Dieu. Voici ce que nous estimerons [1] le bien parfait, ce qui plaît à Dieu. Et en tout, considérons comme méprisables les délices d'ici-(bas), mais supportons les tribulations [2] qui nous surviennent, à tout préférons la volonté de Dieu; estimons-nous bienheureux si nous la faisons, même si toutes les angoisses du monde nous éprouvent [3]; mais misérables, bien plus abjects que tous, si nous ne sommes pas ainsi, fussions-nous dans l'abondance de tous les (biens) de ce monde-ci.

13. Telle est donc la perfection morale qu'en ces brèves paroles nous a enseignée Notre-Seigneur: à ceux qui croient en lui il ordonne de s'appliquer aux œuvres bonnes et de se conduire d'une manière céleste, de mépriser toutes les choses de ce monde et de s'efforcer autant que possible à se modeler sur celles du monde à venir. Et jusqu'à la fin, voilà ce qu'il veut qu'on demande à Dieu; car, puisqu'il nous faut avoir une conscience [4] saine et un amour sincère pour ces choses, — or nous savons que nous sommes incapables de rien parfaire sans le secours de Dieu, — nécessairement donc c'est en forme (σχῆμα) de prière qu'il nous a transmis ces choses, afin que nous les choisissions avec un amour parfait, et persévérions de tout notre effort [5] et notre application à les demander à Dieu, comme étant bonnes et utiles. Il nous serait impossible de les avoir, même si dix mille fois nous les choisissions et nous y complaisions, à moins que Dieu ne nous aide effectivement. Mais certainement

---

[1] ḥšab [2] 'ūlṣānā [3] litt.: *visitent* [4] re'yānā [5] baḥpīṭūtā.

[illegible]

nous les aurons, si nous les avons préférées et à la fois demandées à Dieu.

14. Le bienheureux Luc joignit donc beaucoup de choses à cette prière dite par le Christ Notre-Seigneur, pour confirmer que certainement ceux qui demanderont recevront. Or, comme il voulait nous appeler à nous conformer à ce monde à venir, — où, quand nous y serons, nous serons élevés absolument au-dessus des choses d'ici-bas et n'aurons absolument plus besoin de rien, — mais comme (d'autre part) on pensait qu'il commandait une chose impossible, — que des êtres encore mortels par nature, et ayant beaucoup de besoins en ce monde, se modelassent sur cette vie immortelle, — brièvement il ajouta: *Donnez-nous aujourd'hui le pain qui nous est nécessaire.* Je désire, dit-il, que vous visiez aux choses du monde à venir et, étant encore en ce monde-ci, selon vos forces, vous ordonniez (*τάξις*) votre vie comme si déjà vous étiez en l'autre. Non pas que vous ne mangiez plus ou ne buviez plus, ou que vous n'usiez plus d'aucune des choses nécessaires [1] dont vous avez besoin pour cette vie, mais qu'ayant choisi le bien vous l'aimiez et le recherchiez pleinement. Des choses de ce monde, je vous permets d'user pour autant que vous satisfaites à un besoin urgent [1]; mais plus que l'usage, ni ne le demandez ni ne vous efforcez non plus de l'avoir. Car ce que dit le bienheureux Paul: *S'il y a le pain et le vêtement, ceci nous suffit* (I Tim. VI, 8), c'est cela que Notre-Seigneur nomme ici « le pain », appelant ainsi ce dont il faut user;

---

[1] 'ālṣāyā.

ܡܛܠ ܕܠܡܫܪܝܬܐ ܘܠܡܘܪܢܐ. ܕܗܠܝܢ ܡܢܝܢܐ ܕܠܐ
ܡܢ ܟܠ ܡܕܡ ܠܫܡܝܐ ܡܣܬܒܪ ܟܠܗܘܢ ܠ
ܗܝ ܕܡܫܡܫܢܐ ܠܗܘܢ ܕܫܡܝܐ ܡܫܡܫܝܢ. ܡܛܠ ܕ
ܐܝܬܝܗܘܢ ܘܗܢܘܢ ܕܠܫܡܝܐ ܠܐ ܐܝܬܝܗܘܢ. ܐܠܐ ܚܢܢ ܡܛܠ
ܠܫܡܝܐ ܕܡܫܡܫ ܐܠܐ ܡܫܡܫܢܐ ܐܝܬܝܗܘܢ ܡܫܡܫܝܢ ܕܢܦܫܗܘܢ
ܐܝܬܝܗܘܢ ܕܡܫܡܫܐ ܐܠܗܐ ܗܘܝܢ ܠܫܡܝܐ ܕܫܡܝܢ ܫܡܫܐ
ܘܡܢܗܝܢ. ܗܘܝܐ ܗܘ ܕܡܫܡܫܝܢ ܠܗ ܡܫܡܫܝܢ
[illegible]
[illegible]
ܚܘܫܒܐ ܕܡܫܡܫܝܢ ܡܫܡܫܢܐ ܐܝܟ ܐܢܫ ܕܠܘܬܗ. ܘܡܫܡܫ
ܘܡܫܡܫܢܐ ܗܘܐ ܐܢܫ ܡܢ ܐܠܗܐ ܒܡܫܡܫ ܘܗܘܐ ܗܢܐ ܟܠ
ܡܫܡܫܝܢ. ܘܡܫܡܫܢܐ ܗܘܐ ܗܠܝܢ ܐܝܟ ܠܗܘܢ ܡܫܡܫܝܢ
ܘܐܢܫ ܡܫܡܫ ܘܡܫܡܫܢܐ ܠܗܘܢ ܡܢܗ. ܕܘܡܫܡܫܝܢ
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]

parce que pour la nourriture et la subsistance de cette vie d'ici-(bas), c'est le pain qui nous est, croit-on, préférable à tout. Mais aussi cet « aujourd'hui » désigne le « maintenant », parce que c'est « aujourd'hui » que nous existons et nous n'existons pas le « lendemain »; car même si nous atteignons au jour suivant, cependant nous serons dès lors à « aujourd'hui » quand nous y serons.

La divine Écriture appelle « aujourd'hui » ce qui est maintenant présent ou proche; tel cet *aujourd'hui, si vous entendez sa voix, n'endurcissez pas vos cœurs comme lors de l'irritation*, (ainsi que) déclarait le bienheureux Paul, *mais consolez-vous chaque jour, jusqu'au (jour) que vous appellerez « aujourd'hui »* (Hebr. III, 7-8, 13); ce qui veut dire: Tant que nous sommes dans ce monde-ci, continuellement pensons entendre cette parole; et chaque jour cette voix stimulera notre conscience [1], tiendra notre âme en éveil et l'excitera à corriger nos mœurs en nous éloignant du mal [2] et en nous appliquant au bien. De jour en jour, en ce monde où nous avons le temps de la correction et de la pénitence, faisons, sur ce que nous sommes, des progrès; car, quand nous quitterons ce monde-ci, le temps de la pénitence et de la correction se sera éloigné et sera venu le temps du jugement. C'est donc ainsi que Notre-Seigneur dit ici: *Donnez-nous aujourd'hui le pain qui nous est nécessaire*, c'est-à-dire: Tant que nous sommes en cette vie, nous avons besoin de ce dont il nous faut user. Ce n'est pas la nourriture, ni la boisson, ni le vêtement, ni aucune de ces choses nécessaires à la subsistance du corps, que je vous enlève et vous interdis; les ayant en effet, il nous est aussi nécessaire de nous en servir; et quand c'est par d'autres que nous les avons, il n'est pas répréhensible de les accepter, puisqu'il [3] n'est pas malséant de les demander à Dieu.

---

[1] tarʿītā [2] sanyātā [3] 'aykā (ὅπου ?).

Ou bien comment estimera-t-on mal[1] d'user de ce qu'il nous est même permis de demander à Dieu, parce qu'utile aussi à la subsistance et à la conservation de la nature? « Pain » est en effet le nom qu'il donne à ce qui sert, convient à la subsistance de la nature. Ce *qui nous est nécessaire* signifie « selon notre nature », c'est-à-dire ce qui est utile et nécessaire à la nature et à la subsistance de la nature. Puisque c'est le Créateur[2] qui en a imposé l'usage, le *nécessaire* il convient que nous le possédions, mais le superflu[3] et ce qui est en dehors de ce dont il est nécessaire d'user, il ne convient pas à ceux qui désirent la perfection de l'acquérir ni de le garder. Or, que demander ce qui convient strictement à l'usage soit nécessaire, il le fit bien voir en disant « *qui nous est nécessaire* », — c'est-à-dire ce qui est utile et nécessaire à notre nature, — et par cet « *aujourd'hui* »: si en effet, pour la subsistance de la nature, il a été décidé par son auteur que de telles choses fussent nécessaires en ce monde, il est juste de les demander et il n'est pas malséant de s'en servir. Mais ce qui est en plus de cela, nul, je le dis, ne doit le demander à Dieu ni faire effort pour l'acquérir. Car ce qui n'est pas requis à notre subsistance, ni d'un usage nécessaire ici-(bas), l'amasserions-nous, il passerait à d'autres. Et il n'en aurait aucun avantage, celui qui s'y applique ou fait effort pour l'amasser et l'acquérir: après son trépas, il est évident que, même malgré lui, cela passera à d'autres. Puisque (Notre-Seigneur) a rejeté absolument le souci des superflus, mais n'a pas interdit l'usage de ce dont on a un besoin nécessaire; que, tout au contraire, il a même ordonné de le demander à Dieu

---

[1] snē [2] litt.: *auteur* [3] yatīrtā.

parce que nous en avons besoin, il est donc bien qu'il ait ajouté: *Remets-nous nos dettes*.

15. Dans ces premières (paroles, Notre-Seigneur) a posé la définition de la vertu et la perfection morale. En ajoutant « *donnez-nous aujourd'hui le pain qui nous est nécessaire* », il a fixé à ce dont il est nécessaire de se servir la mesure de notre souci. Et parce que, si grande que soit notre application à la vertu, rester absolument sans péché ne nous est pas possible, à nous qui sommes, tant de fois sans le vouloir, forcés de tomber par (suite de) la faiblesse de la nature, promptement il trouva à cela un remède en la demande de rémission, même si ce ne fut pas seulement pour cela qu'il le dit. Si, (disait-il), vous vous appliquez au bien, (si) vous y faites effort et ne voulez rien demander de superflu, mais d'avoir l'usage du nécessaire, vous devez avoir confiance de recevoir la rémission de vos péchés, car de tels péchés, certes, sont involontaires; qui s'applique au bien, en effet, et prend souci de se débarrasser du mal [1], il est bien évident que ce n'est pas de bon gré qu'il est tombé. Comment tomberait-il de bon gré, celui qui a horreur du mal et désire le bien? Il est donc certain que pour un tel (homme) les péchés sont involontaires, et assurément il en recevra la rémission. Et il ajoute:

16.* *Comme nous aussi avons remis à nos débiteurs*. Il montre qu'il faut avoir confiance que nous sera accordée la rémission de tels (péchés) si nous aussi faisons de même, selon notre pouvoir, à (l'endroit de) ceux qui nous auraient offensés. Puisque, après avoir choisi pour nous le bien et nous y complaisant, il arrive beaucoup de cas où nous péchons et contre Dieu et contre les hommes, il est bon que Dieu ait trouvé un remède à ces deux (maux) dans la remise que nous faisons à ceux qui nous

---

[1] snē.

offensent (et) nous avons confiance assurée que, nous aussi, de la même manière, nous recevrons de Dieu la rémission de nos fautes. Car, de même qu'il nous faut nécessairement, quand nous péchons, tomber (à genoux), supplier Dieu et lui demander rémission, de même, nous aussi, remettons à ceux qui nous offensent et s'en excusent; accueillons charitablement ceux qui de quelque manière que ce soit nous ont offensés ou affligés. Il est évident en effet, et hors de doute [1], que ceux qui ont été lésés ou affligés, s'ils pardonnent à ceux qui les ont offensés, qui, se repentant de leurs offenses en demandent (pardon), cela leur sera fait de même à eux aussi par ceux qui ont été lésés, quand ils voudront demander (pardon) à Dieu. Notre-Seigneur nous a clairement ordonné de demander pardon en échange de ce que nous aussi avons pardonné à ceux qui nous ont offensés.

17. Et comme nous tombons à l'improviste en de nombreuses tribulations dans ce monde-ci, — maladies corporelles, méchancetés des hommes et tant d'autres (misères) qui nous prennent au filet [2] et nous ébranlent, au point que notre âme est (fort) troublée [3] par des pensées qui si souvent nous font sortir de la pratique du bien, — il ajouta à bon droit: *Et ne nous induis pas en tentation*, en sorte que nous soyons préservés autant qu'il nous est possible. S'il arrive que surviennent des tentations, faisons un grand effort pour supporter avec force les tribulations que nous n'attendions pas devoir nous survenir. Avant tout, demandons à Dieu que la tentation ne nous atteigne pas, mais, si nous entrons dans la tentation, de la supporter héroïquement et que bien vite en vienne la fin. Car ce n'est pas un secret que

[1] hezyān *ms.*, lire: heryān (?) [2] mettpaḥinan *ms.*, lire: metpaḥḥinan
[3] tetdlah.

[illegible]

dans ce monde, des tribulations nombreuses, de façon variée troublent nos cœurs [1]. Même la souffrance corporelle, en effet, si elle se prolonge et s'aggrave, met dans beaucoup de trouble ceux qui y tombent; et les passions corporelles, sans que nous le voulions, par leur séduction nous font sortir du devoir [2]. De beaux visages, tout à coup aperçus, éveillent la concupiscence qui est en notre nature; et d'autres choses nous viennent autrement, quand nous n'y pensons pas: notre élection, notre complaisance même dans le bien, sans que nous le voulions, par force, elles la poussent au mal. Mais surtout les projets des méchants, des rebelles, qui s'efforcent à faire le mal [3], suffisent à nous faire sortir, en toute manière, de ce qui nous plaisait, (et) même celui qui s'appliquait grandement à la vertu; mais surtout, quand ce sont des frères dans la foi [4] qui ont agi contre nous. C'est d'eux que Notre-Seigneur a dit: *Celui qui scandalise l'un de ces petits qui croient en moi, mieux vaudrait pour lui qu'il fut jeté, une meule d'âne suspendue au cou, et immergé dans les profondeurs de la mer* (Matth. XVIII, 6). Car c'est aux rebelles d'entre nous qu'il a dit cela et il les menace de sentences cruelles si, dans leur méchanceté et leur malice, ils disposent pour les humbles et les purs ces (pièges) qui si facilement les éloigneraient du devoir. C'est cela ce qu'il appelle « *scandaliser* », que par méfait ou impudence, ils fassent tort à ceux qui par vertu s'efforcent à mener une vie modeste et pure. Or pour tout ceci, après avoir dit: *ne nous induis pas en tentation*, il ajouta: *Mais délivre-nous du Malin.*

18. Car en tout ceci, ce n'est pas un médiocre dommage que nous fait la malice de Satan, qui met en œuvre des ruses variées et nombreuses

---

[1] reʿyānā [2] wālītā [3] sanyātā [4] bnay baytā dhaymānūtā.

[illegible]

pour faire ce qui, espère-t-il, lui permettra de nous faire sortir de la considération et du choix du devoir [1].

19. Notre-Seigneur donc, dans ces paroles de la prière, a inclu la perfection morale et clairement enseigné ce que nous devons [1] devenir, à quoi nous appliquer, de quoi nous éloigner, et que demander à Dieu. Or, pensant qu'avec la rectitude doctrinale et une foi sincère, il nous faut aussi nous efforcer à une vie et à de bonnes mœurs, nos bienheureux pères ont transmis cette prière à ceux qui accèdent au don du baptême; de la sorte, par l'exposé [2] de la foi, ils nous enseignent l'exactitude doctrinale, et d'autre part, dans la prière, ils règlent notre vie pour que, par la vertu, elle soit telle qu'il convient que la mènent ceux qui reçoivent le don du baptême, eux qui dès ici-(bas) sont inscrits comme fils d'une cité aux mœurs célestes. Voilà ce que l'oraison dominicale vous enseigne en de brèves paroles: efforcez-vous qu'elles soient purement en vos cœurs [3], méditez-les soigneusement et appliquez-vous à les mettre en pratique, en sorte que dès ici-(bas) vous vous modeliez déjà, selon vos forces, sur le monde à venir. Marchez selon les enseignements de Notre-Seigneur, et vous obtiendrez les biens célestes que tous nous devons recevoir par la grâce du Fils Unique de Dieu, à qui soit la gloire avec le Père et avec l'Esprit-Saint, maintenant et en tout temps, et dans les siècles des siècles. Amen. Fin de la première Homélie.

DEUXIÈME HOMÉLIE

Texte du Livre (à commenter) [4]. « Celui donc qui désire accéder au don du saint baptême, qu'il se présente à l'Église de Dieu [5]. Il sera reçu par celui qui est préposé à cela, selon l'usage établi

---

[1] wālē, wālītā [2] syāmā [3] tarʿītā [4] Chacune des homélies qui suivent est précédée du texte du rituel qu'elle explique [5] cf. f. 85ᵛ, l. 8 (§ 11-13).

que soient inscrits ceux qui accèdent au baptême [1]. Il s'informera de ses mœurs [2]. Cet office (τάξις) est rempli, pour ceux qui sont baptisés, par celui qu'on appelle « garant » [3]. Or celui qui est préposé à cela, inscrit dans le livre de l'Église et joint dans le livre à ton nom celui aussi, soit du témoin, soit du « guide » de cette ville ou de cette « discipline » [4]. Est absolument requis l'usage (des services) de ceux qu'on nomme « exorcistes » [5]. Il faut, quand on plaide le procès, qu'en silence se tienne debout celui qui porte l'accusation [6]. Or tu te tiens les mains étendues, dans l'attitude (σχῆμα) de celui qui prie, et tu gardes le regard abaissé. Pour cette raison, tu te dépouilles de ton habit extérieur et te tiens pieds nus [7]. Tu te tiens debout sur des tissus de poil. Ces jours-là tu reçois ordre de t'occuper l'esprit avec les paroles du Credo [8] ».

1. Sur la profession de foi que nos pères bienheureux composèrent, selon la tradition de Notre-Seigneur, en laquelle il voulut que nous fussions instruits [9] et baptisés au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, nous avons, les jours passés, parlé suffisamment, me semble-t-il, à Votre Charité; parce qu'en ces (jours), il vous fallait, à vous qui vous présentez au don du baptême, apprendre quelles pensées avoir et au (nom de) qui vous êtes baptisés, en sorte qu'il apparaisse que, conformément à la tradition de Notre-Seigneur, vous êtes instruits et baptisés au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint. Nous avons ajouté aussi ce qui regarde la prière, pour que vous connaissiez ce qui doit être enseigné sur la manière dont doivent se conduire ceux [10] qui reçoivent ce grand don du baptême.

---

[1] f. 86ᵛ, l. 18 (§ 14) [2] znā [3] f. 87ʳ, l. 7 (§ 15) [4] dūbārā (ἀγωγή ?) cf. f. 87ᵛ, l. 21 (§ 16) [5] f. 90ᵛ, l. 9 (§ 22) [6] f. 90ᵛ, l. 20 (§ 23) [7] f. 91ʳ, l. 8 (§ 24) [8] f. 91ʳ, l. 20 (§ 25) [9] talmed [10] ak *ms.*, 'aylēn *corr.* en marge.

Mais puisque le temps du sacrement [1] est arrivé, et que vous allez, avec la grâce de Dieu, recevoir participation au saint baptême, il faut désormais, et l'ordre (*τάξις*) l'exige, dire devant vous la vertu du sacrement et des (cérémonies) qui s'y accomplissent, et pourquoi se fait chacune d'elles, afin qu'ayant appris quelle est la cause de toutes, vous receviez avec grande charité ce qui aura lieu.

2. Tout sacrement [1] en effet, est l'indication en signes [2] et symboles de choses invisibles et ineffables. Il faut, certes, une révélation [3] et une explication pour de telles choses, si celui qui se présente doit connaître la vertu des mystères. Si en effet c'était effectivement que se faisaient ces choses, superflu [4] serait le discours, la vue même suffisant à nous montrer chacune de ces choses qui ont lieu. Mais puisque dans le sacrement il y a les signes de ce qui aura lieu ou eut lieu d'avance, il faut un discours qui explique le sens des signes et des mystères. Les Juifs donc, c'est *en exemples et en ombres de ce qui aura lieu au ciel, qu'ils servaient Dieu* (Hebr. VIII, 5) parce que *la Loi contenait l'ombre des biens à venir, et n'était pas l'image* (*εἰκών*) *même des réalités* (ib. X, 1), selon le mot du bienheureux Paul. L'ombre révèle la proximité d'un corps, puisqu'il est impossible que sans un corps se produise une ombre; mais elle ne représente pas le corps qu'elle révèle, chose que l'image est de nature à faire. Quand on voit l'image, en effet, on sait quel est celui qui est représenté, à cause de l'exactitude [5] de la ressemblance, si par hasard on connaît celui qui est représenté; tandis que par l'ombre, jamais on ne pourra savoir quel est celui dont elle est l'ombre, car l'ombre n'a aucune

---

[1] 'rāzā (*μυστήριον*) [2] 'ātā (*σημεῖον*) [3] gelyānā [4] yatīrā [5] ḥatītūtā.

ressemblance de représentation avec le corps [1] dont elle provient. C'est de la sorte qu'était le contenu de la Loi (*νόμος*): tout n'y était qu'indication des choses célestes, comme dit l'Apôtre. Qu'était-ce donc? il vous faut l'apprendre.

3. Ce sont deux tabernacles que fit le bienheureux Moïse, instruit par une vision divine [2]. Le premier, on l'appela « saint », le second « saint des saints ». Et le premier était la similitude de ce genre de vie [3] et d'habitation terrestre où nous demeurons maintenant; tandis que le second, qu'on appela « saint des saints », est la similitude des régions au-dessus du ciel visible, là où monta le Christ Notre-Seigneur, lui qui pour notre salut fut assumé, et où il est maintenant. Et il nous accorda à nous aussi d'y monter, afin que là nous soyons et demeurions avec lui, comme dit le bienheureux Paul, *là où d'avance entra pour nous le Christ et, selon l'ordre de Melchisédec, il devint grand-prêtre à jamais* (Hebr. VI, 20). C'est de l'ordre (*τάξις*) des grands-prêtres, dit-il, qu'il fut parce qu'il entra le premier et ainsi l'entrée en ce lieu nous fut accordée par lui; parce que telle est aussi l'œuvre du grand-prêtre que lui, le premier, s'approche de Dieu et puis, que par lui, ensuite, s'approchent les autres. Mais puisque cela n'a pas encore été réalisé [4], mais doit l'être à la fin, les prêtres selon la Loi n'ont pas une seule (fois) accompli le culte [5] selon la Loi dans le (lieu) dit « saint des saints ».

4. Parce que ce lieu était inaccessible à tous, c'est une fois [6] l'an qu'y entrait le grand-prêtre seul.

---

[1] gūšmā [2] cf. Hebr. (IX, 2-3) [3] hūpākā [4] hway [5] tešmeštā
[6] 'ūrḥā: voie.

f. 83r

Et il offrait un sacrifice [1] avant cette entrée, et lui-même n'avait pas le pouvoir d'entrer en tout temps; mais il entrait une fois [2] l'an. Ainsi, par tout cela, est-il manifeste que les institutions légales [3] contenaient cette vie mortelle sur terre et qu'elles n'avaient aucune participation aux choses célestes, — comme nous non plus, tant que nous sommes mortels par nature, nous ne pouvons pénétrer au ciel. Mais à un moment, les choses célestes deviennent accessibles aux hommes, lorsque l'un d'entre nous étant assumé et selon la loi (*νόμος*) de la nature humaine étant mort, il ressuscite d'entre les morts de façon grandiose, devient immortel et incorruptible par nature et monte au ciel: pour le reste (des hommes), il devient le grand-prêtre qui est pour eux le garant de leur ascension au ciel.

5. C'est ainsi qu'il y avait dans la Loi l'ombre des biens à venir, parce qu'il y avait là, obscurément, pour les gens d'alors, l'indice [4] de ce qui sera. C'est ainsi, en l'apparence [5] et dans l'ombre des choses du ciel, qu'ils servaient [6] (Dieu), parce que, par le tabernacle et ce qui y avait lieu, (la loi) donnait en indice une certaine révélation de ce genre de vie [7] qui doit être au ciel, — celui qu'y montant pour nous, Notre-Seigneur le Christ montra et par lequel il nous donna à tous de participer à cette réalité si grande qu'elle ne fut pas manifestée aux gens de ce temps-là; si bien que les Juifs, attendant la résurrection, s'en faisaient une idée basse. Ce n'est pas ainsi que nous concevons ce genre de vie de l'immortalité, auquel nous espérons devoir passer; mais c'est ainsi qu'ils se l'imaginaient: que nous mangerons encore et boirons et nous nous marierons,

---

[1] qarreb debḥta [2] 'ūrḥā [3] dūbārā nāmōsāyā [4] peletā [5] taḥwītā [6] šammeš [7] dūbārā.

[illegible]

ce que nous estimons, nous, une grande honte, s'il faut croire la parole de Notre-Seigneur, qui dit: *Vous vous trompez, vous ignorez les Écritures. A la résurrection des morts, en effet, ni on n'épousera ni on ne sera épousé; on sera en effet comme les anges* (Matth. XXII, 29-30) et: *ils sont fils de Dieu étant fils de la résurrection* (Luc. XX, 36). A la fois, il réprimande leur ignorance de ce qui a trait à la résurrection et il enseigne que nous devons estimer que c'est un certain mode de vie [1] divin qu'auront ceux qui ressuscitent, puisque clairement il dit qu'*ils seront comme des anges.*

6. C'est donc cela que, comme en indices et en ombres, tenaient (les Juifs); or cela s'est réalisé maintenant que Notre-Seigneur Jésus-Christ, assumé de nous et pour nous, est mort selon la loi (*νόμος*) humaine et est devenu, par la résurrection, immortel, incorruptible et absolument immuable. Et c'est ainsi qu'il monta au ciel, parce que désormais, en la participation [2] de nature, il est devenu pour nous garant d'une association effective. *Si en effet le Christ est ressuscité, comment certains d'entre vous disent-ils qu'il n'y a pas de résurrection?* (I Cor. XV, 12): ce qui montre clairement, puisque la chose eut lieu, qu'il nous faut reconnaître qu'il y a une résurrection commune; et reconnaissant ceci, il est évident que pour nous aussi nous croyons qu'il en sera ainsi. Donc, par suite de ce qui eut lieu, nous avons une foi absolue que pour nous aussi cela aura lieu, comme aussi [3] **. C'est en reconnaissant désormais sans hésitation que cela aura lieu pour nous aussi, que nous accomplissons ce sacrement [4] redoutable, ineffable, qui contient les signes [5] incompréhensibles de l'économie [6] (divine) à l'égard du Christ Notre-Seigneur; duquel nous attendons, pour nous aussi, qu'il y ait des (fruits) semblables. Il est pour nous évident, en effet, selon la parole de l'Apôtre, que soit le baptême, soit le service de la table de Notre-Seigneur, c'est pour ceci que nous l'accomplissons: dans le souvenir de la mort de Notre-

---

[1] hūpākā [2] šautāpūtā [3] lacune dans le texte [4] 'rāzā [5] 'ātā [6] mdabrānūtā.

84

Seigneur le Christ et de sa résurrection, nous le faisons, afin que par là soit renforcée en nous l'espérance.

7. De la résurrection en effet il parla ainsi: *Nous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, c'est en sa mort que nous avons été baptisés; nous avons été ensevelis avec lui au baptême en la mort, afin que, comme Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts en la gloire de son Père, ainsi, nous aussi, nous menions une vie nouvelle* (Rom. VI, 3-4). Clairement il enseigne que c'est pour ceci que nous sommes baptisés: pour nous conformer à Notre-Seigneur dans sa mort et sa résurrection. A la fois nous faisons mémoire de ce qui fut, et à la fois nous en recevons confirmation de l'espérance à venir. Or de la participation aux mystères [1] sacrés, il dit: *Chaque fois que vous mangez de ce pain et buvez de ce calice, c'est la mort de Notre-Seigneur que vous commémorez jusqu'à sa venue* (I Cor. XI, 26); ainsi dit aussi Notre-Seigneur: *Ceci est mon corps qui pour vous fut rompu; et ceci est mon sang qui pour beaucoup fut versé, en vue de la rémission des péchés* (Matth. XXVI, 26, 28). De la sorte, il devient manifeste que, soit (participer à) cette liturgie [2] soit recevoir l'oblation, c'est commémorer la mort du Christ et sa résurrection, par laquelle nous attendons tous de lui être associés; en sorte que dans ce mystère nous accomplissons donc les signes [3] de ce qui eut lieu à l'égard de Notre-Seigneur le Christ, afin que, par le moyen de ces signes, l'association avec lui affermisse notre espérance. Mais il est bon désormais de vous dire la cause de tous les mystères et signes.

8. De terre Notre-Seigneur Dieu fit l'homme à son image; et lui fit beaucoup d'autres honneurs, mais surtout il lui fit cet honneur de le dire son image à lui, en sorte que par là l'homme seul fût appelé Dieu et fils de Dieu. S'il eût eu du discernement, l'homme fût demeuré auprès de celui qui lui fut cause de tous biens;

---

[1] 'rāzā [2] tešmeštā [3] 'ātā.

il en avait véritablement la possession. Mais, comme il prit l'image du diable et s'y conforma, ce (dernier), — qui, en manière d'usurpateur (*τύραννος*), se dressa contre Dieu et, l'honneur qui convenait à celui-ci, voulut le ravir à soi, — aussi machina-t-il tous les artifices pour détourner de Dieu l'homme; devant lui il dressa la dignité de Dieu, afin que lui aussi par envie offensât Dieu; il s'attribua la réputation [1] et la gloire de bienfaiteur. En conséquence, comme (l'homme) se laissa convaincre [2] par les paroles de celui-ci, rejeta (loin) de soi les lois (*νόμος*) que Dieu lui avait données et salua comme un bienfaiteur son malfaiteur, (Dieu) lui infligea le châtiment de retourner à la terre d'où il avait été pris. Par le péché donc entra la mort; or la mort, qui affaiblit la nature, fit que l'inclination au péché devint plus forte: et tous deux (la mort et le péché) grandirent l'un avec l'autre. La mort fortifia, aggrava la multitude du péché et la mortalité, par la faiblesse, engendra une multitude de péchés, au point que, même les lois données par Dieu pour les amender, aidèrent à leur multiplication et que les transgresseurs de ces (lois) par la multitude du péché contraignirent (Dieu) à les punir. Par là, augmenta chez l'usurpateur (*τύραννος*) la volonté amère de mal agir contre nous, parce que ceci le faisait exulter et se réjouir que chaque jour notre état aggravât sa corruption et sa ruine.

9. C'est ainsi que, notre état [3] ayant atteint au désespoir, Notre-Seigneur Dieu voulut dès lors, par sa grâce, en procurer l'amendement; pour cette raison, de nous il prit un homme qui fut observateur exact des lois divines; et, parce qu'il fut trouvé exempt [4] de tout péché, il se montra libre et exempt de toute sentence de mort.

---

[1] masbrānūtā [2] 'ettpīs [3] hālēn dīlan [4] dalbar.

ܘܐܬܡܫܚܘ. ܐܝܟܢܐ ܕܡܢ ܡܚܒܠ. ܕܐܝܬܗ ܗܘܐ ܠܗ ܡܫܚܐ
ܢܟܣܐ: ܡܫܝܚܐ ܕܠܐ ܒܚܕܐ ܢܦܫܐ ܚܕܐ ܡܬܩܕܫܐ ܡܫܬܟܚܝܢ ܗܘܘ
ܐܝܬܘܗܝ ܚܠܦܘܗܝ. ܗܘ ܕܝܢ ܡܫܝܚܐ ܕܡܫܬܟܚ ܗܘܐ ܒܗ
ܒܪܐ ܕܐܠܗܐ. ܘܠܐ ܟܠܐ ܗܘܐ ܡܢܗܘܢ. ܘܐܬܝܠܕ ܡܢ
ܒܬܘܠܬܐ ܩܕܝܫܬܐ. ܐܝܟ ܡܢ ܕܡܫܒܠܝܢ. ܘܒܟܠ
ܒܟܠ ܢܦܫܐ ܠܡܫܝܚܐ ܗܘܐ. ܘܠܘܬ ܡܫܝܚܐ ܡܢ ܡܫܝܚܐ ܗܘܐ
ܘܠܐ ܡܫܝܚܐ ܘܠܐ ܡܢܗ ܚܠܦܝܢ ܒܟܠܗ. ܘܡܫܒܚܐ ܠܡܫܝܚܐ
ܗܠܝܢ ܘܠܘܬܗ ܐܬܝܠܕ ܡܢ ܒܬܘܠܬܐ ܩܕܝܫܬܐ ܘܡܢ
ܡܫܝܚܘܬܗ ܕܗܝܠܗ. ܡܟܝܠ ܕܠܐ ܡܚܒܠ ܡܫܟܚܝܢ
ܗܘܐ ܕܢܦܩ ܒܟܢܫܐ ܠܒܪܢܫܐ: ܘܐܬܚܫܒܘ ܠܐ ܡܫܝܚܐ
ܘܠܐ ܡܫܝܚܐ ܘܠܐ ܡܫܟܚ ܠܟܠܢܫ ܘܡܫܝܚܐ ܚܕܐ.
ܡܛܠ ܗܢܐ ܐܠܗܐ ܢܦܫܐ ܗܝ ܐܢܫܐ ܐܝܬ ܠܗ.
ܡܢ ܐܝܟ ܗܘܐ. ܕܡܢ ܦܓܪܐ ܐܝܟ ܠܒܪܢܫܐ ܗܘܐ
ܘܡܢ ܐܠܗܘܬܗ: ܚܠܦ ܥܠܡܐ ܟܠܗ ܡܫܒܚ ܐܝܬܘܗܝ:
ܩܕܝܫܐ ܗܘ ܚܠܦܝܢ ܡܫܝܚܐ ܐܝܬܘܗܝ ܒܟܘܠ ܠܗ
ܒܪܐ ܕܡܫܝܚܐ ܐܝܟ ܗܘܐ ܕܡܫܝܚܐ ܦܓܪܗ. ܐܠܗܐ.
ܡܢ ܢܦܫܐ ܚܠܦܝܢ ܕܐܠܗܐ. ܐܠܗܐ ܡܫܝܚܐ ܗܘ
ܡܫܝܚܐ. ܡܫܝܚܐ ܡܢܗ. ܗܢܐ ܕܝܢ ܐܝܟ ܗܢܐ ܐܬܚܫܒܘ
ܥܠ ܡܫܝܚܐ ܕܐܠܗܐ ܘܒܪܐ ܚܠܦܝܢ. ܡܫܝܚܐ ܕܝܢ ܘܡܚܒܠ
ܕܠܐ ܡܫܝܚܐ ܐܢܫ ܘܠܐ ܡܫܝܚܝܢ ܦܓܪܐ ܕܠܗܘܢ:
ܐܝܟ ܕܡܫܝܚܐ ܚܠܦܝܢ ܡܢܗ ܘܡܫܝܚܐ ܒܟܠܗ ܡܫܝܚܐ:
ܘܡܛܠ ܢܦܫܐ ܕܠܐ ܗܘܐ ܐܠܗܐ. ܡܫܝܚܐ ܕܚܠܦܝܢ
ܠܗ ܡܫܝܚܘܬܐ ܢܦܫ ܠܗ ܕܡܫܝܚܐ ܘܦܓܪܐ ܕܡܫܝܚܐ.
ܚܠܦ ܗܠܝܢ ܕܝܢ ܦܪܫܝܢ ܠܐܠܗܐ. ܕܐܬܚܫܒܘ ܡܫܝܚܐ
ܗܘ ܕܡܫܝܚܐ ܕܡܫܝܚܐ ܕܐܠܗܐ ܡܫܝܚܐ ܗܘ ܟܠ
ܡܫܝܚܝܢ ܗܘܝܢ. ܘܡܫܝܚܘܬܐ ܕܐܝܟ ܚܠܝܢ

Mais l'usurpateur (*τύραννος*), qui dès lors n'avait que faire, amena sur lui une mort injuste par les Juifs, ses serviteurs. Mais lui l'accepta de bon gré et eut devant Dieu, le juste juge, un procès contre (l'usurpateur); et il fut affranchi de la sentence de mort, parce que pris par elle iniquement et sans justice. Il devint absolument étranger à la mort, immortel et incorruptible par nature. Et c'est ainsi qu'il monta au ciel et fut élevé absolument au-dessus de (tout) maléfice et fraude de Satan, parce que celui-ci ne pouvait plus désormais rien faire à l'homme qui est immortel, incorruptible et immuable, habitant le ciel et ayant avec la nature divine une parfaite conjonction [1]. Or, parce qu'il avait une telle assurance (*παρρησία*), l'homme assumé de nous fut fait légat pour la race (*γένος*), afin qu'en cette transformation excellente, le reste des hommes lui fût associé, comme dit le bienheureux Paul: *Qui inculpera les élus de Dieu? C'est Dieu qui justifie, qui condamnera? Le Christ est mort, c'est-à-dire qu'il est ressuscité aussi, et il est à la droite de Dieu et intercède pour nous* (Rom. VIII, 33-34). Or il montre que sont désormais sans changement ni mutation les biens que nous avons: depuis que [2] pour nous le Christ est mort, est ressuscité d'entre les morts et a reçu une conjonction [1] avec la nature divine, par sa prière pour nous il nous amène à avoir part [3] à la résurrection et aux biens qui en dérivent.

10. Voilà pourquoi nous accédons au sacrement [4], dans lequel nous faisons les signes [5] qui dissipent les maux dont nous avons été libérés hors d'espérance, et qui nous font participer à de tels biens,

---

[1] naqīpūtā [2] 'aykād [3] šautāpūtā [4] 'rāzā [5] 'ātā.

[illegible]

nouveaux et grandioses, ceux qui prirent leur principe dans Notre-Seigneur le Christ. Et nous aussi, nous attendons d'en jouir, de ces (biens) plus élevés que notre nature, et dont jamais on n'eût attendu qu'ils pussent devenir nôtres. Mais ceci ayant été ainsi exposé par nous, pour que soit mieux élucidé ce qui a été dit, il est temps désormais de vous dire la raison de chacune des (cérémonies) qui se font.

11. « Celui qui désire désormais[1] accéder au don du saint baptême se présente à l'Église de Dieu », que Notre-Seigneur le Christ montra aux fidèles comme en une certaine figure (τύπος) des choses célestes en ce monde, quand il dit: *Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église et les portes de l'enfer*[2] *ne prévaudront pas contre elle; je te donnerai les clefs du royaume du ciel, et tout ce que tu lieras sur terre sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur terre sera délié au ciel* (Matth. XVI, 18-19). (Le Christ) montre qu'il a donné, (comme) une image des choses célestes, l'Église même, qui a ce (privilège) que quiconque lui est familier[3] possède la familiarité avec les (choses) célestes, et qui lui est étranger[4] est manifestement étranger aux choses célestes. Puisque, certes, c'est à ceux qui se tiennent à la tête de l'Église qu'est confié le gouvernement[5] de l'Église, c'est à eux qu'il dit, en cette parole (adressée) au bienheureux Pierre, qu'ils ont les clefs du royaume du ciel et que ce qu'ils lient[6] sur terre est lié au ciel, et que ce qu'ils délient sur terre est délié au ciel. Non pas que des hommes soient maîtres de ceci, mais parce que l'Église a reçu de Dieu ce pouvoir

---

[1] mekkēl] hākēl, dans le sommaire [2] šyōl [3] baytāyā, baytāyūtā. [4] 'etnakrī [5] mdabrānūtā [6] metesrīn *ms.*; lire: metesrān.

que ceux qui sont ses familiers [1] et confiés à la sollicitude de ceux qui sont à sa tête, possèdent nécessairement la familiarité avec le ciel; de même qu'aussi, ceux qui sont exclus d'elle, n'aient non plus aucune part [2] aux choses célestes.

12. Le Christ Notre-Seigneur en effet a établi au ciel le royaume; et c'est comme une sorte de cité qu'il établit là-(haut), afin d'y avoir son royaume, celui que le bienheureux Paul nomma *la Jérusalem d'en-haut, qui est libre et notre mère à tous* (Gal. IV, 26), où nous attendons d'habiter et de vivre [3]. Or cette cité est pleine de myriades d'anges, d'hommes innombrables aussi, qui tous sont immortels et immuables, car le bienheureux Paul dit: *Vous vous êtes approchés de la montagne de Sion et cité du Dieu vivant, la Jérusalem céleste, et des myriades, des foules d'anges et de l'église des aînés qui sont inscrits au ciel* (Hebr. XII, 22-23). Or, il donne le nom d'aînés aux immortels et immuables, parce qu'ils ont obtenu la faveur de l'adoption filiale [4], comme dit Notre-Seigneur: *Ce sont des fils de Dieu parce qu'ils sont fils de la résurrection* (Luc. XX, 36) et *ils sont inscrits au ciel*, parce qu'ils y habitent.

13. Mais c'est dans le monde à venir, qu'effectivement cela apparaîtra, lorsque *ravis sur les nuées, nous irons à la rencontre de Notre-Seigneur, pour être avec lui toujours*, selon la parole de l'Apôtre (I Thess. IV, 17). Il nous prendra en effet, il montera au ciel et là paraîtra son royaume; tous nous y serons avec lui, libres et exempts de toutes les douleurs. Nous aurons la joie, la jouissance, et ferons nos délices des biens de ce royaume; tandis qu'en ce monde-ci, ceux qui s'approchent de

---

[1] baytāyā [2] šautāpūtā [3] 'ethappak [4] sīmat bnayā.

[illegible]

de lui par religion [1] et foi, c'est comme en figure (τύπος), (ainsi) veut-il, qu'ils ont les choses célestes. C'est une certaine similitude des choses célestes qu'il procura à l'Église, dans laquelle il voulut que vécussent [2] ceux qui croient en lui. Aussi le bienheureux Paul dit-il: *Afin que tu saches comment il faut te conduire dans la maison de Dieu qu'est l'Église du Dieu Vivant, colonne et base de la vérité* (I Tim. III, 15); « *Église du Dieu Vivant* », c'est-à-dire dont le nom est éternellement en modèle [3] à ceux qui croient qu'ils jouiront sans fin de la vie; « *colonne et base de la vérité* », dit-il, à cause de la conduite intègre, véridique, inébranlable et immuable qui paraîtra en eux et prendra en eux sa force.

14. « Celui donc qui désire s'avancer au baptême se présente à l'Église de Dieu » et par celle-ci il compte parvenir à la vie de la demeure céleste. Mais, puisqu'il accède à une cité nouvelle et grandiose, et qu'il désire devenir fils de cette cité, il lui faut mettre une grande application [4] à tout faire pour y être inscrit. « Il accède donc à l'Église de Dieu. Celui qui est préposé à cela le reçoit, puisqu'il est d'usage que soient inscrits ceux qui accèdent au baptême. Or il s'informe de ses mœurs », s'il a tout ce par quoi il puisse devenir un habitant de cette cité grandiose; parce que c'est en renonçant à toute la malice de ce monde et en s'en éloignant absolument, même en esprit, c'est ainsi qu'il lui faut se montrer digne de vivre en cette cité et d'y être inscrit. C'est pourquoi, puisqu'il est hôte (ξένος) en la cité et étranger [5]

---

[1] dehlat 'alāhā [2] 'ethappak [3] tahwītā [4] bahpītūtā [5] nukrāyā.

à ses usages [1], quelqu'un de ceux qui sont attachés à cette cité où il va être inscrit l'accompagne [2], dont il sait qu'il en connaît les occupations [3], et le conduit auprès de celui qui inscrit, pour lui rendre témoignage qu'il peut convenir à cette cité et y demeurer, et pour lui être un guide en son état d'étranger (*ξένος*), — lui qui n'a pas acquis l'expérience de cette cité et de son genre de vie [4] et ne sait pas comment il lui faut y être.

15. « Voici le rôle (*τάξις*) que remplit pour ceux qu'on baptise celui qu'on nomme " garant " ». Ce n'est pas, certes, pour les péchés à venir qu'il est garant, puisque chacun de nous répond pour soi-même à Dieu; mais, pour celui qui se présente, il rend témoignage de ce qu'il a fait et qu'il s'est préparé, durant le temps passé, à devenir digne de cette cité et de la vie [1] qu'on y mène. Aussi est-ce à bon droit qu'il est appelé « garant », parce que c'est sur sa parole à lui que (le candidat) paraîtra digne de recevoir le baptême. De même donc qu'en ce monde, si par ordre royal se fait l'inscription des terres et des gens qui y sont, ceux qui sont inscrits à ces terres doivent persévérer dans la culture des champs pour lesquels ils sont inscrits et en donner de bon gré au roi les redevances; ainsi, de qui est inscrit dans la cité céleste et en sa citoyenneté — *pour nous*, en effet, dit (saint Paul), *notre droit de cité* [4] *est au ciel* — il est requis avant toute chose de savoir qu'il ne lui est plus permis de quitter cette inscription; mais il doit s'éloigner de toutes les choses terrestres, comme qui est inscrit au ciel, en tout agir comme il convient au séjour et à la citoyenneté du ciel, en sorte aussi, que comme impôts perpétuels il donne au roi ceci:

---

[1] dūbārā (*ἀγωγή*?) [2] « lā », négation *ms.*; lire: « lāwē », accompagner [3] hūpākē [4] hūpākā: la Pšīṭtā ayant traduit ce mot par « pūlḥānā », c'est ce mot qu'on a dans la citation de Phil. III, 20; mais dans le texte de la catéchèse, le traducteur a plus justement employé: hūpākā.

d'être prudent et de vivre avec les mœurs qui conviennent au baptême.

16. C'est ainsi que les Romains, dans le temps qu'ils eurent pris la Judée, ordonnèrent que tous fussent inscrits en leur pays, pour payer les redevances et le tribut à l'empire. Or tout le monde se hâtait pour être inscrit en son pays, en sorte que Joseph aussi avec la bienheureuse Marie alla à Bethléem pour y être inscrit, puisqu'il était de la maison et de la race de David; de cette même manière devons-nous faire, nous aussi, qui avons foi au Christ. Celui-ci, en effet, s'étant par la loi (*νόμος*) de la guerre emparé de tous les adversaires, arracha au pouvoir des démons le genre (*γένος*) humain, nous libéra de cette servitude de la captivité et nous plaça sous la main de son autorité — *il monta*, dit (l'Écriture), *dans les hauteurs et fit captive la captivité* (Ps. LXVII, 18); (d'où) il montra le nouveau monde à venir et le genre de vie [1] admirable de celle qui est appelée *la Jérusalem céleste*, où le Christ Notre-Seigneur a établi son royaume, qui ne passe pas. Nous tous, qui sommes soumis à son règne, il nous faut prier et désirer d'accéder au baptême par le moyen de la foi et d'obtenir la faveur d'être inscrits au ciel. A cause de cela donc, vous qui vous présentez au don du baptême, « celui qui est préposé à cet office, vous inscrit dans le livre de l'Église; il joint dans le livre ton nom à toi à celui aussi, soit du témoin, soit du « guide » de cette ville et de cette discipline » [1], je veux dire ton « garant »; en sorte que tu saches que déjà, dès maintenant, tu es inscrit au ciel, où ton « garant » a grand soin [2] de t'apprendre à toi, étranger (*ξένος*) en cette ville

---

[1] dūbārā [2] bṭīlūtā.

et qui viens récemment [1] d'y accéder, tout ce qui regarde cette cité et la vie [2] de ce lieu, afin que sans trouble et sans confusion tu t'habitues aux occupations [3] de cette cité grandiose.

17. Mais apprends aussi la raison du reste de ces (cérémonies). Ce n'est pas en effet simplement [4] et n'importe comment, que se fera pour toi cette inscription, mais il y aura un grand jugement à ton sujet. Il te faut donc te présenter à l'administration divine, pour que du Fort qui t'opprima tu sois libéré, afin qu'ayant ainsi échappé à tout le mal que te firent les adversaires, et fuyant une nouvelle servitude, tu puisses prendre une véritable jouissance de cette inscription. De même donc que si, par un décret royal, une inscription se fait en ce monde-ci et que quelqu'un se présente désireux d'être inscrit pour une terre aux moissons opulentes et aux nombreux avantages, où trouvent grande jouissance ceux qui y sont inscrits; que l'apprenne quelqu'un qui fut dès longtemps son ennemi, celui-ci jaloux du bien-être [5] qui l'attend, — car lui aussi a tenu cette terre et y fut un long temps, — s'en va opposer à qui doit être inscrit que c'est à lui qu'elle revient par succession de ses pères, qu'il n'est pas juste de lui en enlever le domaine et la propriété et de le faire passer à un autre domaine; celui qu'on inscrit, s'il a grand zèle, doit aller chez un juge et user du titre [6] qu'il a, montrer au maître de la terre où il doit être inscrit qu'il prendra la charge d'un procès. Or c'est ainsi que maintenant encore Dieu a proposé aux hommes le royaume du ciel, et il a voulu que tous y fussent immortels, immuables et tels qu'il convient que soient les habitants du ciel.

---

[1] šarwā'īt (?) *ms.* [2] hūpākā [3] hūpākē [4] šhīmā'īt [5] nyāḥā [6] šrārā.

Mais la figure (τύπος) des choses célestes en ce monde-ci, (Dieu) donna de la posséder à l'Église, — elle à qui, l'ayant désiré et demandé en nos prières, nous nous présentons par le baptême, et dont nous serons citoyens [1] en cette cité céleste.

18. Mais il faut maintenant que la cause soit plaidée en notre aveur contre l'usurpateur (τύραννος) qui en ennemi nous fait la guerre, Satan dis-je, continuellement envieux de notre vie et de notre salut, qui manifeste envers nous la même volonté jusqu'à maintenant, tente et s'efforce à plaider contre nous, sous prétexte que nous n'avons pas le droit de sortir de sa domination. Il dit de nous que de longtemps [2], et par succession depuis le chef de notre race, c'est à lui que nous revenons en droit; il raconte l'histoire d'Adam: qu'il crut à ses paroles et que volontairement, il s'éloigna de son créateur et préféra de le servir lui, Satan; à cause de quoi Dieu se fâcha et le fit sortir du paradis, le condamna à mort et l'attacha à ce monde-ci en disant: *A la sueur de ton visage tu mangeras le pain et la terre te produira des épines et des ronces, parce que tu es terre et tu retourneras à la terre* (Gen. III, 18, 19). C'est par ces paroles en effet, dit-il, qu'il a été condamné en jugement à ce monde mortel, et par sa propre volonté qu'il a choisi ma domination; il a clairement montré qu'il m'appartient à moi, qui suis *le chef de la puissance de l'air, de l'esprit* [3], *mais maintenant j'agis avec des fils sans soumission* (Eph. II, 2). Comment celui-ci, qui depuis longtemps et par ses ancêtres me revient de droit, sur qui, en ces (paroles), a été justement portée une sentence de mort en ce monde mortel, — où plus il est, plus j'ai autorité (sur lui), — comment est-il désormais possible qu'il soit enlevé à ce monde et à un tel [4] genre de vie, et dès ici-(bas) soustrait à ma domination à moi, lui qui se l'est choisie de son plein gré? Et maintenant sera-t-il immortel, chose au-dessus de sa nature?

---

[1] litt.: *à la citoyenneté de qui nous aurons part* [2] min l'el [3] rūḥā [4] hānā kulleh.

[illegible]

Paraîtra-t-il dans les manières[1] et les occupations[2] de la demeure céleste? — ce qui n'appartient pas aux hommes ni à ceux qui ont cette nature, étrangers qu'ils sont à la nature supérieure.

19. Cela donc ayant maintenant été fait et dit par le diable, — que dès le commencement on vit nous faire la guerre en ennemi, mais qui surtout maintenant nous porte envie de ce que nous attendons de recevoir cette inscription ineffable, celle qui est au-dessus de tout discours quel qu'il soit et de tout concept humain, car *l'œil n'a pas vu ni l'oreille entendu ni au cœur de l'homme n'est monté ce que Dieu prépare à ceux qui l'aiment* (I Cor. II, 9), — il faut nous hâter d'aller vers le juge montrer avec grand soin et établir le titre[3] que nous avons: qu'en droit nous ne relevons pas de Satan dès le commencement[4] et dès les pères de nos pères, mais de Dieu qui nous fit quand nous n'étions pas, et nous façonna à son image à lui; mais que, par la malice et la volonté amère de l'usurpateur (*τύραννος*) et par notre insouciance à nous, nous avons été entrainés au mal, ce qui nous a fait perdre la dignité et la grandeur d'image (de Dieu); et à cause de notre malice nous avons reçu la mort comme châtiment. Que beaucoup de temps se soit passé, (ne) fit (qu)'affermir l'emprise de Satan sur nous, tandis que lui-même augmentait le mal qu'il nous faisait. Un temps, même long, ne put assouvir la volonté de notre adversaire; tandis que nous, par la permanence désormais habitués à cette servitude dure et cruelle, au point que nous plaisaient et agréaient les actes honteux et dépravés du péché, par là nous avons fortifié la puissance de Satan, notre adversaire.

20. Ces choses étant ainsi, celui qui est vraiment notre auteur

---

[1] dūbārā [2] hūpākē [3] srārā [4] min lʿel.

et notre maître, — celui qui nous fit lorsque nous n'existions pas et qui de ses propres mains forma de terre notre corps et de sa propre opération insuffla notre âme qui n'existait pas, — il lui plut de montrer envers ses œuvres une providence appropriée: les ayant faites, — (elles) qui furent perdues par la malice de l'usurpateur (*τύραννος*), — de ne le laisser absolument pas jusqu'à la fin nous nuire; d'abolir nos péchés et notre ingratitude [1] envers lui. Et par sa grâce, il voulut amender notre état. C'est ainsi qu'il assuma l'un de nous et en fit le principe de tous nos biens. Il l'abandonna, pour que toute l'épreuve de la malice de Satan reçût son châtiment [2]. Il le montra supérieur à la malice et aux machinations de celui-là, permit cependant qu'il succombât à la mort par ses ruses, afin de trouver là son châtiment [2]. Et c'est la requête de celui qui fut assumé qu'il retourna, en notre faveur, contre le diable: Après avoir dit toutes ses machinations, que depuis le commencement et jusqu'à la fin il n'a cessé de mal faire, et qu'à la fin n'ayant aucun juste motif, sans raison, il amena sur lui (le Christ) la mort, il ajouta combien depuis le commencement [3] il fit à toute notre race (*γένος*) un tort inique. Et (Dieu) fut l'auditeur de toute l'affaire; et après avoir entendu ce qu'avaient dit les deux parties, il condamna l'usurpateur (*τύραννος*) en raison de la volonté perverse qu'il avait montrée contre lui (le Christ) et contre toute notre race, et il émit contre lui une sentence. Il ressuscita alors d'entre les morts Notre-Seigneur le Christ, le fit immortel et immuable et le fit monter au ciel. Dès lors il proposa pour tout le genre (humain, *γένος*) la jouissance des dons, en sorte qu'il ne restât plus au démon même la moindre occasion de nous nuire.

---

[1] ṭalōmūtā [2] litt.: *accusation* (qrūbāyā) [3] min lʿel.

[illegible]

Ainsi sommes-nous en une nature excellente et une demeure sublime, trop haute pour rien (éprouver) de la malice de Satan, loin au-dessus de tout péché. N'est-ce pas[1] ce que nous apprend aussi la parole de Notre-Seigneur: *Maintenant c'est le jugement de ce monde, maintenant le prince* (ἄρχων) *de ce monde est poussé dehors, et moi, quand je serai élevé de terre, j'attirerai tout à moi* (Ioh. XII, 31-32)?

21. Or, que tout cela ait été examiné et soit devenu public[2], il nous faut maintenant l'admettre, en sorte qu'il apparaît que nous ne pouvons absolument pas revenir de droit au diable. Nous sommes retournés justement vers Notre-Seigneur, parce que c'est à lui, qu'avant la méchanceté de Satan nous revenions de droit et appartenions, et c'est à l'image de Dieu que nous avons été faits dès le commencement. Nous avions bien perdu cette dignité par notre incurie, mais par un don de Dieu nous avons reçu cette dignité d'être (son) image, et à cause de cela nous sommes immortels et habiterons le ciel, parce que c'est de tels biens que doit jouir l'image divine: elle a la dignité de celui qui promit que nous deviendrions et serions dits à son image. Comme, par le don et la grâce de Dieu, nous avons absolument quitté le monde mortel et avons été justement transférés à la demeure et à la citoyenneté[3] du ciel, nous avons appris à connaître Notre-Seigneur et nous nous hâtons vers les prémices[4] assumées pour nous, parce que par elles l'auteur et maître de l'univers nous donne une vie immortelle et le séjour et citoyenneté du ciel. Voilà pourquoi nous devons maintenant nous présenter à l'Église de Dieu, en vue d'être libérés des maux et de jouir des biens, parce que, grâce au charisme du saint baptême, nous attendons d'être inscrits au ciel.

22. La raison donc de cette interrogation et de l'examen, c'est vous qui la donnez vraiment,

---

[1] 'au lā [2] lamṣa'tā [3] hūpākā [4] rēšītā.

parce que, dans le don du saint baptême, manifestement vous vous soustrayez à l'esclavage de l'usurpateur (τύραννος) que subirent et accomplirent tous les chefs de notre race (γένος), en commençant par Adam. C'est pour cela qu'est stimulé Satan, qui est (si) fortement notre adversaire qu'il ne fut même pas arrêté de combattre (ἀγών) Notre-Seigneur, dont il pensait qu'il fût seulement homme à cause de son apparence; et il médita de le détourner, par ses ruses et ses tentations, de l'amour envers Dieu. Mais comme vous n'êtes pas capables par vous-mêmes d'avoir un procès et un combat (ἀγών) avec Satan, « on exige nécessairement d'user (de l'office) de ceux que l'on nomme exorcistes »: ils vous sont garants du secours divin. Par une grande clameur, en effet, de très longue durée, ils demandent que celui qui vous hait soit puni et que, par sa sentence, le juge décide son éloignement, en sorte que même il n'ait plus la moindre occasion ni possibilité[1] de mal agir contre nous, mais que nous échappions absolument à son esclavage, soyons dans une liberté véritable et jouissions de cette inscription de maintenant.

23. Mais certainement vous savez aussi, que lorsqu'un procès est plaidé devant un juge et que quelqu'un se proclame libre, se plaint d'une servitude cruellement dure et dit que pendant longtemps un homme puissant l'y a soumis par une violence inique, « il faut, pendant que le procès est plaidé, que se tienne en repos celui qui fait l'accusation », afin que par son attitude (σχῆμα) et son maintien, il fasse, autant que possible, que le juge soit ému de pitié envers lui. Un autre, faisant office d'avocat (συνήγορος)[2], montrera au juge le droit[3] de ceux qui furent traités iniquement; et il invoquera aussi les lois (νόμος) du royaume, afin de gagner par (recours à) elles la solution de l'iniquité. De la même manière maintenant, dans ces exorcismes que l'on prononce

---

[1] litt.: *lieu et entrée* [2] bṭaksa dsnīgrā [3] šrārā.

91

[illegible]

pendant que tu es immobile, tu restes absolument sans un mot, tu te tiens comme si tu tremblais encore et craignais l'usurpateur (τύραννος), incapable même de jeter un regard sur lui, à cause de la grande iniquité dont il usa contre toi et contre tes pères, vous conduisant en captivité et pendant longtemps vous soumettant à une servitude dure et cruelle, vous infligeant des cicatrices indélébiles par la sentence de mort; depuis longtemps [1] il vous tenait dans la servitude que vous vous êtes attirés sur vous-mêmes.

24. « Or tu te tiens les mains étendues, dans l'attitude (σχῆμα) de celui qui prie et le regard abaissé », et tu demeures en sorte que tu attires la pitié du juge. « Pour cela, t'étant dépouillé de ton vêtement extérieur, tu te tiens pieds nus », afin de manifester cette servitude méchante où pendant beaucoup de temps tu servis le diable en guise (τάξις) de captif et accomplis, comme il l'exigea, tout son service; de la sorte, par ceci aussi, tu inclines le juge à la pitié, puisque c'est cette attitude (σχῆμα) de captif qu'indique la parole de Dieu, qui dit par le prophète Isaie: *Comme mon serviteur Isaie marcha nu et déchaux pendant trois ans, pour être un signe aux Égyptiens et aux Couchites, ainsi conduira le roi d'Assur une captivité d'Égypte et de Couch, jeunes et vieux, nus et déchaux* (Is. xx, 3-4).

25. « Or tu te tiens aussi sur des tissus de poils ». Que ce ne soit pas seulement picotement de tes pieds et agacement par des tapis. Que ceux-ci te rappellent tes anciens maux; montre-toi désolé et pénitent pour les péchés de tes pères, qui nous ont tous entraînés à une telle tribulation de maux; et puisses-tu, de tout cela, recueillir la miséricorde du juge et, en son temps, dire: *Tu as dénoué mon cilice et tu m'as revêtu de joie* (Ps. xxix, 12). Telle est donc la signification qu'ont les exorcismes;

---

[1] min rūḥqā.

mais de peur que, pendant qu'une affaire si grande t'est proposée, tu ne demeures oisif et sans service dans l'intervalle, « en ces journées tu reçois l'ordre de t'occuper l'esprit avec les paroles du Credo », pour que tu le saches. Et il fut mis sur tes lèvres, afin que dans une continuelle occupation de l'esprit tu t'appliques à en retenir l'interprétation. Il serait certes honteux que les Juifs aient la Loi (*νόμος*) suspendue par écrit à leurs mains, pour avoir continuellement le souvenir des commandements, tandis que nous, le souvenir d'une confession à ce point [1] sublime, nous ne le graverions pas en notre cœur pour qu'il ne s'efface pas. Puisqu'Adam, dès qu'il eut reçu le commandement, rencontra le diable et fut facilement vaincu pour ne s'être pas occupé l'esprit et exercé au commandement divin, il faut (donc) que toi pendant tout ce temps, à tout instant, tu t'occupes l'esprit à réciter le Credo [2] afin qu'il soit bien assuré et fixé en ton intelligence [3] et que tu aimes ta profession (de foi), parce que sans cela, tu ne pourrais pas recevoir le don divin, ni, l'ayant reçu, être ferme à le tenir.

26. Or, quand est arrivé l'instant du sacrement [4] et que prend fin le procès ou combat (*ἀγών*) contre le diable, à cause de quoi il fut aussi fait usage des exorcismes, — et que la sentence divine a agréé et conclu l'acclamation de l'avocat (*συνήγορος*), que l'usurpateur a été condamné en sorte qu'il n'ait plus à s'approcher de toi, qui as été libéré de toute vexation de ce côté-là, et que sans retard tu as jouissance de cette inscription, — alors ceux qui sont préposés à cela te présentent au pontife [5], devant qui tu dois faire tes professions et engagements à Dieu. C'est en effet une promesse de fidélité à garder fermement la profession et les engagements et ne pas t'éloigner de (Dieu), cause de tous biens, comme fit Adam le chef de notre race,

---

[1] hānā kūlleh [2] haymānūtā [3] tarʿītā [4] 'rāzā [5] kahnā.

mais à persister jusqu'à la fin en la confession du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, et à compter [1] une seule Ousie [2] divine, qui de toute éternité existe et est cause elle-même de tout, laquelle est Père et Fils et Esprit-Saint, ce dont tu es instruit [3] par le Credo [4], par l'invocation desquels tu reçois jouissance de cette inscription qui est une participation [5] aux biens célestes.

27. De même en effet que dans une grande maison, dont le maître est l'un de ceux qui ont en ce monde autorité, si quelqu'un veut entrer y remplir quelqu'office, ce n'est pas au maître lui-même qu'il se présente et avec qui il conclut un contrat et fait accord, — car ce serait un opprobre pour le maître de la maison de condescendre à un tel entretien, — mais il se présente à celui qui est administrateur de la maison et c'est avec lui qu'il fait accord sur ce pour quoi il s'est présenté; et par cet intermédiaire il conclut l'engagement avec le maître de la maison, celui qui possède la maison et tout ce qui y est; — de même, vous aussi qui vous présentez à *la maison de Dieu qui est l'Église du Dieu Vivant*, comme dit le bienheureux Paul (I Tim. III, 15): parce que Dieu est d'autant [6] plus grand que nous, qu'il est plus élevé que nous en nature et est absolument invisible, lui *qui habite dans une lumière ineffable*, selon le mot du bienheureux Paul (ib. VI, 16). Nous nous présentons donc au majordome de cette grande maison, de l'Église, dis-je; car le majordome, c'est le pontife qui a obtenu la faveur de se tenir à la tête de l'Église. Et ayant récité devant celui-ci le Credo, c'est avec Dieu que par lui nous faisons accord et pactes, c'est (Dieu) à qui, dans ces professions de foi, nous promettons d'être soumis, de le servir et de persévérer à jamais et de garder son amour continuellement sans changement.

---

[1] ḥšab [2] ītūtā (*οὐσία*) [3] talmed [4] haymānūtā [5] šautāpūtā [6] hānā kulleh.

Or c'est ainsi que, par l'intermédiaire du pontife, faisant avec Notre-Seigneur Dieu des engagements et pacte en la récitation du Credo, nous obtenons dès lors la faveur d'entrer dans la maison, de voir, connaître, d'habiter ce lieu; et aussi en cette cité et sa citoyenneté [1], où nous sommes inscrits, nous avons grande assurance (*παρρησία*).

28. C'est tout cela que nous obtenons en accédant au sacrement [2], auquel nous nous présentons après la récitation du Credo, et dont il faut dire ce qu'il est et comment il se fait. Il serait certes honteux de dire les raisons de ce qui précède le sacrement et de délaisser la doctrine du sacrement même. Mais puisque nous avons dépassé la mesure habituelle, mais aussi parce que ce qui a été dit accable votre mémoire, laissons pour un autre jour le reste de ce qu'il faut dire, avec la grâce de Dieu. Finissons ici aujourd'hui notre discours, et faisons monter gloire à Dieu le Père et à son Fils unique et à l'Esprit-Saint, maintenant et en tout temps et dans les siècles des siècles. Amen.

Fin de la deuxième homélie.

TROISIÈME HOMÉLIE

Texte du livre (à commenter). « De nouveau, vous vous tenez debout sur les cilices, pieds-nus, ayant enlevé votre vêtement extérieur, et les mains étendues vers Dieu, comme dans l'attitude (*σχῆμα*) de la prière [3]. Et d'abord sur les genoux: vous vous agenouillez, mais tout le reste du corps droit [4]. Or tu dis: Je renonce à Satan, à tous ses anges, à toutes ses œuvres, à tout son service, à toute sa vanité et à tout son égarement séculier; et je m'engage par vœu, je crois et suis baptisé au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint [5]. Ton genou étant posé à terre, mais le reste du corps droit, tu regardes au ciel et étends les mains

[1] hūpākā [2] 'rāzā [3] cf. f. 93r, l. 26 (§ 2) [4] f. 93v, l. 10 (§ 3 et 4)
[5] f. 94r, l. 21 (§ 5-15).

93

[illegible]

dans l'attitude de la prière [1]. Et le pontife, portant des vêtements de lin légers et resplendissants, te signe au front avec l'huile d'onction et dit: Est signé Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint [2]. Ton garant, se tenant derrière toi, étend une étole de lin sur ta tête, te relève et te fait te tenir droit [3] ».

1. Ce qu'avant le sacrement doivent, selon une tradition ancienne, accomplir ceux que l'on baptise, vous a été suffisamment enseigné par ce qui a déjà été dit; quand vous vous présentez pour être inscrits, dans l'espoir d'habiter et d'être citoyens [4] du ciel, vous avez dans les exorcismes une sorte de procès avec le diable et la sentence divine vous libère de son esclavage. Et ainsi vous récitez les paroles du Credo et de l'oraison (dominicale); et dès là vous faites avec Dieu, par l'intermédiaire du pontife [5], des engagements et un pacte de persévérer dans la charité envers la nature divine, — qui sera pour vous cause de dons magnifiques si vous avez sur elle les pensées qui conviennent, à savoir qu'elle est Père, Fils et Esprit-Saint, et si vous vous conduisez en ce monde-ci, selon votre pouvoir, d'une manière qui convient au séjour et à la citoyenneté du ciel. Mais il est bien que désormais vous receviez l'enseignement relatif à ce qui se fait dans le sacrement même, parce que si vous apprenez sa raison d'être, vous aurez excellemment une doctrine qui n'est pas de peu (d'importance). Quand donc par les exorcismes, vous avez échappé à l'esclavage de l'usurpateur et que vous avez contracté envers Dieu des engagements redoutables, par la récitation du Credo, dès lors vous vous présentez au sacrement même; mais de quelle manière? voilà ce qu'il vous faut apprendre.

2. « Vous vous tenez de nouveau sur des cilices, debout, pieds nus, ayant enlevé votre vêtement extérieur, les mains étendues

---

[1] f. 99v, l. 3 (§ 16) [2] f. 99v, l. 23 (§ 17-18) [3] f. 100v, l. 23 (§ 19)
[4] hūpākā [5] *des pontifes* ms.

vers Dieu comme dans l'attitude de la prière ». En tout cela vous vous conformez à cette attitude (σχῆμα) des exorcismes, par quoi vous avez signifié votre antique captivité et cet esclavage qu'envers l'usurpateur (τύραννος) vous avez accompli en cruel châtiment; parce qu'il est juste que ce soit après avoir quitté cette attitude et ces souvenirs, que vous vous approchiez du sacrement qui promet participation aux biens à venir. Or vous faites ainsi mention de ces maux anciens, pour indiquer de quoi vous vous éloignez et vers quoi vous allez vous tourner.

3. « Et d'abord, à genoux: vous vous agenouillez, mais que tout le reste du corps soit droit ». Dans l'attitude de quelqu'un qui prie, vous tendez les mains vers Dieu. Tous, en effet, nous sommes tombés dans le péché et la sentence capitale nous a renversés à terre; mais *au nom de Jésus-Christ, il convient de ployer le genou*, selon le mot du bienheureux apôtre Paul, *et de confesser à la louange de Dieu son Père, que Jésus-Christ est Seigneur* (Phil. II, 10-11). Or, par cette confession nous indiquons ce que nous procure la nature divine grâce à l'économie du Christ Notre-Seigneur, qu'elle fit monter au ciel et montra comme Seigneur de l'Univers et chef de notre salut. Donc, puisque cela, nous tous qui sommes tombés en terre, selon le mot du bienheureux Paul [1], il nous sied de l'accomplir, vous qui, par le sacrement, allez participer à ces biens ineffables, auxquels vous appelle la foi au Christ Notre-Seigneur, il vous faut ployer les genoux et manifester votre chute antique et présenter l'adoration à Dieu, cause de (tous) biens.

4. « Mais que tout le reste du corps soit droit »

---

[1] Cf. Act. XXVI, 14.

94

et regarde vers le ciel. C'est une sorte de requête que par cette attitude (σχῆμα) vous présentez à Dieu, et vous lui demandez en suppliant d'échapper à votre chute ancienne et de participer aux biens célestes. Et tandis que vous êtes dans cette attitude, s'approchent ceux qui sont préposés à ce ministère et ils vous disent à peu près [1] ceci, qu'au bienheureux Corneille dit l'ange qui lui apparut [2]: Vos prières ont été entendues et vos requêtes exaucées. Dieu a regardé vers les tribulations [3] où depuis le commencement vous étiez pris; il a pitié de vous qui avez servi longtemps l'usurpateur (τύραννος) et avez fait le service d'un cruel esclavage. Il a vu combien et quels maux vous avez subis auprès de lui; il lui a plu de vous délivrer de cet esclavage, de vous sauver de la multitude des maux anciens et de vous amener à la liberté, de vous donner part aux biens célestes ineffables en sorte que, les ayant reçus, vous soyez absolument libérés de tous les maux. Qu'est-ce donc qui vous est apparu pour vous apprendre ce par quoi il vous faut être libérés des maux anciens et jouir des biens? Quels sont donc les engagements et le pacte qu'à ce moment-là vous contractez, par quoi vous êtes libérés des maux anciens et recevez participation aux biens attendus?

5. « Je renonce à Satan, à tous ses anges, à tout son service, à toute sa vanité et à tout son égarement séculier; et je m'engage par vœu, je crois et suis baptisé au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint ». Voilà en effet ce que vous préparent à dire les diacres qui, à ce moment,

---

[1] balḥōd dlā (μονονουχί) [2] cf. Act. x, 3 [3] 'ūlṣānē.

s'approchent de vous. Mais quelle est la valeur [1] de ces paroles, c'est le moment de le dire devant vous maintenant, en sorte que vous sachiez la vertu [1] du pacte, des vœux et engagements par lesquels vous entrez en jouissance d'un tel don.

Puisque certes, il fut pour vous cause de maux nombreux et immenses, le diable à qui vous avez obéi, à commencer par les chefs de votre race, il vous faut promettre de vous détourner de lui, maintenant que, dans les faits et par expérience, vous avez éprouvé ses méfaits. C'est pourquoi vous dites « Je renonce à Satan ». Jadis, même si vous l'aviez voulu, vous n'eussiez pas osé vous servir de ces paroles, effrayés par son esclavage. Mais puisque, grâce aux exorcismes, la sentence divine vous a procuré la libération, avec confiance désormais, de votre propre voix, vous professez que vous renoncez à lui: pour cela vous dites « Je renonce à Satan », indiquant à la fois l'association [2] antérieure que vous aviez avec lui et que maintenant vous vous en détournez; car nul ne dit « Je renonce » à ce à quoi il n'avait auparavant nulle part [2]. Mais de vous, qui de vos pères aviez reçu familiarité [3] avec lui, qui aviez jadis avec lui un pacte mauvais et cette cruelle servitude où vous étiez assujettis à lui, nécessairement on réclame cette parole.

6. A peine un moment avez-vous senti le dommage que vous éprouviez de sa familiarité, et que vous avez reçu aussi le pouvoir d'en être sauvés, il vous faut donc dire « Je renonce à Satan », voulant dire ceci:

---

[1] haylā [2] sautāpūtā [3] baytāyūtā.

nous n'avons plus désormais aucune association avec lui. A peine ai-je senti les maux dans lesquels chaque jour il s'efforçait de nous jeter; ai-je compris combien de dommage a subi Adam, le père commun, qui le crut, et dans combien de maux il est tombé, lui et ceux qui d'eux-mêmes se livrèrent à lui; que de maux subirent aussi les hommes qui dans la suite choisirent de devenir ses esclaves. Mais puisque maintenant, grâce au Christ lui-même, paraît[1] une grâce immense et merveilleuse, — celle qui nous a libérés de la violence que (nous faisait) l'usurpateur (*τύραννος*), celle qui nous a fait échapper à cet esclavage, celle qui nous a procuré une merveilleuse participation aux biens, — j'ai compris désormais qui me fait du bien, je reconnais mon Seigneur; et vraiment c'est lui mon Seigneur, lui qui m'a créé quand je n'étais pas, qui n'a cessé de me faire chaque jour du bien, et, même quand je me révolte, ne se détourne pas de moi, me fait du bien. C'est lui qui nous a aussi révélé un don redoutable et nous accorda non seulement l'abolition des maux, mais aussi l'espoir de biens ineffables qu'il plaça devant nous. Je renonce désormais à Satan: je fuis sa société et je m'engage par vœu à ne plus dorénavant courir vers lui. Je n'aurai même plus aucun contact[2] avec lui, mais je le fuirai parfaitement comme haineux, malfaisant, — (lui) qui nous fut cause de maux sans nombre, qui ne sait pas faire le bien, mais s'applique de tout son pouvoir à faire la guerre et à vaincre. Voilà en effet ce que signifie ce « Je renonce »: que je ne choisirai plus ni n'accepterai d'association avec lui.

7. Si donc sans aide[3] Satan se mettait à nous faire la guerre, et si ce n'était que par lui-même qu'il nous causât du tort,

---

[1] 'etgallī [2] ḥulṭānā [3] ʿarṭelāʾīt.

[illegible]

il suffirait de cette parole, qui contient un modèle [1] de la profession du « Je renonce à lui », et jamais tu n'accepterais d'amitié avec lui. Mais parce qu'étant invisible, il sait cependant nous faire la guerre, par des choses visibles, par ces hommes qu'il a une fois soumis, dont il fait les instruments de sa méchanceté et dont il se sert pour faire choir les autres, à cause de cela tu ajoutes [2] « et à tous ses anges ».

8. Ceux qu'on nomme « ses anges », ce sont tous les hommes qui reçurent de lui une malice quelconque, par quoi ils font tort aux autres. Au commencement, en effet, comme il n'y avait encore personne de tombé qui fût apte à le servir en faisant tort aux autres, le serpent lui fut un instrument dont il se servit pour faire tomber et égarer l'homme. Mais dès [3] qu'il a asservi les hommes pris au piège, il se sert continuellement de ceux qui lui conviennent pour causer du tort aux autres. Aussi le bienheureux Paul dit-il: *Je crains que comme le serpent séduisit Ève par son astuce, ainsi ne se corrompent vos pensées et ne se perde la simplicité envers le Christ* (II Cor. XI, 3). Il montre que ceux qui maintenant s'efforcent de les séduire hors du bien [4] remplissent pour le diable ce même office que le serpent remplit alors pour égarer les hommes. Aussi après avoir dit: « Je renonce à Satan » tu ajoutes « et à tous ses anges ». Tu nommes anges de Satan, tous ceux qui sont au service de sa volonté, afin de faire choir et d'égarer les hommes. Anges de Satan, nous faut-il estimer, tous ceux qui s'appliquent à la sagesse profane [5] et font pénétrer dans le monde l'erreur du paganisme. Anges de Satan, évidemment, tous les

---

[1] taḥwītā [2] 'aytī [3] min kadū [4] wālītā [5] dalbar.

les poètes (ποιητής) qui par leurs fables accroissent l'idolâtrie[1] et font que par leur « sagesse » s'affermisse l'erreur du paganisme. Anges de Satan ceux qui, au nom de la philosophie (φιλοσοφία), font surgir chez les païens des doctrines pernicieuses qui en corrompent une multitude, au point qu'ils n'acquiescent pas à la parole de la religion. Anges de Satan aussi les chefs des hérésies (αἵρεσις) qui, depuis la venue du Christ Notre-Seigneur, ont, soûs le nom du Christ, dit leurs rêves, tous étrangers[2] à la religion, et les introduisirent dans le monde. Anges de Satan Mani, Marcion, Valentin, qui ont soustrait[3] les choses visibles à la puissance créatrice de Dieu; c'est d'un autre principe, en dehors de Dieu, disent-ils, que subsistent les choses visibles. Ange[4] de Satan, Paul de Samosate, qui dit qu'est simplement[5] homme le Christ Notre-Seigneur et qui méconnaît[6] l'hypostase[7] de la divinité du (Fils) Unique (existant) avant les siècles. Anges de Satan Arius et Eunomius, qui osèrent dire que la nature de la divinité du (Fils) Unique est créée et n'existe pas dès les commencements, mais que, selon la loi (νόμος) des créatures, elle vint du néant au devenir: ils imitent les histoires des païens en disant créée l'Ousie[8] du Fils, et comme eux disent le croire Dieu par nature; et ils imitent la puérilité des Juifs qui ne confessent pas que le Fils soit (issu) du Père et que sans commencement il existe de son Ousie, — lui qui véritablement est Fils véritable, — mais disent qu'il est Fils comme le sont chez les Juifs ceux qui sont appelés fils de Dieu, qui par grâce et non par Ousie possèdent la filiation.

9. Ange de Satan aussi Apollinaire, qui corrompit la confession (de foi)

---

[1] deḥlat ptakrā [2] nūkrāyā [3] nūkrī [4] Ange de Satan, Paul — avant les siècles: cité par FACUNDUS D'HERMIANE, III, 2 (*P. L.*, LXVII, 585 B)
[5] shīmā [6] ṭlem [7] qnōmā (existentiam Fac.) [8] ītūtā.

[illegible]

au Père et au Fils et à l'Esprit-Saint et, sous un semblant (σχῆμα) d'orthodoxie (ὀρθοδοξία), décida qu'est imparfait notre salut; il dit que ne fut pas assumé notre intellect [1] et qu'il n'a pas, comme le corps, eu de part à la réception de la grâce. Anges de Satan, ceux qui dans toutes les hérésies (αἵρεσις) sont les chefs et docteurs d'erreur, qu'ils soient honorés du nom de l'épiscopat ou de la prêtrise, puisque eux aussi dirigent et soutiennent un discours d'erreur: tous servent les volontés de Satan et, sous l'apparence de choses d'Église, ils se précipitent vers l'erreur. Anges de Satan aussi, ceux qui depuis l'abolition de la Loi travaillent à attirer encore vers les observances judaïques ceux qui ont cru au Christ. Anges de Satan aussi, ceux qui donnent aux hommes quelque conseil que ce soit, mauvais et impur, contre les lois (νόμος) divines et s'efforcent de les amener au service du mal. A tous ceux-ci tu as fait profession de renoncer; aussi convient-il que tu n'aies plus désormais nulle société [2] avec eux. Puisque tu t'es présenté au Christ, que tu as été inscrit à l'Église de Dieu et que tu attends de devenir corps et membre du Christ, par la naissance du saint baptême tu auras société avec le Christ Notre-Seigneur, lui étant attaché [3] comme à la tête et t'éloignant de tous ceux qui osent rompre avec la profession de foi de l'Église.

10. Mais après avoir dit: « Je renonce à Satan et à tous ses anges », tu poursuis [4] « et à tout son service ». De même que des hommes (qui sont) au service des volontés du Malin,

---

[1] madʿā (νοῦς) [2] 'estautap [3] naqip [4] 'aytī.

tu auras soin de te détourner aussi avec horreur de tout ce qui se fait sous le nom de doctrine, puisque manifestement c'est une impiété. Service[1] de Satan, tout du paganisme: non seulement les sacrifices, et l'adoration des idoles et tout ce qui se fait dans ce culte selon l'usage antique, mais aussi tout ce qui eut là son origine et amène la corruption dans l'âme des hommes. Service de Satan évidemment, de s'attacher au chaldaïsme; de scruter les révolutions et mouvements du soleil, de la lune et des étoiles, pour se mettre en route ou sortir et entreprendre quelqu'ouvrage que ce soit; de s'imaginer que leur mouvement et leur cours soit utile ou nuisible; en un mot, regarder la marche des étoiles et quelles sont celles qui promettent de révéler ce qui va avoir lieu, c'est évidemment un service de Satan. De toutes choses semblables, certes doit s'éloigner celui qui s'applique à ne regarder que Dieu et à dépendre de sa providence; c'est d'où il attend toute chose, le bien et aussi l'abolition du mal, et il n'espère rien de tel d'un autre côté. Il sait que ce qui est en dehors d'un tel amour et d'une (telle) espérance, le rend de nouveau soumis au règne tyrannique du diable. Service de Satan les purifications, les ablutions, les ligatures (magiques), la suspension de (produits) fermentés, les observations du corps, des mouvements ou de la voix des oiseaux, et autres choses semblables. Service de Satan aussi [2], de croire aux observances quelles qu'elles soient du judaïsme. Service de Satan aussi, le service qu'on trouve chez les hérétiques (*αἱρεσιώτης*) sous le nom de religion[3], parce que, même si apparemment (*σχῆμα*) on trouve qu'il a une certaine ressemblance

---

[1] tešmeštā [2] ligne omise par homoioteleuton et suppléée dans la marge
[3] deḥlat 'alāhā.

avec le service[1] de l'Église, cependant il est privé du don de la grâce du Saint-Esprit et c'est avec impiété qu'on l'accomplit; c'est un service du diable évidemment, tant est vraie la parole de Notre-Seigneur qui dit: *Ce n'est pas quiconque me dit « Seigneur, Seigneur » qui entrera au royaume du ciel, mais celui qui fait la volonté de mon Père qui est dans le ciel* (Matth. VII, 21). Il est évident en effet qu'il n'y a pas de profit à invoquer Notre-Seigneur, quand c'est avec une conscience[2] étrangère à la piété (et) avec les impies. Ainsi, rien non plus de ce qui, sous une apparence de doctrine ecclésiastique, s'accomplit chez eux, ne profite à ceux qui le font; car Dieu interdit que se fassent ces (rites), et ils sont tous privés du don de l'Esprit-Saint. De même donc qu'au théâtre (*θέατρον*), ceux qui sont rois par jeu, tu ne les estimes pas rois à cause de la similitude d'aspect (*σχῆμα*), — mais (que) tout cela est jeu, moquerie, dérision et mérite le rire, parce que les réalités sont plus évidentes aux yeux que l'aspect (*σχῆμα*) mondain, — de même ce qui se fait chez les hérétiques (*αἱρεσιώτης*) sous le nom de doctrine, que ce soit le baptême ou l'oblation (eucharistique) ou tout autre (rite), cela est ridicule et comme d'un service satanique: il nous faut en avoir horreur, parce que tout cela se fait en vue de l'iniquité.

11. Et tu dis encore: « Et à toute sa vanité ». Vanité de Satan est comme un terme clair dont on appelle tout ce qui se fait chez les païens sous le nom de doctrine; parce qu'en étalant tout cela au regard de tout le monde, ils le faisaient par vanité, pour étonner les spectateurs et égarer les autres. Parce que tout cela est aujourd'hui par la grâce de Dieu aboli,

---

[1] tešmeštā [2] reʿyānā.

nous ne devons pas cependant estimer un moindre (mal) que ceux-là les (rites) des hérétiques. Car Satan, ayant vu l'erreur du paganisme abolie par le nom du Christ, travailla dès lors autrement à égarer les hommes: il inventa les hérésies (αἵρεσις) et ceux qui se tiennent à leur tête, afin que par l'imitation des usages de l'Église dans les noms et par la communauté [1] d'aspect (σχῆμα), ils fussent en mesure d'égarer les simples et ainsi de les conduire à la perte de l'iniquité.

12. Après cela tu dis: « Et à tout son égarement mondain ». Ce qu'on appelle « son égarement », c'est le théâtre (θέατρον), le cirque (κίρκος) le stade (στάδιον), les combats (ἀγών) d'athlètes (ἀθλήτης), les chants, les orgues hydrauliques (ὕδραυλις), les danses, (choses) que le diable sème dans ce monde afin, sous l'apparence (σχῆμα) d'amusement, d'inciter l'âme des hommes à (sa) perte. Car il n'est pas difficile de savoir combien de danger il y a en cela pour l'âme des hommes. De tout cela doit s'éloigner celui qui participe au sacrement [2] du Nouveau Testament (διαθήκη), celui qui est inscrit pour le titre de citoyen [3] du ciel, le cohéritier [4] des (biens) à venir, celui qui attend, par la renaissance du baptême, de devenir désormais un membre de Notre-Seigneur le Christ, notre tête à tous, lui qui est au ciel; selon des mœurs qui lui conviennent à lui, nous devons vivre, nous qui lui faisons fonction (ἐν τάξει) de membres. Car c'est pour cela qu'à ce moment, et en cet appareil (σχῆμα) que nous avons dit plus haut, tu prononces ces vœux et ce pacte: « Je renonce à Satan, à tous ses anges, à tout son service, à toute sa vanité et à tout son égarement mondain; et je m'engage par vœu à la nature divine et bienheureuse, éternellement existante, du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint ».

---

[1] šautāpūtā [2] 'rāzā [3] dūbārā [4] bar palgūtā.

[illegible]

13. Car quand tu as dit: « Je renonce à Satan, à ses anges, à son service, à sa vanité et à tout son égarement séculier », tu dis « et je m'engage par vœu; je crois et suis baptisé au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint ». De même que quand tu dis « Je renonce » et que tu t'abstiens absolument, tu montres que désormais tu ne retourneras plus, que désormais tu ne te plairas plus dans sa société; ainsi quand tu dis « Je m'engage par vœu », tu montres que tu demeureras fermement auprès de Dieu et que tu seras désormais avec lui inébranlable[1], que d'aucune manière non plus tu ne te détourneras de lui et que tu estimeras désormais comme plus précieux pour toi que toute chose, de vivre et converser[2] avec lui et de te conduire conformément à ses lois (*νόμος*).

14. Mais il est aussi nécessaire d'ajouter: « Je crois », car *qui s'approche de Dieu doit croire qu'il existe*, comme dit le bienheureux Paul (Hebr. XI, 6). Invisible est en effet la nature divine, et la foi est réclamée de celui qui se présente et promet de demeurer ferme désormais en familiarité[3] avec elle. Invisibles aussi et ineffables sont ces biens qu'elle nous prépare au ciel grâce à l'économie[4] (inaugurée) par Notre-Seigneur le Christ, (biens) dans l'espérance desquels nous nous présentons pour recevoir le sacrement[5] du baptême. Il faut donc, à cause de cela aussi, croire à ces biens qui sont préparés et qui maintenant sont invisibles, que la conscience assure et que certainement nous aurons.

---

[1] zūz'ā *ms.*; lire: zū'zā'ā [2] 'ethappak [3] baytāyūtā [4] mdabrānūtā [5] 'rāzā.

[illegible]

C'est pourquoi le « je crois » est suivi du « et je suis baptisé », car c'est avec foi en ce qui sera que tu t'avances au don du saint baptême, en vue de renaître, de mourir avec le Christ et de ressusciter avec lui, afin qu'après avoir ainsi reçu une seconde naissance au lieu de la première, tu puisses avoir part[1] au ciel. En effet, tant que tu es mortel par nature, tu ne peux pénétrer au séjour du ciel; mais lorsque tu déposes cette (mortalité) dans le baptême, et ressuscites avec le Christ par le baptême, et reçois la figure (*τύπος*) de cette nouvelle naissance qui est attendue, alors tu te montres citoyen du ciel, alors tu deviens cohéritier[2] du royaume du ciel.

15. Or à tout cela, tu ajoutes « au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », car telle est la nature divine: c'est elle l'Ousie[3] qui de (toute) éternité existe, elle la cause de tout, elle qui tout d'abord nous créa et maintenant nous renouvelle, c'est elle qui est Père, Fils et Esprit-Saint. C'est d'elle que nous nous approchons maintenant, c'est à elle que nous nous vouons en justice, parce qu'elle fut pour nous cause de biens nombreux et grandioses aussi (bien) autrefois que maintenant. C'est à elle que nous faisons ces vœux ineffables; c'est à elle que nous promettons de croire dorénavant; c'est en l'invoquant que nous sommes baptisés; c'est par elle que nous attendons aussi de recevoir ces biens qui nous sont donnés maintenant comme en figure (*τύπος*) et (par elle) aussi que nous demeurerons dans la jouissance de ceux à venir, lorsque effectivement[4] nous ressusciterons d'entre les morts, immortels et immuables par nature, et deviendrons héritiers et participants de la demeure et de la citoyenneté[5] du ciel.

---

[1] šautāpūtā [2] bar palgūtā [3] ītūtā [4] bhōn baʿbādē [5] hūpākā.

[illegible]

16. Ces vœux et ce pacte, c'est dans l'attitude (σχῆμα) susdite que tu les fais, « le genou posé sur terre », soit comme une dette d'adoration dont tu t'acquittes envers Dieu, soit comme un rappel que tu fais de ta chute d'autrefois sur la terre; « mais le reste de ton corps est droit et tu regardes [1] en haut vers le ciel, les mains étendues dans l'attitude (σχῆμα) de la prière ». Ainsi tu te montres adorant Dieu qui est au ciel et de là attendant d'être relevé de l'antique chute. Puisque tu t'es réservé pour lui, par ce pacte et ces vœux susdits tu lui promets de te rendre digne pour lui du don attendu, et vers lui tu regardes, les mains étendues, et tu attends miséricorde, ton relèvement de la chute et jouissance des biens. Il faut donc que tu reçoives dès lors les prémices du mystère [2], qui sont, croyons-nous, la promesse de ces biens ineffables attendus au ciel.

17. Or quand tu as fait ces vœux et ce pacte, alors s'approche le pontife, portant non pas l'ornement (σχῆμα) habituel, ni revêtu du vêtement qu'auparavant il portait d'ordinaire; mais, au lieu du vêtement que d'ordinaire il porte par-dessus, « un ornement [3] de lin délicat et resplendissant l'enveloppe » et la nouveauté de son aspect (σχῆμα) manifeste la nouveauté de ce monde où tu vas passer. Par sa splendeur, il montre que tu vas resplendir en cette autre vie, et par sa légèreté il symbolise la délicatesse et la grâce de ce monde-là.

---

[1] Le texte cité au début de l'homélie est légèrement différent [2] 'razā [3] mānā.

Or voilà ce que, par l'apparat (σχῆμα) qui l'entoure, il te montre: par le mystère de son vêtement [1], en même temps il éveille en toi la crainte, et avec la crainte il met aussi en toi l'amour, de sorte que cette nouveauté (du vêtement) te rend attentif à l'excellence de ce (rite). « Or il te signe au front de l'huile d'onction et dit: Est signé Un tel, au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint ». Voilà les prémices du sacrement [2] qu'il t'administre; ce qu'il ne fait pas autrement que « au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », car là d'où tu attends la cause de tous les biens, c'est là aussi, nécessairement, par où le pontife [3] commence le sacrement. Par suite, déjà il t'amène à invoquer effectivement [4] celle-ci (la Trinité), vers qui il te faut regarder et selon la volonté de qui, par-dessus toute chose, tu devras vivre. Mais cette consignation [5], dont tu es signé maintenant, est le signe que tu as été désormais marqué comme brebis du Christ, comme soldat du Roi du ciel. Car une brebis, dès son acquisition, reçoit la marque par laquelle on connaît à quel maître elle appartient; et ainsi elle paît au même paturage et elle est dans le même bercail que celles sur qui a été apposée la même marque, indiquant qu'elles appartiennent au même maître. Et aussi le soldat choisi pour le service; quand, à cause de la taille et de l'état de son corps, il a paru digne d'être choisi pour le service de l'empire, il reçoit d'abord sur la main une marque indiquant quel roi il sert désormais; ainsi, maintenant, toi, qui as été choisi pour le royaume du ciel, on connaît à l'examen que tu es soldat du roi du ciel.

18. D'abord tu recevras une marque sur le front qui est une partie de la tête, la partie la plus noble de tout le corps,

---

[1] Un mot est effacé, « lbūšā » ou quelque synonyme [2] lire « 'rāzā » au sing. comme plus haut, f. 99v, l. 16 [3] kahnā [4] bhōn ba'bādē [5] rūšmā.

celle qui est au haut de tout le corps et aussi au haut du visage (*πρόσωπον*), où principalement nous avons l'habitude de nous adresser et (de) regarder les uns les autres en parlant. C'est donc sur le (front) que tu reçois (cette) impression, afin que son lieu même montre (quelle) grande assurance (*παρρησία*) tu as. Puisque *maintenant c'est comme par un miroir que nous voyons, en énigme, mais alors face à face* (I Cor. XIII, 12), et *à visage découvert nous regarderons la gloire du Seigneur comme en un miroir et nous serons transformés en la même ressemblance de gloire en gloire, comme par le Seigneur Esprit*, ainsi que dit le bienheureux Paul (II Cor. III, 18), c'est donc, imposée à la partie supérieure du visage, que nous devons recevoir la consignation; en sorte que de loin nous devenions redoutables aux démons, qu'ils ne puissent plus désormais s'approcher de nous et nous faire de mal, et qu'il soit connu que nous avons de par Dieu la liberté *παρρησία*) de regarder désormais vers lui à visage découvert, en tant que [1] montrant devant lui la marque qui fait paraître que nous sommes familiers [2] et soldats de Notre-Seigneur le Christ.

19. Et quand le pontife [3] a accompli pour toi tous ces (rites) et qu'il t'a marqué de la consignation au front, par ces paroles susdites il t'a mis à part désormais de tous et il a décidé que tu es soldat du vrai Roi et citoyen du ciel. C'est à tout cela que la consignation montre que tu as participation [4] et affinité. Aussitôt « ton garant qui se tient derrière toi, à la fois étend aussitôt un orarium (*ὠράριον*) de lin sur ta tête et te relève, il te fait te tenir droit ». Et en te relevant de ton agenouillement, tu fais voir que tu as laissé ton antique chute

---

[1] 'aykā d (*ὅπου*) [2] baytāyā [3] kahnā [4] sautāpūtā.

et que tu n'as aucune part avec la terre et les affaires terrestres. Ton adoration et ta demande à Dieu ont été agréées. Tu as reçu la consignation [1], signe [2] que tu as été élu pour le service ineffable; c'est au ciel que tu as été appelé, désormais c'est à cette demeure et à ce genre de vie qu'il te faut aller et t'éloigner de toutes choses terrestres, car le lin étendu sur ta tête révèle l'état libre auquel tu as été désormais appelé. D'abord, certes, tu te tiens nu, car tel est l'aspect (σχῆμα) des captifs et des esclaves; mais quand tu as été marqué [3], tu étends sur ta tête (un orarion) de lin, qui est le signe de l'état libre où tu as été appelé. Les hommes de cet (état), en effet, ont coutume d'étendre (un orarion) de lin sur leur tête et ils ont cet ornement aussi bien à la maison qu'au marché.

20. Ayant donc ainsi été reconnu et marqué comme soldat de Notre-Seigneur le Christ, tu recevras le reste des sacrements et prendras l'armure complète de l'Esprit; et, par les sacrements, tu recevras la participation aux biens célestes. De quelle manière sera-ce? c'est peu à peu qu'il faut le dire. Pour aujourd'hui, contentons-nous de ce qui a été dit, et par la conclusion habituelle, mettons fin à notre discours en faisant monter louange à Dieu le Père, à son Fils Unique et à l'Esprit-Saint, maintenant et en tout temps et dans les siècles des siècles. Amen. EST FINIE LA TROISIÈME HOMÉLIE.

QUATRIÈME HOMÉLIE

TEXTE DU LIVRE DE LA MÊME HOMÉLIE. « Tu t'avances donc au saint baptême, et d'abord tu dépouilles tout ton vêtement; comme il faut, tu es oint tout entier de l'huile d'onction. Le pontife commence en disant: Est oint

---

[1] rūšmā [2] 'ātā [3] 'etršem.

Un tel, au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint [1]. Tu descends dès lors dans l'eau sanctifiée par la bénédiction du pontife [2]. Le pontife debout approche la main, la pose sur ta [3] tête et dit: « Est baptisé Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint »; et il porte le même ornement que précédemment [4]. Or le (pontife) pose la main sur ta tête et dit: « Au nom du Père »; et en même temps qu'il parle, il te fait enfoncer dans l'eau. S'il t'était permis de parler alors, tu dirais: Amen [5]. Toi donc, tu t'immerges et relèves la tête, tandis que le pontife de nouveau dit: « Et du Fils »; et de la même manière, de la main il te dispose à t'immerger. Et toi tu relèves la tête. Mais de nouveau le pontife dit: « Et de l'Esprit-Saint »; et de la même manière, de la main il te pousse et t'immerge [6]. Quand donc tu es remonté de là, tu revêts un vêtement tout entier resplendissant [7]. Le pontife s'avance, sur le front il te signe et dit: « Est signé Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint » [8].

1. C'est quand vous avez été signés de l'huile de baptême, reconnus comme servant dans la milice céleste et vous montrant élus et éprouvés, c'est là qu'hier nous avons laissé le discours de (notre) enseignement. Or le royaume du ciel a été manifesté par l'économie (divine) en Notre-Seigneur le Christ, qui, après la Passion et la Résurrection, monta au ciel et là établit son royaume. Et nous devons tous, nous qui avons été appelés à cette milice, avoir avec le ciel participation, puisque c'est à nous tous qu'il convient d'aboutir là où est notre roi,

---

[1] cf. f. 105r, l. 19 (§ 8) [2] f. 105v, l. 26 (§ 9-13) [3] rēšeh *ms.*, lire rēšāk [4] f. 108v, l. 4 (§ 14-17) [5] f. 111r, l. 3 (§ 18) [6] f. 111r, l. 23 (§ 19-25) [7] f. 114v, l. 22 (§ 26) [8] f. 115r, l. 8 (§ 27).

comme lui-même l'a dit: *Je veux qu'au lieu où je suis, ils soient eux aussi* (Ioh. XVII, 24). Car c'est pour cela que nous attendons aussi de *régner avec lui*, selon le mot du bienheureux Paul, *si par la patience* nous lui montrons notre amour (II Tim. II, 12), parce qu'avec lui, nous allons être au ciel et participer[1] à la grandeur de cette gloire. C'est pour cette vocation donc que vous avez été signés[2], et par cette consignation[2] vous avez été reconnus comme ayant été élus pour la milice céleste. A cause de cela, dès que vous vous êtes relevés, aussitôt que vous avez reçu l'empreinte, vous avez étendu un (orarion) de lin sur votre tête: c'est un signe[3] de l'état libre. Puisque vous avez été élus pour la milice céleste, vous avez été libérés de toute participation aux choses terrestres et avez pris l'état libre qu'(on a) au ciel; car si celui qui règne sur terre ne permet absolument pas à un esclave d'être de sa milice, bien davantage celui qui prend le service du ciel doit-il être étranger à tout esclavage. Par conséquent nous sommes libres, nous tous, comme ayant reçu participation aux choses célestes, selon le mot du bienheureux Paul: *cette Jérusalem d'en-haut est libre, qui est notre mère à tous* (Gal. IV, 26).

2. Voilà donc les effets de la consignation; et quelles en sont les (cérémonies), cela (vous) est connu, puisqu'hier nous en avons parlé suffisamment. Mais quelles sont celles qui (viennent) ensuite, voici ce qu'il faut dire aujourd'hui, car vous devez dès lors vous avancer au baptême lui-même, où s'accomplissent les figures (τύπος) de cette naissance nouvelle[4]: parce que cette seconde naissance, véritable, qui paraîtra effectivement alors, vous la recevrez quand vous ressusciterez d'entre les morts

---

[1] 'eštautap [2] 'etršem, rūšmā [3] 'ātā [4] dmin drēš (ἄνωθεν).

[illegible]

et que vous aurez obtenu de redevenir cela même dont la mort vous aura privés. Car celui qui naît, c'est évident, vient à être; tandis que celui qui meurt, c'est certain, dépose l'être. La naissance nouvelle donc, vous l'aurez par la résurrection, grâce à laquelle il vous est accordé d'exister encore, de même que, quand vous êtes nés d'une femme, vous êtes venus à être: ce dont vous êtes dépouillés à la mort. Mais cela, au temps fixé pour que vous renaissiez par la résurrection, vous l'aurez effectivement; tandis que maintenant vous avez foi au Christ Notre-Seigneur, et à cause de l'attente de ces (biens), nécessairement ce sont leurs figures (*τύπος*) et signes [1], que, par ce sacrement redoutable, vous allez recevoir; en sorte que dès à présent, certainement vous avez participation à ces biens à venir.

3. Tu t'avances donc au saint baptême, où il y a la figure (*τύπος*) de cette naissance attendue. A cause de cela, le Christ Notre-Seigneur le nomme une seconde [2] naissance. Il dit en effet à Nicodème: *Si on ne naît de nouveau* [2], *on ne peut avoir le royaume de Dieu* (Ioh. III, 3). Et il montre que c'est d'une autre naissance que doivent naître ceux qui vont entrer au royaume de Dieu. Mais cette naissance, dont (Jésus) dit qu'ils doivent renaître, (Nicodème) s'imagine qu'elle ressemble à celle (qui vient) par une femme; aussi dit-il: *Comment est-il possible à un homme vieux de naître? est-ce qu'il peut entrer une seconde fois dans le ventre de sa mère et naître?* (ib. 4). Donc, parce qu'il a dit cela et qu'il s'imagine que c'est d'une naissance semblable à la première qu'il nous faut naître,

---

[1] 'ātā (*σημεῖον*) [2] dmin drēš: derechef (*ἄνωθεν*).

le Christ Notre-Seigneur omet maintenant de lui montrer une seconde fois qu'effectivement, par la résurrection, nous recevrons (cette seconde naissance); il ne le dit pas, sachant que c'est une réalité trop grande pour son entendement; et maintenant c'est la naissance figurée (τύπος) qu'il lui révèle, celle qui s'accomplit dans le baptême, à laquelle doivent venir ceux qui croient, afin que, par ces signes, ils passent à la jouissance de la réalité. Et il dit: *Si on ne naît de l'eau et de l'Esprit, on ne peut entrer au royaume de Dieu* (ib. 5). Et il en dit la manière, *de l'eau*; et il manifesta qui en est la cause, en mentionnant *l'Esprit*. C'est pourquoi il ajoute[1]: *Ce qui est né de la chair est chair, et ce qui est né de l'Esprit est Esprit* (ib. 6). Il ne mentionne plus l'eau, parce qu'elle remplit en quelque sorte le rôle (τάξις) de signe et de sacrement[2]; mais il dit *l'Esprit*, parce que c'est par son opération à lui qu'est accomplie cette naissance. Et clairement il dit par là: De même que celui qui de la chair naît à la chair, est par nature mortel, passible, corruptible et muable en toute chose; ainsi devons-nous attendre, en naissant d'une certaine manière de l'Esprit, que lorsque nous en serons nés, il conviendra que nous devenions, conformément à notre naissance, par nature immortels, impassibles et immuables en toute chose.

4. Mais Nicodème l'interrogeant à nouveau: Comment cela peut-il se faire? (Jésus) lui répondit encore: *L'Esprit souffle où il veut et c'est sa voix seule que tu entends, mais tu ne sais pas d'où il vient ni où il va: ainsi en est-il de quiconque est né de l'Esprit* (ib. 8). L'eau, il la passe sous silence absolument; mais c'est par l'autorité[3] de l'Esprit, et parce qu'il mérite d'être cru, qu'il confirme (ce qu'il y a) d'hésitation à ce sujet. Car ce mot: *Il souffle où il veut*,

---

[1] 'aytī [2] 'rāzā [3] šrārā.

[illegible]

indique la souveraineté avec laquelle il réalise tout ce qui lui plaît; en conséquence de quoi vient qu'il peut tout faire. Celui en effet qui a (le privilège) de pouvoir souverainement faire tout ce qu'il veut, c'est facilement qu'il peut accomplir absolument tout ce qu'il veut. C'est donc de façon apodictique[1] qu'il dit: *Ainsi est quiconque est né de l'Esprit.* Il le dit, parce qu'il nous faut attribuer à l'Esprit une souveraineté et une puissance telles qu'il nous faut être assurés de ce qui se fait par lui et n'hésiter en rien, même si cela est trop grand et trop haut pour notre compréhension. C'est ainsi qu'il donne au baptême le nom de naissance nouvelle, parce qu'il en contient la figure (τύπος); et c'est comme en signe que par le baptême nous prenons part à cette naissance: en sorte que par lui, c'est, sans (aucun) doute ni discussion, à cette naissance que nous avons part.

5. C'est pourquoi le bienheureux Paul dit aussi: *Nous qui en Jésus-Christ avons été baptisés, c'est en sa mort que nous avons été baptisés. Nous avons été ensevelis avec lui dans le baptême, en vue de la mort, afin que, de même que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts pour la glorification de son Père, ainsi nous aussi nous menions une vie nouvelle* (Rom. VI, 3-4). Jadis en effet et avant la venue du Christ, la mort, par une sentence divine, domina en souveraine sur nous et on n'en pouvait absolument pas rompre[2] les liens. Grande était l'emprise qu'elle avait sur nous. Mais, parce que Notre-Seigneur le Christ est mort et ressuscité, il changea ce décret et abolit[2] l'emprise de la mort. En conséquence, désormais la mort de ceux qui croient au Christ ressemble à un sommeil prolongé, comme dit le bienheureux Paul: *Maintenant le Christ est ressuscité d'entre*

[1] mḥauyānā'īt [2] šrā.

les morts et est devenu les prémices de ceux qui dorment (I Cor. xv, 20). *Ceux qui dorment* appelle-t-il ceux qui sont trépassés depuis la résurrection du Christ, parce qu'ils ressusciteront et se dépouilleront de la mort par la résurrection. C'est donc parce que le Christ Notre-Seigneur a supprimé la puissance de la mort par sa résurrection à lui, que (Paul) dit: *Nous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, c'est en sa mort que nous avons été baptisés* (Rom. vi, 3); nous savons dit-il, que déjà la mort a été abolie par Notre-Seigneur le Christ. C'est en cette foi que nous nous approchons de lui et sommes baptisés, parce que nous désirons participer désormais à sa mort, dans l'espoir de participer aux mêmes (biens, à savoir): de ressusciter d'entre les morts de la même manière que lui aussi est ressuscité. A cause de cela, quand je suis baptisé, en immergeant ma tête, c'est la mort de Notre-Seigneur le Christ que je reçois, et son ensevelissement que je désire prendre; et par là vraiment je confesse encore la résurrection de Notre-Seigneur; tandis que, en remontant de l'eau, comme en une sorte de figure (τύπος), je m'estime ainsi être déjà ressuscité.

6. Par conséquent, puisque ces choses sont en figures (τύπος) et en signes, (voulant) montrer que nous ne faisons pas un vain usage de signes, mais de réalités, que nous confessons, et que, sans hésiter nous désirons, il dit: *Si, en effet, ensemble nous avons été plantés avec lui en la ressemblance de sa mort, nous le serons aussi en sa résurrection* (Rom. vi, 5). Par ce qui sera, il confirme ce qui est maintenant; et par l'excellence de ce qui doit être, il montre qu'est digne d'être crue la grandeur des figures (τύπος). Or figure de ces choses est le baptême: telle est l'œuvre de l'Esprit-Saint. C'est en l'espoir de ces (biens) à venir que tu reçois la grâce du baptême; à cause d'eux, tu te présentes au don du baptême,

en sorte que tu meures et ressuscites avec le Christ, en sorte que derechef [1] tu naisses à une vie nouvelle, en sorte que tu réalises la figure (τύπος) de cette véritable seconde [1] naissance, en sorte que, attiré par ces signes, tu en viennes à participer à (leur) réalité. Si, en effet, tu disais que c'est dans cette eau visible qu'est la grandeur des signes et des sacrements, la réalité serait en défaut et en premier lieu viendrait ce qui s'opère. Mais puisque cette seconde naissance s'achève par l'opération de l'Esprit-Saint, que dans le sacrement tu reçois maintenant comme en forme [2] d'arrhes, grand est le sacrement qui s'opère, redoutable l'excellence des signes; elle est digne de foi et certainement elle nous donnera de participer à ces (biens) à venir. Si, en effet, c'est comme arrhes de ces biens à venir que nous avons reçu la grâce de l'Esprit-Saint, par laquelle maintenant nous avons reçu l'usage de ces sacrements, nous attendrons (donc) aussi la jouissance de ces biens à venir. C'est pourquoi le bienheureux Paul dit: *En lui nous avons cru et avons été marqués comme d'un sceau par l'Esprit-Saint de la promesse, qui est une arrhe de notre héritage à l'éclat de sa gloire* (Eph. I, 13-14). *Esprit de la promesse* appelle-t-il cette grâce qui nous est donnée ici-(bas) par l'Esprit-Saint, parce que c'est en promesse des (biens) à venir que nous la recevons. Mais il dit aussi: *une arrhe de notre héritage*, parce que par elle nous avons (déjà) part à ces (biens) à venir.

7. Dans un autre passage aussi, il dit donc: *C'est Dieu, celui qui nous affermit avec vous auprès du Christ et nous a oints et nous a marqués d'un sceau* [3] *et a donné les arrhes de son Esprit en nos cœurs* (II Cor. I, 21-22). Et encore ailleurs,

---

[1] dmen drēš [2] 'ak dabṭūpsā [3] 'etḥtem.

il dit: *Et ce n'est pas elle seulement; mais nous aussi, qui avons les prémices* [1] *de l'Esprit, nous gémissons en nous-mêmes et attendons l'adoption filiale pour le salut de nos corps* (Rom. VIII, 23). Ce sont les *prémices* [1] *de l'Esprit*, dit-il, que nous avons ici-(bas); parce que la plénitude de la grâce, c'est alors que nous la prendrons, quand nous serons en jouissance de la réalité même. *Nous attendons*, dit-il en effet, *l'adoption filiale pour le salut de nos corps*; il montre qu'ici-(bas) c'est une figure (τύπος) de l'adoption filiale que nous recevrons, tandis que l'adoption filiale elle-même nous la prendrons alors que derechef [2] nous naîtrons et ressusciterons d'entre les morts, deviendrons en même temps immortels et incorruptibles et que nous recevrons l'abolition parfaite de nos maux corporels. Ce qu'il nomme en effet *salut de nos corps*, c'est évidemment (le fait) de recevoir l'incorruptibilité et l'immortalité, puisque que c'est par là que se fera l'abolition parfaite de nos maux corporels. Telle est la vertu du saint baptême: il te donne l'espérance de ces (biens) à venir, il t'offre une participation à ces (biens) attendus; dans les figures (τύπος) et les mystères [3] de ces biens à venir il te fait, par le don de l'Esprit-Saint, en recevoir les prémices quand tu es baptisé.

8. « Tu t'avances donc au saint baptême et en premier lieu tu te dépouilles de tout ton vêtement ». Puisque nu était Adam au commencement, et qu'il ne rougissait nullemeut de lui-même, mais qu'après avoir transgressé le commandement et être devenu mortel il eut besoin d'un vêtement étranger [4], toi, — qui vas te présenter au don du saint baptême, afin de naître derechef par lui et de devenir immortel comme en figure [5], — il faut donc d'abord

[1] rēsitā [2] dmen drēš [3] 'rāzā [4] dmen lbar [5] 'ak dabṭūpsā.

[illegible]

que soit enlevé ton vêtement, indice de la mortalité, preuve[1] convaincante[2] de cette sentence qui abaissa (l'homme) à avoir besoin de vêtement. Quand donc tu t'es dépouillé de ton vêtement, « tu es oint, comme il faut, tout entier de l'huile d'onction », indice et signe que tu recevras le vêtement de l'immortalité dont par le baptême tu vas te revêtir. Quand donc tu t'es dépouillé de ce vêtement-là, qui est une démonstration de mortalité, tu es revêtu par l'onction, signe du vêtement d'incorruptibilité, que par le baptême tu attends de recevoir. « Et tout entier tu es oint ». Comme la facture[3] du vêtement est d'occasion, ce ne sont pas toutes les parties du corps qu'elle approche, — et même aurait-elle contact avec tous les membres extérieurs, elle n'atteint cependant pas non plus ceux du dedans, — tandis que c'est notre nature entière qui se revêtira d'incorruptibilité au moment de la résurrection; et tout ce qui est en nous, (que ce) soit à l'intérieur ou qui apparaisse au dehors, passera de toute façon à l'incorruptibilité, selon l'opération de l'Esprit-Saint qui alors aura lieu en nous. Tu reçois donc cette onction, tandis que celui à qui est échue[4] la dignité pontificale, « commence à dire: Est oint Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », et que ceux qui sont préposés à ce service oignent le corps tout entier.

9. Quand cela a été fait pour toi, au moment susdit, « tu descends dès lors dans l'eau consacrée par la bénédiction du pontife ». Certes, ce n'est pas simplement de l'eau

---

[1] taḥwītā [2] makkes [3] mānā [4] 'eštwī.

ordinaire[1] où tu es baptisé, mais dans l'eau d'une seconde naissance, parce qu'elle ne peut devenir telle, autrement que par la venue de l'Esprit-Saint. Il faut que d'avance le pontife, selon la loi (*νόμος*) du service pontifical, use de paroles déterminées et demande à Dieu que la grâce de l'Esprit-Saint vienne sur l'eau, la rende capable d'engendrer à cette naissance redoutable et (en fasse) le sein d'une naissance sacramentelle[2], puisque, à Nicodème, qui lui dit: *Peut-on entrer une seconde fois dans le sein de sa mère et renaître?* Notre-Seigneur répondit: *Si on ne naît de l'eau et de l'Esprit, on ne peut entrer dans le royaume de Dieu* (Ioh. III, 5). Il montre ceci: De même que dans cette naissance charnelle, le sein de la mère reçoit un germe, mais que la main divine le forme selon le décret (porté) au commencement; ainsi, dans le baptême, l'eau aussi devient un sein pour celui qui naît, mais c'est la grâce de l'Esprit qui y forme celui qui est baptisé pour une seconde naissance et le rend tout autre. De même donc qu'un germe tombe dans le sein de sa mère, n'ayant ni vie ni âme ni sensation, mais que formé par la main divine il (en) sort homme vivant, doué d'âme et de sensation et ayant pris une nature capable de toute opération humaine; de même ici encore: c'est comme dans une sorte de sein que dans l'eau tombe celui qui est baptisé, comme un germe n'ayant aucune apparence de signe d'une nature immortelle; mais, quand il a été baptisé et qu'il a pris la grâce divine et spirituelle, il devient tout autre absolument:

---

[1] šhīmā [2] 'rāzā.

il est formé en une nature immortelle de mortelle (qu'elle était), incorruptible de corruptible; de changeante (elle devient) immuable, et toute entière tout autre, selon le (pouvoir) souverain de celui qui la forme.

10. Et de même que celui qui naît d'une femme a la puissance [1] de parler, d'entendre, de marcher et de travailler de ses mains, mais qu'il est absolument trop faible pour toutes les (actions) de ce genre, tandis qu'après un temps, selon le décret divin, il reçoit ces choses; de même maintenant aussi, celui qui naît dans le baptême possède en soi-même toute la puissance de la nature immortelle et incorruptible et il en possède toutes (les facultés); incapable maintenant de les mettre en œuvre [2], de les faire agir, de les montrer jusqu'à ce moment que Dieu nous a fixé, où nous ressusciterons d'entre les morts et où nous sera accordé l'exercice [3] complet et parfait de l'incorruptibilité, de l'immortalité, de l'impassibilité et de l'immutabilité. En effet, ce dont il prend ici la puissance par le baptême, il en prendra l'exercice effectif [4] lorsqu'il ne sera absolument plus psychique [5], mais spirituel [6], que l'opération [7] de l'Esprit aura fait le corps incorruptible et l'âme immuable, les tiendra tous deux par sa propre vertu et les gardera, comme dit le bienheureux Paul: *Semé dans la corruption, il ressuscitera sans corruption; semé dans la faiblesse, il ressuscitera dans la vigueur; semé dans l'opprobre, il ressuscitera dans la gloire; semé psychique, il ressuscitera corps spirituel* (I Cor., XV, 44). Il montre que l'incorruptibilité, la gloire et la vigueur, c'est par l'opération de l'Esprit-Saint que les aura

---

[1] haylā [2] s'ar [3] sā'ōrūtā [4] bhēn bsebwātā [5] napšānāyā [6] rūḥānāyā [7] litt.: *dans l'opération.*

alors l'homme, dont cette (opération) saisit l'âme et le corps, (fixant) l'un dans l'immortalité et l'autre dans l'immutabilité. Et il sera spirituel et non plus psychique, ce corps qui ressuscitera d'entre les morts et que (l'homme) prendra. Donc, puisque ce n'est pas dans la nature de l'eau que sont toutes ces choses, mais que c'est l'opération de l'Esprit qui les donne dans le baptême d'eau, en commençant, le pontife, (selon) la loi (*νόμος*) pontificale, use de formules consacrées et de bénédictions; il demande que la grâce de l'Esprit-Saint vienne sur l'eau et la dispose, par cette venue sainte et redoutable, à être parfaite en vue de l'accomplissement de tout cela. Ainsi devient-elle un sein redoutable en vue d'une seconde mise au monde; (ainsi) celui qui y descend est-il « derechef » formé par la grâce de l'Esprit-Saint, et naît « derechef » et à une autre nature humaine supérieure. Alors [1], quand l'eau a été parfaite par la venue de l'Esprit-Saint, et qu'elle a pris une telle vertu [2], tu y descends aussitôt, attendant d'en recevoir, par un genre de conduite approprié, une vie redoutable.

11. C'est aussi comme dans une sorte de four, qu'il te faut penser que tu tombes dans l'eau, et que derechef tu y es formé à nouveau de façon à passer à une nature supérieure: tu déposes la mortalité ancienne et tu prends une nature complètement immortelle et incorruptible. Car voici pourquoi aussi les choses de la naissance ont lieu pour toi dans l'eau: parce que c'est de terre et d'eau que tu as été formé au commencement, et puisque tu es tombé ensuite dans le péché, tu as reçu une corruptibilité totale par la sentence de mort. Comme les potiers aussi ont l'habitude, si les vases qu'il forment d'argile ont été gâtés

---

[1] bhālēn [2] haylā.

[illegible]

quand on les modelait [1], de les façonner une seconde fois dans l'eau, et ainsi modelés derechef [2] ils reprennent la forme qui leur convient, ainsi Dieu ordonna donc au prophète Jérémie d'aller chez le potier; mais quand il y fut allé et l'eut vu faire son travail, et que ce qui était gâté était formé derechef dans l'eau et modelé selon son état primitif, (Dieu) lui dit: *Comme ce potier ne puis-je, moi, agir envers vous, maison d'Israël? dit le Seigneur* (Ier. XVIII, 1-6). Puisque donc c'est de terre et de boue que nous avons été modelés nous aussi — *c'est de boue en effet que tu as été fait, comme moi aussi* (Iob. XXXIII, 6), et *pardonne à ceux qui habitent une maison de boue, puisque c'est de la même boue que nous sommes, nous aussi* (ib. IV, 19) — et puisque nous sommes tombés et avons été corrompus par le péché, c'est une dissolution [3] complète que nous causa la sentence de mort; mais dans la suite, notre créateur et maître, selon sa puissance ineffable, derechef nous modela à nouveau — lui qui abolit la mort par la résurrection, nous donna à tous l'espérance d'être sauvés [4] d'entre les morts et ce monde meilleur que celui-ci; en sorte que non seulement nous serons encore, mais en même temps nous serons aussi immortels et incorruptibles.

12. Et ces choses, que nous croyons telles que nul ne les peut dire, ce sont leur figure (τύπος) et leurs signes [5] que nous accomplissons dans le baptême et l'eau. C'est un signe de la résurrection nécessairement que la tradition [6] nous donne à faire, puisque nous pensons avoir été faits de boue, selon notre nature; mais nous sommes tombés, le péché nous a corrompus: et par là survint la sentence de mort; un renouveau [7] se leva pour nous et une restauration [8], la grâce divine nous offrant une nature immortelle,

[1] taqqen [2] men drēš [3] šrā [4] ḥayyē [5] 'ātā [6] mašlmānūtā [7] ḥūdātā [8] tūrāṣā.

108

[illegible]

chose que nul d'entre les hommes n'espéra et qui ne monta pas en leur cœur. Ce sont donc des signes[1] et des mystères[2] que nous accomplissons par l'eau; et derechef nous sommes renouvelés et formés selon l'opération de l'Esprit qui s'est accomplie en cette (eau); grâce à elle, par le moyen du sacrement, comme en figure[3], nous prenons ces (biens), nous qui accédons au baptême et qui, dans le monde à venir, recevrons tous effectivement[4] un renouveau ineffable de notre nature.

13. Et de même qu'un vase fait par le potier est façonné et de nouveau est encore modelé dans l'eau, tant que subsiste sa nature et qu'il est encore malléable et boue, (tant) qu'il n'a pas participé à la nature du feu; mais, lorsqu'il a été cuit au feu, il n'a plus nul moyen (*πόρος*) d'être encore derechef façonné et modelé; ainsi pour nous maintenant: étant en une nature mortelle, il faut que nous recevions ce renouvellement par le baptême; mais quand nous aurons été derechef modelés par le baptême, et que nous aurons reçu la grâce de l'Esprit-Saint, qui plus que nul feu que ce soit nous affermira, nous ne recevrons plus un second renouvellement, ni donc n'attendrons plus un autre baptême, — de même que nous n'espérons non plus qu'une seule résurrection, par laquelle nous deviendrons immortels et ne tomberons plus dans la mort et n'aurons plus besoin d'un second renouveau, puisque Notre Seigneur le Christ, lui aussi, comme dit le bienheureux Paul, *est ressuscité d'entre les morts et ne mourra plus et la mort ne dominera plus sur lui* (Rom. VI, 9).

14. Voilà donc ce qui t'adviendra par le don du saint baptême. Mais afin que tu saches désormais qui

---

[1] 'ātā [2] 'rāzā [3] 'ak dbṭāpsā [4] bhēn bsebwātā.

est pour toi cause de tous les biens, quel est celui qui te coulant au four te renouvelle maintenant, quel est celui qui te transfère à une nature supérieure, quel est celui qui te fait immortel de mortel (que tu étais), quel est celui qui t'amène de la corruption à l'incorruptibilité, « le pontife se tient debout et avançant la main, il la pose sur ta tête et dit: Est baptisé Un tel, au nom du Père, et du Fils et de l'Esprit-Saint. Il porte le même orñement (σχῆμα) qu'auparavant », celui qu'il avait quand tu étais agenouillé et qu'il te signa [1] sur le front; c'est le même dont il est revêtu quand il consacre l'eau et celui avec lequel il fait l'office du don du baptême, parce qu'il convient que, durant tout ce sacrement [2], il fasse l'office en portant cet ornement (σχῆμα), dans lequel il y a une indication de ce monde renouvelé, où, par le moyen de ce sacrement, tu vas être transféré. Or il dit: « Est baptisé Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », en sorte que par cette parole il t'indique qui est cause de cette grâce. C'est pourquoi il dit aussi: « Est signé Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint » et « Est baptisé Un tel au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », ce qui correspond [3] à la tradition [4] de Notre-Seigneur disant: *Partez, évangélisez toutes les nations et baptisez-les, au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint* (Matth. XXVIII, 19). Il indique par cette parole que la cause entière de ces biens est ceci, le Père, Fils et Esprit-Saint: nature (existant) depuis l'éternité et cause de tout, la même par qui nous sommes dès le commencement et dont maintenant nous attendons d'être renouvelés; parce qu'il n'est pas possible qu'autre soit pour nous la cause de notre première formation [5] et autre celle de cette seconde (formation), beaucoup plus excellente que celle-là.

---

[1] ršam [2] 'rāzā [3] nqap [4] mašlmānūtā [5] gbīltā.

Et d'abord, il est certain que celui qui dès le commencement voulut nous faire mortels, c'est lui-même à qui maintenant il plaît de nous faire immortels; et celui qui dès le commencement nous fit corruptibles, c'est lui qui maintenant nous fait incorruptibles. Car il voulut nous faire dès le principe passibles et corruptibles, mais à la fin il nous fait impassibles et immuables, parce qu'il est le maître qui peut faire ceci et cela. Or il est beau [1] et convenable [2] que de ce qui est inférieur [3] il nous amène à ce qui est excellent [4], afin que dans cette translation du médiocre au grandiose, nous ayons une conception grandiose de notre créateur, cause de tous nos biens. C'est lui qui en premier lieu nous fit comme il lui plut et (comme il) voulut, et qui à la fin nous amena à l'excellence [4], afin de nous apprendre, par notre translation à l'excellence, à l'estimer [5], lui, cause de ce premier (état) aussi; et, puisque nous avons eu besoin de lui pour passer à l'excellence, devons-nous (donc) penser que dès le commencement non plus nous n'aurions pas été, si lui, ne nous eût amenés à l'être.

15. C'est pour cette raison que le pontife, sa main posée sur ta tête, dit: « Est baptisé Un tel, au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint ». Non pas: « Je baptise », mais « est baptisé »; de même qu'un instant auparavant, il n'a pas dit non plus: « Je signe », mais « est signé »; car, puisqu'il n'est aucun d'entre les hommes qui soit capable d'un tel don, que seule la grâce divine peut en faire de tels, il ne devait pas dire: « Je baptise » et « je signe », mais « est signé et est baptisé ». Et il ajoute aussitôt par qui il est signé et baptisé: (le) « au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint » indique qui est cause de ce qui se fait. Quant à lui (le pontife), il se montre obéissant et au service de ce qui s'opère.

---

[1] šapīr [2] bzedqā [3] bṣīrā [4] myatrā [5] ḥšab [6] ītauhi.

[illegible]

Et il révèle la cause qui donne leur effet à ces (rites); quand en effet il dit: « Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », il te révèle [1] en cette parole qui est cause de ce qui a lieu. Car, de même que quand (Pierre) dit: *Au nom de Jésus de Nazareth, lève-toi et marche* (Act. III, 6), il désigne le Christ comme cause de ce qui arrive et qui va lui donner de se lever et de marcher, ainsi quand (le pontife) dit: « Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », il indique que c'est le Père, le Fils et l'Esprit-Saint qui sont la cause de ces biens à nous donnés dans le baptême. C'est par elle que s'accomplit le renouvellement; de là vient qu'il nous est donné de naître derechef; de là vient que nous sommes façonnés en hommes nouveaux, immortels, incorruptibles, impassibles et immuables; de là vient que nous déposons la servitude antique et prenons l'état libre, où il y a abolition totale des maux et jouissance de ces biens à jamais ineffables.

16. Donc (le pontife) dit: « Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », comme on dirait: « en invoquant le Père, le Fils et l'Esprit-Saint ». Car le prophète Isaie dit ainsi: *Seigneur, en dehors de toi, nous n'en connaissons pas d'autre, de ton nom nous sommes nommés* (Is. XXVII, 13); et voici ce qu'il (voulut) dire: D'autre Seigneur, nous n'en reconnaissons aucun en dehors de toi, cause de l'univers; c'est par toi qu'eut lieu l'abolition de tous nos maux et de toi nous attendons de recevoir la jouissance de tous nos biens; c'est toi que nous avons appris par tradition [2] à invoquer en tout ce qu'il nous faut, toi qui es cause de l'univers; et, toute chose, toi seul peux la donner et la faire comme tu veux.

C'est ainsi qu'ici encore (le pontife) dit: « Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint »,

---

[1] mbādeq hū *ms.*; lire: mbadāqū [2] 'eštlem.

110

comme on dirait: Nous sommes baptisés en invoquant le Père, le Fils et l'Esprit-Saint; c'est cette nature que nous invoquons pour les biens attendus, c'est elle qui est cause de l'univers, et elle seule peut tout faire comme elle veut. Aussi ne dit-il pas non plus: « Au nom du Père, et au nom du Fils, et au nom de l'Esprit-Saint ». C'est que chacun d'eux est un nom particulier, qui n'est pas commun aux autres; autre est en effet le nom du Père, et autre est le nom du Fils, et autre est le nom de l'Esprit-Saint. Comment? je le dirai. Parce que le nom que prononce le (pontife) n'est pas celui sous lequel est invoquée chacune de ces (trois personnes), c'est-à-dire le Père ou le Fils ou l'Esprit-Saint; mais le nom qu'il appelle dans l'invocation, — en laquelle nous invoquons la cause des biens, — c'est la nature existant de (toute) éternité: celle du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint; aussi dit-il: « Au nom du Père, du Fils et de l'Esprit-Saint », parce qu'unique est l'invocation par laquelle nous invoquons le Père, le Fils et l'Esprit-Saint. Car ce n'est pas comme une cause différente que nous invoquons le Père et comme une autre le Fils et une autre l'Esprit-Saint; mais puisque unique est pour nous l'objet de cette invocation, ce vers quoi nous regardons pour en (obtenir) jouissance de ces biens attendus par le moyen du baptême, c'est (donc) à juste titre que nous affirmons qu'unique est le nom que nous invoquons, ce pour quoi nous invoquons le Père et le Fils et l'Esprit-Saint.

17. Représente-toi donc que ces appellations remplissent en quelque sorte le rôle (τάξις) de la prière; et quand il dit: « Au nom du Père », estime que le pontife dit: Donne, ô Père, ces biens à jamais ineffables

pour lesquels celui-ci est maintenant baptisé. Et s'il dit: « Et du Fils », de la même manière: Accorde, ô Fils, le don des biens du baptême. Et s'il dit « Esprit-Saint »: Donne, ô Esprit-Saint, dans le baptême, ce pour quoi celui qui est baptisé maintenant s'est avancé. Car, de même que quand (Pierre) dit: *Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche*, il (veut) dire ceci: Donne, ô Seigneur Jésus-Christ, à celui-ci de se lever et de marcher; ainsi, quand le (pontife) dit: « Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », il ne dit rien d'autre si ce n'est: O Père, et Fils et Esprit-Saint, donne à celui-ci qui est baptisé la grâce de naître derechef. Cet *Au nom de Jésus-Christ de Nazareth, lève-toi et marche* est aussi la même chose que cet *Énée, que Jésus-Christ te guérisse* (Act. IX, 34); car, de même que plus haut, il révéla à Énée, celui qui fut guéri, et à ceux qui étaient présents, qui est cause de la guérison, de même ici aussi cet *Au nom de Jésus Christ de Nazareth* révéla vraiment qui est cause de la guérison. Semblable à cette même parole est encore cet « Au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint »; il indique celui qui donne par le baptême les biens, qui sont: de naître derechef, le renouveau, l'immortalité, l'incorruptibilité, l'impassibilité, l'immutabilité, la délivrance de la mort, de la servitude et de tous les maux, la jouissance de la liberté et la participation aux biens attendus qui sont ineffables. Car c'est pour cela qu'est baptisé celui que l'on baptise. L'invocation du Père, du Fils

et de l'Esprit-Saint se fait donc pour que tu saches d'où il te faut attendre les biens du baptême.

18. Alors[1] « le pontife te met la main sur la tête et dit " Au nom du Père ", et, en même temps qu'il parle, il te fait t'enfoncer dans l'eau ». Et toi, tu lui obéis; suivant l'indication de la main du pontife, à sa voix et au geste de sa main, en même temps tu t'immerges dans l'eau; et tu inclines la tête, comme pour signifier par là ton assentiment et confesser que c'est du Père que tu reçois les biens du baptême, selon la parole du pontife. « Si en effet tu pouvais parler alors, tu dirais aussi: Amen », parole dont nous pensons qu'elle indique notre assentiment à ce qui est dit par le pontife, selon le mot du bienheureux Paul que *Celui qui tient la place de l'homme simple* (*ἰδιώτης*), *comment dira-t-il Amen à ta confession*? (I Cor. XIV, 16) Il montre que ce mot (Amen) est répondu aux confessions des pontifes par ceux qui sont du peuple; et par ce mot ils font vraiment connaître leur assentiment à ce qui se dit. Puisque, au moment du baptême, tu ne peux pas parler, mais que c'est dans le silence et la crainte que tu dois recevoir le renouveau par les mystères, quand tu t'immerges, en inclinant en même temps la tête vers le bas, tu montres vraiment ton assentiment à ce que dit le pontife.

19. « Toi donc tu t'immerges et relèves la tête, tandis que de nouveau le pontife dit " Et du Fils ", et de la même manière il te dispose de la main à t'immerger »; et t'étant immergé de nouveau, de la même manière, tu montres ton assentiment à la parole du pontife,

---

[1] bhālēn.

et tu fais signe que du Fils tu attends de recevoir les biens (provenant) du baptême. « Tu relèves la tête. Mais de nouveau le pontife dit " Et de l'Esprit-Saint "; et, de la même manière, de la main il te pousse et t'immerge ». Mais toi, de nouveau tu t'enfonces, en faisant signe humblement que tu fais la même confession maintenant aussi, que c'est de l'Esprit-Saint que tu attends les biens (provenant) du baptême. Alors[1] tu remontes de l'eau. Lorsque le pontife dit " Père ", tu t'immerges et lèves la tête seulement, mais tu ne remontes pas toi-même de l'eau; et quand il dit " Et du Fils ", de la même manière tu t'immerges et relèves la tête, mais tu ne remontes pas toi-même de l'eau; mais quand il dit aussi " Et de l'Esprit-Saint ", en complétant l'invocation du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint il mentionne alors qu'il ne te manque plus rien de ce qu'il nous est ordonné d'invoquer comme cause des biens attendus; et en même temps tu t'immerges et relèves la tête, et dès lors tout entier tu remontes de l'eau du baptême pour recevoir alors le complément[2].

20. Trois fois[3], tu t'enfonces et chacune d'elles est à la similitude de l'autre: une (fois) au nom du Père, une au nom du Fils et une au nom de l'Esprit-Saint; comme chacun d'eux est nommé, tu sais qu'il a une égale perfection et (qu'il) est capable de procurer les biens qui (viennent) par le baptême. Une seule fois[3] tu fais la descente dans l'eau, mais trois fois tu t'y enfonces selon la parole du pontife; et une seule fois après cela tu remontes: en sorte que tu saches qu'unique est le baptême et une la grâce qu'y accomplissent

---

[1] bhālēn [2] šūlāmā (τελείωσις ou τελετή ?) [3] 'ūrḥā, litt.: *voie.*

112

ܡܢ ܐܒܐ ܘܒܪܐ ܘܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ. ܦܫܘܩ
ܘܡܢ ܚܕܝܢ. ܠܡܐܡܪ ܠܐ ܫܦܝܪ ܐܝܬ. ܡܛܠ ܕܚܕ ܗܘ
ܟܝܢܗ. ܡܛܠ ܗܢܐ ܐܦ ܦܠܚܝܢ ܚܕ ܡܪܝܐ. ܡܫܒܚܝܢ
ܗܘ ܠܐܠܗܘܬܐ: ܐܝܟ ܕܩܘܕܫ ܡܩܕܫܐ ܘܩܕܝܫܐ
ܘܦܠܚܝܢ ܚܕ ܡܪܝܐ. ܫܡܥܘ ܐܝܟ. ܐ ܐ ܡܩܕܫܐ ܘܒܚܝܠܐ
ܠܡܬܪܒܝܘ ܐܝܟ ܢܗܘܘܢ ܢܨܚܢܝܢ ܘܐܬܝܢ. ܟܕ ܡܬܚܫ
ܘܟܕ ܢܫܡܥܘܢ ܠܐܠܗܘܬܐ ܕܐܒܐ ܘܒܪܐ ܘܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ:
ܡܛܠ ܕܚܕܐ ܗܝ ܐܠܗܘܬܐ ܘܚܕܐ ܗܝ ܐܠܗܘܬܐ. ܐܠܐ ܐܝܟ
ܕܢܫܬܠܡ. ܕܚܕ ܗܘ ܡܪܝܐ ܘܚܕܐ ܒܥܒܕܘܬܐ ܐܝܬ
ܕܗܘ ܥܠ ܟܠ ܡܕܡ ܡܥܠܝ ܠܟܠ ܒܪܝܬܐ ܠܗ. ܟܕ ܝܕܥ:
ܡܢ ܐܒܐ ܘܒܪܐ ܘܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ. ܟܕ ܗܘ ܐܠܗܐ
ܠܟܠ ܕܒܝܕܝܥ: ܘܠܡܫܒܚܘ ܕܐܬܬܪܝܡ: ܘܡܩܕܫܝܢ
ܐܦܢ ܦܠܚܝܢ ܠܦܬܓܡܐ ܕܡܬܩܕܫܐ ܠܐ ܗܘܐ ܐܠܐ ܡܢ
ܡܫܡܫܝܢ. ܐܠܐ ܠܐܒܐ ܘܠܒܪܐ ܘܠܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ.
ܘܗܘܐ ܡܬܪܡܝܐ ܡܫܡܫܝܢ ܕܐܬܝܢ ܠܡ ܡܠܟܘܬܐ ܘܦܠܚܝܢ
ܠܟܠܗ. ܡܛܠ ܗܢܐ ܐܦ ܠܦܬܓܡܐ ܦܠܚܝܢ ܐܡܪ. ܚܕ
ܡܪܝܐ. ܚܕܐ ܗܝ ܡܫܡܫܢܘܬܐ. ܚܕܐ ܡܫܡܫܢܘܬܐ ܚܕ ܡܫܡܫܢܐ
ܘܚܕ ܪܘܚܐ ܚܕ ܐܠܗܐ ܐܒܐ ܕܟܠ ܘܡܢ ܟܠ ܘܒܟܠ
ܐܠܗܐ ܗܘܐ ܐܡܪ: ܕܗܘ ܡܪܝܐ ܗܘ: ܠܐ ܗܘܐ ܐܠܗܘܬܐ ܗܘ
ܐܠܐ ܪܘܚܐ ܕܡܢ ܐܠܗܐ ܗܘ: ܠܐ ܗܘܐ ܒܗܝ ܡܪܝܐ ܗܘ.
ܐܠܐ ܪܘܚܐ ܗܘ. ܕܡܢ ܪܘܚܐ ܗܘ. ܠܐ ܗܘܐ ܒܗܝ ܡܪܝܐ ܘܠܟ
ܠܐܠܗܐ. ܡܛܠ ܕܐܠܗܐ ܐܝܬ ܒܡܫܝܚܐ ܐܠܗܐ ܗܘ
ܐܦ ܪܘܚܐ. ܘܐܝܟܢܐ ܕܐܠܗܐ ܗܘ ܐܦ ܡܪܝܐ ܐܦ ܪܘܚܐ
ܐܠܗܘܬܗ. ܘܐܝܟܢܐ ܕܡܫܬܡܠܝܐ ܪܘܚܐ ܗܘ. ܐܡܪ ܐܦ
ܒܗ ܪܘܚܐ ܕܩܘܕܫܐ. ܐܦ ܐܠܗܐ ܐܬܘܬܝܗ ܠܐܒܐ.
ܠܐ ܗܘ ܦܠܓܘܬ ܠܗ. ܕܚܕܐ ܗܝ ܡܫܡܫܢܘܬܐ ܚܕܐ ܐܠܗܘܬܐ.

le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, eux qui ne se séparent absolument pas l'un de l'autre, parce qu'une est leur nature. A cause de cela, bien que chacun d'eux soit capable du don, comme l'indique l'immersion où tu t'immerges au nom de chacun d'eux, cependant le baptême, nous jugeons [1] qu'il est parfait quand a lieu l'invocation au Père et au Fils et à l'Esprit-Saint. Puisqu'une est l'Ousie [2] et une la divinité, nous devons donc comprendre qu'une est la volonté [3] et une l'opération [4] par quoi toute chose est d'ordinaire accomplie envers la créature par le Père, le Fils et l'Esprit-Saint. Par conséquent, pour nous aussi, naître derechef, la seconde création [5], et pour dire brièvement, tous les biens du baptême, ce n'est pas autrement que nous les attendons qu'en invoquant le Père et le Fils et l'Esprit-Saint; et c'est cette invocation que nous estimons [6] être pour nous cause de tous les biens.

21. C'est pourquoi le bienheureux Paul dit aussi: *Un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul corps et un seul Esprit, un seul Dieu et Père de tout et par tout et en nous tous* (Eph. IV, 4-6). Ce qu'il dit, ce n'est pas: Celui-ci est Seigneur, mais n'est ni Dieu ni Esprit; tandis que lui, il est Dieu, mais ni Seigneur ni Esprit; tandis que celui-là est Esprit, mais n'est ni Seigneur ni Dieu; — puisque nécessairement celui qui est Seigneur est aussi Dieu et aussi Esprit, et qui est Dieu est aussi Seigneur et aussi Esprit, et celui qui est Esprit en vérité — mais l'Esprit-Saint, dis-je — est aussi Dieu et aussi Seigneur. Mais voici ce qu'il nous enseigne: que l'unique Seigneurie est l'unique Divinité.

---

[1] nsab [2] ītūtā [3] ṣebyānā (θέλημα) [4] maʿbdānūtā [5] gbal [6] ḥšab.

[illegible]

Unique est l'Ousie [1], sans corps ni limite, du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, celle qui au baptême nous donne l'adoption filiale, (celle) en qui nous croyons, sommes baptisés et devenons tous un seul corps selon l'opération [2] qui, au baptême, se fait en nous par l'Esprit-Saint. Par cette (opération) nous devenons fils de Dieu et le seul corps de Notre-Seigneur le Christ, que nous désignons comme notre propre tête, puisqu'il est de notre propre nature et que lui, le premier, il est ressuscité d'entre les morts afin que par lui nous recevions participation [3] à ces biens. Et en nommant le Père et le Fils et l'Esprit-Saint, nous avons reçu la cause de tous les biens. En effet, (saint Paul) ne dirait pas qu'une est la foi au Père et au Fils et à l'Esprit-Saint, s'il croyait que diverse est leur nature; ni il ne dirait qu'unique est le baptême, au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, s'il savait que diverse est leur volonté [4], leur puissance [5] et leur opération. Mais il est certain qu'une est la foi parce qu'une est l'Ousie en qui nous croyons; et unique le baptême, parce qu'unique est la volonté de ceux qui sont invoqués, unique la puissance et l'activité [6] qui nous procure de naître derechef et de devenir un seul corps du Christ, nous tous qui pour cela désignons comme notre tête Notre-Seigneur le Christ, — qui selon la chair a été assumé de nous, et le premier est ressuscité d'entre les morts, et nous a ainsi assuré la participation à la résurrection; d'elle nous attendons que notre corps à nous aussi devienne à la ressemblance de son corps: *Quant à nous, notre service est au ciel, d'où nous attendons comme notre Sauveur, Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a transformé le corps de notre humilité pour qu'il devienne à la ressemblance de son corps de gloire* (Phil. III, 20-21).

---

[1] itūtā [2] maʿbdānūtā [3] šautāpūtā [4] sebyānā [5] ḥaylā [6] sāʿōrūtā.

113

[illegible]

22. Ceci donc aura lieu effectivement[1] à la résurrection, tandis qu'en sont des figures (τύπος) et des signes[2] ce que nous accomplissons au baptême. Par conséquent, nous sommes dits aussi le corps de Notre-Seigneur le Christ, selon la parole du bienheureux Paul, et notre tête est le Christ Notre-Seigneur, puisque, dit-il, le Christ est la tête *par qui tout le corps est composé et lié et croît de la croissance de Dieu* (Col. II, 19). Certes, Notre-Seigneur le Christ lui aussi, avant la résurrection d'entre les morts, a été vu recevoir le baptême par Jean-Baptiste dans le fleuve du Jourdain, afin de représenter d'avance par là le modèle (τύπος) de ce baptême-ci que par sa grâce nous devions recevoir. Car, *puisqu'il fut le premier-né d'entre les morts*, comme dit le bienheureux Paul, *afin d'être en toute chose, lui, le premier* (Col. I, 18), ce ne fut pas seulement en la réalité de la résurrection qu'il voulut être pour toi le premier, mais aussi en la figure (τύπος); et c'est pourquoi il accepta même d'être baptisé par Jean-(Baptiste), et là il esquissa d'avance la figure (τύπος) de la grâce de ce baptême-ci que tu vas recevoir, en sorte que lui te devienne chef en ceci encore. Et de fait, le bienheureux Jean-Baptiste lui dit: *C'est moi qui ai besoin d'être baptisé par toi, et tu viens à moi!* afin de montrer qu'il y a beaucoup de différence entre lui-même et celui-là; mais (Jésus) dit: *Laisse (faire) maintenant, car ainsi nous convient-il d'accomplir toute justice* (Matth. III, 14-15). Voici ce qu'il (veut) dire: la justice est constituée par la grâce dans le baptême, et c'est par tes mains à toi qu'il convient qu'elle fasse son entrée parmi ceux qui sont soumis à la Loi (νόμος); en sorte que la Loi aussi

[1] bhōn bsebwātā [2] 'ātā.

apparaisse ainsi honorée du fait que c'est par lui que se fit l'entrée de cette justice.

23. Notre-Seigneur lui-même fut donc baptisé par Jean: ce ne fut pas du baptême de Jean, — car c'était un (baptême) de pénitence que celui-là, pour la rémission des péchés, et Notre-Seigneur n'en avait pas besoin, (lui) qui était absolument libre de tout péché. Mais il fut baptisé de notre (baptême) à nous, et il en représenta d'avance le modèle (*τύπος*) dans celui-là. Par conséquent, il reçut aussi l'Esprit-Saint, qui apparut descendant en forme de colombe et demeura sur lui, comme dit l'évangéliste (*εὐαγγελιστής*). Et voici, Jean ne pouvait pas donner l'Esprit; il dit lui-même: *Moi, je vous baptise dans l'eau; mais parmi vous se tient celui que vous ne connaissez pas et qui, lui, vous baptisera dans l'Esprit-Saint et le feu* (Matth. III, 11): clairement il manifesta qu'il ne lui appartenait pas de donner l'Esprit, n'ayant reçu que ceci seulement, de baptiser dans l'eau d'un baptême de pénitence, pour la rémission des péchés. Mais c'est à Notre-Seigneur qu'il appartenait de donner l'Esprit, dont maintenant il nous donne les prémices [1] dans le baptême en l'espérance de ces (biens) à venir, (et) dont il promit de nous donner le tout, au temps de la résurrection, quand notre nature recevra parfaitement d'être élevée vraiment [2] à un état d'excellence.

24. Il faut donc savoir que tu es baptisé de ce baptême dont Notre-Seigneur le Christ en la chair fut baptisé: voilà pourquoi tu es baptisé « au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », parce que ce (baptême) aussi fut déjà esquissé dans les faits eux-mêmes, de cette manière, en figures (*τύπος*). En effet le Père, de loin dit à haute voix: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé,*

---

[1] rešītā; cf. Rom. VIII, 23 [2] ḥatītā.

[illegible]

en qui j'ai mis mes complaisances (Matth. III, 17). Il indiquait vraiment la grâce de l'adoption filiale, en vue de laquelle a lieu ce baptême-ci. En effet, dire: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances*, c'est comme si l'on disait: Voici véritablement l'adoption filiale; celui-ci est le « bien-aimé », et il m'a plu; celui-ci (le baptisé) est le fils, celui qui a reçu cette adoption filiale, — parce que celle-ci est de beaucoup supérieure à celle de chez les Juifs, qui était sujette au changement: *Moi*, est-il dit en effet, *j'ai dit*: *Vous êtes des dieux et tous vous êtes des fils du Très-Haut, mais comme des hommes vous mourrez* (Ps. LXXXI, 6-7). Celle-ci demeure ferme et inébranlable, car celui qui recevra cette adoption filiale demeurera immortel; mais certes, c'est par ces figures (τύπος) qu'il passe à l'adoption filiale, laquelle aura lieu à la résurrection, qui le transformera en une nature immortelle et incorruptible.

A coup sûr, le Fils était là aussi, en celui qui était baptisé, présent [1], et conjoint [2] à celui qui fut assumé: il confirmait l'adoption filiale elle-même. Et aussi l'Esprit-Saint: il descendit en forme de colombe et demeura sur lui; et ainsi, lui aussi (le Christ) fut baptisé au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint.

25. Quand donc le pontife dit: « Au nom du Père », il rappelle la parole du Père: *Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis mes complaisances*; et toi, entends-le de l'adoption filiale qui par là t'est donnée. Et quand il dit: « Du Fils », toi, entends-le de celui qui était présent à celui qui fut [3] baptisé, et reconnais qu'il a été pour toi cause de l'adoption filiale. Et quand il dit: « De l'Esprit-Saint », souviens-toi de celui qui est descendu en forme de colombe

---

[1] qārībūtā [2] naqīpūtā [3] *qui est* ms.

et demeura sur lui; en bref, attends de là, toi aussi, confirmation de l'adoption filiale, puisque *ceux qui sont conduits par l'Esprit de Dieu, ce sont eux qui sont fils de Dieu*, selon la parole du bienheureux Paul (Rom. VIII, 14). L'adoption filiale véritable est celle qui est accordée par l'Esprit-Saint; mais elle n'est pas véritable si l'Esprit n'est pas présent, s'il n'opère ni exhorte au don de ce que l'on croit. Donc, par l'invocation du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, tu reçois la grâce de l'adoption filiale, et dès lors tu remontes de l'eau.

Tu as reçu le baptême, la seconde naissance. Tu as rempli par ton immersion dans l'eau le décret d'ensevelissement, et, en en remontant, tu as reçu un signe de la résurrection. Tu es né [1] et devenu complètement autre; tu n'es plus dès lors partie de (cet) Adam, qui est changeant, — parce que accablé de péchés et malheureux, — mais (tu es partie) du Christ, qui fut absolument exempt (de l'atteinte) du péché par la résurrection, n'en ayant même fait aucun depuis le commencement, parce qu'il convenait que cela aussi fût aussi en lui à titre primordial; mais par la résurrection, c'est complètement qu'il reçoit la nature immuable. Par conséquent, pour nous aussi, il confirme la résurrection d'entre les morts et la participation à l'incorruptibilité.

26. « Mais dès que tu es remonté de là, tu te revêts d'un vêtement tout entier éclatant »: il est le signe de ce monde brillant et resplendissant, du genre de vie et de conduite auxquels déjà tu es passé par les figures (τύπος). Quand, en effet, tu recevras effectivement [2] la résurrection et te revêtiras

---

[1] Tu es né — résurrection: cité par *Const.* et *conc.* 36 [2] bhōn baʿbādē.

[illegible]

d'immortalité et d'incorruptibilité, il ne faudra plus du tout de tels vêtements; mais, puisque tu n'y es pas effectivement, et que c'est en symboles[1] et en figure (*τύπος*) que tu les as reçues, tu as besoin maintenant de vêtements; tu en revêts de tels qu'ils manifestent cette suavité, où maintenant tu es au moyen des figures (*τύπος*) et où, le temps venu, tu seras effectivement.

27. Ainsi, quand tu as reçu la grâce par le moyen du baptême, et que tu t'es revêtu d'un vêtement blanc resplendissant, « le pontife s'avance, te signe au front et dit: Est signé Un tel, au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint ». Parce que Jésus remontant de l'eau reçut la grâce de l'Esprit-Saint, qui, en forme de colombe, vint demeurer sur lui; en suite de quoi il est dit de lui aussi qu'il fut oint de l'Esprit-Saint — *l'Esprit du Seigneur est sur moi*, est-il dit en effet, *à cause de quoi le Seigneur m'a oint* (Luc. IV, 18) et *Jésus de Nazareth, que Dieu oignit de l'Esprit-Saint et de force* (Act. X, 38), pour montrer que l'Esprit-Saint ne se sépare absolument pas de lui; de même aussi qu'à ceux-là qui sont oints par les hommes d'une onction d'huile, celle-ci s'attache et ne s'en sépare plus, — il te faut donc, toi aussi, recevoir alors la « consignation » sur le front. « Et te signant le pontife dit: Est signé Un tel, au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint », en sorte que tu aies ce signe et indice que, lorsque furent nommés le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, l'Esprit-Saint aussi est venu sur toi, et que tu en fus oint, et que tu (le) reçus par la grâce, et qu'il est à toi et demeure en toi. Tu en as dès ici-(bas) les prémices[2],

[1] 'rāzē [2] rēšītā.

parce que, comme en figure (*τύπος*), tu obtiens maintenant jouissance de ces biens à venir; mais tu recevras la grâce tout entière et par elle tu seras immortel et incorruptible, impassible et immuable, en même temps que ton corps aussi durera à jamais et ne se dissoudra[1] plus, que ton âme ne pourra non plus subir aucun changement en mal.

28. Telle est cette seconde[2] naissance que nous avons par le baptême, auquel vous allez maintenant accéder. C'est par elle que nous espérons passer effectivement à cette naissance redoutable, celle, dis-je, de la résurrection; car celle-ci nous assure[3] celle-là, qu'en figures et en signes nous avons sacramentellement[4] par la foi, et elle nous assure que nous passerons de l'une à l'autre. Il n'y a pas (lieu) de s'étonner si nous recevons une double naissance, et si nous allons de celle-ci à celle-là, puisque[5] dans notre devenir corporel aussi nous avons une double naissance, l'une d'un mâle et ensuite l'autre d'une femelle. D'abord, en germe, d'un mâle nous naissons sans avoir même trace de ressemblance humaine. Il est clair en effet pour tout le monde que le germe n'a aucune ressemblance humaine; mais lorsque, selon les lois (*νόμος*) établies par Dieu à la nature, le germe a été conçu et façonné, qu'il a reçu forme et qu'il naît d'une femme, c'est alors qu'il prend ressemblance de la nature humaine. C'est comme cela que nous aussi nous naissons; d'abord en germe par le baptême, n'étant pas encore nés à la nature immortelle où nous attendons de passer par la résurrection, n'en ayant même pas pris la ressemblance. Mais lorsque, par la foi et l'espérance de ces (biens) à venir,

---

[1] meštde *ms.*; lire: meštre [2] men drēš [3] šarrar (*βεβαιοῦν*?) [4] 'rāzānā'īt (*μυστικῶς*) [5] 'aykā d.

[illegible]

nous nous formons et modelons selon les mœurs chrétiennes, (après être) demeurés[1] jusqu'au temps de la résurrection, alors, selon le décret divin, de la poussière[2] nous recevrons la seconde[3] naissance et prendrons cette nature immortelle et incorruptible, quand *Notre-Seigneur le Christ transformera le corps de notre humilité*, selon la parole du bienheureux Paul, *et qu'il deviendra à la ressemblance du corps de sa gloire* » (Phil. III, 21).

29. Certes, quand vous aurez ainsi reçu la naissance sacramentelle[4] par le baptême, alors vous vous présentèrez à la nourriture immortelle dont vous allez vous nourrir comme d'(aliment) convenant à votre naissance. Mais, ce qu'est cette nourriture, de quelle manière elle vous est présentée, en temps opportun vous aurez à l'apprendre. Pour l'instant, puisqu'à la suite de (notre) instruction vous aurez reçu la naissance baptismale, — et c'est pour participer à cette lumière ineffable par le moyen de cette seconde naissance que vous vous êtes maintenant présentés, — c'est comme de langes que nous vous avons étroitement enserrés par ce qui a été dit, afin que fermement et sans hésiter vous reteniez et conserviez le souvenir de cette naissance qui aura lieu. Là même, dans le silence nous vous laisserons reposer; en temps opportun, quand Dieu l'accordera, nous vous ferons approcher de la nourriture divine et des explications qui la concernent. Mais maintenant, par la conclusion habituelle, mettons un terme à notre discours en faisant monter louange à Dieu le Père, à son Fils Unique et à l'Esprit-Saint, maintenant, toujours et dans les siècles des siècles. Amen. EST FINIE L'HOMÉLIE QUATRIÈME.

CINQUIÈME HOMÉLIE

TEXTE DU LIVRE DE LA MÊME HOMÉLIE. « Il faut donc avant toute chose savoir ceci: que ce que nous prenons en nourriture est une sorte de sacrifice que nous accomplissons[5]. Du[6] pontife, en effet,

---

[1] Avec Mingana, on peut supposer « wanqāwē » [2] 'ādamtā [3] dmen drēš [4] 'rāzānāyā [5] cf. f. 122^r, l. 6 (§ 15) [6] wkahnā *ms.*, lire: dkahnā, comme f. 122^r, l. 13.

de l'Alliance Nouvelle, voici quelle est l'œuvre: offrir ce sacrifice, par le moyen duquel apparut ce en quoi consiste l'Alliance Nouvelle [1]. C'est une image de ce pontife qu'il nous faut penser que représente celui qui maintenant est près de l'autel. Il nous faut estimer que c'est une certaine image (εἰκών) de la « liturgie » de ces puissances invisibles que représentent les diacres [2]. Or ils ont aussi un ornement (σχῆμα) qui convient à la réalité, parce que plus sublime qu'eux est leur vêtement extérieur. Sur leur épaule gauche ils jettent l'orarion (ὠράριον), et il pend des deux côtés également [3]. Il nous faut voir le Christ qui maintenant est conduit, s'en va à la passion; à un autre moment, de nouveau il est étendu pour nous sur l'autel pour être immolé [4]. C'est pourquoi certains des diacres, qui étendent des nappes sur l'autel, présentent la similitude des linges de l'ensevelissement; et ceux qui se tiennent des deux côtés agitent tout l'air au-dessus du corps sacré [5]. Or ceci a lieu tandis que le silence se répand sur tous [6]. La prière a lieu d'abord, non plus en silence, mais proclamée par la voix du diacre [7]. Et tout le monde se tenant debout, en silence, le pontife commence l'office de la prothèse. Le pontife donc achève la prière [8]. Or il rend grâces, après ceci, pour lui-même [9], et tous les assistants disent: Amen [10]. Et le pontife prie: Que la paix soit sur eux [11]. Or à ceci les assistants répondent: Et avec ton Esprit [12]. Et le pontife commence à donner la paix; or le héraut de l'Église crie et à tout le monde ordonne de se donner la paix les uns aux autres [13]. Le pontife, le premier, se lave les mains, et tous ceux, si nombreux soient-ils comptés, qui sont dans l'assemblée sacerdotale [14]. On lit

---

[1] f. 122[r], l. 13 (§ 15-20) [2] f. 125[r], l. 17 (§ 21-22) [3] f. 126[r], l. 1 (§ 23-24) [4] f. 126[v], l. 16 (§ 25) [5] f. 127[r], l. 25 (§ 26-27) [6] f. 128[r], l. 12 (§ 28-29) [7] f. 128[v], l. 14 (§ 30) [8] f. 128[v], l. 24 (§ 31) [9] f. 129[r], l. 11 (§ 32) [10] f. 129[r], l. 21 (§ 33) [11] f. 129[v], l. 3 (§ 34) [12] f. 130[r], l. 8 (§ 35-38) [13] f. 131[r], l. 12 (§ 39-41) [14] f. 132[v], l. 9 (§ 42).

dans les tablettes de l'église les noms des vivants et des morts [1]. Le pontife s'avance désormais pour la liturgie, tandis que le héraut de l'église crie d'abord: Regardez vers l'oblation [2] ».

1. C'est une loi (*νόμος*) chez les hommes d'entourer de langes les enfants à leur naissance, afin que le corps qui vient d'être constitué nouvellement et est encore tendre, ne reçoive aucun dommage, mais que, sans mouvement, il demeure en sa constitution [3]; et on les couche et on les fait se reposer d'abord dans des langes et puis, plus tard, on les amène à la nourriture naturelle qui leur est appropriée et leur convient: de la même manière, nous aussi, ceux qui viennent de naître par le baptême, c'est comme en des langes que nous les avons étroitement enveloppés d'enseignement, pour que s'affermisse en eux le souvenir de la grâce qui leur a été donnée; et en cessant le discours, nous les avons maintenant fait se reposer, car suffisait la mesure de ce qui avait été dit. Mais aujourd'hui, avec la grâce de Dieu, je m'appliquerai à vous présenter la nourriture qui vous convient, dont il faut que vous sachiez ce qu'elle est et que vous appreniez exactement sa grandeur.

2. Car, ayant reçu cette naissance véritable par la résurrection, c'est une autre nourriture, trop élevée pour le discours, que vous prendrez; et manifestement vous vous nourrirez alors de la grâce de l'Esprit, par laquelle vous demeurerez immortels en vos corps et immuables en vos âmes. Telle est en effet la nourriture qui convient à cette naissance: la grâce de l'Esprit, qui, à ceux qui sont nés par la résurrection, accorde de durer fermement, au point que dès lors ni leur corps ne se dissolve [4], ni ne survienne à leur âme aucun changement qui l'incline au mal.

---

[1] f. 132v, l. 23 (§ 43) [2] f. 133r, l. 9 (§ 44) [3] rūkābā [4] 'eštrī.

3. Mais puisqu'à présent, par le moyen du baptême, c'est dans l'espérance de cette naissance attendue que nous naissons en une sorte de figure (τύπος); — puisque maintenant, ce sont les prémices de la grâce de l'Esprit-Saint, qu'alors nous aurons, qu'aujourd'hui nous prenons à titre (ἐν τάξει) d'arrhes, tandis que, dans le monde à venir, par la résurrection, nous attendons de la prendre tout entière, (et) qui nous étant donnée, nous rendra, espérons-nous, immortels et immuables; — il nous faut (donc) nécessairement une nourriture qui convienne à cette vie d'ici-(bas), qui, comme en figure (τύπος), nous nourrisse de la grâce de l'Esprit-Saint. Aussi le bienheureux Paul dit-il: *Chaque fois que vous mangez ce pain et buvez ce calice, c'est la mort de Notre-Seigneur que vous commémorez, jusqu'à ce qu'il vienne* (I Cor. XI, 26). Il montre que Notre-Seigneur, en venant du ciel, fera paraître ce genre de vie [1] à venir et fera notre résurrection à tous. Puisque dès lors nous serons immortels en notre corps et immuables en notre âme, nécessairement cessera l'usage des symboles [2] et des figures (τύπος): puisque, étant dans les réalités mêmes, nous n'aurons plus dès lors besoin de signes [3] qui fassent surgir le souvenir de ce qui va avoir lieu.

4. De même, en effet, que dans ce monde-ci, deux choses nous font avoir l'être, la naissance, dis-je, et la nourriture; par la naissance en effet nous prenons l'être, tandis qu'en nous nourrissant nous obtenons de durer dans notre être, — inévitablement, en effet, c'est la corruption qu'(auront) ceux qui naissent, si fait défaut la nourriture, — de même est aussi le monde à venir: quand nous (y) serons nés par la résurrection, nous prendrons l'être; mais étant immortels nous durerons dans notre être. En conséquence le bienheureux Paul dit-il:

---

[1] dūbārā [2] 'rāzē (μυστήρια) [3] 'ātā.

Nous savons que si notre maison de terre se dissout, nous avons un édifice fait par Dieu, maison qui n'est pas œuvre de mains d'hommes, dans le ciel, à jamais (II Cor. v, 1). Puisque, en effet, dans ce monde-ci, c'est par le labeur de nos mains que nous nous procurons la nourriture, et par elle que nous pouvons durer; — mais quand, par la résurrection, nous serons immortels et aurons reçu le séjour du ciel, nous n'aurons plus besoin de cette nourriture (acquise) par le labeur des mains, l'immortalité, que nous aurons alors, nous maintiendra dans l'être par la vertu de la grâce comme nourriture; — c'est pourquoi « *maison qui n'est pas œuvre de mains d'hommes*, et *édifice (fait) par Dieu* » est le nom que le bienheureux Paul donne à ce mode de vie [1] que nous aurons alors.

5. Cela donc, comme je l'ai dit, au temps à venir sera nôtre par la résurrection; mais, puisque c'est par le moyen de figures (*τύπος*) et de signes, qu'au baptême nous sommes nés maintenant, il faut que nous recevions, en les mêmes figures (*τύπος*) maintenant aussi, une nourriture en rapport [2] avec ce que nous sommes devenus, afin de pouvoir durer dans notre être, par la réception du baptême. Puisque tout animal que ce soit naît naturellement d'un autre animal et reçoit sa nourriture du corps de celle qui l'a engendré, — c'est ainsi que dès le commencement Dieu ordonna que cela eût lieu chez les êtres créés [3], en sorte que tout animal, engendrant un animal, eût en soi la nourriture qui convînt à ceux qui sont engendrés, — il faut donc que nous aussi, qui en figure (*τύπος*) avons pris la grâce divine, nous recevions aussi la nourriture de l'au-delà, de là même d'où nous vint [3] la naissance. La mort donc de Notre-Seigneur le Christ ayant été abolie [4] par la résurrection, fit voir cette naissance qui, par la résurrection, sera nôtre dans le monde à venir. Et au sujet de la nourriture de cette (naissance) que

---

[1] hūpākā [2] lpūt [3] hwā‿ [4] 'eštrī.

[illegible]

nous avons par le baptême, — c'est en figure (τύπος) que nous naissons ici-(bas)[1], — donc le bienheureux Paul dit: *Nous qui avons été baptisés dans le Christ Jésus, c'est en sa mort que nous avons été baptisés. Nous avons en effet été ensevelis avec lui par le baptême, en vue de la mort, afin que, de même que Jésus-Christ est ressuscité d'entre les morts pour la glorification de son Père, ainsi, nous aussi, nous marchions dans une vie nouvelle. Car, si ensemble nous avons été plantés avec lui, à la ressemblance de sa mort, ainsi nous vivrons aussi de sa vie* (Rom. VI, 3-5).

6. Il indique que la résurrection a été démontrée par la mort du Christ Notre-Seigneur; mais c'est en figure (τύπος) que nous sommes ensevelis avec lui, par le baptême, afin que la foi nous ayant ici-(bas) fait participer à sa mort, nous recevions aussi participation à la résurrection. De même donc que, par la mort du Christ Notre-Seigneur nous recevons la naissance du baptême, ainsi la nourriture c'est aussi en figure (τύπος) que nous la recevons par le moyen de sa mort. Et de cela est témoin le bienheureux Paul qui dit ainsi: *Chaque fois que vous mangerez ce pain et boirez ce calice, c'est la mort de Notre-Seigneur que vous commémorerez, jusqu'à sa venue* (I Cor. XI, 26). Il montre que prendre l'oblation et participer aux mystères c'est commémorer la mort de Notre-Seigneur, qui nous procure la résurrection et la jouissance de l'immortalité; parce que nous, qui, par la mort de Notre-Seigneur le Christ, avons reçu une naissance sacramentelle, il convient que nous recevions par la même mort la nourriture du sacrement d'immortalité. Nous avons à être nourris de là-même d'où nous sommes nés aussi, selon l'usage de tous les êtres animés à leur naissance, qui sont naturellement nourris par ceux qui les ont engendrés.

7. Mais Notre-Seigneur est aussi témoin de (cette) raison, (lui) qui dans la tradition des mystères parla ainsi: *Prenez, mangez: ceci est mon corps, qui pour vous est rompu*

[1] Une ligne de texte semble faire ici défaut.

[illegible]

pour la rémission des péchés; et *prenez, buvez: ceci est mon sang qui pour vous est versé pour la rémission des péchés* (Matth. XXVI, 26-28; I Cor. XI, 24-25). Voici ce qu'il (veut) dire: que par sa mort il nous donnera le monde à venir où aura lieu la rémission de tous les péchés. Il nous sied, en participant au mystère [1], de commémorer en figure (τύπος) sa passion, par laquelle nous obtiendrons la possession des biens à venir avec la rémission [2] des péchés. Donc, la nourriture des mystères sacrés a une telle vertu [3] et elle est en rapport avec la naissance de ceux qui s'(en) nourrissent, puisque c'est en signes [4] et en figures (τύπος) que nous prenons à présent en ce monde-ci une nourriture spirituelle.

8. Mais il faut que la nature des signes et des figures (τύπος) convienne à cet état [5] actuel, où nous prenons la nourriture en figures (τύπος). De même, en effet, que nous avons reçu de naître derechef dans l'eau — qui convient et est même fort nécessaire pour cet état d'ici-bas, au point que sans eau on ne peut même pas faire le pain; ainsi (comme) nourriture, c'est du pain et du vin coupé [6] que nous prenons, parce que c'est cela principalement qui convient à cette vie et nous maintient à y durer. Et dans ce monde nous nous sustentons suffisamment pour demeurer en vie, par des figures (τύπος) qui conviennent, et ce sont elles qui nécessairement nous maintiennent en vie. Cette nourriture spirituelle que nous avons, représentons-nous la en notre coeur: par elle nous attendons de devenir immortels et de durer à jamais en ces (biens) dans l'espérance desquels nous prenons cette nourriture sacrée des mystères.

9. Voilà donc pourquoi il nous transmit aussi le pain et le calice: parce que c'est par la nourriture et la boisson que nous durons en cette vie d'ici-(bas). Mais il appela le pain « corps » et le calice « sang », parce que la passion atteignit le corps, et le broya et fit se répandre le sang;

---

[1] ʿrāzā [2] šrāyā [3] ḥaylā [4] ʾātā [5] qūyāmā (κατάστασις ?) [6] mzāgā (κρᾶσις).

[illegible]

de ces deux (corps et sang) par lesquels fut accomplie la passion, il fait le type (*τύπος*) de la nourriture et de la boisson, pour manifester la vie perdurable en l'immortalité; et c'est en attendant[1] de la recevoir que nous participons à ce sacrement, par lequel nous croyons avoir une espérance ferme de ces (biens) à venir.

10. Or il est bien qu'en donnant le pain, il n'ait pas dit: « Ceci est la figure (*τύπος*) de mon corps », mais: *ceci est mon corps*; et de la même manière le calice, non pas: « ceci est la figure (*τύπος*) de mon sang », mais: *ceci est mon sang*; parce qu'il voulut que ceux-ci (le pain et le calice) ayant reçu la grâce et la venue de l'Esprit-Saint, nous ne regardions plus à leur nature, mais que nous les prenions comme étant le corps et le sang de Notre-Seigneur. Car, le corps de Notre-Seigneur (lui) aussi, ce ne fut pas de sa propre nature qu'il posséda l'immortalité et le (pouvoir de) donner l'immortalité, mais c'est l'Esprit-Saint qui le lui a donné, et (c'est) par la résurrection d'entre les morts qu'il reçut la conionction avec la nature divine, devint immortel et cause d'immortalité pour les autres.

11. En conséquence, Notre-Seigneur ayant dit: *Qui mange mon corps et boit mon sang vivra à jamais* (Ioh. VI, 54), comme il vit les Juifs murmurer et douter de cette parole, — pensant que par le moyen d'une chair mortelle il n'est pas possible de prendre l'immortalité, — il ajouta[2] pour résoudre promptement ce doute: *Si vous voyez le Fils de l'homme monter là où il était auparavant* (ib. 62), comme on dirait: Maintenant ceci ne vous semble pas assuré, parce que c'est de mon corps que cela est dit, mais quand vous me verrez ressuscité d'entre les morts et monter au ciel, il sera certain qu'il ne faut plus estimer dure et choquante cette parole,

---

[1] sakkī [2] 'aytī.

[illegible]

parce que, par les faits eux-mêmes, vous serez convaincus que je serai passé à une nature immortelle: si je n'y étais pas, je ne monterais pas non plus au ciel. Et pour expliquer d'où lui viendra cela, promptement il ajouta: *C'est l'Esprit qui vivifie, mais le corps ne sert de rien* (Ioh. VI, 63). Cela, dit-il, lui viendra par la nature de l'Esprit vivifiant, par qui il sera transféré à cet (état): que lui-même devienne immortel et qu'il accorde aux autres aussi l'immortalité, — ce que lui-même n'avait pas, et qu'aux autres il ne pouvait donner comme venant de sa nature, parce que la nature de la chair est impuissante pour un don et une aide en cela. Mais si la nature de l'Esprit vivifiant fit le corps de Notre-Seigneur de cette nature dont auparavant il n'était pas, il nous faut (donc) nous aussi, qui avons reçu la grâce de l'Esprit-Saint par les figures (τύπος) sacramentelles, ne plus regarder désormais comme du pain et un calice ce qui est présenté, mais (considérer) que c'est le corps et le sang du Christ, en quoi les transforme la descente[1] de la grâce de l'Esprit-Saint; elle qui obtient à ceux qui y participent cela même que, par le moyen du corps et du sang de Notre-Seigneur, nous pensons que reçoivent les fidèles. C'est pourquoi il dit: *C'est moi qui suis le pain descendu du ciel*, et *c'est moi qui suis le pain de vie* (Ioh. VI, 41, 48); et, pour montrer ce qu'il appelle le pain, il dit: *et le pain que moi je vous donnerai, c'est mon corps, que je donne moi-même pour la vie du monde* (v. 51). Puisque, en effet, c'est par le pain et la nourriture que nous durons en cette vie, il se nomme lui-même le pain de vie, descendu du ciel, (voulant) dire ceci: Vraiment, c'est moi qui suis le pain de vie, qui à ceux qui croient en moi donne l'immortalité,

---

[1] rūḥāpā; cf. Gen. I, 2.

par le moyen de ce (corps) visible, pour lequel je suis descendu et à qui j'ai donné l'immortalité, et par le moyen duquel (je la donne) à ceux qui croiront en moi. Pouvant dire: c'est moi qui donne la vie, il s'abstint de le dire, mais dit: *Je suis le pain de vie.* Puisque, en effet, l'immortalité attendue, dont la promesse nous est ici donnée, c'est dans les figures (τύπος) sacramentelles, au moyen du pain et du calice, que nous allons la recevoir, il devait donc se nommer pain, lui-même et son corps, en sorte que, par la figure (τύπος) elle aussi, nous vénérions (celui) qui revendiqua cette dénomination: pour faire connaître ces dons, il s'appela lui-même pain, mais voulut aussi, par ces choses d'ici-(bas), nous faire recevoir sans hésiter ces biens trop éleves pour la parole.

12. En effet, puisque pour durer en cette vie, nous prenons comme nourriture le pain, qui ne possède rien de tel en sa nature, — mais il est capable de maintenir en nous la vie, parce que Dieu en ses commandements lui a donné une telle vertu, — il nous convainc donc nécessairement par ceci de ne plus douter aucunement que nous recevrons aussi l'immortalité en mangeant le pain sacramentel, puisque, même si le pain n'a pas une telle nature, cependant, quand il a reçu l'Esprit-Saint et la grâce qui en (vient), il est capable d'amener[1] ceux qui le mangent à la jouissance de l'immortalité. Certes, s'il est capable selon un décret divin de nous maintenir en cette vie, ne la possédant pas lui-même en sa nature, bien plus, quand il recevra la venue de l'Esprit-Saint, sera-t-il capable de pouvoir nous amener à recevoir l'immortalité. Et ce n'est pas du fait de sa nature qu'il opère cela, mais à cause de l'Esprit

---

[1] dra*.

qui habite en lui, de même qu'aussi le corps de Notre-Seigneur, dont ceci est la figure (τύπος), par la vertu de l'Esprit reçut l'immortalité et la donna aux autres, bien que lui-même par sa propre nature ne la possédât absolument pas.

13. C'est très convenablement que pour nourriture il prit le pain et pour breuvage le calice, qui est de vin coupé[1], car il était déjà admis aussi dans l'Ancien Testament d'appeler « sang » le vin: *C'est le sang des raisins qu'il lui donna à boire, le vin* (Deut. XXXII, 14) dit en effet (l'Écriture); et dans un autre passage: *Il lavera dans le vin sa robe et dans le sang des raisins son vêtement* (Gen. XLIX, 11). Mais que ce fût du vin ce qui fut donné par le (Christ), il le révéla exactement en disant: *Je ne boirai plus du produit de cette vigne, jusqu'à ce que je le boive de nouveau avec vous dans le royaume de Dieu* (Matth. XXVI, 29). Le royaume de Dieu dont il parle, c'est la résurrection, parce que c'est en ceux qui ressusciteront d'entre les morts, dans le monde à venir, qu'il fonde le royaume de Dieu. Mais puisqu'il allait, après la résurrection, s'associer à eux pour manger et boire, avant de monter au ciel, — en mangeant avec eux, comme dit le bienheureux Luc, — il montre que la passion est à proximité et qu'il ne s'associera plus à eux pour manger avant la passion; mais quand il sera ressuscité d'entre les morts, il acceptera de manger encore et boire avec eux, pour confirmer la résurrection. C'est pour cela qu'il dit: *Je ne boirai plus du produit de cette vigne jusqu'à ce que je le boive de nouveau avec vous dans le royaume de Dieu.* Je ne prendrai plus avec vous, dit-il, de nourriture ou de boisson avant la passion, car c'est tout de suite qu'elle me survient; mais quand je serai ressuscité d'entre les morts, j'accepterai de manger encore et encore de boire avec vous;

[1] mzīgā (κρᾶσις).

ܐܬܒܥܐ ܗܘܐ ܡܢ ܡܥܡܕܢܘܬܐ ܕܝܘܚܢܢ. ܕܒܡܥܡܘܕܝܬܗ ܘܠܐ
ܠܡܬܝܗܒܐ ܗܘܬ ܪܘܚܐ. ܫܠܝܚܐ ܕܝܢ ܕܡܫܝܚܐ ܗܘܘ ܗܠܝܢ
ܗܢܘܢ ܕܫܒܥܐ ܐܬܓܒܝܘ ܠܗܘܢ. ܡܢ ܗܘ ܕܡܢ ܬܠܡܝܕܐ ܒܦܘܩܕܢܐ
ܕܫܠܝܚܐ. ܡܢ ܗܪܟܐ ܡܟܝܠ ܐܢܫ ܢܫܟܚ. ܡܠܝܢ ܒܢܝ
ܕܡܢ ܦܪܘܫܘܬܐ ܕܟܠ ܫܘܦܪܐ. ܐܘ ܡܛܠ ܕܡܫܡܫܢܐ ܗܘܘ
ܕܓܒܝܐ ܕܡܢ ܦܬܓܡܐ. ܐܘ ܡܛܠ ܕܠܐ ܡܢ ܗܢܐ ܒ
ܠܡܫܡܫܘ ܕܢ ܘܩܕܡܐ ܢܩܘܫ ܟܠܗ. ܡܛܠ ܕܐܦ ܠܐܚܐ
ܒܬܪ. ܠܐ ܚܕ ܡܫܡܫܢܐ ܕܠܡܦܪܫ ܐܠܘܗܝ ܫܠܝܚܐ
ܘܫܒܥܐ ܢܒܝܐ. ܐܠܐ ܘܠܗܝ ܟܠܗ. ܘܡܫܡܫܢܘܬܐ ܕܐ
ܐܬܡܫܚܘ ܒܠܫܢܐ. ܟܢܫܐ ܦܘܩܕܢܐ ܕܐܬܡܫܚ
ܐܦ ܠܗܘܢ ܐܠܐ ܕܦܚܙܝܬܐ ܘܡܫܡܫܢܐ. ܡܛܠ ܕܐܠܨܝ
ܡܢ ܬܠܡܝܕܐ ܕܡܬܡܨܝܢ ܕܢܬܒܪܟܢ ܘܡܫܡܫܢܐ ܘܡܛܠ
ܘܥܡܗ ܫܒܥܝܢ. ܘܬܪܥܣܪ ܫܠܝܚܐ ܕܐܬܓܒܝܘ ܡܢ
ܗܘܐ ܡܫܡܫܢܐ ܐܝܟ ܡܠܦܢܘܬܐ ܕܦܘܠܘܣ ܫܠܝܚܐ
ܕܒܗ ܗܘܝܘ ܫܒܥܐ ܐܪܒܥܐ ܢܦܝܠܐ. ܗܟܢܐ ܕܐܦ

ܫܡܫܐ

f. 121v

[illegible]

et je ferai (en cela) quelque chose de nouveau; — le nouveau, c'est en effet que celui qui est ressuscité d'entre les morts et est devenu immortel par nature, mange et boive. Mais je ferai violence à la nature des choses, afin que vous ayez en moi une foi sans hésitation: que je suis ressuscité d'entre les morts, et que c'est moi, ressuscité, que vous connaissiez auparavant, qui ai mangé et bu avec vous. Car, puisque vous aurez beaucoup de doute sur la résurrection, il est nécessaire que je fasse violence à la nature des choses pour vous confirmer vous-mêmes, et que je fasse quelque chose de nouveau qui jamais n'a eu lieu: manger et boire après avoir pris la nature immortelle. Certes, connaître sans hésiter ma résurrection, c'est à vous surtout que cela est nécessaire, vous qui l'enseignerez aux autres aussi.

14. Que ce fût donc du vin, ce qui dans le calice vous a été donné par Notre-Seigneur le Christ comme figure (*τύπος*) de son sang, on peut le voir par ceci (qui précède); mais qu'il ait été trempé d'eau, la cause en est, ou bien que ce soit une loi (*νόμος*) générale de le boire ainsi; ou bien, d'autre part, parce qu'il convenait que le calice fût trempé d'eau, puisqu'aussi le pain en avait pris; — il n'est pas possible qu'il y ait du pain sans y mélanger d'eau. De même que pour la naissance baptismale nous avons fait usage de (cette) figure (*τύπος*), de la même figure (*τύπος*) usons-nous aussi dans le sacrement de la nourriture et du calice: parce que ceux qui au baptême font commémoration de la mort de Notre-Seigneur et la rappellent dans la participation aux saints mystères, selon la parole du bienheureux Paul[1], devaient mêler aux figures (*τύπος*) sacramentelles cela même qui

[1] cf. I Cor. XI, 26.

devait être mêlé pour nous au don du saint baptême, par lequel nous croyons recevoir en figure (τύπος) la naissance nouvelle. Telle est donc la vertu du sacrement, et tels sont les types (τύπος) et les signes[1] du sacrement, soit nourriture, soit breuvage. Mais il est bon de dire devant vous, pour vous en instruire exactement, comment ils se font.

15. « Il faut donc avant toute chose savoir ceci: que ce dont nous faisons notre nourriture est une sorte de sacrifice que nous accomplissons ». En effet, bien qu'en la nourriture et en la boisson nous fassions mémoire de la mort de Notre-Seigneur, et bien que nous pensions que ces choses sont le souvenir de sa passion, puisqu'il a dit: *Ceci est mon corps qui pour vous fut rompu; et ceci est mon sang, qui pour vous fut versé* (Matth. XXVI, 26), il est clair que dans la liturgie[2] c'est comme un sacrifice que nous accomplissons. « Du pontife de l'alliance (διαθήκη) nouvelle, en effet, voici l'œuvre: offrir ce sacrifice par le moyen duquel apparut ce en quoi consiste[3] l'alliance nouvelle ». C'est donc évidemment un sacrifice, sans que ce soit quelque chose de nouveau, ni que ce soit le sien propre que fasse le (pontife); mais c'est un mémorial de cette immolation véritable. Puisque, en effet, ce sont les signes des (réalités) du ciel qu'en figures (τύπος) il accomplit, il faut (donc) que ce sacrifice en soit aussi la manifestation; et le pontife fait une sorte d'image (εἰκών) de la liturgie qui (a lieu) au ciel, puisqu'il n'eût pas été possible que nous fussions prêtres, (nous) qui en dehors de la Loi (νόμος) remplissons notre office, si nous n'avions l'image (εἰκών) des (réalités) célestes. Le bienheureux Paul, en effet, dit ainsi de Notre-Seigneur le Christ, que *s'il était sur terre, il ne serait pas pontife, puisqu'il y en avait qui selon la Loi offraient des oblations et des sacrifices, eux qui font leur service selon la ressemblance et les ombres des choses célestes* (Hebr. VIII, 4-5).

---

[1] 'ātā [2] tešmeštā [3] qūyāmā.

Voici ce qu'il (voulut) dire: que tous les prêtres selon la Loi (*νόμος*), c'est sur terre qu'ils remplirent leur (office) sacerdotal, là où le commandement de la Loi convenait [1] à des mortels, et les sacrifices, — ceux où des d'animaux sans raison étaient par égorgement conduits à la mort, — étaient tels que c'est à ce séjour mortel sur la face de la terre qu'ils convenaient [2]. Ce n'est pas un secret, en effet, que c'est à des mortels que convenait tout ce commandement et le rite (*τάξις*) de la Loi. Car la circoncision, comme le sabbat, les (jours) chômés, les observances de jours et la distinction des aliments, tout cela convenait à la nature mortelle, et rien de cela ne trouve place dans une nature immortelle; et pour de telles (natures) ne conviennent pas non plus les sacrifices d'animaux sans raison, qui sont tués et par l'immolation aboutissent à la mort. Mais (saint Paul) dit: Si le Christ Notre-Seigneur avait dû lui-même *sur terre* accomplir la «liturgie» [3], il aurait absolument fallu que, lui aussi, exerçât le sacerdoce selon la Loi (*νόμος*) divine et accomplît la «liturgie» d'une manière conforme au commandement légal; ou bien, s'il n'exerçait pas le sacerdoce selon la Loi, qu'il ne fût pas non plus pontife, par ce que n'exerçant pas son sacerdoce en suivant la Loi de Dieu. Mais maintenant, c'est au ciel qu'il exerce le sacerdoce, et non pas sur terre, parce qu'il est mort, ressuscité et monté au ciel afin de nous ressusciter tous aussi et de nous faire monter au ciel; et tel est le testament (*διαθήκη*) qu'il fit pour ceux qui croiront en lui, de les faire participer à la resurrection d'entre les morts et monter au ciel.

16. Or c'est une sorte de grand pontificat qu'il remplit effectivement [4]; et comme sacrifice ce n'est nul autre que lui-même qu'il offre à Dieu, (sacrifice) où il se livre à la mort pour tous. Mais il ressuscita en premier lieu d'entre les morts, monta au ciel et s'assit à la droite de Dieu pour anéantir tous nos adversaires,

---

[1] ʿāhen [2] zādeq [3] tešmeštā [4] bhōn baʿbādē.

comme dit le bienheureux Paul: *Il a offert un seul sacrifice éternel pour nos péchés et s'est assis à la droite de Dieu, et désormais il attendra que ses ennemis soient tous mis comme un escabeau sous ses pieds; car c'est par une seule oblation qu'il amena à la perfection pour toujours ceux qui sont sanctifiés* (Hebr. x, 12-14). Il appelle *ses ennemis* ceux qui nous font la guerre, parce que leur anéantissement apparaît clairement dans notre perfectionnement à nous. Puisque c'est aussi l'œuvre du grand-prêtre, que lui-même d'abord s'approche de Dieu et qu'ensuite par lui s'en rapproche le reste, c'est à bon droit qu'il l'appelle grand-prêtre, lui qui se montra (tel) effectivement. Le bienheureux Paul lui (en) donna le nom, parce que lui, le premier, par la résurrection d'entre les morts, monta au ciel et s'assit à la droite de Dieu et nous donna à nous aussi, par lui, voisinage[1] avec Dieu et participation[2] aux biens. Donc, *grand-prêtre de nous tous*, selon le mot du bienheureux Paul, le Christ Notre-Seigneur *ne le fut pas en l'apparence et l'ombre de ce qui est au ciel* (Hebr. VIII, 5), comme (est) le culte qu'on rend selon la Loi (*νόμος*), mais il est *ministre du sanctuaire même et du tabernacle véritable que Dieu, et non pas un homme, fixa* (Hebr. VIII, 1-2), afin de nous faire par là connaître les choses célestes. Mais «saintes» est le nom qu'il donne aux choses célestes, parce qu'elles n'accueillent rien de contraire ou de mal; et il dit *tabernacle véritable que Dieu et non un homme fixa*, le séjour du ciel, parce que le tabernacle selon la Loi (*νόμος*) fut établi[3] par des hommes, tandis que le ciel ne fut pas fait par des hommes, mais par Dieu; et c'est de celui-ci donc, dit-il, que le Christ est ministre parce qu'il est monté au ciel, et là pour nous il accomplit la «liturgie»,

---

[1] qarībūtā [2] šautāpūtā [3] ettaqqan.

pour nous y attirer tous de toutes manières (*πόρος*), selon sa promesse [1].

A cause de cela, dans un autre passage il dit encore: *qui est à la droite de Dieu et prie pour nous* (Rom. VIII, 34). Ce qu'il appelle « prière » ce n'est pas une sorte de supplication qui se fasse pour nous en paroles, mais certes elle est accomplie par les œuvres mêmes; car étant monté au ciel, c'est comme une sorte de prière qu'il fait pour nous à Dieu; et nous tous, il s'est chargé de nous faire monter près de Lui au ciel.

17. Notre-Seigneur le Christ, selon le mot du bienheureux Paul, *n'eût pas été pontife, s'il avait eu à exercer sur terre le sacerdoce* (Hebr. VIII, 4), à moins qu'il n'eût exercé le sacerdoce selon le rite (*τάξις*) de la Loi (*νόμος*); — puisque le sacerdoce et le service [2] selon la Loi, c'est Dieu qui les montra sur terre, et qu'il ne convenait pas que fût méprisé ce qui (venait) de Dieu et qu'un autre en dehors de celui-là s'établît sur terre. Mais pontife, à juste titre il l'est à cause de ceci: parce qu'au ciel il remplit (la fonction) du sacerdoce, là où il n'y a avec les choses terrestres aucune communication [3]. Ainsi ne vient-il de là aucun tort aux prêtres selon la Loi, puisque ceux-ci, dans un autre passage, reçoivent l'ordre de se tenir parmi les (êtres) mortels et terrestres, tandis que celui-là (le Christ) c'est parmi d'autres (réalités), beaucoup plus grandes et excellentes, qu'il remplit son sacerdoce, parmi les réalités immortelles et célestes. Comment donc ne serait-il pas évident qu'il ne serait pas possible d'être prêtres, à nous non plus, établis sur terre pour exercer le sacerdoce? Mais il est bien certain que c'est pour des (hommes) terrestres et mortels que valait le sacerdoce selon la Loi; tandis que le Christ est le grand-prêtre des choses célestes; et tous, il nous fera monter là-(haut) en temps opportun.

---

[1] cf. Ioh. XII, 32 [2] tešmeštā [3] šautāpūtā.

18. Or, nous qui sommes appelés par lui à une nouvelle alliance (*διαθήκη*), selon le mot du bienheureux Paul [1], c'est en espérance que nous avons reçu ce salut et (cette) vie; et sans voir, parce que maintenant dans la patience *nous attendons de sortir du corps et d'être avec Notre-Seigneur*, c'est *dans la foi que nous marchons et non pas dans la vision* (II Cor. v, 8 et 7), n'étant pas encore dans les réalités mêmes. Parce que nous ne sommes pas jusqu'à présent dans ces biens célestes, c'est par la foi que maintenant nous durons, jusqu'à ce que nous montions au ciel et allions vers Notre-Seigneur; et ce ne sera plus dans un miroir ni en énigme que nous verrons, mais face à face nous regarderons. Or, puisque nous attendons de recevoir effectivement cela par la résurrection, au temps fixé par Dieu, — tandis que maintenant par la foi nous nous avançons vers les prémices de ces biens, le Christ Notre-Seigneur, le grand-prêtre de ce qui nous (appartient), — nous avons ordre de réaliser en ce monde-ci les figures (*τύπος*) et les symboles [2] de ces (biens) à venir; afin que, comme des gens qui par la « liturgie » des sacrements, en figure [3], entrent en jouissance des biens célestes, nous ayons possession et espérance assurée de ces (biens) attendus. Donc, de même que la véritable naissance nouvelle [4] est celle que par la résurrection nous attendons, tandis que c'est une naissance nouvelle en figure (*τύπος*) et en symbole que nous accomplissons dans le baptême, (ainsi) la nourriture véritable de l'immortalité est celle que nous espérons prendre, que, par un don de l'Esprit-Saint, nous aurons alors véritablement, — tandis que maintenant, c'est comme en figure (*τύπος*) que nous sommes nourris d'une nourriture immortelle, que nous avons, soit en figure soit grâce à des figures (*τύπος*), par la grâce de l'Esprit-Saint.

---

[1] Cf. Hebr. viii, 6 [2] 'rāzā [3] bpeletā [4] men drēš.

[illegible]

19. Nécessairement donc, il fallait aussi que fût accomplie une certaine image (*εἰκών*) du grand-prêtre; à cause de quoi il y a ceux qui sont préposés à la « liturgie » de ces figures (*τύπος*). Car cela même, croyons-nous, que Notre-Seigneur le Christ a effectivement accompli et accomplira, c'est, croyons-nous, ce qu'accomplissent par les sacrements ceux que la grâce divine a élus prêtres de la nouvelle alliance, par la descente de l'Esprit-Saint sur eux, en vue de la confirmation et de la sécurité des « fils » du sacrement. A cause de cela même ce n'a pas été des victimes nouvelles (qu'ils immolaient), comme celles qu'on immole en tout temps selon la Loi. Ceux-ci avaient reçu ordre d'offrir [1] à Dieu des victimes nombreuses et variées, taureaux, chèvres et brebis, et en tout temps ils offraient de nouvelles victimes; quand en effet, les premières étaient immolées, mortes et détruites complètement, d'autres étaient offertes en tout temps, à la place de celles qui avaient déjà été immolées. Par contre, tous les prêtres de la nouvelle alliance (*διαθήκη*), c'est le même sacrifice qu'ils offrent [1], continuellement, en tout lieu et en tout temps: parce qu'unique aussi est le sacrifice qui fut offert pour nous tous, (celui) du Christ Notre-Seigneur, qui pour nous accepta la mort et par l'oblation [2] de ce sacrifice acheta pour nous la perfection, comme dit le bienheureux Paul: *Par une seule oblation en effet*, dit-il, *il a rendu parfaits à jamais ceux qui sont sanctifiés* (Hebr. x, 14).

20. Or nous tous, en tout lieu, en tout temps et continuellement, c'est le mémorial de ce même sacrifice que nous faisons, parce que chaque fois que nous mangeons de ce pain et buvons à ce calice, c'est la mort de Notre-Seigneur

---

[1] qarreb debhē [2] qūrābā (*προσφορά*).

dont nous faisons mémoire, jusqu'à ce qu'il vienne[1]. Chaque fois donc qu'est accomplie la liturgie de ce sacrifice redoutable, — qui est manifestement la similitude des réalités célestes, qu'à son achèvement nous obtenons la faveur de prendre par le manger et le boire en vue de participer véritablement aux biens à venir, — il nous faut nous représenter en notre conscience, comme en « phantasmes »[2], que nous sommes comme qui est au ciel; par la foi, c'est la vision des réalités célestes que nous esquissons en notre intelligence, considérant que le Christ, qui est au ciel, qui pour nous est mort, est ressuscité et est monté au ciel, c'est lui-même, maintenant encore, qui par le moyen de ces figures (*τύπος*) est immolé; de sorte que, considérant de nos yeux, par la foi, ces souvenirs[3] qui s'accomplissent maintenant, nous soyons amenés à voir encore qu'il meurt, ressuscite et monte au ciel, — ce qui jadis eut lieu pour nous.

21. Et puisque Notre-Seigneur le Christ s'est offert lui-même pour nous en sacrifice, et ainsi devint effectivement[4] pour nous un grand-prêtre, « c'est une image (*εἰκών*) de ce pontife-là qu'il nous faut penser que représente celui-ci, qui maintenant est proche de cet autel ». Ce n'est pas son propre sacrifice qu'il offre là, où ce n'est pas lui non plus qui est véritablement le grand-prêtre; mais c'est comme en une sorte d'image (*εἰκών*) qu'il accomplit la « liturgie » de ce sacrifice ineffable, — (image) au moyen de laquelle c'est une représentation de ces ineffables réalités célestes que, comme en des « phantasmes »[2], il esquisse pour toi, — et (une représentation) des puissances intelligibles[5] et sans corps. Puisque ce fut cette économie, trop haute pour être exprimée[6], que pour nous accomplit le Christ Notre-Seigneur, toutes les puissances invisibles le servirent[7]. Certes *tous sont des esprits*

[1] Cf. I Cor. xɪ, 26 [2] šragragyātā [3] ʿūhdānē [4] bhōn baʿbādē [5] metyadʿānā [6] litt.: *pour la parole* [7] šammeš

de ministère, qui sont envoyés (par Dieu) pour servir, à cause de ceux qui vont hériter de la vie (Hebr. I, 14), comme dit le bienheureux Paul; et le bienheureux Matthieu l'évangéliste (*εὐαγγελιστής*) aussi rendit cela manifeste en disant: *les anges s'approchèrent et le servaient* (Matth. IV, 11); mais même Notre-Seigneur le montra en disant: *Désormais, vous verrez les cieux ouverts et les anges de Dieu montant et descendant vers le Fils de l'homme* (Ioh. I, 51). C'en est aussi une démonstration ce que l'évangile écrit qu'ils firent, soit ceux qui à la naissance de Notre-Seigneur chantaient: *Gloire à Dieu dans les hauteurs, paix sur terre et bon espoir aux hommes* (Luc. II, 14), soit ceux qui à la résurrection révélaient aux femmes ce qui avait eu lieu et à l'ascension expliquaient aux apôtres ce qu'ils ignoraient [1]. Nécessairement (donc) maintenant aussi, quand s'accomplit cette « liturgie » redoutable, « il nous faut estimer que c'est une certaine image (*εἰκών*) de la liturgie de ces puissances invisibles que représentent les diacres », qui, par la grâce de l'Esprit-Saint qui leur fut faite, ont été préposés au service de cette liturgie redoutable.

22. A cause de cela, nous sommes aussi appelés les ministres [2] du Christ, nous tous qui avons été élus pour une sorte de ministère [3], comme dit le bienheureux Paul: *Moi, puisque je suis apôtre des gentils, je glorifie mon ministère* (Rom. XI, 13). Mais ce nom est propre à ceux-là seulement qui remplissent ce ministère; et, entre tous, sont appelés « diacres » [2] ceux-là seulement qui sont préposés à ce ministère, et présentent la similitude de ce ministère des *envoyés et des esprits en service.*

---

[1] cf. Luc XXIV, 1 ss.; Act. I, 10 [2] mšamšānā (*διάκονος*) [3] tešmeštā.

23. « Or ils ont aussi un ornement (σχῆμα) qui convient à la réalité, parce que plus sublime qu'eux est leur vêtement extérieur », puisque cet ornement convient à l'objet de leur ministère. « Sur leur épaule gauche, ils jettent l'orarion (ὡράριον), et il pend des deux côtés », devant et derrière eux « également »; en sorte que ceci soit une sorte de signe [1] que ce n'est pas un ministère de servitude qu'ils remplissent, mais de liberté, puisque les réalités qui font l'objet de leur ministère conduisent à la liberté tous ceux qui de droit reviennent *à la grande maison de Dieu*, je (veux) dire à l'Église. Sur leur nuque, en effet, ils ne jettent pas l'orarion, des deux côtés, sans qu'il soit [2] devant eux, parce qu'il n'y a personne, remplissant un service dans une maison, qui porte cet ornement (σχῆμα); mais ce sont des hommes libres, vivant [3] en la maîtrise d'eux-mêmes, et éloignés de toute servitude, qui ont l'habitude de le porter ainsi. Or ceux-ci (les diacres) le portent sur leur épaule seulement, parce qu'ils sont préposés à un service; mais l'orarion (ὡράριον) qu'ils ont est tout entier signe de la liberté à laquelle nous tous, qui avons cru au Christ, avons été appelés, et où nous nous hâtons de passer pour être *en la maison de Dieu, qui est l'Église du Dieu vivant, colonne et fondement de la vérité*, comme dit le bienheureux Paul (I Tim. III, 15); parce que c'est pour le service de tous que manifestement ils sont préposés aux choses qui s'y accomplissent.

24. Puisque, certes, redoutables sont ces choses que Notre-Seigneur le Christ fit pour nous, — (choses) dont nous attendons l'accomplissement parfait dans le monde à venir, mais que par la foi nous avons saisies, en sorte que maintenant nous nous exerçons en ce monde

---

[1] 'ātā [2] wlayt (et il n'est pas) *ms.*; faute du *ms.* [3] 'etdbar.

même à ne nous éloigner en rien de la foi à ces choses, — nécessairement (donc), par cette liturgie du sacrement, nous nous affermissons dans la foi à ces choses qui nous ont été montrées: conduits que nous sommes par cette (liturgie) à cela même qui doit venir, étant donné qu'il y a en ce (sacrement) une sorte d'image (*εἰκών*) de cette ineffable économie (réalisée) par le Christ Notre-Seigneur, en laquelle nous prenons la vision et l'ombre de ce qui eut lieu. C'est pourquoi, comme en une sorte d'image, nous représentons en notre coeur [1], par le moyen du pontife, le Christ Notre-Seigneur que nous voyons en un sacrifice de soi-même [2] nous sauver et vivifier. Par le moyen des diacres, qui font le service de ce qui s'opère, nous esquissons en notre intelligence [3] *les puissances invisibles en service* (Hebr. I, 14) qui officient à cette liturgie ineffable; ce sont eux qui apportent et disposent sur l'autel [4] redoutable ce sacrifice ou les figures (*τύπος*) du sacrifice; et c'est, en la vision qui se représente en notre intelligence, une réalité redoutable aux spectateurs.

25. Par le moyen des figures (*τύπος*), « il nous faut voir le Christ qui maintenant est conduit, s'en va à la passion, et qui, à un autre moment, est [5] de nouveau étendu pour nous sur l'autel pour être immolé ». Quand, en effet, dans les vases sacrés, dans les patènes (*πίναξ*) et dans les calices, sort l'oblation qui va être présentée [6], il te faut penser que, conduit vers la passion, sort Notre-Seigneur le Christ. Ce n'est pas emmené par les Juifs (qu'il sort): il n'est pas permis, en effet, il n'est pas licite que dans les figures (*τύπος*) de notre vie et de notre salut, il y ait quelque similitude mauvaise; mais ce sont (des figures) qui nous conduisent à ces *puissances invisibles en service*, elles qui alors aussi, lorsque s'accomplissait la passion de salut, étaient présentes et remplissaient leur ministère,

---

[1] reʿyānā [2] daqnōmā [3] madʿā [4] pātōrā [5] mtīh *ms.*, lire: metmtah comme ci-dessus p. 462 [6] qūrbānā mettsāmū.

puisqu'en toute l'économie de Notre-Seigneur le Christ, elles servaient de leur ministère propre. Or rien ne fait défaut. Au moment de la passion aussi elles étaient présentes, en leur ministère; elles s'efforçaient de parfaire la volonté divine. Là même où Notre-Seigneur étant en oraison et crainte à l'approche de la passion, comme dit le bienheureux Luc évangéliste (Luc. XXII, 43), *un ange apparut pous l'encourager et le fortifier* et, comme ceux qui de la voix excitent d'ordinaire le courage des athlètes (*ἀθλητής*), c'est une onction qu'il lui faisait pour qu'il supporte les tribulations [1] et, en propos (pleins) de patience, il le suppliait de supporter avec le plus grand zèle [2] les tribulations, lui disant que brève est la passion en comparaison du profit qui doit en provenir, puisqu'il sera en grande gloire aussitôt après la passion et la mort, et que ce sera une cause de biens nombreux, non seulement pour les hommes, mais aussi pour la création entière. Il te faut donc considérer que c'est l'image des *invisibles puissances en service* (Hebr. I, 14) que (tiennent) les diacres, maintenant qu'ils apportent du dehors la « parcelle » [3] pour l'oblation; (sauf) seulement que par leur ministère ils n'envoient pas le Christ Notre-Seigneur à la passion vivifiante, par le moyen de ces commémorations [4].

26. Et quand ils l'ont apportée, c'est sur le saint autel qu'ils la placent pour le parfait achèvement de la passion. Ainsi croyons-nous à son sujet que c'est désormais dans une sorte de tombeau qu'il (le Christ) est placé sur l'autel et que déjà il a subi la passion. « C'est pourquoi certains des diacres qui étendent des nappes sur l'autel, présentent par cela la similitude des linges de l'ensevelissement;

---

[1] 'ūlṣānē [2] bkullāh ḥpīṭūtā [3] qṣātā (*κλάσμα*) [4] ʿūhdānē.

et ceux qui », lorsqu'il a déjà été déposé, « se tiennent des deux côtés et agitent tout l'air (ἀήρ) qu'il y a au-dessus du corps sacré » et le gardent pour que rien ne vienne sur lui, eux aussi par cet apparat (σχῆμα) montrent la grandeur du corps déposé (là), — puisque c'est une habitude chez les grands de ce monde aussi, quand sur un lit (de deuil) est accompagné le corps d'un de leurs morts, comme par honneur les autres l'éventent. Que ceci ait lieu, il le faut maintenant que le corps sacré, redoutable, et qui n'est susceptible d'aucune corruption, s'offre pour être déposé; lui qui, non pas après un intervalle de temps, va ressusciter à une nature immortelle, il faut que, de tous côtés, debout devant lui, ceux qui sont préposés à cet office l'éventent, lui rendent l'honneur qui lui convient, et, par cette pompe (σχῆμα), montrent à tous ceux qui sont présents la grandeur du corps sacré qui est (là) déposé.

27. Puisque, pour nous aussi, instruits par la divine Écriture, il est évident qu'il y avait des anges à côté du sépulcre, assis sur la pierre, qui révélèrent aux femmes la résurrection et, tout le temps où (il fut) dans la mort, demeurèrent là en l'honneur de celui qui était mort, jusqu'à ce qu'ils aient vu la résurrection, — qu'ils proclamèrent être le bien commun de tous les hommes et le renouvellement de la création entière, selon le mot du bienheureux Paul qui dit: *Quiconque est dans le Christ est une créature nouvelle; les choses anciennes sont passées tout est devenu neuf* (II Cor. v, 17), — ne fallait-il donc pas, maintenant aussi, esquisser comme en une image (εἰκών) la similitude de cette liturgie angélique? En souvenir de ceux (des anges), qui pendant la passion et la mort de Notre-Seigneur, à chaque instant

venaient et se tenaient debout, (voici) qu'eux aussi (les diacres) l'entourent et agitent les éventails. Ils offrent une sorte d'honneur et d'adoration au corps déposé, qui est saint et redoutable; ils montrent à ceux qui sont présents la grandeur de celui qui est déposé, et préparent tous les assistants à l'estimer redoutable et véritablement saint, puisque [1], à cause de cela, ils le gardent pour que rien ne l'atteigne: ainsi ne laissent-ils pas non plus l'ordure vile des oiseaux tomber sur lui ni s'en approcher sans crainte. Selon leur règle (νόμος) coutumière, ils font ceci même maintenant, parce qu'est sublime, redoutable et saint, le corps déposé: et c'est véritablement le Seigneur, grâce à sa conjonction [2] avec la nature divine. C'est avec grande crainte qu'il convient de le déposer, regarder et veiller.

28. « Or ceci a lieu tandis que le silence est partout répandu », parce que, tant que n'a pas encore commencé la liturgie, c'est dans le recueillement, la crainte et la prière silencieuse, qu'il convient que tout le monde regarde sans rien dire la sortie et la déposition [3] de celui-ci, tellement grand et admirable, — puisque, Notre-Seigneur ayant reçu la mort, les disciples aussi se retirèrent et qu'ils étaient, dans un grand recueillement et beaucoup de crainte, en une maison. Or un silence ineffable était partout répandu; ainsi, les puissances invisibles (elles) aussi demeuraient dans le recueillement, attentives à la résurrection attendue, jusqu'à ce que fût proche l'instant où Notre-Seigneur le Christ ressuscita; et ce fut une joie et une douceur ineffables pour les puissances invisibles. Et les femmes qui vinrent honorer le corps reçurent par l'intermédiaire des anges l'annonce nouvelle de la résurrection qui avait eu lieu, pour que les disciples, ayant appris l'événement par elles, accourussent ensemble au tombeau avec grande ardeur.

---

[1] 'aykā d [2] naqīpūtā [3] syāmā.

29. C'est à cause de cela que, maintenant aussi, ces mêmes choses nous attirent au souvenir de la passion de Notre-Seigneur; et quand nous voyons l'oblation sur l'autel[1], — comme si quelqu'un après la mort était déposé dans une sorte de tombeau, — le recueillement[2] se répand alors[3] sur tous ceux qui sont présents, parce que redoutable est pour tous ce qui a lieu. A cause de quoi, il leur faut avec recueillement et crainte regarder vers ce qui se fait, et parce que désormais, à ce (moment)[3], par la « liturgie » redoutable qui s'accomplit selon les règles (*νόμος*) du sacerdoce, il convient que Notre-Seigneur le Christ ressuscite, annonçant à tous participation aux biens ineffables. C'est pour cela en effet que dans l'oblation nous rappelons la mort de Notre-Seigneur: parce qu'elle est l'annonce de la résurrection et de biens ineffables.

30. « La prière a lieu, d'abord non plus en silence, mais proclamée par la voix du diacre », celui qui doit savoir indiquer le signal[4] et le but[5] de tout ce qui a lieu dans l'église. En effet, ce qu'il convient qu'accomplissent tous ceux qui sont rassemblés, cela est manifesté par la proclamation du diacre, qui commande et rappelle à tout le monde ce qu'il faut surtout et convient à ceux qui se sont réunis dans l'église de Dieu.

31. Or quand celui-là a achevé le ministère qui convient et de la voix excité tout le monde, qu'il a suggéré ces prières qui conviennent aux assemblées ecclésiastiques, « tous se tenant debout, en silence, le pontife commence l'office de la prothèse[6] ». Et avant toute autre chose il fait monter une prière vers Dieu, parce que

---

[1] pāṭōrā [2] šelyā [3] bhālēn [4] 'ātā [5] nīšā [6] syāmā.

pour tout ce qui a trait à la religion [1], c'est par la prière qu'il faut commencer nécessairement, mais surtout pour cette liturgie redoutable, où nous avons besoin du secours divin, lequel est seul capable d'accomplir de telles choses. « Le pontife donc achève la prière en rendant d'abord grâce » à Notre-Seigneur pour ces si grandes choses que pour le salut et la vie des hommes il dispensa et pour avoir mis en nous la connaissance de ces mystères admirables, qui sont le mémorial de ce don ineffable que par sa propre passion il nous octroya, (à savoir) qu'il nous promit à tous de ressusciter d'entre les morts et de monter au ciel.

32. « Il rend grâces, après ceci, pour lui-même » que le Christ a fait ministre d'un sacrement tellement redoutable; et alors [2] il présente aussi (cette) demande: que la grâce de l'Esprit-Saint, par laquelle il accéda au sacerdoce, il la lui accorde maintenant aussi, en sorte qu'il suffise [3] à la grandeur d'un tel ministère et, libéré de toute intention mauvaise, que par la grâce divine il remplisse sans craindre aucun châtiment ce ministère, — (lui) qui, infiniment éloigné de sa grandeur, s'est approché de réalités beaucoup trop sublimes pour lui.

33. En ces choses donc et (d'autres) semblables, quand le pontife a achevé la prière et que « tous les assistants ont dit: Amen », — qui est une parole d'assentiment et qui confirme la prière sacerdotale: *Celui*, dit (saint Paul), *qui tient le rang d'homme simple* (ἰδιώτης), *comment dira-t-il Amen à ta confession à toi, puisqu'il ne sait pas ce que tu as dit?* (I Cor. XIV, 16), — pour montrer qu'il est ainsi établi, c'est de cette parole que doivent

[1] deḇlat 'alāhā [2] bhālēn [3] sāpeq.

se servir les assistants[1], qui, par leur parole, montrent leur assentiment aux prières et actions de grâces du pontife.

34. Donc, quand les assistants ont dit cette parole, « le pontife prie que la paix soit avec eux »; par quoi il est beau de commencer en toute action que ce soit, dans une assemblée ecclésiastique, mais surtout quand cette liturgie redoutable va être accomplie, puisque le bienheureux Paul aussi, en toutes ses épîtres, met d'abord: *Grâce et paix* (*soient*) *avec vous*, demandant pour nous en ses prières ce dont la jouissance nous a été accordée à tous par l'économie du Christ Notre-Seigneur. Par sa venue, il anéantit toutes les guerres et déracina parfaitement toute haine et lutte contre nous, soit la mort, soit la corruption, soit le péché, soit la passion, soit la vexation des démons, soit quoi que ce fût qui nous ait été cause de tristesse, parce que par sa résurrection il nous en a libérés; il nous fait parfaitement immortels et aussi immuables, et nous fait monter au ciel et nous accorde d'avoir beaucoup d'assurance (*παρρησία*) auprès de Lui; il nous dispose à avoir un grand amour et association[2] avec les puissances invisibles et fidèles à Dieu. C'est pour cela que le bienheureux Paul aussi, en toutes ses épîtres, avant le nom de *paix* place d'abord celui de *grâce*, parce que ce n'est pas nous qui avons commencé ni nous qui avons été cause de rien, par nous-mêmes, pour recevoir ainsi un don comme celui-là; mais c'est Dieu, qui par sa grâce à lui nous le donne.

35. Or, pour tous ceux qui ont obtenu la faveur d'accomplir l'œuvre du sacerdoce, en tout ce qui s'accomplit dans l'assemblée

---

[1] qarībā (*παρών*) [2] šautāpūtā.

[illegible]

ecclésiastique, dès le début fut établie la règle de commencer par là; mais bien plus qu'en toute (autre) chose, en cette liturgie du sacrement si redoutable. « Le pontife donc prie: Paix à tout le monde »; ce qui est l'annonce de ces biens magnifiques, dont est le signe et la figure (τύπος) cette liturgie divine, qui est le mémorial de la mort de Notre-Seigneur, par le moyen de laquelle nous a été promise la grandeur de ces biens et d'(autres) de même genre. « Or à ceci les assistants répondent: Et à ton Esprit ».

36. C'est cette même prière qu'ils lui rendent eux aussi: ainsi devient-il manifeste au pontife lui-même et à tous également, que non seulement les autres ont besoin de la bénédiction et de la prière du pontife, mais que lui aussi a besoin de la prière de tous. En conséquence, selon la règle (νόμος) depuis le commencement (établie), la mention des pontifes en toutes les prières ecclésiastiques se fait aussi (bien) que celle des autres, parce que tous nous sommes *un seul corps de Notre-Seigneur le Christ* (I Cor. XII, 27) et tous *nous sommes membres les uns des autres* (Eph. V, 27). Et donc le pontife remplit le rôle (τάξις) d'un membre plus honoré que les autres membres du corps; je vais dire comment. (Il en est) l'œil ou la langue. En effet, à la ressemblance de l'œil, il voit les œuvres de tout le monde et, avec la sollicitude[1] du sacerdoce, corrige et remet en ordre (τάξις) chacun selon ce qui convient à la règle (νόμος) du sacerdoce; dans le rôle (τάξις) de langue, il présente les prières de tous. Mais, de même que (l'œil et la langue) ont besoin de membres corporels qui, leur étant (bien) adaptés, remplissent leur fonction[2], — encore faut-il aussi que ces (membres) soient sains

[1] bṭīlūtā [2] ḥsaḥtā.

et que leur organisme soit bien constitué, si du moins ils ont souci de remplir sans reproche leur fonction, — de la même manière aussi, le pontife étant (bien) adapté au corps de l'Église, il lui faut être sain en son ordre, afin qu'après avoir prouvé la santé morale et sacerdotale qui convient, il montre alors qu'il mérite sa dignité et que, pour la communauté, il remplit utilement ce qui convient à sa fonction[1]. C'est pourquoi du mot[2] de « paix » il bénit les assistants, et en échange reçoit d'eux la bénédiction du fait qu'ils disent « et avec ton Esprit ».

37. Or, ce n'est pas l'âme qu'ils (veulent) dire par ce « et avec ton Esprit », mais c'est la grâce de l'Esprit-Saint, par laquelle ceux qui lui sont confiés croient qu'il eut accès au sacerdoce. Ainsi dit le bienheureux Paul: (*Dieu*) *que je sers en Esprit dans l'évangile* (εὐαγγέλιον) *de son Fils* (Rom. I, 9), comme on dirait: par le don de la grâce de l'Esprit-Saint, qui m'a été donnée pour que je remplisse le service de l'Évangile et (que) tous, vous vous réunissiez avec mon esprit à moi; c'est-à-dire: j'ai reçu de Dieu d'être en mesure de faire cela et d'(autres) choses semblables, et je n'ai pas trouvé de repos pour mon esprit; c'est-à-dire: je n'ai pas pu accomplir ce qu'il faut que fasse celui qui sert en l'Esprit-Saint pour l'utilité des autres, parce que celui qui devait m'aider était éloigné.

38. C'est ainsi que disent au pontife ceux qui sont rassemblés dans l'Église « Et à ton Esprit », selon les règles (νόμος) posées dès le commencement de l'Église. Puisqu'en effet, quand va bien ce qui (regarde) le pontife, c'est un avantage

---

[1] ḥšaḥtā [2] qālā *ms.*; lire: bart qālā.

pour le corps de l'Église, mais, quand souffre ce qui regarde le pontife, c'est un dommage pour la communauté, tous prient que, par la « paix », il ait la grâce de l'Esprit-Saint; ainsi prendra-t-il soin de ce qu'il faut [1], et comme il convient accomplira-t-il la liturgie [2] pour la communauté. C'est ainsi surtout, en effet, que le pontife aura la paix, par l'abondance de la grâce de l'Esprit-Saint, parce que c'est par là qu'il reçoit aide pour les actes requis (de lui), puisque, dans les autres affaires aussi, comme dans la liturgie, il fait voir qu'il a la conscience qui convient.

39. Or, la bénédiction ayant ainsi eu lieu, du pontife aux assistants et aussi de ceux-ci à celui-là, « le pontife commence à donner la paix. Or le " héraut " de l'église », qui est un diacre, « crie et à tout le monde il ordonne de se donner la paix les uns aux autres », en sorte qu'ils fassent ce que fait le pontife. Tous se donnent la paix l'un à l'autre et. par ce baiser, ils émettent une sorte de profession de l'unité et charité qu'ils ont entre eux. Chacun d'entre nous donne en effet la paix à son voisin comme il se trouve: virtuellement [4] tous nous nous donnons la paix les uns aux autres, parce qu'en cet acte [5] il y a une profession que tous, nous qui sommes devenus l'unique corps de Notre-Seigneur le Christ, il nous faut avoir les uns avec les autres l'harmonie qu'il y a entre les membres, nous aimer également les uns les autres, nous soutenir et nous aider les uns les autres, et estimer les affaires des uns et des autres comme celles de la communauté, sympathiser aux tristesses les uns des autres et nous réjouir des biens les uns des autres.

---

[1] wālītā [2] tešmeštā [3] re'yānā [4] bḥaylā [5] dhāwē.

[illegible]

40. Certes, par le baptême, nous avons reçu une naissance nouvelle, unique, puisque par elle c'est en une conjonction [1] naturelle unique que nous sommes réunis; et c'est la même nourriture que nous prenons tous, où nous prenons le même corps et le (même) sang, (nous) qui en la conjonction baptismale avons été enserrés, comme a dit le bienheureux Paul: *Nous tous en effet nous prenons d'un seul pain parce que c'est un pain unique que nous sommes, nous corps nombreux* (I Cor. x, 17); il faut donc, avant de nous approcher des mystères et de la liturgie, accomplir la règle (*νόμος*) de donner la paix, par quoi nous émettons tous une profession d'union et de charité les uns envers les autres. Il ne conviendrait certes pas à ceux qui forment un seul corps ecclésiastique d'estimer [2] odieux quelque frère dans la foi, qui par la même naissance (que nous) en est venu à (former avec nous) un seul corps, et dont nous croyons qu'il est également membre de Notre-Seigneur le Christ lui-même et qu'il se nourrit aussi de la même nourriture (prise) à la table spirituelle; à cause de quoi Notre-Seigneur lui-même a dit: *Quiconque se met sans raison en colère contre son frère, sera condamné en jugement* (Matth. v, 22). Donc, ce qui se fait est non seulement une profession de charité, mais aussi une sorte de rappel à nous débarrasser [3] de toute inimitié immonde, s'il nous paraît que ce n'est pas à juste titre que nous avons quelque (grief) contre l'un de nos frères dans la foi. Notre-Seigneur, en effet, après avoir prescrit qu'il n'y ait absolument aucune colère injustifiée, donna ceci comme remède aux pécheurs, de quelque manière qu'ils le soient: *Si*, dit-il, *tu présentes ton oblation sur l'autel et que là tu te souviennes que ton frère a quelque (grief) contre toi, laisse-là ton oblation sur l'autel et va d'abord te réconcilier avec ton frère et alors viens, offre ton oblation* (Matth. v, 23-24).

---

[1] naqīpūtā [2] ḥšab [3] šrā.

Au pécheur, il ordonne de se hâter de toutes manières de se réconcilier avec celui envers qui eut lieu l'offense et de n'oser pas présenter l'oblation[1] avant d'avoir porté remède à celui qu'il a irrité, mais de l'apaiser de tout son pouvoir; car c'est nous tous qui, par le pontife, offrons l'oblation.

41. En effet, bien que celui-ci se tienne debout pour offrir, cependant, c'est en guise de langue, que, pour le corps entier, il offre l'oblation; de même que c'est une oblation commune à nous tous qui est offerte là, où commun est aussi le bénéfice qui s'y trouve et dont la réception nous est offerte à tous également. Ainsi le bienheureux Paul dit aussi du grand-prêtre qu'*il est obligé, comme pour soi-même, ainsi d'offrir aussi* (*le sacrifice*) *pour les péchés du peuple* (Hebr. v, 3); et il montre que c'est une oblation commune qu'offre le pontife et qu'il est établi pour offrir (le sacrifice) pour soi et pour tous les autres.

Il faut donc que l'offenseur, de tout son pouvoir, porte remède à celui envers qui eut lieu l'offense et qu'il se réconcilie avec lui. Si celui envers qui eut lieu l'offense est présent, qu'il fasse effectivement (la réconciliation); mais s'il n'est pas présent, qu'il soit décidé en sa conscience, que de toute manière (*πόρος*), en temps opportun, il fera (la réconciliation). Et ainsi, ensuite, qu'il s'approche pour participer alors à l'oblation. Et l'offensé, de son côté, doit sans négligence, accepter la satisfaction de l'offenseur, parce que, ce qu'avec le plus grand empressement doit faire l'offenseur, l'offensé également doit le faire aussi: chasser de son coeur toutes les

---

[1] qarreb qūrbānā (*προσφέρειν προσφοράν*).

offenses (commises) envers lui, se souvenant de cette (parole): *Si vous ne pardonnez pas aux hommes leurs offenses, votre Père qui est dans les cieux, lui non plus, ne vous pardonnera pas vos offenses* (Matth. VI, 15). C'est en effet (comme) la confession et le rappel de tout cela que nous devons estimer cette « paix », si c'est à la façon du bienheureux Paul que nous nous donnons la paix les uns aux autres *en un saint baiser* [1], et non pas à la façon de Judas que nous nous baisons de bouche seulement, tout en nous efforçant de montrer haine et malice à nos frères dans la foi.

42. « Alors, le pontife, le premier, se lave les mains [2] et tous ceux, si nombreux soient-ils comptés, qui sont dans l'assemblée sacerdotale ». Ce n'est pas pour la propreté des mains, — et si la conscience n'est pas négligente, tout le monde doit faire cela, ceux-ci à cause de (leur) ministère, et ceux-là à cause de l'oblation qu'ils vont prendre, — mais, puisque les prêtres préposés offrent l'oblation pour la communauté entière, ils nous rappellent à tous en cela qu'il faut que nous nous présentions avec des consciences pures quand est offerte l'oblation. Ainsi donc, dès qu'a été donnée la paix, confessant que nous avons rejeté et repoussé (loin) de nous toute haine et amertume contre nos frères dans la foi, et avons lavé le souvenir des offenses, il faut autant que possibile nous purifier nous-mêmes [3] de toute souillure.

43. Tout le monde se tient debout, selon le signe qu'en donne le diacre, et regarde ce qui se passe. « Or on lit sur les tablettes (πίναξ) de l'Église, les noms des vivants et des morts » qui sont trépassés dans la foi au Christ étant (bien) évident que par ce petit nombre qui est mentionné maintenant, ce sont tous les vivants et les morts qui sont mentionnés

---

[1] cf. Rom. XVI, 16 [2] « īdauhi » omis ici; cf. supra 116[v], l. 25 (p. 463)
[3] qnōmā.

virtuellement, pour enseigner ce que produisit l'économie du Christ Notre-Seigneur, dont est le mémorial cette liturgie actuelle, qui est le secours de tous, des vivants et des morts également: puisque les vivants regardent vers l'espérance à venir et que les trépassés ne sont plus désormais dans la mort, mais, plongés dans le sommeil, ils demeurent dans cette espérance pour laquelle Notre-Seigneur le Christ accepta la mort, que par ce sacrement nous commémorons.

44. Mais quand est achevée cette lecture, « le pontife s'avance dès lors pour la liturgie, tandis que le héraut de l'Église », — le diacre, dis-je, dont les paroles font clairement connaître tout ce qu'il faut que fassent les assistants pour suivre les « signes »[1] du sacerdoce qui leur sont donnés, — « crie d'abord: Regardez vers l'oblation »; et ainsi il incite tout le monde à regarder avec soin vers l'oblation, car c'est une affaire de la communauté qui va avoir lieu. Un sacrifice de la communauté est immolé, et une oblation de la communauté est offerte: pour tous, non seulement pour les assistants, mais pour les absents aussi, dans la mesure où ils ont participé à la foi, où ils ont été comptés dans l'Église de Dieu et y ont achevé leur vie. Il est bien évident aussi que c'est la même (chose) que nous appelons « offrir l'oblation » et « immoler l'oblation »[2], puisque c'est une sorte de victime redoutable qui est immolée[3], et donc qui est offerte à Dieu, comme le bienheureux Paul dit tantôt: le Christ *fit ceci une fois pour toutes en s'immolant lui-même* (Hebr. VII, 27), et tantôt: *à cause de quoi il fallait que celui-ci aussi eût quelque chose à offrir* (ib. VIII, 3). Aussi, puisque c'est une similitude de cette

[1] 'ātwātā [2] qūrāb qūrbānā, masqā qūrbānā [3] debḥā sāleq.

ܕܟܢܫܐ ܡܬܟܢܫܝܢ. ܡܘܕܥܝܢ ܐܦ ܘܥܢܝܢܐ ܕ...
ܩܕܝܫܝܢ. ܘܟܠ ܗܕܐ ܐܦ ܡܬܥܒܕܐ. ܥܠ ܗܕܐ
ܡܛܠ ܗܕܐ ܥܪܘܒܬܐ ܐܡܪ. ܗܘܐ ܥܪܘܒܬܐ .:.
ܗܘܐ ܒܗ ܟܠܗ. ܐܬܦܩܕܘ ܠܥܒܕ ܥܒܝܕܬܐ .:.
ܐܬܬܩܢ ܗܢܘܢ ܟܠܗ ܐܝܟ ܕܟܬܝܒ. ܘܡܢ ...
ܐܡܪ. ܠܐ: ܗܘܝܢ ܕܐܠܗܐ ܠܝ ܥܒܕ ܐܣܟܝܡܐ
ܣܝܒܪܬܐ ܟܠܗ ܗܘܐ ܕܡܬܬܩܢ. ܘܠܡܫܬܡܫܘ
ܕܝܠܗ. ܘܠܗܘܢ ܕܝܠܗ. ܡܫܬܡܫܝܢ ܗܢܘܢ: ܡܛܠ
ܕܒܗ ܒܥܪܘܒܬܐ ܡܘܕܥܝܢ ܡܫܝܚܐ ܒܗ. ܥܠ ܕ
ܕܝܢ ܗܘ ܐܠܗܐ ܕܐܬܐ ܠܗ. ܡܛܠ ܕܝܢ ܕܡܫܬܡܫܝܢ
ܐܝܟ ܗܘܠܝܢ ܕܐܬܐ ܐܡܪ. ܐܘܕܝ ܠܡܫܝܚܐ ܕܐܬܐ
ܕܐܡܪ ܥܠ ܗܕܐ ܒܐܬܪܐ ܗܢܐ. ܥܠ ܕܡܫܝܚܐ ܕܝܢ
ܡܫܝܚܐ ܢܦܫ ܠܐܠܗܐ ܐܒܐ ܘܠܡܫܝܚܐ. ܘܡܛܠ
ܘܠܐܘܪܚܐ ܕܡܫܝܚܐ: ܡܫܠ ܘܡܫܡܫܝܢ ܘܠܟܠ
ܕܠܥܠܡ ܐܝܟ ܡܫܬܡܫܝܢ ܥܠ ܡܕܡ ܕܢܦܩ
ܥܠ ܡܕܡ ܕܡܫܬܡܫܝܢ ܒܗ ܟܠܗ ܘܕܝܠܗ ܕܥܠ
ܡܛܠ ܕܒܗ ܒܥܪܘܒܬܐ. ܘܒܗ ܥ...
ܒܗ ܒܗ ܟܠܗ ܡܛܠ ܡܢ ܠܟܠ ܠܡܫܝܚܐ
ܕܒܢܝܢܫܐ ܡܫܝܚܐ. ܘܡܛܠ ܕܠܐ ܠܥܠܡܐ
ܡܫܬܡܫܝܢ ܕܝܘܡܐ ܕܡܫܝܚܐ ܐܬܝܗܒ ܡܛܠ
ܟܠܗ. ܡܛܠ ܠܗ ܕܝܢ. ܒܗ ܐܬܝܗܒ ܠܗ ܟܠ
ܗܕܐ ܘܡܛܠ ܕܝܢ. ܐܡܪ ܒܗ ܠܥܠܡܐ ܟܠ
ܡܫܝܚܐ. ܡܛܠ ܕܝܢ ܡܛܠ ܟܠܗ ܕܡܫܝܚܐ. ܐܡܪ
ܒܗ. ܗܘܐ ܠܡܫܝܚܐ ܕܟܠܗܘܢ ܒܗ ܡܫܝܚܐ
ܠܐ ܘܒܗ. ܡܛܠ ܒܥܪܘܒܬܐ ܥܪܘܒܬܐ
ܡܫܝܚܐ ܕܟܠ ܡܫܝܚ ܐܡܪ ܒܗ. ܗܘ ܡܫܝܚ

immolation que nous faisons, l'appelons-nous « oblation » ou « anaphore » de l'oblation [1]. A cause de quoi le diacre aussi dit à bon droit, avant la présentation de l'oblation: « Regardez vers l'oblation ».

45. C'est ainsi que tous ayant été préparés à regarder vers ce qui est mis [2] (sur la prothèse), et une fois accompli ce que nous avons déjà dit, qui devait s'accomplir avant la liturgie sacrée et qui était nécessaire pour votre instruction à vous, afin que vous vous en souveniez, — désormais, c'est l'offrande même de l'oblation que commence le pontife. Mais de quelle manière? Il vous faut l'apprendre. Cependant, puisque la mesure est (atteinte) en ce qui a été dit, je garde pour un autre jour de vous en parler, quand Dieu le concédera. Pour toutes choses faisons monter la louange à Dieu le Père, à son Fils Unique et à l'Esprit-Saint, maintenant et toujours et dans les siècles des siècles. Amen. EST FINIE L'HOMÉLIE CINQUIÈME.

HOMÉLIE SIXIÈME

TEXTE DU LIVRE DE LA MÊME HOMÉLIE. « Le pontife commence à offrir l'oblation et, avant toute chose, bénit le peuple en ces termes: « Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'amour de Dieu le Père et la communication de l'Esprit-Saint soient avec vous tous ». Et le peuple lui répond à cela: « Et avec ton Esprit » [3]. Et le pontife dit au peuple: « Haut vos esprits » [4]. Et le peuple répond: « Vers toi, Seigneur ». Et le pontife dit: « Rendons grâces au Seigneur ». A quoi le peuple répond: « C'est digne et juste » [5]. Le pontife commence à offrir l'oblation et immole le sacrifice de la communauté [6]. Et le pontife dit [7]... élevant la voix

---

[1] qūrbānā, masqā dqūrbānā [2] meddem dsīm (*τὸ προκείμενον*) [3] f. 135[r], l. 6 (§ 6) [4] f. 135[v], l. 20 (§ 3) [5] f. 136[r], l. 3 (§ 4) [6] f. 136[r], l. 16 (§ 5) [7] lacune probable à cet endroit; la suite du texte commenté se lit f. 136[v] (§ 6).

et louant « Saint, Saint, Saint le Seigneur tout-puissant, des louanges de qui sont pleins le ciel et la terre »[1]. Et tous revenant au silence, et tenant notre regard en bas, le héraut de l'Église crie: « Nous tous, tenons-nous avec grande crainte et tremblement »[2]. Mais dès lors, par la vertu de ces actions (liturgiques), il convient que Notre-Seigneur le Christ ressuscite d'entre les morts et répande sa grâce sur nous tous[3]. Et le pontife aussi demande que sur tous ceux qui sont rassemblés vienne la grâce de l'Esprit-Saint[4]. Et le pontife présente une supplication pour tous ceux qu'il est de règle (*νόμος*) de mentionner à l'Église, et il passe ensuite à la mention des trépassés[5]. A ces prières, le pontife s'arrête, et aussitôt de ses mains il prend le pain sacré et regarde vers le ciel; et il rompt le pain en priant sur le peuple, pour que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit sur eux. Et le peuple répond la parole ordinaire. Et avec le pain il esquisse sur le sang le signe (*τύπος*) de la croix, et avec le sang sur le pain[6]. A cause de ceci, c'est une règle (*νόμος*) de jeter peu à peu le pain vivifiant dans le calice[7]. Et avant toute chose, il nous faut prier Notre-Seigneur pour ceux qui apportèrent cette oblation sainte[8]. Et le pontife bénit le peuple avec la paix; et celui-ci aussi répond la prière ordinaire, que tous les assistants disent la tête inclinée, comme il faut. Et le héraut de l'Église crie: « Soyons attentifs ». Et le pontife crie: « Le Saint aux saints »[9]. Tous répondent

---

[1] cf. f. 136v, l. 18 (§ 6-8) [2] f. 137v, l. 25 (§ 9) [3] f. 138v, l. 23 (§ 11-12) [4] f. 139v, l. 1 (§ 13) [5] f. 139v, l. 18 (§ 14) [6] f. 140r, l. 1 (§ 15-16) [7] f. 140v, l. 10 (§ 17-20) [8] f. 141v, l. 16 (§ 21) [9] f. 142r, l. 1 (§ 22-23).

f. 134v

et disent: « Un seul Père saint; un seul Fils saint; un seul Esprit saint ». Et ils ajoutent: « Gloire au Père, au Fils et à l'Esprit-Saint »[1]. Et dès lors nous nous hâtons tous de prendre l'oblation[2]. A cause de ceci, le pontife qui offre, s'avance le premier à prendre[3]; et chacun d'entre nous s'avance, abaissant le regard, et les deux mains étendues; on étend donc la droite pour recevoir l'oblation donnée, mais on place sous cette (main) la gauche[4]. Le pontife donc en (la) donnant dit: « Le corps du Christ », et on fait ces mêmes choses pour prendre le calice; à cause de cela, tu dis toi aussi après lui « Amen »[5]. Et tu prends l'oblation et tu l'avales pour participer aux mystères; et après l'avoir prise, tu fais monter vers Dieu action de grâces et bénédiction. Tu demeures, toi aussi avec tout le monde pour rendre action de grâces et bénédiction, selon la règle (*νόμος*) de l'Église[6] ».

1. C'est maintenant le moment que Dieu donne, de m'acquitter envers vous de ce qui manque. Nous avons, en effet, commencé de parler avec vous de la nourriture spirituelle que vous prenez par la réception des mystères sacrés; et d'autres choses y ayant rapport, et qui étaient bien nécessaires, nous les avons dites à Votre Charité; et aussi la liturgie en laquelle cette (nourriture) se parfait, nous vous l'avons apprise, étant arrivés à « Regardez vers l'oblation », que, suivant la règle (*νόμος*) imposée par l'Église, crie le diacre. Après cela le pontife doit commencer à offrir (l'oblation); mais comme il avait été dit beaucoup de choses, nous avons alors,

---

[1] f. 143r, l. 3 (§ 23) [2] f. 143r, l. 14 (§ 24) [3] f. 144r l. 3 (§ 25) [4] f. 145r, l. 10 (§ 27) [5] f. 145v, l. 1 (§ 28) [6] f. 146r, l. 5 (§ 29).

comme il convenait, cessé le discours et gardé ce service[1] du pontife pour une autre homélie, celle qu'aujourd'hui, avec la grâce de Dieu, je compte mener à terme.

2. Dès que le diacre en effet a dit: « Regardez vers l'oblation », — le regard de tous étant alors tendu, selon la proclamation de ce (diacre), vers ce qui se fait, — « le pontife commence dès lors à offrir l'oblation et, avant toute chose, en ces termes il bénit le peuple: *Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ et l'amour de Dieu le Père et la communication de l'Esprit-Saint soient avec vous tous* » (II Cor. XIII, 13); il estime que, plus qu'avant toute (autre) chose, c'est avant cette liturgie[1] qu'il convient que le peuple soit béni par cette parole apostolique, qui a en soi quelque chose d'excellent; à cause de son caractère vénérable, il la dit la première, et elle est conforme à l'Écriture: *C'est à ce point en effet que Dieu aima le monde*, selon la parole évangélique (εὐαγγέλιον), *qu'il livra son Fils unique pour lui, afin que quiconque croit en lui ne périsse pas, mais ait la vie éternelle* (Ioh. III, 16). Or il montra un tel amour envers les hommes, non pas qu'il reçût de nous (rien) qui fût digne de ce (bon) vouloir, mais par sa grâce à lui et sa miséricorde il montra envers nous (cet) amour, à cause duquel le Fils unique de Dieu, Dieu le Verbe, voulut bien, seul pour notre salut à tous, assumer (l'un) d'entre nous, afin de le ressusciter d'entre les morts; il le fit monter au ciel, se l'adjoignit[2] et l'établit à la droite de Dieu; et il nous octroya à nous aussi participation à cela et il nous donna encore l'Esprit-Saint, dont maintenant nous recevons les prémices en guise (ἐν τάξει) d'arrhes (ἀρραβών); mais alors nous le recevrons entièrement, quand nous aurons effectivement reçu communion avec lui,

---

[1] tešmeštā [2] aqqep.

le corps de notre humilité étant devenu semblable à son corps de gloire (Phil. III, 21). C'est pourquoi, en ses épîtres, le bienheureux Paul aussi demanda cela pour les fidèles, afin qu'ils se montrent dignes de cet amour que Dieu par sa grâce montra à toute notre race (*γένος*), et qui nous accorda à tous la faveur de la grâce de l'Esprit-Saint, afin de nous donner, par le moyen de ce don, communion avec lui. C'est pourquoi aussi, étant sur le point d'accomplir cette liturgie [1] si grandiose, par laquelle nous sommes dirigés [2] vers de telles espérances, le pontife à juste titre bénit d'abord le peuple avec cette parole; — mais certains d'entre les pontifes disent seulement: *Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ soit avec vous tous*, enfermant toute la parole de l'apôtre en ces limites. « A quoi le peuple lui répond: Et avec ton Esprit »; selon la règle (*νόμος*) imposée pour tous ces (cas) où le pontife bénit le peuple, soit avec la « grâce », soit avec la « paix », tous les assistants [3] lui répondent cette parole dont j'ai dit plus haut les raisons d'être.

3. Après cette bénédiction « le pontife prépare le peuple en disant: Haut vos esprits » [4], pour montrer que bien que ce soit sur terre que nous sommes censés accomplir cette liturgie redoutable, ineffable, cependant c'est là-(haut), vers le ciel, qu'il nous faut regarder et vers Dieu diriger l'intention de notre âme, parce que nous faisons un mémorial du sacrifice et de la mort de Notre-Seigneur le Christ, qui pour nous a souffert et est ressuscité, fut conjoint [5] à la nature divine, est assis à la droite de Dieu

---

[1] tešmeštā [2] 'etdraʿa [3] qarībā [4] madʿā [5] naqīp.

et est au ciel. Il nous faut donc, nous aussi, diriger là le regard de notre âme et, de ce mémorial, transporter là notre cœur [1].

4. « Or le peuple répond: Vers toi, Seigneur ». Ils professent par leurs paroles qu'ils sont appliqués à accomplir cela. Et lorsque le pontife a ainsi préparé et réglé (*τάξις*) l'âme et le cœur [1] des assistants, « il dit: Rendons grâces au Seigneur ». C'est en effet pour de telles choses qui se firent pour nous (et) dont nous allons accomplir le mémorial dans cette liturgie, que nous devons avant toute chose une action de grâces à Dieu, cause de tous ces biens pour lesquels « le peuple répond: C'est digne et juste ». Il confesse qu'il est bien juste que nous fassions cela, soit à cause de la grandeur de Dieu qui nous fit de tels dons, soit parce qu'il est juste que ceux qui ont reçu des bienfaits, ne soient pas ingrats envers leur bienfaiteur.

5. Alors, étant nous tous levés, gardant le silence en grande crainte, « le pontife commence à offrir l'oblation [2] et immole le sacrifice [3] de la communauté ». Et une crainte commune, pour lui-même et pour nous tous, tombe sur lui à cause de ce qui eut lieu: que Notre-Seigneur pour nous tous ait accepté la mort, dont le mémorial va être accompli en ce sacrifice. Comme le pontife à cet instant est la langue commune de l'Église, il use en cette grandiose liturgie de paroles qui conviennent, — ce sont les louanges de Dieu, — confessant que toutes les louanges et toutes les glorifications conviennent à Dieu: à lui convient adoration et liturgie de notre part à tous; et avant toutes les autres, celle-ci qui, maintenant est le mémorial

---

[1] tar'ītā [2] qūrāb qūrbānā [3] debḥtā masseq.

de cette grâce qui nous fut faite, et dont le récit est incompréhensible à (toute) la création.

6. Et puisque c'est au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint que nous avons été instruits [1] et baptisés, et d'où nous devons attendre l'achèvement de ce qui s'opère, (le pontife) dit « Grandeur du Père »; et il ajoute aussi « du Fils », puisqu'il est à celui-ci comme doit être celui qui est en vérité et réellement un Fils, semblable au Père, en la même Ousie [2], et en rien inférieur à lui. Il ajoute aussitôt mention de l'Esprit-Saint, nécessairement, confessant (ainsi) que l'Esprit aussi est l'Ousie divine. Or il dit (qu')à cette nature divine, qui (existe) de toute éternité, toute la création et, avant toutes les autres, les puissances invisibles en tout temps présentent louanges et glorifications. Il mentionne entre tous les Séraphins qui font monter (vers Dieu) cette louange, que par une révélation divine apprit le bienheureux Isaïe et qu'il transmit par l'Écriture, celle que nous tous rassemblés faisons à haute voix; de la sorte, cela même que disent les natures invisibles, nous aussi nous le disons: *Saint, Saint, Saint le Seigneur Sabaoth, des louanges de qui sont pleins le ciel et la terre* (Is. VI, 3); puisque le bienheureux Isaïe aussi, ayant par une opération spirituelle vu d'avance les biens qui devaient être faits au genre (γένος) humain, entendit en cette vision que les Séraphins disent cette même parole. C'est par révélation que le prophète connut une sorte de liturgie grandiose, en vision, parce qu'elle est trop sublime pour la nature humaine et (que) c'est avec beaucoup de crainte et de révérence que regardent les puissances intelligibles [3]; c'est à cause de cela (qu')ils abaissent

---

[1] talmed [2] ītūtā [3] metyadʿānā.

leur regard, et couvrent de leurs ailes leurs pieds et leur visage (*πρόσωπον*): (cela) apparut suffisamment au prophète; mais aussi la doctrine de la Trinité fut alors révélée, une seule divinité étant proclamée dans la trinité. Celle-ci en effet fut révélée du (fait) que trois fois[1] ils dirent: «Saint», mais ils dirent une seule fois «Seigneur». Dire «Saint», trois fois indiquait les trois personnes (*πρόσωπον*) — la personne du Père, la personne du Fils, la personne de l'Esprit-Saint. Que chacune d'elles soit Celui qui est de (toute) éternité, et soit véritablement sainte, il nous faut le croire: parce que la divinité est en vérité sainte et immuable, tandis que la création peut se dire et devenir sainte par un don de celle-là. Mais ce qu'ils dirent ensuite: *Seigneur Sabaoth*, indique qu'il est Seigneur et Dieu des Puissances et le Dieu tout-puissant. C'est tout cela en effet qu'indique le nom de «Seigneur Sabaoth», et il convient à la nature de la Trinité, elle qui seule existe de (toute) éternité et est Dieu.

7. Nécessairement donc, le pontife aussi en cette liturgie, après avoir mentionné le Père, le Fils et l'Esprit-Saint, dit: «Louange et adoration par toute la création soit offerte à la nature divine»; mais il mentionne aussi les Séraphins, parce qu'ils se trouvent dans la divine Écriture, chantant cette louange que nous tous, les assistants, disons en criant à la louange divine la prière que nous faisons avec toutes les puissances invisibles, pour rendre notre culte à Dieu; et nous avons la même intention[2] qu'elles, et faisons une confession semblable à la leur, parce que

---

[1] 'ūrḥā. [2] maḥšabtā.

c'est celle aussi que nous donna l'économie (réalisée) par le Christ Notre-Seigneur: de devenir immortels et incorruptibles et de rendre notre culte avec les puissances invisibles, quand *nous serons ravis dans les nuées en l'air, au devant de Notre-Seigneur, et ainsi en tout temps nous serons avec Notre-Seigneur* (I Thess. IV, 17) selon la parole de l'Apôtre; car elle n'est pas mensongère non plus la parole de Notre-Seigneur qui dit: *Ils seront comme les anges de Dieu, et ils sont fils de Dieu, puisqu'ils sont fils de la résurrection* (Luc. XX, 36).

8. Mais Isaïe, en une vision spirituelle, ayant entendu cette parole, tomba sur la face et dit: *Malheur à moi, misérable, qui pâtis et suis homme; j'ai les lèvres souillées et j'habite parmi un peuple aux lèvres souillées, et c'est le roi, le Seigneur Sabaoth que virent mes yeux* (Is. VI, 5), comme si pour toute la nature humaine il pâtissait en son cœur de ce que nous sommes et quels (dons) nous recevons. C'est pour cela en effet qu'il dit: *Je suis homme*; afin, en nommant la nature commune, de montrer que commune est à la nature l'inclination au mal, comme Dieu dit: *l'inclination du cœur de l'homme est ardemment fixée au mal, dès sa jeunesse* (Gen. VIII, 21). C'est pour cela qu'alors, pâtissant pour toute la race (*γένος*), Isaïe admira l'incommensurable miséricorde de Dieu qui, à une race remplie de tant de péchés, accorda tant de grâce.

9. Quant à nous, puisque nous est apparue la grandeur du don, qui avait été d'avance montrée déjà au prophète, et que déjà est accompli pour nous le sacrifice, dont nous avons ordre d'accomplir le mémorial en cette liturgie maintenant proposée devant nous, — « abaissant notre regard à terre, nous nous tenons tous avec une (si) grande révérence » que, regarder même vers la grandeur de cette liturgie,

nous ne le pouvons pas. Mais nous nous servons des paroles redoutables des puissances invisibles, pour montrer la grandeur de la miséricorde qui, sans que nous l'attendions, s'est répandue sur nous. La crainte ne sort pas de notre conscience[1]; tout au cours de la liturgie également, soit avant de crier « Saint », soit après, c'est à terre que nous abaissons le regard, à cause de la grandeur de ce qui se fait: et c'est la même crainte que, comme il faut, nous montrons. Or le pontife, lui aussi, s'associe totalement de la voix aux puissances invisibles, il prie lui aussi et glorifie la divinité; et il est, lui aussi, dans la crainte de ce qui se fait, parce que c'est justice qu'il n'y soit pas moins que les autres; mais il est obligé plus que tout le monde d'être dans la crainte et le tremblement de ce qui se fait, parce qu'une telle liturgie, si redoutable, c'est lui qui l'accomplit pour tout le monde.

10. Mais après que tous ceux qui sont présents ont crié[2]: *Saint, Saint, Saint, le Seigneur Sabaoth*, et qu'ils sont « revenus au silence » peu à peu, le pontife dès lors poursuit[3] la liturgie sacrée, en disant avant toute chose: « Saint est le Père, et Saint aussi le Fils, et Saint aussi l'Esprit-Saint »; en sorte qu'il fait une profession (de foi) à cette nature qui est de (toute) éternité et sainte, et aussi qu'il fait voir qu'il a clairement exposé le sens de la louange des Séraphins, qu'entendit le prophète et qu'il transmit par l'Écriture. Ensuite, il expose aussi la miséricorde ineffable (répandue) sur nous, à cause de laquelle (Dieu) manifesta l'économie (divine) par le Christ, lui qui *étant en la forme de Dieu voulut bien prendre la forme d'esclave* (Phil. II, 6-7), qui assuma un homme

---

[1] reʿyānâ [2] Cette section est omise dans l'ordo du début (f. 134r = p. 533) [3] 'aqqep (συνάπτω).

parfait et complet pour le salut de toute la race (γένος) humaine, abolit les choses anciennes et cruelles que le fardeau de la Loi (νόμος) jadis nous imposait, et l'emprise de la mort (sur nous) depuis longtemps; et il donna des biens ineffables et plus élevés que toute compréhension [1] humaine, (biens) pour lesquels Notre-Seigneur le Christ accepta de pâtir, afin d'opérer par sa résurrection l'abolition parfaite de la mort; et à nous il promit de lui être associés en la jouissance de cet avenir.

C'est donc bien nécessairement que (le Christ) nous donna ce mystère [2] qui est apte [3] à nous y amener. C'est par lui que nous naissons derechef dans la figure (τύπος) du baptême; que nous faisons commémoration de la mort de Notre-Seigneur par cette liturgie redoutable. Nous prenons la nourriture immortelle et spirituelle qu'(est) le corps et le sang de Notre-Seigneur, (nous) pour qui Notre-Seigneur, sur le point d'avancer à sa passion, (en) fit la remise à ses disciples, en sorte que par ceux-ci nous les recevions et les fassions, — nous tous qui croyons au Christ, et successivement faisons commémoration de la mort de Notre-Seigneur le Christ et par là recevons une nourriture ineffable, d'où nous avons une espérance capable [3] de nous attirer la communion des (biens) à venir.

11. C'est cela et d'(autres) choses semblables que dit le pontife en cette liturgie sacrée; et en commémorant ce qui eut lieu, c'est le don même du Christ Notre-Seigneur qu'il nous prépare [4] tous à regarder par le moyen de ces oblats [5]. « Mais il faut dès lors que d'entre les morts ressuscite Notre-Seigneur le Christ, par la vertu de ces actions, et qu'il répande sa grâce sur nous tous », ce qui ne peut être autrement que par la venue de la grâce de l'Esprit-Saint. C'est par elle aussi

---

[1] tar'ītā [2] 'rāzā [3] sapqā'īt [4] 'atted [5] sīmān.

[illegible]

que jadis il le ressuscita, comme l'enseigna le bienheureux Paul, qui, d'une part dit: *et (il) fut connu le Fils de Dieu en la puissance et l'Esprit-Saint, par la résurrection d'entre les morts de Jésus-Christ Notre-Seigneur* (Rom. I, 4); et d'autre part: *si l'Esprit de celui qui a ressuscité Jésus-Christ d'entre les morts habite en vous, celui qui a ressuscité le Christ d'entre les morts vivifiera aussi vos corps morts, à cause de son Esprit qui habite en vous* (Rom. VIII, 11). Ainsi dit aussi Notre-Seigneur: *C'est l'Esprit qui vivifie, le corps ne sert de rien* (Ioh. VI, 63).

12. C'est donc bien nécessairement que le pontife, suivant la loi (νόμος) du sacerdoce, présente demande et supplication à Dieu, pour qu'ait lieu la venue de l'Esprit-Saint et que la grâce vienne de là-(haut) sur le pain et le vin présentés, afin qu'on voie que véritablement c'est le corps et le sang de Notre-Seigneur qu'est le mémorial de l'immortalité. Car le corps de Notre-Seigneur le Christ aussi qui est de notre nature, était d'abord mortel par nature, mais par le moyen de la résurrection il passa à une nature immortelle et immuable. Quand donc le pontife dit que ce (pain et ce vin) sont le corps et le sang du Christ, il révèle clairement qu'ils le sont devenus [1] par la venue de l'Esprit-Saint, et que par lui ils sont devenus immortels, — parce que le corps de Notre-Seigneur aussi, quand il fut oint et reçut l'Esprit, s'est ainsi clairement montré. De la même manière maintenant encore, quand vient l'Esprit-Saint, c'est comme une sorte d'onction par la grâce survenue, que, pensons-nous, reçurent le pain et le vin présentés. Et dès lors nous les croyons (être) le corps et le sang du Christ, immortels, incorruptibles, impassibles et immuables par nature, comme il advint du corps de Notre-Seigneur par le moyen de la résurrection.

---

[1] hwā.

[illegible]

13. « Mais le pontife demande aussi que sur tous ceux qui sont rassemblés, vienne la grâce de l'Esprit-Saint », afin que, comme par la nouvelle[1] naissance ils ont été parfaits en un seul corps, ils soient maintenant aussi affermis comme en un seul corps par la communion[2] au corps de Notre-Seigneur, et que, dans la concorde, la paix et l'application au bien[3], ils en viennent à ne faire qu'un[4]; afin que, nous tous, regardant ainsi vers Dieu d'un cœur[5] pur, ce ne soit pas pour (notre) châtiment que nous recevions la participation à l'Esprit-Saint, étant divisés en nos manières de voir[6] et inclinés à des discussions, à des disputes, à l'envie, à la jalousie, méprisant les bonnes mœurs; mais que nous nous montrions dignes de (le) recevoir, parce que c'est dans la concorde, la paix et l'application au bien, et avec un cœur pur que l'œil de notre âme regarde vers Dieu. Et ainsi, nous unirons-nous dans la communion aux saints mystères, et, par celle-ci, serons-nous conjoints à notre tête, le Christ Notre-Seigneur, dont, nous le croyons, nous sommes le corps et par qui nous obtenons communion à la nature divine (cf. II Petr. I, 4).

14. Ainsi « le pontife parfait-il la liturgie divine en présentant une supplication pour tous ceux dont[7] ce nous est une règle (*νόμος*) de faire en tout temps mémoire à l'église. Et ensuite il passe à la mémoire des trépassés »: car ce sacrifice nous accorde d'être gardés dans ce monde aussi, et, après la mort, à ceux qui trépassèrent dans la foi, il donne cette espérance ineffable que désirent et vers laquelle tendent tous les fils du mystère du Christ.

---

[1] men drēš [2] šautāpūtā [3] zādeq . [4] 'etnaqqap [5] re'yānā [6] tar'ītā [7] lhōn, litt.: *qui ont*.

15. « Sur ces prières s'arrête le pontife; et aussitôt, de ses mains il saisit le pain sacré et regarde vers le ciel »; tenant les yeux fixés en haut, il fait une sorte de profession d'action de grâces pour des dons si grandioses, « et il rompt (le pain) »; et en même temps qu'il le rompt, « il prie pour le peuple, afin que la grâce de Dieu soit sur eux ». Et il dit ainsi: Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ (soit) sur vous tous. « Or le peuple », lui aussi, accepte et « répond la parole ordinaire. Et avec le pain, il marque sur le sang le signe (*τύπος*) de la croix et avec le sang sur le pain ». Et il les joint[1], les réunit ensemble, afin de manifester à tous par ceci, que même s'ils sont deux, cependant ils sont un en vertu et sont le mémorial de la mort et de la passion que (subit) le corps de Notre-Seigneur, quand son sang fut répandu sur la croix pour nous tous, — ce que le pontife (fait) en signant, les rassemblant et les mêlant ensemble. Un est, en effet tout corps humain avec son sang, et partout en lui du sang est mêlé. Par conséquent, de toute incision ou coupure qu'on y fait, soit grande soit petite, il suit (*ἀνάγκη*) que le sang coule selon la coupure qui est faite. C'est ainsi qu'était le corps de Notre-Seigneur avant la passion; nécessairement beaucoup de sang en fut répandu, par les plaies que (fit) la croix.

16. Notre-Seigneur donc, en livrant les deux (le corps et le sang) dit: *Ceci en effet est mon corps qui pour vous est rompu pour la rémission des péchés*; et *ceci est mon sang qui pour vous a été répandu pour la rémission des péchés* (I Cor. XI, 24). Par la première parole, il révèle la passion; mais par la seconde, la violence et l'étendue de la passion, où beaucoup de sang fut répandu. Et nous aussi, à juste titre, selon cette tradition nous plaçons les deux sur l'autel

---

[1] 'aqqeq (*συνάπτω*).

pour révéler ce qui eut lieu, afin que nous soit connu que ces deux (le corps et le sang) sont un en vertu, parce qu'ils appartiennent à ce qui seul subit la passion, — la chair, dis-je, de Notre-Seigneur dont le sang fut aussi répandu. A cause de cela donc [1], le pontife, après avoir achevé d'offrir l'oblation [2], rompt le pain et joint celui-ci à celui-là (le sang); avec le (pain) il fait le signe (*τύπος*) de la croix; et ainsi, de la même manière, il approche aussi le (sang) vers le (pain), afin de montrer que tous deux sont un, — eux qu'atteignit la passion, dont c'est le mémorial que nous avons ordre de faire de cette manière.

17. «A cause de ceci, c'est une règle (*νόμος*) de jeter peu à peu dans le calice le pain vivifiant», pour montrer que (le corps et le sang) sont inséparables, qu'ils sont un en vertu, et que c'est une seule (et même) grâce qu'ils donnent à ceux qui les reçoivent.

Le pontife rompt le pain, non pas n'importe comment [4], mais, parce que le Christ Notre-Seigneur, après la résurrection d'entre les morts, se montra à tous les siens; — et en premier lieu il apparut aux femmes, ensuite aux onze disciples peu à peu à quelques uns et à tout le reste des fidèles réunis ensemble, comme il apparut à ceux de la maison de Cléophas [5] qui étaient deux; or ceci était afin de se montrer à eux ressuscité et pour manifester la résurrection qui avait eu lieu et leur annoncer qu'eux aussi lui seraient associés dans ces biens grandioses dont il les salue; et il les disposa à se réjouir dans l'attente des biens à venir, comme aux femmes aussi, dès qu'il apparut après la résurrection: Paix à vous, leur dit-il.

---

[1] bwālītā [2] qūrāb qūrbānā, cf. p. 541 n. 2 [3] 'aqqep [4] shīmā'īt
[5] cf. Luc. xxiv, 18.

18. Or nécessairement, à cause de cela, maintenant aussi que la liturgie est achevée suffisamment, — selon la tradition de Notre-Seigneur, (dont) c'est le mémorial de la mort et de la résurrection, — (le pontife) rompt dès lors le pain comme lui aussi (Notre-Seigneur), le premier, se partagea en ses manifestations; parfois il apparut à celui-ci et parfois à celui-là; et il arriva que ce fut à un grand nombre ensemble qu'il apparaissait, de sorte qu'il était possible à tout le monde de s'approcher de lui. Et ils chérissent le bien qui leur a été manifesté, ils (l')adorent en reconnaissant la grandeur de la dignité qu'il eut, et ils (le) reçoivent en leur cœur [1] par la manducation du pain consacré, pour eux aussi avoir avec lui une communion [2] qui (est) ineffable. Par elle, c'est avec beaucoup de suavité, une grande joie et une espérance ferme, que nous sommes amenés à cette grandeur, que par le moyen de la résurrection nous attendons d'avoir auprès de lui dans le monde à venir.

19. Et à cause de cela, finalement tout le pain est rompu, en sorte qu'à nous tous qui sommes présents, il soit possible d'en prendre; et chacun d'entre nous, prenant une petite bouchée, dans cette bouchée c'est lui (le Christ) entier que nous croyons recevoir. Car il (serait) fort choquant que l'hémorroïsse en approchant de l'extrêmité de son vêtement [3], — ce qui n'était pas une partie du corps, mais du vêtement, — prît un don divin, tandis que nous, nous ne croirions pas que dans une partie de son corps nous le recevons tout entier; alors [4] qu'aussi, embrassant, c'est d'ordinaire à la bouche que nous embrassons, elle qui est une petite partie du corps, et par le moyen de celle-ci, c'est le corps entier que nous pensons étreindre.

---

[1] re'yānā [2] šautāpūtā [3] mānā [4] 'aykā d.

Et les mains aussi, que de fois les saisissons-nous, et nous marchons ensemble, et par (cette) partie (du corps), c'est notre union [1] l'un avec l'autre que nous montrons.

20. A cause de ce qui doit s'opérer à la fin, le pontife qui offre ce sacrifice [2] sacré, ineffable, doit aussi commencer par ceci; quand le pontife a achevé toute la liturgie de la consécration [3], il commence à rompre le pain comme il convient, en sorte que désormais, par (ce pain) c'est Notre-Seigneur le Christ qu'il nous faut nous représenter en notre cœur [4], puisqu'en chacune des parcelles il s'approche de celui qui la reçoit. Il salue, et il révèle sa résurrection et il nous donne les arrhes [5] des biens à venir, à cause desquels nous nous approchons aussi de ce mystère sacré; et c'est de la sorte que nous sommes, par une nourriture immortelle, nourris du don de l'immortalité.

21. De la sorte toute chose prenant fin, le héraut de l'Église crie de nouveau et rappelle brièvement ceux pour qui tout le monde doit prier, « et avant toute chose, il dit ceci: Nous devons prier pour celui qui a apporté cette oblation sainte », comme on dirait: pour nous qui avons eu la faveur de cette oblation, prions encore pour devenir dignes de la voir et de nous tenir près d'elle et d'y avoir part. Alors le pontife achève la prière en (demandant) que ce sacrifice soit agréé devant Dieu et que vienne sur tout le monde la grâce de l'Esprit-Saint, afin que nous puissions obtenir la faveur d'y participer sans le prendre pour notre châtiment, parce qu'il est beaucoup et infiniment trop sublime et élevé pour nous.

---

[1] šautāpūtā [2] qarreb debḥtā [3] tešmeštā dqūdāšā [4] tar'ītā [5] 'āreb.

22. Quand par de telles paroles (le pontife) a achevé la prière, « il bénit le peuple avec la " paix "; celui-ci répond par la prière ordinaire que tous les assistants disent la tête inclinée comme il faut ». Quand déjà la prière est achevée, qu'alors tout a pris fin et que chacun d'entre eux est attentif à prendre le « Saint », alors « le héraut de l'Église crie: Soyons attentifs[1] », et de la voix il prépare tout le monde à considérer ce qui va se dire. « Et le pontife crie: Le Saint aux saints », parce qu'en effet sainte et immortelle est cette nourriture qui est le corps et le sang de Notre-Seigneur, et pleine de sainteté, puisque l'Esprit-Saint est descendu sur elle. Or, ce n'est pas tout le monde qui prend cette nourriture, mais ceux-là qui déjà ont été sanctifiés: c'est pourquoi, ce sont les seuls baptisés qui la prennent, ceux qui, par une naissance nouvelle[2] recue au baptême, *ont les prémices de l'Esprit-Saint* (Rom. VIII, 23) et par là obtenu la faveur de recevoir la sanctification. C'est pour cela que le pontife dit le « Saint aux saints » et amène le cœur[3] de tout le monde à être attentif à la grandeur de ce qui est (là) déposé. Il veut dire ceci: Vous devez considérer la grandeur de l'oblation présentée. Il vous faut savoir que vous prenez une nourriture telle que par votre nature vous n'en êtes pas dignes, qui est immortelle et immuable absolument, (nourriture) qu'il n'appartient pas à tout le monde de recevoir, mais à ceux qui ont été sanctifiés.

23. C'est pourquoi, en effet, comme des gens qui avez reçu la sanctification au baptême, à vous seuls

---

[1] netbaqqē [2] yaldā dmen drēš [3] re'yānā.

qui prenez cette nourriture, il vous sied donc de savoir la grandeur de ce qui est et de ce que vous étiez, vous qui avez reçu la faveur de cette nourriture sacrée. A cause de quoi, il vous faut par de bonnes mœurs aussi affermir en vous le don qui vous a été fait, afin que, menant selon votre pouvoir une vie digne de ce qui vous a été donné, vous preniez cette nourriture qui vous convient à vous. En tout animal que ce soit, en effet, qui naît d'un autre animal, Dieu a fait une nourriture qui convienne et soit appropriée à la nature de celui qui en est engendré; ainsi chacun d'entre eux est engendré par son semblable et nourri par son semblable. La brebis en effet est engendrée par une brebis et est nourrie par la nature de la brebis. La jument aussi de même; et tout le reste (des animaux), tant qu'ils sont, naissent (d'une mère) de la même race qu'eux, et c'est de la nature de celle qui l'a engendré que (tout animal) reçoit la nourriture. A vous aussi donc, qui avez été engendrés par la grâce et la venue de l'Esprit-Saint au baptême, et avez reçu cette sanctification, il convient que ce soit une nourriture qui lui soit semblable, que vous receviez par la grâce et la venue de l'Esprit-Saint, pour affermir et faire croître la sanctification qui vous fut donnée et pour achever les biens attendus, où, dans le monde à venir, nous nous trouverons, nous qui serons tous parfaitement saints. Ainsi vous est-il proposé de prendre « le Saint aux saints ». Alors [1] nous accédons à la grandeur de cette communion [2], en cette disposition [3] et en cette profession (de foi), avec cette ardeur;

---

[1] bhālēn [2] šautāpūtā [3] tarʿītā.

et avec crainte et amour il sied de recevoir cette nourriture sainte et immortelle. Quand, avec cette signification, « le pontife a dit: " Le aux saints " tous répondent en disant: « Un seul Père saint, un seul Fils saint, un seul Esprit saint ». Ils confessent que seule est vraiment sainte la nature qui est le Père et le Fils et l'Esprit-Saint, nature qui seule existe de (toute) éternité et seule immuable, est seule capable de donner sanctification à qui elle veut. « Et ils poursuivent: Gloire au Père et au Fils et à l'Esprit-Saint dans les siècles des siècles. Amen », parce qu'il sied à ceux qui confessent la nature (divine comme) sainte, de la louer en acquittant leur dette de louange.

24. Cela donc une fois fait, et la liturgie [1] tout entière ayant pris fin, « désormais nous nous hâtons tous de prendre l'oblation [2]». Et de l'autel [3] redoutable, trop sublime pour la parole, c'est une nourriture immortelle et sainte que nous recevons. Bien qu'en effet ceux qui demeurent près de l'autel [4] et sont préposés à la liturgie divine, s'approchent de l'autel pour recevoir la divine nourriture, les autres (la) reçoivent loin de lui; mais ce n'est pas que pour cela, il y ait dans la nourriture elle-même quelque différence, puisque unique est le pain et unique le corps du Christ Notre-Seigneur, en qui est transformé le pain qui a été présenté — qui par la seule venue de l'Esprit-Saint reçoit une telle transformation, et dont tous également nous prenons, parce que tous nous sommes l'unique corps du Christ Notre-Seigneur et que c'est du même corps et du même sang

---

[1] tešmeštā [2] qūrbānā [3] pāṭōrā (τράπεζα) [4] madbḥā (θυσιαστήριον).

[illegible]

que nous sommes tous nourris. De même, en effet, que par le moyen de la naissance nouvelle[1] et par l'Esprit-Saint nous sommes tous devenus l'unique corps du Christ, ainsi par l'unique nourriture des mystères sacrés, dont nous nourrit la grâce de l'Esprit-Saint, nous entrons tous dans l'unique communion[2] du Christ Notre-Seigneur. *C'est aussi en effet dans un seul Esprit que nous avons été baptisés en un seul corps, soit Juifs, soit Araméens, soit esclaves, soit libres* (I Cor. xii, 13); et d'autre part, *tous nous prenons en effet d'un seul pain; parce que unique est le pain, nous sommes un seul corps (quoique) nombreux* (I Cor. x, 17). Quand donc c'est du même corps de Notre-Seigneur que nous tous nous sommes nourris, et que c'est la communion avec lui que nous prenons par le moyen de cette nourriture, c'est le seul corps du Christ que nous devenons tous; et c'est la communion et la conjonction[3] avec lui, comme avec notre tête, que par là nous recevons. *Le pain en effet que nous rompons, n'est-il pas une communion au corps de Notre-Seigneur? et le calice que nous bénissons, n'est-il pas une communion au sang de Notre-Seigneur?* (I Cor. x, 16). L'apôtre enseigne qu'en les prenant, c'est au corps et au sang de Notre-Seigneur que nous sommes conjoints[4]; et ainsi, quand nous le prenons, nous demeurons en communion avec lui, étant nous-mêmes le corps du Christ, et par cette communion nous resserrons celle que nous avons reçue par la naissance nouvelle au baptême. C'est son corps à lui, que nous sommes devenus, selon la parole de l'apôtre qui dit: *Vous êtes, vous, le corps du Christ* (I Cor. xii, 27), et ailleurs: *le Christ est la tête par laquelle tout le corps se compose, s'articule et croît de la croissance en Dieu* (Col. ii, 19).

---

[1] yaldā dmen drēš [2] šautāpūtā [3] naqīpūtā [4] etnaqqap.

25. Ainsi c'est à nous tous de façon générale qu'est accordé ce don de la communion aux mystères, parce que tous nous en avons également besoin, puisque nous croyons qu'en ce (don) est proposée la jouissance de la vie éternelle. « A cause de cela le pontife qui officie s'avance le premier pour (le) prendre ». De la sorte il devient manifeste que l'oblation [1] présentée dans l'ordre (ἐν τάξει) de la liturgie, il l'offre selon la règle (νόμος) du sacerdoce, pour tout le monde; qu'il a besoin de la prendre également, comme les autres. Et c'est dans le manger et le boire que (Notre-Seigneur) établit qu'il y eût profit, puisque voici ce qu'il dit: *Qui mange mon corps et boit mon sang, vivra à jamais* (Ioh. VI, 56). Non pas « celui qui officie », mais « celui qui mange », ce qui est (le fait) de tous également: puisque l'oblation [1] même est aussi offerte pour ceci, que ce qui est présenté devienne, par la venue de l'Esprit-Saint, le corps et le sang du Christ; afin que tous, nous les prenions devenus tels, parce que c'est en cette nourriture et en ce breuvage que nous croyons tous qu'il est imposé de prendre la vie, selon la parole de Notre-Seigneur.

Les prendre donc appartient à (tous) en général. Il a davantage celui qui par l'amour, par la foi et par les mœurs [2], autant qu'il est possible à l'homme, se montre digne de les recevoir, — étant évident qu'il n'y a nul d'entre les hommes qui soit digne de les recevoir. De quelle manière, en effet, un homme mortel et corruptible, sujet au péché, se montrerait-il digne de prendre et de recevoir ce corps-là qui est devenu immortel et incorruptible, qui est au ciel et à la droite de Dieu, et qui à titre (ἐν τάξει) de seigneur et de roi, reçoit honneur de tout le monde? D'un mot [3], nous avons confiance, à cause de la miséricorde de Notre-Seigneur, lui qui

---

[1] qarreb qūrbānā [2] znā [3] sākā.

nous fit ces dons; et nous nous en approchons avec autant d'ardeur[1] et de soin[2] que nous le pouvons et en sommes capables, afin de nous en approcher dignement selon la capacité de la nature humaine. C'est en ces espérances que nous nous approchons tous de Notre-Seigneur le Christ. Il nous a donné dans le saint baptême une naissance nouvelle, et par celle-ci fit de nous son propre corps, sa propre chair, sa progéniture, — comme il est écrit: *Me voici, moi et les fils que Dieu m'a donnés* (Hebr. II, 13), — et avec une sorte d'amour d'une mère naturelle, c'est de son corps à lui qu'il prit soin de nous nourrir. En une seconde figure, il plaça devant nous les deux, le pain et le calice; et c'est son corps et son sang, par lesquels nous mangeons la nourriture de l'immortalité, et par lesquels la grâce de l'Esprit-Saint s'écoule vers nous et nous nourrit en vue de nous constituer immortels et incorruptibles en espérance; par eux (le pain et le calice), d'une manière que nul ne peut dire, il nous amène à participer aux biens à venir. Alors purement, par la grâce de l'Esprit-Saint, sans sacrements ni signes, nous serons nourris et deviendrons parfaitement immortels, incorruptibles et immuables par nature.

26. Nous tous donc, maintenant par le moyen de ces souvenirs, par ces symboles et signes qui furent accomplis, c'est comme du Christ Notre-Seigneur ressuscité d'entre les morts que nous nous approchons avec suavité et grande joie; et selon notre pouvoir, nous l'étreignons suavement, parce que nous voyons qu'il est ressuscité d'entre les morts, aussi parce que nous espérons arriver à participer à la résurrection; — car, lui aussi,

---

[1] ḥpīṭūtā [2] bṭīlūtā.

[illegible]

c'est comme d'une sorte de tombeau, que du saint autel[1] il ressuscita d'entre les morts, selon la figure (τύπος) qui s'est accomplie; il s'approcha de nous par son apparition; et par la communion avec lui c'est la résurrection qu'il nous annonce à tous. Bien qu'il[2] vienne à nous tous en se partageant lui-même, il est tout entier en chaque partie et proche de nous tous; il se livre à chacun d'entre nous, afin que nous le saisissions[3] et l'embrassions de tout notre pouvoir et que nous montrions notre amour envers lui au gré de chacun de nous. C'est ainsi vraiment que le corps et le sang de Notre-Seigneur nous nourrissent et nous font attendre d'être transformés en une nature immortelle et incorruptible.

27. « Alors chacun de nous s'approche, le regard abaissé et les deux mains étendues ». En regardant en bas, il acquitte une sorte de dette de convenance par l'adoration; par là, il présente une sorte de profession de foi qu'il reçoit le corps du Roi, de celui qui devint Seigneur de tout par conjonction avec la nature divine, et est également adoré à titre (ἐν τάξει) de Seigneur par toute la création. Et par le (fait) que ses deux mains sont également étendues, il reconnaît vraiment la grandeur de ce don qu'il va recevoir. « C'est la (main) droite qu'on étend pour recevoir l'oblation qui est donnée; mais sous elle on place la gauche », et par ceci on montre une grande révérence; si celle-là est étendue et tient un rang (τάξις) plus élevé, c'est en vue de recevoir le corps royal qu'elle est étendue, tandis que l'autre supporte et conduit sa sœur et compagne, n'estimant pas une injure de remplir le rôle (τάξις) de servante pour celle qui lui est égale en dignité, — et (cela), à cause du corps royal porté par elle.

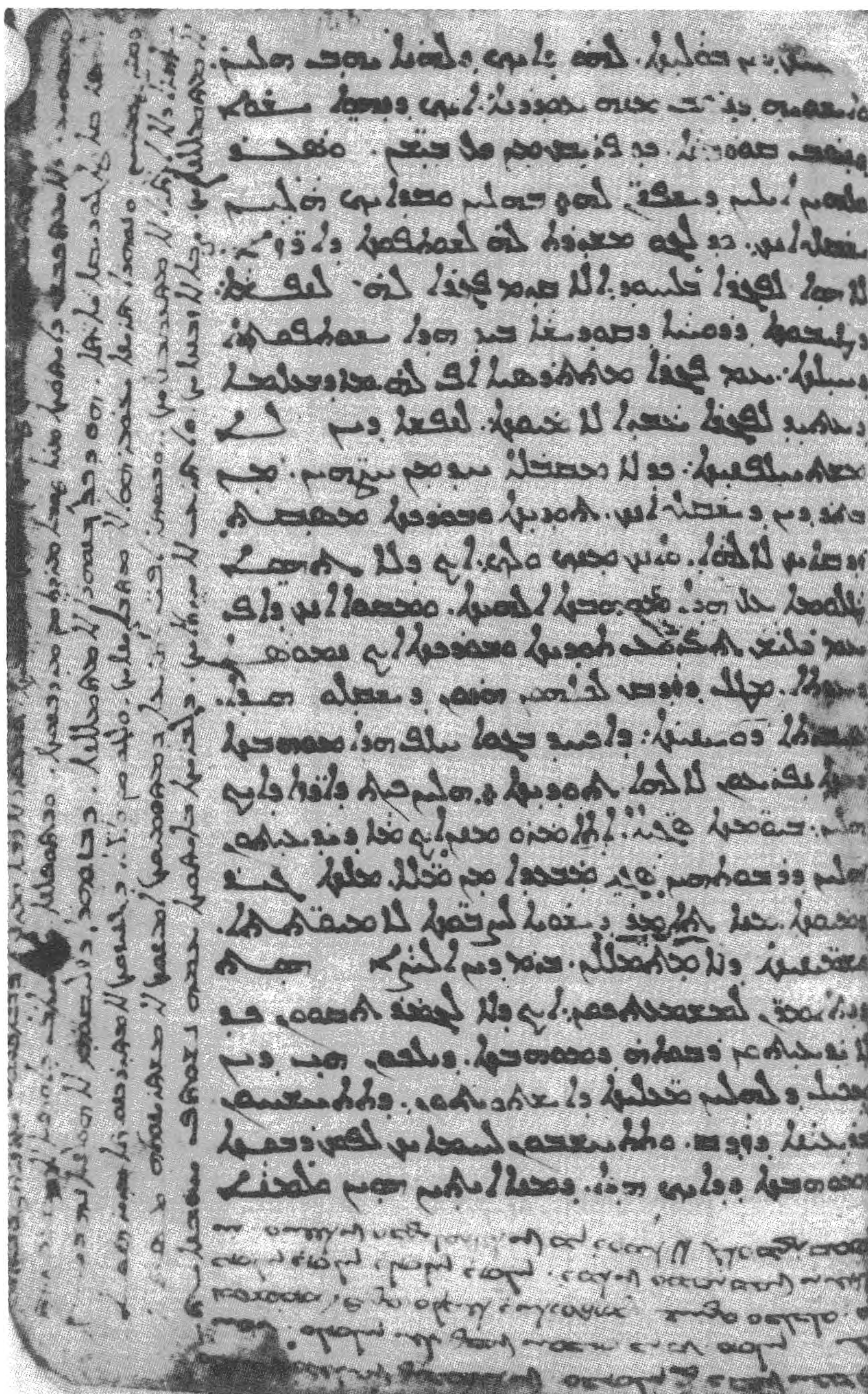
---

[1] pātōrā   [2] 'āp *ms.*; lire: 'āpen   [3] labbeb *ms.*; lire: labbek.

28. « Le pontife donc, en donnant (l'oblation), dit: Le corps du Christ »; et il t'apprend par cette parole à ne pas regarder ce qui paraît, mais à te figurer en ton cœur[1] ce qu'est devenu ce qui avait été présenté[2], et qui, par la venue de l'Esprit-Saint, est le corps du Christ. C'est ainsi qu'il faut te présenter, avec beaucoup de crainte et une grande charité, eu égard à la grandeur de ce qui est donné; il mérite la crainte à cause de la grandeur de sa dignité, et l'amour pour la grâce. « C'est pourquoi en effet, tu dis aussi après lui: Amen ». Par ta réponse à toi, tu confirmes[3] la parole du pontife, et tu contresignes[4] la parole de celui qui donne. « Et l'on fait aussi les mêmes choses pour prendre le calice ».

Mais toi, quand en tes propres mains tu l'as reçu, tu adores le corps, — ce qui est reconnaître la domination de (celui) qui est placé en tes mains, — te rappelant cette parole que Notre-Seigneur ressuscité d'entre les morts dit à ses disciples: *La domination m'a été donnée au ciel et sur terre* (Matth. XXVIII, 18). Avec un amour grand et sincère, tu y attaches tes yeux, tu le baises, et c'est comme à Notre-Seigneur le Christ, désormais proche de toi, que tu présentes tes prières, parce que la grande liberté (*παρρησία*) que tu espérais, déjà est à toi; quand tu t'en approches et que tu le saisis, tu as pris (cette) liberté (*παρρησία*). Et tu pries en reconnaissant ta faiblesse et la multitude de tes péchés, et que tu es de beaucoup inférieur à un don comme celui-ci;

[1] reʿyānā [2] meddem dettsīm (*τὸ προκείμενον*) [3] šarrar [4] ḥtem.



tu glorifies comme il faut celui qui à tel (que toi) a donné de tels (dons) et fit la faveur de recevoir du secours, au point de mériter de recevoir l'oblation, devenu libre de tous maux et faisant tout ce qui lui plait.

29. C'est en ces (dispositions) et de semblables que « tu reçois et avales[1] la communion des sacrements ». Ce n'est pas le corps seul mais, avant le corps, l'âme elle-même que la grâce de l'Esprit-Saint nourrit avec le corps, par cette communion redoutable: quand, dans le monde à venir, elle rend le corps immortel, (elle rend) aussi l'âme immuable, inaccessible à tout péché. « Mais après avoir pris (l'oblation), tu feras à juste titre monter à Dieu action de grâce et bénédiction », de toi-même, en sorte de n'être pas ingrat pour ce don divin; « et tu demeureras afin d'acquitter aussi avec tout le monde ta dette d'action de grâce et de bénédiction selon la règle (*νόμος*) de l'Église », parce qu'il est juste que tous ceux qui ont pris cette nourriture spirituelle rendent ensemble en commun action de grâce à Dieu pour ce grand don.

30. Ce qui donc a trait à de tels mystères, durant des jours nombreux nous l'avons dit, afin que vous (les) connaissiez, eux dont la grandeur dépasse de beaucoup les paroles. La parole d'un mortel, en effet, que dira-t-elle qui soit digne des réalités immortelles et célestes qui sont ineffables? Mais il fallait que cela fût dit à votre audience, afin que vous ne demeuriez pas absolument ignorants de la grandeur de ce don. Ces (biens) sublimes, dont vous avez été gratifiés, il vous appartient désormais de vous en servir avec l'esprit[2] qui convient. Vous estimerez, d'une manière qui convienne à la grandeur d'un tel don, ce que nous étions et ce à quoi nous

---

[1] litt.: *l'envoyant au dedans* [2] reʿyānā.

sommes passés: nous, qui étions mortels par nature, nous attendons de recevoir l'immortalité; corruptibles, nous devenons incorruptibles, de passibles impassibles, de changeants absolument immuables; de la terre et des maux terrestres, nous passons au ciel et jouissons de tous ces biens et suavités du ciel. Et cette espérance, nous l'avons reçue de l'économie (réalisée) par le Christ Notre-Seigneur, lui qui fut assumé d'entre nous; lui, le premier, reçut (cette) transformation par la nature divine, et c'est ainsi qu'il est devenu pour nous celui qui procure la communion à de tels (biens). C'est à cause de cela que nous nous efforçons de participer[1] aux mystères, parce que, par le moyen de (ces) sortes de figures (*τύπος*), en des signes[2] trop élevés pour le discours, nous croyons posséder déjà ces réalités mêmes, ayant même reçu, dans cette communion aux mystères les *prémices de l'Esprit-Saint* (Rom. VIII, 23) — qu'en recevant le baptême nous prenons comme la naissance nouvelle[3] et, (qu')en recevant le Sacrement, nous avons foi de recevoir comme nourriture et subsistance de notre vie.

31. Voilà les dispositions et de semblables, qu'il nous faut avoir chaque jour et toute notre vie, et nous appliquer à nous rendre, autant que possible, dignes des mystères. Or nous en serons dignes, si nous nous soumettons aux commandements de Notre-Seigneur le Christ, lui qui d'avance nous a promis ces biens et de semblables, si nous sommes attentifs à nous éloigner du mal et nous attacher au bien, à abolir la malice et avancer en miséricorde, elle qui nous procura de tels (biens). Si en effet Notre-Seigneur ordonnant à ceux qui prient de dire: *Remets-nous nos dettes, comme nous aussi avons remis à ceux qui nous doivent* (Matth. VI, 12) a ajouté: *Si en effet vous ne remettez pas aux hommes leurs fautes, à vous non plus votre Père qui est aux cieux ne remettra pas vos fautes* (ib. 15),

---

[1] 'etḥallaṭ [2] 'ātā [3] dmen drēš.

bien davantage, la miséricorde et les biens, dès ici-bas préparés par Dieu, nous ne les recevrons que si nous nous efforçons, selon notre pouvoir, de faire miséricorde au prochain. Nous serons donc dignes de ce sacrement redoutable, si nous avons les dispositions qui ont été dites déjà: ayant, selon notre pouvoir, le cœur au-dessus des choses terrestres, recherchant les (biens) célestes et considérant tout le temps que c'est dans l'espérance de les (obtenir) que nous avons reçu ce sacrement.

32. A ceux dont la vie est absolument libre du mariage, il convient de mépriser les choses terrestres, de viser en tout temps aux célestes, et de se souvenir de la parole du bienheureux Paul: *Celui qui n'est pas marié s'occupe des choses de son Seigneur, comment il plaira à son Seigneur; tandis que celui qui est marié s'occupe des choses du monde, comment il plaira à sa femme* (I Cor. VII, 32-33). Voici en effet ce qu'il montre qui convienne à qui n'est pas marié: d'être libéré de toute sollicitude séculière et que toute son application soit à ce qui plait à Dieu, auquel il s'est lié[1] aussi par promesse. A celui donc qui s'est approché de ce sacrement et est appelé au ciel, où il n'y a ni mariage ni manger ni boire, il sied de se conduire dès maintenant d'une manière qui convienne à ce monde-là, à l'imitation duquel il a choisi d'être non-marié. Mais à ceux qui sont mariés aussi, il convient de n'être pas enchainés aux soins du monde,

---

[1] 'aqqep.

f. 147v

puisque, par le moyen du sacrement, ils ont reçu l'espérance de jouir du monde à venir, dans lequel nous nous dépouillerons du mariage et, pour le dire brièvement, de toutes les affaires de ce monde-ci. Il leur sied donc à eux aussi, qui sont (engagés) dans le mariage, de s'appliquer selon leur pouvoir à imiter le monde à venir. C'est ainsi en effet que dit le bienheureux Paul: *Désormais, que ceux qui ont femme soient comme n'en ayant pas, et ceux qui pleurent comme ne pleurant pas, ceux qui achètent*[1] *comme ne possédant pas, ceux qui se réjouissent de leurs propriétés comme ne se réjouissant pas; et ceux qui usent de ce monde-ci, que ce ne (soit) pas hors de la justice: elle passe en effet la figure* (*σχῆμα*) *de ce monde-ci* (I Cor. VII, 29-31).

33. Donc, puisque ce monde-ci tout entier, c'est en simple[2] apparence (*σχῆμα*) qu'il subsiste, — (apparence) passagère même, selon la parole apostolique, et qui certainement se dissoudra, tandis que nous attendons le (monde) à venir, qui durera à jamais, — il nous faut (donc) tous ordonner (*τάξις*) notre vie selon les (réalités) de ce monde-là. C'est ainsi en effet qu'il sied et convient que nous devenions, nourris que nous sommes de la nourriture sacramentelle, et que nous ayons en vue ce dans l'espérance de quoi nous communions au saint (mystère). Ce ne sont pas les fautes qui par faiblesse humaine nous arrivent, qui méritent de nous arrêter de la communion aux mystères sacrés. De même, en effet, que ceux qui sont accoutumés[3] aux péchés ne doivent pas s'approcher sans crainte de cette communion; ainsi, à ceux qui ont soin de leur salut[4] il convient de s'approcher pour recevoir les mystères sacrés, considérant que, de même que pour sustenter cette vie-ci nous nécessairement de la nourriture, de même

---

[1] bnīn *ms.*; lire: zabnīn [2] shimā [3] 'ethaššaḥ [4] ḥayyē (*ζωή*).

148

aussi, pour la subsistance de l'avenir, c'est une nourriture spirituelle que l'économie (réalisée) par le Christ Notre-Seigneur nous procurera par un don divin.

34. Il convient donc, ni de nous (en) éloigner absolument, ni de nous (en) approcher avec négligence, mais de nous appliquer au bien de tout notre pouvoir. Nous (y) étant appliqués, empressons-nous à la communion, sachant bien que si nous livrons notre vie à l'incurie complète, péchant sans crainte, faisant n'importe quoi n'importe comment, sans nul souci du bien, c'est pour notre condamnation que nous mangeons et buvons cette nourriture et (ce) breuvage trop élevés pour la parole. Mais si nous avons soin de notre vie et nous nous empressons au bien, si tout le temps nous y réfléchissons en notre cœur, les fautes ne nuisent en rien qui nous arrivent sans (y) penser, par faiblesse; mais au contraire, c'est même un secours non médiocre que nous retirerons de la réception des mystères. Le corps et le sang de Notre-Seigneur, et la grâce de l'Esprit-Saint qui par là nous sera donnée, nous procureront des secours pour les œuvres bonnes, et nous fortifieront dans nos dispositions, repoussant les vains calculs et éteignant aussi absolument (πόῤῥως) les fautes, — si toutefois ce n'est pas volontairement que nous avons agi, mais qu'elles nous ont assailli sans que nous y pensions et que, par la faiblesse de notre nature, sans le désirer, nous y sommes tombés, mais que nous en avons ressenti une grande tristesse et avec une vive contrition nous prions Dieu à cause de ces fautes que nous avons commises.

35. Sans doute, en effet, la communion aux saints mystères nous donnera la rémission de telles fautes, puisque lui-même Notre-Seigneur a dit clairement: *Ceci est mon corps, qui pour vous a été rompu en vue de la rémission*

des péchés, et: *ceci est mon sang, qui pour vous a été répandu en vue de la rémission des péchés* (Matth. XXVI, 26-28), et: *Je suis venu*, dit-il, *non pour appeler les justes, mais les pécheurs à la pénitence* (Matth. IX, 13). Si donc, c'est sans y prendre garde que nous péchons, il nous sera dur de nous approcher des saints mystères; (si), avec zèle nous faisons le bien et avons horreur du mal et nous nous repentons sincèrement des fautes qui nous arrivent, — (nous) qui, étant pécheurs, avons été élus pour la pénitence en vue de la vie et du salut universels, par la seule miséricorde de celui qui nous a appelés, — certainement nous aurons par la réception des saints mystères le don de la rémission des fautes, selon la parole de Notre-Seigneur le Christ, puisque même par les paroles du bienheureux Isaïe il est possible de l'apprendre.

36. Quand il vit cette révélation redoutable, qui était un indice de l'économie (réalisée) par le Christ Notre-Seigneur, — par laquelle tout l'univers devait être rempli de la louange divine, apprendre le mystère de la Trinité et recevoir la catéchèse, la profession et le baptême au nom du Père et du Fils et de l'Esprit-Saint, — pour faire connaître ceci, les Séraphins crièrent à haute voix ce cantique: *Saint Saint, Saint le Seigneur, des louanges duquel sont pleins les cieux et la terre* (Is. VI, 3). Ayant donc vu cela en une révélation spirituelle, le prophète tomba sur sa face, parce que lui vint à l'esprit la faiblesse humaine pleine de péché et de souillure; l'un des Séraphins lui fut envoyé, qui avec une pince avait pris sur l'autel un charbon ardent et l'approcha de ses lèvres en disant: *Voici, ceci a été approché de tes lèvres: que passe ton iniquité et que soient remis tes péchés* (ib. 7).

Il y avait donc sur l'autel des charbons ardents, révélation[1] du mystère qui devait nous être transmis. Or, noir et froid était d'abord ce charbon; mais quand il eut été approché du feu, il devint lumineux et chaud. La nourriture du mystère sacré aussi devait être quelque chose de semblable: car (ce qui) est présenté est du pain et du vin[2] communs[3]; mais, par la venue de l'Esprit-Saint, il est changé en corps et en sang; c'est ainsi qu'il se transforme en la vertu d'une nourriture spirituelle et immortelle. C'est pourquoi (Isaïe) dans la vision de (ces) charbons ardents vit l'indice et la révélation de ce qui devait avoir lieu. L'Esprit-Saint aussi, en vision de feu, descendit du ciel sur les apôtres bienheureux, par qui à tout le genre (*γένος*) humain s'attacha[4] la grâce de l'Esprit. De même certes que ce (Séraphin) s'approcha, purifia et enleva tous les péchés du prophète, ainsi nous aussi devons-nous penser que dans la communion aux saints mystères nos dettes sont couvertes absolument, si nous nous repentons, souffrons et avons componction en notre cœur, à cause de nos péchés.

37. Le prophète, alors que ceci lui fut donné, tomba sur sa face et dit: *Malheur à moi, misérable, parce que je pâtis et je suis homme; souillées sont mes lèvres et je demeure parmi un peuple aux lèvres souillées, et c'est le Roi, le Seigneur Sabaoth que j'ai vu de mes yeux* (Is. VI, 5), paroles de quelqu'un pénétré de douleur et que sa conscience tourmente à cause de ses fautes; c'est pendant qu'il était ainsi qu'il lui fut accordé d'entendre ces (paroles), tandis qu'un charbon ardent lui était présenté par un Séraphin. Si nous nous appliquons, en effet, à devenir tels, il est évidemment certain que la grâce de l'Esprit-Saint nous donnera secours pour faire

---

[1] būdāqā [2] mzāgā [3] shīmā [4] 'aqqep.

le bien et, semblable au feu qui broute les épines, elle couvrira absolument tous nos péchés.

38. Or le Séraphin saisit le charbon ardent, non pas avec sa main mais avec une pince: cette vision montre qu'eux aussi craignent de s'approcher des mystères, s'ils n'ont quelqu'intermédiaire pour cela. Mais à toi, c'est le pontife qui, de sa main, te donnera les mystères, en disant: « Le corps du Christ ». Lui non plus ne se croit pas digne de saisir et de faire de tels dons; mais il a, au lieu de pince, cette grâce spirituelle qu'il reçut pour devenir pontife, (et) qui lui donne l'assurance (*παρρησία*) de faire de tels dons. Il les saisit de sa main, en sorte qu'on les reçoive avec confiance en ses mains. Non seulement on ne craint pas, à cause de (leur) grandeur; mais on a même confiance, à cause de (la) grâce. Si, en effet, le charbon ardent qui fut présenté au moyen d'une pince par le Séraphin, approchant les lèvres enleva absolument les péchés et ne brûla ni ne consuma selon la nature de l'objet visible, bien plus, — quand tu vois le pontife, à cause de la grâce de l'Esprit qui est en lui en vue de ce ministère, te donner de ses mains ce don avec une grande assurance (*παρρησία*), — te faut-il, toi, avoir confiance et le recevoir avec grande espérance. A cause de la grandeur de ce qui t'est donné, tu as de la crainte, et en le prenant, tu as confiance en la miséricorde de celui qui fit ces dons aux hommes, lui qui au pontife aussi, a donné une telle assurance (*παρρησία*), non pas à cause de lui seul, mais à cause de tous ceux qui ont besoin de la miséricorde de Dieu,

s'il est (vrai), selon la parole du bienheureux Paul, que c'est pour ceci qu'il a été constitué (pontife), *afin d'offrir* (*le sacrifice*) *pour ses fautes à lui et* (*celles*) *du peuple* (Hebr. VII, 27).

39. C'est une telle disposition[1] et une telle charité que nous sommes requis d'avoir pour la communion aux saints mystères. Si nous avons commis un grand péché, qui rejette la loi (νόμος), à jamais — ceci n'est pas (dit) n'importe comment[2] — il faut nous abstenir de la communion, et ne pas non plus nous accorder à nous-mêmes licence pour l'éloignement de ces (mystères). Quel avantage en effet aurions-nous de faire celle-ci, quand nous nous montrons persévérant dans les mêmes péchés? Mais il est requis que nous affligions notre conscience de tout notre pouvoir, afin, comme il faut, de nous empresser à la pénitence pour les fautes; ne nous assignons pas à nous-mêmes le traitement de ces (fautes) mais, sachons-le, comme à notre corps qu'il fit passible, Dieu a donné des remèdes[3] dont les experts se servent pour notre traitement, ainsi à notre âme aussi, créée changeante, comme remèdes[3] aux fautes il nous a donné la pénitence; et des décisions sur celle-ci ont été données depuis le commencement. Des pontifes et les experts qui traitent et soignent les coupables, c'est selon la discipline et la sagesse ecclésiastiques, eu égard à la mesure des fautes, qu'ils présentent à la conscience des pénitents le traitement dont ils ont besoin.

40. C'est pourquoi Notre-Seigneur a dit: *Si ton frère pèche contre toi, reprends-le entre toi et lui seul; s'il t'a écouté, tu as gagné ton frère. Mais si non, amène avec toi un ou deux, parce que de la bouche de deux ou trois témoins est établie toute parole. Mais s'il n'écoute même pas ceux-ci, dis-le à l'Église; et s'il n'écoute même pas l'Église, qu'il soit pour toi comme un publicain et un païen* (Matth. XVIII, 15-18).

---

[1] tarʿītā [2] šhīmā'īt [3] ʿeqārē: *plantes médicinales.*

Tel est, en effet, le traitement des péchés que Dieu a trouvé et qui a été confié aux pontifes de l'Église afin que, s'en servant avec tout leur zèle, ils soignent les maux des hommes.

41. Ainsi dit encore le bienheureux Paul: *Enseigne à temps et à contre-temps, reprends, corrige et console* (II Tim. IV, 2). *En toute longanimité et doctrine*, ordonne-t-il, *reprends* les coupables, afin qu'ils fassent connaître eux-mêmes leurs fautes; mais *corrige*, afin que ce soit comme par des sortes de décisions qu'ils reçoivent la correction, et que par là ils s'attirent à eux-mêmes des secours. Mais il ordonne aussi de « consoler », quand au moyen des réprimandes et des corrections ils se montrent empressés à se redresser, à s'éloigner du mal et ardents à embrasser le bien. A tout cela, il ordonne de joindre nécessairement la *doctrine et la longanimité*. Il recommande, en effet, la longanimité, parce qu'elle est nécessairement requise pour récréer celui qui a été gagné; *la doctrine*, en sorte qu'à chacune des choses qui se feront, — soit la réprimande, soit la correction, soit la consolation, — il apprenne par la parole ce qui convient et s'avance vers le devoir.

42. C'est ce que semble avoir fait aussi le bienheureux Paul (I Cor. V, 1), qui, ayant appris qu'à Corinthe un impudent *avait pris la femme de son père*, ordonna à son sujet qu'il fût livré à Satan, c'est-à-dire qu'il sortît de l'Église. Et il montre la raison de ce fait: *pour la perte de son corps*, dit-il, *afin que selon l'esprit il vive au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ* (I Cor. V, 5). Afin, (semble-t-il) dire, que dans ce monde il soit tourmenté, je commande que ceci se fasse, pour qu'il se rende compte de ses fautes et accepte la réprimande; par le moyen de la correction qu'il soit châtié et, rendu sage, il s'éloignera du péché et se rapprochera du devoir: ainsi, quand il aura quitté

[illegible]

le péché, c'est une vie parfaite qu'il recevra dans le monde à venir, — puisqu'en effet en étant baptisé, il a reçu la grâce de l'Esprit, qui, lorsqu'il pécha et demeura dans le péché, l'a quitté. Certes, ce qu'il appelle « vie de l'Esprit », c'est l'éloignement des fautes et la réception parfaite de l'Esprit-Saint, qui le rétablira dans son (état antérieur. Ainsi donc, dès qu'il se fût repenti, dans la seconde épître, il ordonna qu'il fût reçu et dit: *Il suffit à celui-ci de cette correction; désormais agissez autrement: surtout chérissez-le et consolez-le, de peur que ne périsse dans un excès de tristesse, celui qui est en cet état; et à cause de ceci, je demande que vous affermissiez votre amour envers lui. A qui, vous, vous remettrez (les fautes), moi aussi* (II Cor. II, 6-10). Par tout ceci, il ordonna que (ce pécheur) rentrât dans la confiance qu'il avait antérieurement, parce qu'il avait reçu une correction et s'était amendé et, par une pénitence stricte, avait obtenu la rémission de ses fautes.

43. Mais ensuite il imposa encore des décisions à ce sujet, et dit: *S'il y a quelqu'un qui est appelé frère et soit adultère, avare, idolâtre ivrogne, insulteur, voleur, avec un individu pareil on ne mange même pas le pain. Qu'ai-je à faire de juger ceux du dehors? Vous, n'est-ce pas ceux du dedans que vous jugerez?* (I Cor. v, 11). Il montre que cet amendement, ce n'est pas aux étrangers qu'il nous faut le présenter, mais aux familiers, à ceux qui ont obéi à ce qui a été dit, et qui, comme il faut, acceptent de nous l'amendement. Et (l'apôtre) montre quel avantage ce jugement aura pour ceux du dedans, quand il dit: *Ceux du dehors, c'est Dieu qui les jugera* (v. 13). Voici ce qu'il enseigne: que ceux « du dehors », s'ils demeurent sans amendement, c'est un châtiment

f. 151v

qu'ils recevront certainement, étant étrangers même à la religion [1]. (Quant) aux frères dans la foi [2], par le moyen de cet amendement, s'ils veulent le recevoir, ils reçoivent la rémission de leurs fautes et sont libérés de la menace du châtiment pour le monde à venir. Par conséquent, comme il arrive qu'il y ait des gens qui n'acceptent pas l'amendement qui leur est offert, (l'apôtre) dit: *Enlevez le mauvais du milieu de vous* (I Cor. v, 13), comme on dirait: Qu'il soit exclu d'entre vous, absolument; parole semblable à celle que dit Notre-Seigneur: *S'il n'écoute pas l'Église, qu'il soit estimé par toi comme un païen et comme un publicain* (Matth. xviii, 17).

44. Puisque donc vous savez cela, — que c'est en sa grande sollicitude pour nous que Dieu nous accorda la pénitence et nous montra le remède de la contrition [3], et que, comme médecins des fautes il a établi les pontifes, afin que, par leur intermédiaire, recevant ici-(bas) le traitement et la rémission des péchés, nous soyons délivrés de la vindicte à venir, — c'est donc avec une grande confiance qu'il nous faut nous approcher des pontifes et leur révéler nos péchés, à eux qui, avec une totale sollicitude, compassion et charité, selon des décisions exposées plus haut, offrent le traitement aux coupables sans répandre ce qu'il ne faut pas révéler, mais gardant pour eux-mêmes ce qui eut lieu, — comme il sied là où, en pères véritables et bienveillants, ils sont obligés de tenir compte [4] de la honte de leurs fils et d'imposer à leur corps ce qui le guérira. Ayant, en effet, ainsi ordonné (*τάξις*) notre vie, reconnaissant la grandeur des mystè-es et du don infini auquel nous avons été appelés et qui nous oblige pour notre vie, ayant pris soin d'amender nos fautes, comme il convient, nous nous montrerons dignes de l'espérance

---

[1] dehlat 'alāhā [2] bnay bayta dhaymānūtā (*πρός τους οἰκείους τῆς πίστεως*: cf. Gal. vi, 10) [3] twātā [4] ḥšab.

à venir. C'est à cause d'elle que nous avons obtenu de la grâce divine la faveur de célébrer maintenant ce mystère, de jouir du royaume du ciel et de tous ces biens ineffables qui dureront à jamais, (biens) que tous nous allons recevoir par la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, avec qui soit gloire au Père avec l'Esprit-Saint, maintenant et en tout temps et dans les siècles des siècles. Amen.

Sont achevées les six homélies

EXPLICATION DES MYSTÈRES DE LA SAINTE ÉGLISE,

que fit Mar Théodore, évêque et interprète des divines Écritures.

Gloire au Christ Notre-Seigneur.

I

INDEX DES TEXTES SCRIPTURAIRES

II

INDEX DES MOTS SYRIAQUES

Les chiffres entre crochets carrés [ ] renvoient à la version syriaque du commentaire de Théodore sur S. Jean (ed. J.-M. Vosté, 1940 = Corpus Script. Christ. Orient., Scriptores Syri, textus, series quarta, tom. III).

III

INDEX DES MOTS GRECS

1) cités dans le manuscrit

2) mots grecs dont la traduction syriaque est documentée [1].

[1] Chacun de ces mots est suivi de la racine syriaque correspondante; en se reportant à l'index II on aura les références utiles.

IV

INDEX DES NOMS PROPRES

(renvoie aux pages)

TABLE DES MATIÈRES

salut § 3, *il descendit du ciel*; comment il faut comprendre cette descente de Dieu § 4: économie de l'humanité du Christ, appropriation par le Verbe de tout ce qui appartient à la nature humaine, action de sa puissance sur le corps dont il fit son temple § 5-6. *Il s'est incarné et devint homme*, non pas apparence d'homme, mais homme parfait, doué d'un corps semblable au nôtre § 7-8, d'une âme intelligente et connaissante § 9; cette âme devait être ainsi complète de toutes ses facultés pour que s'accomplît l'œuvre rédemptrice § 10-17, contre elle le prince du monde ne put rien entreprendre § 18; le triomphe du Christ gage de notre espérance d'immortalité § 19-21.

Homélie VI: 130-159. La carrière humaine du Christ, *né de la Vierge Marie, crucifié au temps de Ponce-Pilate*: commencement et fin de l'économie réalisée en notre faveur § 1-2. A une seule personne, à un seul Fils, sont rapportés les termes et opérations qui caractérisent l'une et l'autre des deux natures § 3, tant par s. Paul § 4-6, que par la profession de foi baptismale § 7. Le Christ se soumet aux conditions de la loi des hommes, depuis sa naissance jusqu'à sa mort § 8-9; à cause de la communauté de nature, il a mérité pour tout le genre humain § 10; premier en toute chose et notre modèle § 11, il nous a associés par sa résurrection au renouveau futur § 12, préfiguré par le baptême § 13, garanti par la promesse de l'Esprit-Saint § 14-15.

Homélie VII: 158-185. La troisième homélie sur l'Incarnation (§ 1) est consacrée à la mort, à la résurrection, à la gloire du Christ triomphant. *Enseveli*, ce qui démontre la réalité de sa mort § 2-3, *il est ressuscité le troisième jour, selon les Écritures*; la résurrection du Christ marque l'achèvement de son œuvre § 4, et fixe les bases de notre espérance § 5. *Il est monté aux cieux* § 6, où il nous introduira pour être toujours avec lui § 7-9; *il est assis à la droite de Dieu*, ce qui indique la gloire reçue par l'homme assumé du fait de son union avec le Verbe § 10; c'est le même homme assumé, temple de Dieu le Verbe, qui *reviendra juger les vivants et les morts* § 11-15.

Homélie VIII: 186-213. Vue d'ensemble sur la théologie de l'Incarnation: Le Christ est « en les deux » par nature, Dieu et Homme, assumant et assumé § 1, fils de David et Seigneur de David § 2-4, Dieu habitant le temple dont il a fait sa demeure, et maître de ce temple qu'il peut abandonner à la mort et ressusciter § 5-6; le Christ dans la mort § 7-9. La distinction des natures et leur merveilleuse conjonction en une personne § 10, démontrée par la communication des propriétés, qui explique la grandeur des privilèges accordés à la nature humaine § 11-13; deux natures, mais un Fils: la conjonction est indissoluble et ne supprime pas la distinction § 14-16. Et en cette forme d'esclave qui fut assumée était la Trinité, Père, Fils et Esprit-Saint § 17-18. C'est de ce dernier qu'il va maintenant être question.

Homélie IX: 212-245. *Et en un Esprit-Saint:* les circonstances qui ont amené l'insertion de cet article § 1-2; la nature divine de l'Esprit marquée par l'invocation des Trois § 3-4, cause de tous les biens auxquels nous accédons par le baptême § 5-7. Nombreux sont les esprits § 8, comme nombreux sont les êtres, mais l'Esprit est seul à qui le nom soit strictement personnel, de même que l' « être» est d'abord le nom de Dieu § 9-10; il est « saint », de la même nature éternelle que le Père et le Fils § 11-13; et c'est donc un blasphème d'avoir voulu le considérer comme un serviteur et une créature; contre quoi les Pères de Nicée et de Constantinople définirent, en pleine harmonie avec les Écritures, qu'il est Dieu, de même que le Père et le Fils, unique comme eux, éternel comme

eux, saint par nature comme eux, parce que telle est la divinité incréée et cause de tout § 14-18.

HOMÉLIE X: 244-281. Cet enseignement sur l'Esprit-Saint personne divine brièvement résumé § 1-2, va être complété par un exposé des « missions » de ce même Esprit, que Notre-Seigneur promettait d'envoyer pour qu'il reste à jamais parmi ses fidèles; il l'appela « Esprit de vérité » § 3-6, nous révéla — ainsi que nous l'ont transmis nos pères — qu'il *procède du Père* § 7, c'est-à-dire qu'il est continuellement avec lui et n'en est pas séparé § 8; tel le cours d'un fleuve intarissable, il distribue les flots d'eau vive, qui sont le don de la grâce répandue sur toute la création § 9-10. Il est encore nommé *Esprit vivificateur,* car c'est lui qui nous accordera le bienfait de la vie éternelle, de même que c'est par sa vertu que fut amené à l'immortalité le corps de Notre-Seigneur § 11-12. Telle est la nature divine des Trois, au nom desquels nous sommes baptisés en gage de la jouissance des biens futurs § 13-14.

Trois articles complètent cette profession baptismale: *Je crois à une église catholique,* c'est-à-dire à cette assemblée des fidèles à laquelle le Christ a promis assistance § 15-16, qui est son corps § 17, dont nous devenons membres par le baptême en attendant d'être un jour transformés à la ressemblance de sa gloire § 18-19, quand cessera l'emprise du mal par *la rémission des péchés* § 20, corrélative à *la résurrection des corps* et à l'entrée dans la jouissance de *la vie éternelle* § 21, couronnement de la foi et dernier terme de notre espérance § 22-23.

HOMÉLIE XI: 280-321. A la profession de foi, règle de ce que nous devons croire, se joint la prière dictée par Notre-Seigneur, règle de ce que nous devons pratiquer § 1; comment on doit prier, c'est-à-dire avoir un souci constant de Dieu, Jésus nous l'a montré par son exemple § 2; la marque authentique de la prière, c'est l'amour et l'application au bien, l'accomplissement de la volonté de Dieu, l'insistance à lui demander secours pour la conduite de la vie § 3; parabole du juge d'iniquité § 4; comment on prie sans cesse § 5. Jésus apprend à ses disciples la vraie prière § 6: *Notre Père, qui es au ciel* § 7-9, *que ton nom soit sanctifié* § 10; *que ton règne arrive* § 11; *que tes volontés, comme au ciel, soient faites aussi sur terre* § 12-13; *donne-nous aujourd'hui le pain qui nous est nécessaire* § 14; *remets-nous nos dettes, comme aussi nous avons remis à nos débiteurs* § 15-16; *et ne nous induis pas en tentation* § 17, *mais délivre-nous du Malin* § 18. Tout le code de la perfection morale se trouve là § 19.

HOMÉLIE XII: 320-367. Coup d'œil sur les homélies précédentes § 1. Définition du sacrement; l'ombre de l'Ancien Testament § 2; les deux tabernacles § 3-4. Le trionphe du Christ marque la fin de l'ombre, inaugure notre participation aux réalités invisibles § 5-6; en accomplissant les signes des mystères du Christ nous affermissons notre espérance d'être définitivement associés à lui § 7. L'état du monde depuis la faute d'Adam § 8, ce qu'il est devenu par la Rédemption § 9: les sacrements sont au passage de l'un à l'autre § 10.

Première partie de l'ordo baptismal depuis l'inscription du candidat jusqu'à la reddition du symbole. L'inscription à l'église § 11-14 et le rôle du « garant » § 15-16; le procès du démon et les exorcistes § 17-22, la plaidoirie devant le juge § 23-24; la reddition du symbole § 25-28.

HOMÉLIE XIII: 366-401. Deuxième partie de l'ordo baptismal. La renonciation à Satan § 1-7, à ses anges § 8-9, à son service § 10, à sa vanité § 11, à son égarement mondain § 12; l'engagement à Dieu et la confession de foi § 13-16;
